



VOYAGE

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

Progredi sed honorare patres.

MIRANDE. — Imp. Ve Groc, dirigée par FARRÉ LE GARÉ, son succr désigné.

VOYAGE

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DANS LES ANCIENS COMTÉS

d'Astarac et de Pardiac

SUIVI D'UN

Essai sur la Langue et la Littérature gasconne

PAR

M. CÉNAC-MONCAUT

MEMBRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS, CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL
DE CHARLES III,
Auteur de l'HISTOIRE DES PYRÉNÉES et des rapports internationaux
de la France avec l'Espagne, etc., etc.



PARIS
DIDRON, RUE SAINT-DOMINIQUE.

MIRANDE
A L'IMPRIMERIE DU MESSAGER.

MDCCCLVI.



VOYAGE

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DANS

LES COMTÉS D'ASTARAC ET DE PARDIAC.

Première Partie.

Abbaye de Simorre. — Châteaux de Castillon et de Castelnau-Barbarens.— Mazerettes.—Villefranche.

Il est peu de chroniques du moyen-âge qui ne commencent par celle d'une abbaye. Depuis que l'organisation ecclésiastique avait succédé à l'administration romaine, détruite par les barbares, la crosse et la croix s'élevaient, comme les enseignes de la société nouvelle, sur les débris des aigles impériales, et les populations s'empressaient d'accourir et de se grouper autour de ces emblèmes de l'organisation civile et de la foi. On ne sera donc pas étonné de voir l'abbaye de Simorre ouvrir la série de cet abrégé chronologique.

Saint Cérat, premier apôtre de cette partie de la Novempopulanie et successeur de saint Saturnin, était mort en solitaire sur le territoire de Saintes. Ses miracles, sa réputation de sainteté attirèrent l'attention publique, et les religieux de Simorre, dont la communauté existait déjà sur l'emplacement occupé par la ville moderne, s'empressèrent de transporter dans leur église les reliques, le cor d'ivoire avec lequel il convoquait le peuple à la prière, la croix pectorale et quelques autres objets qui formaient le mobilier de son ermitage (1).

Ce premier établissement monastique de Simorre, sur lequel nous n'avons que de vagues renseignements, était situé, conformément aux habitudes de l'époque, sur les bords de la rivière, tandis que la ville du même nom, dont l'origine reste inconnue, s'élevait sur la colline escarpée du couchant. Malgré l'obscurité de ces temps reculés, nous savons que l'abbaye de Simorre, après avoir été dotée par Clovis, éprouva les ravages des Sarrasins, en 722, et qu'elle dut aliéner ses dîmes et ses biens, afin de

(1) Le cor et la croix sont conservés dans le trésor de Simorre.

réparer ses désastres. Cependant, grâce aux libéralités des Rois carlovingiens, elle retrouva bientôt une partie de sa splendeur, et les féroces Normands, nouveaux envahisseurs de la Novempopulanie, en 920, purent faire dans ses cloitres une abondante moisson de richesses.

Mais la générosité chrétienne montrait plus de persévérance à restaurer que la fureur des barbares n'en mettait à détruire. Les comtes d'Aure, d'Astarac, les évêques d'Auch, de Toulouse, de Tarbes et de Comminges rendirent bientôt sa première opulence au monastère, et l'archevêque d'Auch put y consacrer, en 982, une église récemment construite. A dater de cette époque, l'influence de l'abbaye ne fait que se développer et s'étendre; son histoire n'est qu'une série de fondations de monastères et de prieurés, une suite de luttes judiciaires avec les seigneurs et les communautés voisines. Mais sa chronique doit marcher de pair avec celle d'une autre puissance qui va lui contester la possession exclusive de ces contrées, et nous devons, avant d'aller plus loin, raconter l'origine de cette puissance.

La vallée de Simorre, berceau de l'organisation ecclésiastique dans cette partie de l'ancienne Novempopulanie, devait être aussi celui de l'autorité féodale. Pendant que l'abbaye répandait la civilisation dans cette contrée si cruellement ravagée par les barbares, la famille d'Astarac, issue des ducs de Gascogne, au commencement du dixième siècle, abandonnait le château de Mont-d'Astarac et s'installait dans le château de Castillon, aux portes de la petite ville moderne de Villefranche (1). Sur quel point s'élevait cette seconde forteresse des d'Astarac? En étudiant les règles stratégiques de cette époque, nous sommes convaincus qu'elle fut située d'abord sur la haute colline qui domine

(1) Arnaud Garcie, fils de Garcie-Sanche, dit le Courbé, fut le fondateur de la dynastie d'Astarac. Il est probable qu'il se fixa d'abord à Mont-d'Astarac, près de Castelnau. Cette localité n'a conservé cependant que l'emplacement de la première forteresse féodale, situé près de l'église, et connu sous le nom de place du château. L'aspect des lieux, la forme et l'élévation du coteau, le nom de Mont-d'Astarac, concourent à prouver l'existence d'une place forte assez importante, premier manoir de la famille qui devait régner sur ces contrées montueuses.

Voyez, pour toute la partie chronologique, l'excellente Chronique de dom Brugelle, qui nous a servi de guide dans ce travail.

la petite ville au couchant, car tous les campements féodaux occupaient alors les coteaux très-élevés, du haut desquels on pouvait dominer une étendue considérable de territoire. De longues années durent s'écouler avant qu'on ne la transportât sur le monticule beaucoup moins altier, situé sur la rive droite de la Gimone. Ce monticule présente encore les dispositions régulières de la base d'un château fort.

Aujourd'hui, toute trace de construction a disparu sur ces deux points : pour retrouver la forme du premier établissement féodal, nous devons nous transporter à Saint-Arailles, à l'autre extrémité méridionale du comté d'Astarac; nous y verrons le plus curieux campement que le huitième et le dixième siècles aient légué à la Novempopulanie. Quatre fossés de deux mètres cinquante centimètres à trois mètres de profondeur, sur deux de largeur, forment un carré long de quarante-deux mètres, du midi au nord, sur trente-sept de l'est à l'ouest; les terres rejetées à l'intérieur et à l'extérieur présentent des bourrelets sur les bords : ce n'est là que la moitié de ce système de castramétration. Un tertre de terre transportée, formant un cône régulier, s'élève au couchant, immédiatement au-delà du fossé, et domine l'espace carrée de sa surélévation de six mètres. Or, il est impossible de reconnaître un camp romain dans cette réunion de deux enceintes, car, dans les règles posées par Végèse, il n'est jamais parlé d'une partie séparée de la première, et servant de lieu de retraite ou de donjon. Il faut donc s'arrêter à l'opinion d'un château ou plutôt d'un campement du huitième ou du dixième siècle, disposé à la hâte pour dominer une contrée mal conquise, en attendant que le conquérant eut le temps de construire son manoir définitif. L'enceinte carrée, probablement garnie de palissades, renfermait la petite armée du conquérant; la motte conique supportait une tour de bois, qu'un pont-levis reliait au camp inférieur, et le seigneur, logé dans ce donjon avec sa famille, pouvait, du haut de ce blocaus, diriger les opérations de ses hommes d'armes, et les rappeler autour de lui pour essayer de faire une dernière résistance quand la première enceinte avait été forcée. Il est à remarquer d'ailleurs que cette enceinte n'était guère tenable pour des ennemis que les projectiles, lancés du donjon, auraient rapidement écrasés.

Cet établissement provisoire, où tout devait être en bois, car

on n'y a découvert aucune trace de murailles, fut bientôt remplacé par le vieux château de Barcugnan, situé à un kilomètre au nord sur la même ligne de coteaux. Ici, tout a pris des proportions plus durables : l'élévation qui servait de soubassement au château présente un carré long de trente-quatre mètres sur vingt-cinq c.; quatre murs de trois pieds d'épaisseur, dont le fondement occidental existe encore, formaient une enceinte carrée de six mètres de hauteur, enceinte dans laquelle, il est probable, que les hommes et les chevaux n'avaient d'autre abri que des hangars. Toutefois un pont-levis, détruit, il y a peu d'années, au centre du mur du levant, prouve qu'un donjon frontal et carré, semblable à celui de Mauvezin, dans le Bigorre, dominait les murailles sur ce point très-exposé aux assauts, et servait de logement au chef et à ses hommes.

Nous inférons de ces divers témoignages que le campement provisoire de Saint-Arailles fut construit du huitième au dixième siècle. Le chef qui s'y était établi fit probablement bâtir le château plus définitif de Barcugnan vers le dixième, afin de donner plus de consistance à son autorité.

Ces deux points de comparaison nous permettent de reconstituer le plan des deux châteaux de Castillon, fondés par le premier comte d'Astarac. Celui du coteau du couchant ressemblait au campement de Saint-Arailles; le manoir plus définitif de la rive droite se rapprochait de la forme de celui de Barcugnan. Pendant cette consolidation de la fortune séculière des d'Astarac, plusieurs circonstances concouraient à favoriser celle de l'abbaye. On était à une époque de soumission et de foi; les gentilshommes s'efforçaient de développer la puissance et la richesse ecclésiastiques. En 952, le comte d'Aure, Guillaume Auriol, faisait à l'abbaye de Simorre donation du monastère de Sarrancollin (colline serrée). Plus tard, Guillaume Ier, comte d'Astarac, dont la piété s'était déjà fait connaître par la cession à l'archevêque d'Auch de la *ville* de Saint-Aurence, désignée sous le nom d'*Oppiduum nobile,* lui cédait le monastère de Sainte-Dode, qu'il avait fondé en 1034; il y ajoutait, l'année suivante, l'antique abbaye de Pessan dont nous aurons à nous occuper dans la suite. La signature de cet acte important réunit l'archevêque d'Auch, les évêques de Toulouse et d'Agen, les comtes de Comminges et de Fezensac, d'Armagnac, de Pardiac et de Toulouse

dans un de ces conciles mixtes qui réveillaient, au sein de la noblesse et du clergé, le système représentatif inauguré par les Romains et bouleversé par les barbares.

Ces richesses obtenues par donations ou par transactions ne pouvaient satisfaire l'abbaye : en 1036, l'abbé Adon veut enlever le monastère de Peyrissas de Comminges à celui de Lezat; mais l'assemblée de Fustignac donne gain de cause à ce dernier, et Simorre doit arrêter sur ce point le cours des conquêtes territoriales qu'elle étendait sur plusieurs autres : Grazan, Gaujan, le château de Mazerettes, Sardac, Ponsampère et une infinité d'autres localités étaient dans le cercle de son autorité féodale. Tout semblait concourir au développement de la puissance de Simorre; les calamités publiques elles-mêmes devenaient pour elle l'occasion d'un développement d'influence. En 1141, la ville est complètement détruite par un incendie. Aussitôt, le chapitre s'empresse d'offrir dans son enclos un asile aux malheureux habitants; la ville moderne s'élève autour des bâtiments monastiques, et sa population, abritée sous leurs créneaux, augmente la force militaire de l'abbaye (1).

Mais une époque de tribulations ne devait pas tarder à changer le cours de sa fortune. La famille d'Astarac, si favorable jusqualors aux intérêts de cette partie orientale de son comté, conçut bientôt certaine appréhension à l'endroit de l'immense autorité du monastère de Simorre; elle comprenait que sa puissance féodale ne serait pas en sûreté derrière les murs de Castillon; elle s'occupa d'augmenter le nombre de ses forteresses. L'abbaye, de son côté, ne voyait pas sans crainte un compétiteur laïque élever sa bannière à côté de la crosse abbatiale : la guerre était immi-

(1) Aucun fragment de la ville primitive n'est parvenu jusqu'à nous. Les débris de ses remparts et la chapelle qui s'élevaient sur la colline, dans l'avant-dernier siècle, ont achevé de disparaître sous la bêche des laboureurs, désireux de dégager leurs champs. Il n'est resté qu'un témoignage irrécusable de la prospérité industrielle de l'antique Simorre : nous voulons parler des nombreuses parcelles de topase que l'on ne cesse de trouver sur l'emplacement qu'elle occupa, et dont l'existence, après sept siècles, ne permet pas de mettre en doute l'établissement d'une fabrique de ces pierreries bleu de ciel que le moyen-âge prodiguait dans toutes les œuvres d'orfévrerie, dans les tissus pontificaux, les tombeaux et la majeure partie des sculptures.

nente entre les deux pouvoirs rivaux. Les d'Astarac voulurent prévenir le danger en se donnant un castel plus formidable que celui de Castillon; et dès le milieu du onzième siècle, le comte Bernard II et Guillaume Arnaud, seigneur d'Esbarats, construisirent le château de Castelnau-Barbarens.

N'oublions pas de faire remarquer le nom de ***Castelnau;*** il caractérise toujours la seconde ou la troisième forteresse construite par une famille; ce nom est comme la consécration géographique d'une conquête nouvelle.

La montagne de Barbarens, entièrement composée d'une roche calcaire, formait un promontoire escarpé, très-favorable à la défense; elle tirait son nom d'un camp retranché, construit par les barbares, vers le septième ou le huitième siècle : il reproduisait peut-être le plan de Saint-Arailles et de Castillon. Après deux siècles de paréage, les d'Esbarats cédèrent tous leurs droits aux d'Astarac, et la forteresse, devenue la propriété exclusive du comte, ne tarda pas à attirer autour de ses murs protecteurs une population assez considérable. Ainsi, les d'Astarac possédaient deux castels et pouvaient commencer contre l'abbaye cette suite d'attaques judiciaires et à main-armée que les gentilshommes ne devaient cesser de poursuivre contre le clergé jusqu'à la révolution française (1).

Bernard III porta plus loin ses prévisions politiques. Désireux de contrebalancer l'influence de Simorre, il favorisa, vers 1173, la fondation de l'abbaye de Berdoues dans la partie occidentale du comté, et nous verrons plus tard les conséquences de cet événement.

Cependant, Simorre pouvait encore opposer aux comtes les avantages d'une population industrieuse, établie autour de l'enceinte abbatiale et prête à défendre ses remparts. Les comtes d'Astarac voulurent se procurer le même élément de prépondérance, et ils s'occupèrent de fonder les bourgs de Villefranche et de Castelnau-Barbarens.

Les premières coutumes accordées aux habitants de Barbarens avaient attiré une population assez considérable; de nouvelles franchises furent octroyées par Centulle II, en 1248. On construi-

(1) Nous devons même ajouter à ces deux châteaux ceux de Moncassin et de Sauveterre, qui figurent dans les actes de cette époque.

sit l'église paroissiale dédiée à Notre-Dame et à saint Nicolas; la ville, favorisée par le séjour des comtes, qui ne l'abandonnèrent que vers la fin du treizième siècle, devint une des principales localités de l'Astarac; des foires et des marchés d'une certaine importance y fixèrent le commerce du nord-est du comté. Les d'Astarac, enfin, eurent leurs tombeaux sous les dalles de son église. Mais Henri de Foix, dernier comte de la famille Candale, tué sous les murs de Saumières, près de Nîmes, y clôtura, en 1573, la série des sépultures comtales.

Arrivons à l'examen des monuments qui retracent les souvenirs de ces époques reculées. Le sommet du coteau de Barbarens, taillé en monticule éliptique de cinquante mètres sur quatre-vingts, est entouré d'un chemin de ronde fermé par un premier rempart qui n'a perdu que ses parapets. C'est au centre de cette enceinte que s'élève le rocher éliptique, de huit mètres de hauteur, qui servait de base à la forteresse. Tout a maintenant disparu, à l'exception d'une partie du mur du couchant formant la façade des bâtiments logeables; mais cette partie, qui ne doit remonter qu'au quatorzième siècle, a perdu jusqu'à ses fenêtres. Les pierres de trois d'entr'elles ont été arrachées pour servir à d'autres ouvrages, et l'on ne reconnaît plus, sur l'emplacement de la cour intérieure, encombrée de débris recouverts de ronces, que la citerne carrée qui en occupait le centre.

Il n'en est pas moins aisé de constater que Barbarens formait la forteresse la plus considérable de l'Astarac, et qu'elle pouvait être comparée aux châteaux de Lourdes, de Mauvezin et d'Orthez. Il est facile aussi de suivre la direction du chemin couvert qui serpentait sur les flancs de la montagne et conduisait au pont-levis situé au levant du château. C'est au-dessous de ce chemin crénelé que s'étend la longue rue du bourg de Castelnau. Toute la partie méridionale montre encore la façade des remparts continus qui la protégeait; les maisons bourgeoises dressent leurs façades au-dessus de ces murailles sans parapet ni meurtrières; une porte ogivale du quatorzième siècle, avec ses rainures de herse et sa tour sans voûte inférieure, sert d'accès du côté du midi; une seconde, du même style, s'ouvrait au levant et servait de barbacane au chemin couvert du château.

Quant à l'église, placée, selon les plans à peu près invariables du moyen-âge, à dix mètres au couchant du château, elle porte,

malgré son chevet à pans droits, des témoignages de la même époque. Une porte ogivale, aujourd'hui bouchée, perce le mur du nord; les fenêtres, remplacées par des pleins cintres modernes, ne peuvent plus, il est vrai, nous donner d'indication; mais la tour carrée de l'angle nord-ouest présente les mêmes ogives dans ses deux ouvertures inférieures et dans les lucarnes qui éclairent l'escalier. La porte de l'église, cependant, paraît remonter au quinzième siècle par ses colonnettes prismatiques et son archivolte reposant sur des animaux couchés horizontalement. Un arc tudor, d'une date plus caractérisée, conduit, par dix-neuf marches, à la chapelle souterraine de la Vierge, dont les nervures ogivales et croisées nous ramènent au quatorzième siècle. La nef principale de l'édifice n'est pas voûtée.

Revenons aux premiers siècles de barbarie. Les d'Astarac occupaient deux forteresses; mais nous avons vu que l'abbaye de Simorre possédait sur la Baïse le château de Mazerettes, entouré d'un bourg gallo-romain. Centulle Ier s'en empara vers 1234 et y établit un capitaine. A la suite de cette usurpation, le duel judiciaire, invoqué par les deux parties, donna bien gain de cause à l'abbé, à l'endroit des dîmes et des redevances, mais le comte garda le château, et la garnison y fit flotter ses armes : un écu écartelé de gueules et d'azur, accolé de la croix de la Terre-Sainte.

Centulle, le héros chevaleresque de la famille d'Astarac, était digne de porter ces nobles couleurs; il avait vaillamment montré ses enseignes à la célèbre bataille de Las Navas de Tolosa contre les Mores d'Espagne; à celle de Muret, où il défendait l'indépendance méridionale avec les comtes de Toulouse et de Comminges contre l'ambition de Simon de Montfort (1213), même à celle de Marmande, livrée par le comte de Toulouse aux troupes du roi de France.

Le château abbatial de Mazerettes, dont il venait de s'emparer, rappelle une agglomération gallo-romaine, soit par son nom (*Maz, Mazère, Mazerettes*), soit par la tradition qui prétend que d'immenses trésors sont enfouis dans son cimetière. Une église romane, de la plus primitive simplicité, peut servir d'ailleurs de type à celles que possédait l'Astarac antérieurement au douzième siècle. Un chevet absidal, une voûte à berceau plein cintre très-élevée, sans arcs doubleaux ou ornement quelconque,

une porte plein cintre au nord, deux petites fenêtres également plein cintre au midi, placées à une grande hauteur, un clocher éventail au couchant, formé d'un simple exhaussement du mur en pignon : tels sont les caractères principaux de cette antique chapelle. Mais voilà tout ce qui a survécu de l'établissement abbatial, car le château des abbés de Simorre ne nous a pas laissé le moindre débris.

Maîtres de Barbarens et de Mazerettes, les comtes d'Astarac ne s'efforcèrent pas moins de favoriser le développement du bourg qui se formait au bas du château de Castillon. Dans le commencement du treizième siècle, nous voyons Centulle I[er] y fonder l'église de Saint-Vincent, Centulle II l'achever après 1292, et fixer le siége de la seconde châtellenie de son comté dans la nouvelle bastide.

L'église remonte à cette époque par quelques-unes de ses parties, telles que la porte du fond à plein cintre intérieur, la porte latérale qui conduit à la tour, les murs de la nef et les colonnes cylindriques à moitié engagées, surmontées de chapitaux à deux rangs de feuilles très-grossières qui les divisent en trois travées. Les hautes lancettes qui éclairent la nef, rappellent également la fin du treizième siècle; mais il faut reconnaître que le chevet à pans coupés, ses fenêtres à double trilobes, avec un quatrefeuille au sommet, ne peuvent appartenir qu'au quatorzième siècle, ainsi que l'extérieur de la porte du couchant : les quatre colonnettes se profilant en voussures toriques, en sont la preuve incontestable. La porte du sud, quoique datant du douzième siècle par son plein cintre, a reçu des colonnettes, des voussures et une archivolte du quatorzième siècle. On est heureux de retrouver les armes de Centulle II à la clef de voûte du chevet.

Grâce à cette lutte de prépondérance, les deux puissances rivales se trouvaient prêtes à combattre à la fin du treizième siècle; elles avaient des forteresses, elles avaient des villes et des combattants : elles n'attendaient que l'occasion pour prendre les armes..... La grande piété de Centulle II (1240) en retarda cependant l'explosion de quelques années. Après avoir rendu hommage au comte de Toulouse dans son château de Castelnau-Barbarens, cn 1244, après avoir vaincu et fait prisonnier le vicomte des Quatre-Vallées, il prit l'habit monastique à Simorre, et mourut dans l'abbaye, en odeur de sainteté, vers 1249. Mais la

politique des d'Astarac ne suivit pas long-temps cette voie, et son successeur, Bernard IV, doué d'un caractère tout opposé, commença les hostilités contre l'abbaye en réclamant la haute-justice et les droits seigneuriaux de plusieurs localités.......... Pour comble de disgrâce, la discorde intérieure vint aggraver la situation du monastère. En 1277, les moines de Sarrancollin brisent les liens de l'obéissance ; il faut, en 1280, envoyer le sacristain de Simorre avec un renfort de religieux, afin de chasser le prieur intru Vignet, ses complices, et fermer la porte à l'évêque de Comminges, protecteur des séditieux. Un procès s'en suivit ; mais l'agitation dont il fut la conséquence se trouva dépassée par les contestations du comte Bernard IV, qui fit succéder la guerre aux débats judiciaires. L'ambitieux comte d'Astarac commence par agrandir la bastide de Castillon ; il y attire la population en lui donnant le nom de *Villefranche*. Puis, se mettant à la tête de ses hommes de guerre, il parcourt la campagne, et les malheureux vassaux de l'abbaye se voient pillés, rançonnés, mis à mort par un seigneur qui ne peut obtenir leur soumission. Cependant, un arrêt de Philippe-le-Hardi (1284) maintint l'abbé dans tous ses droits et le confirma même dans la propriété du château de Mazerettes, usurpé par Centulle Ier.

Bernard IV, n'ayant pas le droit pour lui, essaya de conserver la force ; il ravagea les forêts appartenant à l'abbaye, et en fit défricher une partie pour y établir d'autres vassaux ; puis, secondé par les habitants de Simorre, qu'il avait armés et soulevés, il livra au pillage la terre du château de Tournan ; et se rattachant ensuite de plus en plus à la fortune de l'abbaye de Berdoues, il l'associa en paréage à la fondation de la ville de Mirande (1287), dont nous allons nous occuper bientôt. A la suite de cette importante fondation, il fait construire le château de Saint-Jean, à côté de la nouvelle ville, et favorise la construction de Pavie, entreprise par le même monastère. Cependant l'abbé de Simorre, mis en possession du château de Castillon par arrêt du Conseil d'État de 1297, réussit à en expulser le comte, et Bernard IV, obligé de céder dans l'est de l'Astarac, essaya de prendre sa revanche dans l'ouest. Son premier soin fut de pousser les habitants de Sainte-Dode à la révolte (1298), et peu s'en fallut qu'il ne réussît ; car l'abbé s'étant rendu dans ce prieuré, il fut assailli et manqua de périr sous les coups de ses redoutables ennemis.

La mort de Bernard IV et l'intervention du roi de France, loin d'apaiser la lutte, semblèrent lui imprimer un acharnement nouveau. La politique astucieuse du cabinet d'Astarac s'éleva un instant jusqu'à la conception de cette guerre commerciale qui, plusieurs siècles après, devait prendre le nom de blocus continental.

Centulle III, successeur de Bernard IV, fut le petit Napoléon de cette mesquine colère féodale; il crut porter un coup funeste à la puissance industrielle de cette petite Angleterre, qui avait nom Simorre, en obligeant les bourgeois de Villefranche à cesser toute relation avec ses habitants : ventes, donations, engagements, tout leur fut interdit; il porta même l'esprit de représailles jusqu'à leur défendre de payer les tailles au roi de France.

Mais la revanche de l'abbé ne se fit pas attendre : un arrêt de saisie le mit en possession du château et de la seigneurie de Castillon, en 1297, et l'impuissante vengeance du comte n'aboutit qu'à hâter le triomphe de son adversaire.

Centulle III sut dissimuler : au lieu de prendre les armes et de résister, il rachète le château, et profite de sa rentrée en possession pour le faire démolir de fond en comble. Dès ce moment, fatigué du voisinage de l'abbaye de Simorre et ne se trouvant pas assez éloigné de son influence dans son château de Barbarens, il tourna toute sa préférence vers la partie occidentale du comté, et chercha à se procurer la protection et la reconnaissance d'une abbaye qui pût contrebalancer l'autorité de celle de Simorre. Une fois engagé dans cette nouvelle politique, il enrichit l'abbaye de Berdoues et fixe sa demeure aux portes de cet établissement monastique, dans le château de Saint-Jean de Mirande, qu'il venait de faire terminer et agrandir. L'abbé de Simorre, à son tour, crut fortifier son pouvoir sur le point où il était menacé, en érigeant Mazerettes en église prieuriale et en appelant le roi de France en paréage pour la justice de ses domaines.

Malgré ces violentes agitations, l'élan donné à toute l'Europe par le nouveau style ogival avait excité l'émulation des religieux de Simorre : la belle église que nous admirons encore venait de s'élever au centre de la ville nouvelle, et le cloître, aujourd'hui détruit, avait été achevé en 1243. Centulle II, que nous avons vu se retirer dans la communauté, quelques années avant sa mort, avait le premier fait placer son tombeau dans ses galeries.

Arrêtons-nous un instant sur cette basilique, un des monu-

ments les plus intéressants et les plus homogènes du midi de la France. Essayons de remonter à son origine et de la rattacher au type des premières églises gothiques construites en Aquitaine. Sa croix latine, formée d'un transcept dont les bras sont pareils au chevet, présente à son centre une de ces curieuses coupoles octogones du commencement du treizième siècle que l'on remarque à Saint-Sernin de Toulouse, à la cathédrale de Tarbes, à Saint-Savin, à Sanguessa dans la Navarre, et principalement dans la cathédrale de Périgueux. Cette voûte, sillonnée de huit fortes nervures, est éclairée par un même nombre de ces lucarnes à accent circonflexe, si fréquentes dans tous les bâtiments construits en brique. Les quatre piliers-maîtres qui la soutiennent sont formés de deux pilastres séparés par des tores d'un dessin assez peu accusé ; mais la brique, seule matière employée dans la construction du bâtiment, ne permettait pas de donner plus de délicatesse à cette sorte de moulure. Le chevet à mur droit est voûté en ogive avec de fortes nervures croisées ; trois lancettes d'égale hauteur, avec meneaux trilobés du quatorzième siècle, l'éclairent au levant et sont surmontées d'une grande ogive à quatre baies de la même date ; au sud et au nord enfin, règne une lancette surmontée d'une grande rose sans division. Ces lancettes et ces roses se reproduisent au fond de chaque bras du transcept et montrent, sur certains points, des encadrements de billettes romaines. Il est donc facile de reconnaître que les meneaux de certaines roses et ceux des lancettes ont été intercallés un siècle après la construction de l'église.

Passons à la grande nef. Ce vaisseau ogival, privé de bas-côtés, forme deux travées et demie, divisées par de doubles pilastres ; ses voûtes reposent sur nervures toriques croisées à la clef. Nous dirons peu de chose des deux chapelles inégales, ouvertes au sud et au nord, mais construites à des époques postérieures. La première est assez vaste et rappelle la fin du quinzième siècle par ses nervures redoublées ; l'autre ne doit pas remonter au-delà du quatorzième, comme l'indiquent ses grosses nervures à simple croisement ; ajoutons enfin que ses fenêtres du fond du chevet sont garnies de verrières dont les petits dessins rappellent la première époque des peintres du quatorzième siècle, tandis que les autres vitreaux se rapprochent, par leurs grands personnages, des dessins de Saint-Marie d'Auch, ce'st-à-dire du seizième siècle.

Les stalles du chœur, qui occupent aujourd'hui le chevet, étaient placées autrefois au-dessus de la porte du fond de l'église, conformément au goût espagnol; leur sculpture, quoique peu remarquable, offre cependant des statues et des bas-reliefs qui ne sont pas sans mérite; néanmoins cette œuvre, faite au quinzième siècle, comme le prouvent les feuillages contournés qui l'accompagnent, appartient à ce dessin lourd, raccourci, épâté, qui prend pour base de la hauteur des personnages le double de leur développement horizontal; défaut qui se fait reconnaître, quoiqu'avec moins de force, dans les chœurs des cathédrales de Saint-Bertrand, de Comminges et de Pampelune. Ces statuettes de dix-huit pouces de hauteur représentent saint Jacques avec son bâton, saint Mathias avec sa hache; ce dernier correspond au bas-relief d'Adam et Ève mangeant le fruit défendu : le serpent a déjà la forme humaine. Nous voyons ensuite saint Pierre et saint Paul : si le premier a la tête chauve, le second porte la barbe aussi prétentieusement frisée que celles des statues assyriennes; le bas-relief placé au-dessous représente saint Denis recevant de la colombe allégorique la Sainte-Ampoule dont il va oindre Clovis. Le fier Sicambre, dompté par la parole chrétienne, s'est laissé plonger nu dans un baptistère octogone, et porte déjà la couronne royale; puis vient une parclose entièrement consacrée aux deux saints Jean : l'une des statuettes représente l'Évangéliste écrivant le Livre Divin, tandis que l'aigle lui présente l'écritoire; l'autre nous montre saint Jean-Baptiste portant l'agneau pascal. Dans le bas-relief enfin, il procède au baptême de Jésus-Christ.

Plus loin, saint Etienne agenouillé se livre aux coups d'un de ses exécuteurs qui tient des pierres plein sa robe; au-dessous saint Sébastien, attaché à l'arbre du martyre, est percé de flèches par un archer portant le costume des pages du quinzième siécle. Huit autres statues, placées aux deux couloirs de communication, devaient compléter la série des apôtres; elles ont entièrement diparu.

Toutes les stalles, au nombre de trente-six, sont séparées par des accoudoirs à têtes grimaçantes : telles que singes, moines encapuchonnés, paysans jouant de la flûte, et autres carricatures; une d'elles porte assez loin ses hardiesses indécentes. Au fond s'élève la stalle de l'abbé. La cage, percée à jour et surmontée

d'un dais, présente à droite la Vierge recevant la bonne nouvelle ; à gauche, l'ange aux longues ailes qui la lui apporte ; la Miséricorde, enfin, étale les armes abbatiales : un écu écartelé ayant trois pals en un et en quatre, trois trighiphes en forme d'S, en deux et en trois, avec la crosse et la mitre au-dessus du chef. Mais c'est à l'extérieur qu'il faut étudier la basilique de Simorre, si l'on veut apprécier ce qu'elle a de plus caractéristique, et la comparer aux types aquitains du quatorzième siècle. Cette grande croix latine, aux murs droits et très-élevés, présente à chacun de ses six angles une tourelle carrée formant une légère saillie sur ses deux faces, et se terminant en pyramide quadrangulaire. Chaque mur de jonction, que nous pourrions appeler des courtines, dresse une couronne de créneaux, tandis qu'une grosse tour carrée s'élève au nord-ouest du bras septentrional du transcept et se termine également en ceinture de créneaux, comme les donjons de cette époque. Pour compléter cet aspect de forteresse, le dôme octogone développe sa couronne crénelée au centre de cet imposant et formidable ensemble.

Telle est l'église qui vient de sortir des mains des architectes modernes. Était-ce bien le caractère que lui avaient destiné ses fondateurs ? on nous permettra de le mettre en doute et de faire ressortir les altérations qu'on lui a imposées.

L'Espagne et l'Italie nous offrent des bâtiments recouverts en terrasses ; mais cette disposition, contraire à toutes les règles de prudence que doit inspirer le climat pluvieux du bassin sous-pyrénéen, fut-elle jamais appliquée dans nos contrées ? nous ne le croyons pas. Les basiliques que nous avons étudiées dans les Pyrénées furent, à toutes les époques, recouvertes de toitures, et ce que l'on est disposé à prendre pour des créneaux, ne sont que des interruptions du mur destiné à économiser les matériaux, tout en dégageant la construction d'un poids qui serait inutile. Ce qui présente la forme de merlons, sont des piliers d'appui consacrés à soutenir la charpente au-dessus des voûtes. L'église de Simorre était couverte dans ce genre quand on en a entrepris la restauration. Pourquoi n'a-t-on pas respecté la tradition ? Serait-ce pour faire du pittoresque ? On y a certainement réussi, car rien de plus saisissant que ce monument aux six tourelles éguës, élevant au milieu de ces sentinelles de briques noires ces deux tours crénelées et ces remparts prêts à recevoir des défenseurs. Mais

la solidité du monument n'a-t-elle pas à regretter cette innovation ? Qu'on le demande aux voûtes exposées à des infiltrations constantes et pernicieuses.

Le dôme est la partie qui doit ressentir avec le plus de gravité les conséquences de cette étrange hardiesse.—Aurait-on pris sérieusement ses dentelures supérieures pour des créneaux ? Nous ne pouvons ajouter foi à de semblables erreurs. Ces dentelures sont la naissance des petites lancettes qui devaient percer à jour le clocher destiné à couronner la coupole. Nous n'avons à consulter à cet égard que la tour de Saint-Saturnin de Toulouse. Loin de placer la toiture en contre-bas, il aurait donc fallu l'élever en forme de dôme, et mieux encore terminer ces fenêtres en accent circonflexe, les pousser à deux ou trois étages et les couvrir en flèche ou en battière. Quoiqu'il en soit, nous pouvons, en comparant l'église de Simorre avec celles de Périgueux et de Mazères en Bigore, nous former une idée de l'invasion timide que l'ogive fit dans l'Aquitaine au treizième siècle. Pendant que le Nord élevait hardiment les cathédrales sveltes et hardies qui nous étonnent encore, le Midi se bornait à donner aux voûtes la forme légèrement aiguë, tout en conservant la simplicité du berceau, la lourdeur romane des murailles épaisses, les piliers massifs et les coupoles. Ces coupoles qui nous étonnent à Périgueux, n'étaient qu'une répétition de celles du transcept sur chacune des quatre parties de la croix ; elles n'apportaient pas de modification essentielle au plan général des églises du treizième siècle, qui eurent pour base, 1° la croix à peu près grecque, car la nef, sans bas-côtés, ne fut guère plus étendue qu'un des bras du transcept ; 2° la coupole centrale ; 3° les pyramides carrées, élevées sur plusieurs angles extérieurs du monument.

Quant au cloître de Simorre, placé au nord-ouest de la basilique, rien n'a résisté à la destruction ; nous n'avons pu y distinguer que le puits carré qui occupait un de ses angles, quatre niches ogivales à tombeau, menagées dans les murs de l'église, et une jolie cheminée du seizième siècle, avec colonnes torses, dépendant, dit-on, de la chambre de l'abbé.

Si nous suivions la chronologie des principaux évènements qui agitèrent l'Astarac, nous devrions nous transporter auprès de l'abbaye de Berdoues et de la nouvelle bastide de Mirande ; nous allons cependant en interrompre la suite et achever la chronique

de Simorre avant de nous rendre dans ce nouveau centre de l'Astarac.

Après le règne si agité de l'abbé Bernard de Saint-Estier, adversaire opiniâtre de Bernard IV et de Centulle III, Simorre jouit de quelques années de calme. Son successeur, Augé de Montaut, profita de cet intervalle de paix pour faire consacrer la nouvelle église par l'archevêque d'Auch (1309), assister lui-même au concile de Nogaro (1315), et recevoir le serment de fidélité des habitants de Sarrancollin et du seigneur des Quatre-Vallées (1315). Cependant, les temps d'épreuves se représentèrent deux siècles plus tard (1563) : la peste ravagea Villefranche et Simorre, comme la plupart des provinces voisines. En 1563, les calvinistes ajoutent au fléau céleste les dangers de la guerre civile : retranchés à Mauvezin, ils forment le projet d'assaillir la procession de Simorre au moment où elle doit se rendre à la chapelle de Saintes. L'abbé essaie de faire avorter leur complot en contremandant la cérémonie religieuse ; mais les huguenots, dirigés par M. de Vivès, viennent assiéger la ville au mois d'avril, dans l'intention de lui faire éprouver tous les désastres que ceux d'un autre Mauvezin (1) avaient appesanti sur Saint-Bertrand de Comminges. Cependant, le commandant de Simorre, Jacques de Brugelles, demanda du secours au gouverneur de la province, et les assiégeants battirent en retraite le 15 avril, après avoir détruit l'église Saint-Nicolas, sur l'emplacement de l'ancienne ville, celles de la Molère, du Mas de Gaujan et de Saint-Luc de Brestas, près de Lombez.

Ces tristes évènements ne devaient pas tarder à être dépassés par les conséquences de la décadence générale qui s'appesantissait sur les maisons religieuses. L'abbé Milhas, atteint, en 1600, d'une blessure très-grave à la tête, fut obligé de se démettre de ses fonctions, et le siége abbatial resta inoccupé pendant plus de neuf ans. Aussitôt, une foule de seigneurs séculiers se jettent sur la proie ecclésiastique, que la cour était heureuse de livrer à l'ambition d'une aristocratie dégénérée. Quatre gentilshommes sont successivement pourvus, par Henri IV, de ce riche bénéfice ; mais tous se voient successivement éconduits par une foule de circonstances où plus d'un chrétien ne manqua pas de voir les effets de la main de Dieu. Le dernier de ces abbés,

(1) Voyez notre Voyage archéologique en Bigorre, p. 76 à 81.

enfin, Béon Massés de Lamezan, porte-enseigne du duc d'Épernon, vendit son brevet en 1603 à l'archi-prêtre Victor de Fabars, et la série des abbés ecclésiastiques recommença.

Des agitations d'un nouveau caractère signalèrent l'administration de Victor de Fabars : les religieux de Simorre ayant voulu s'opposer à la réunion du prieuré de Sainte-Dode au collége des jésuites d'Auch, l'archevêque envoya dans cette abbaye un prédicateur de son choix, et fit conduire dans la prison de l'archevêché celui que l'abbé avait nommé, conformément au droit qu'il n'avait cessé d'exercer depuis 1575. L'abbé résiste, et l'archevêque s'étant présenté dans Simorre, voit les portes de la ville se fermer devant lui. Ce n'était pas le seul embarras de Victor de Fabars : son sacristain prétendait avoir le droit exclusif de chanter la messe de Noël ; et comme l'abbé soulevait la même prétention, la lutte ne pouvait manquer d'être bruyante. Elle éclata en 1609 dans le chœur même de l'église. Un jour, l'abbé commence la messe au maître-autel et entonne le *Gloria*. Les religieux placés dans le chœur d'en haut cessent de chanter ; mais aussitôt que le sacristain entonne son *Gloria* à l'autel de Saint-Cérat, les moines répondent avec ardeur, et ce petit scandale réveille l'acharnement des deux partis, qui poursuivent leur procès devant le Parlement de Toulouse. A défaut de grands événements généraux, la chronique de Simorre nous présente des traits de mœurs d'un caractère assez étrange. Ainsi, quand l'abbé prenait possession de son siége, le baron de Boissède venait l'attendre à la porte de la ville, tête découverte, une jambe nue, l'autre bottée ; il faisait auprès de lui l'office d'écuyer, prenait la bride de sa mule, conduisait le dignitaire ecclésiastique au parvis de l'église, portait sa robe et le servait à table pendant toute la journée.

Mais l'heureux abbé avait aussi son quart d'heure de Rabelais : après avoir prêté serment de fidélité aux habitants et au chapitre, après avoir remplacé les consuls, il devait payer les soins de M. de Boissède en lui abandonnant toute son argenterie. Cette allégorie, tout aussi sérieuse alors qu'elle serait ridicule aujourd'hui, rappelait au chevalier la respectueuse humilité qu'il devait témoigner au pouvoir ecclésiastique, tout en restant prêt à monter à cheval pour le défendre dans le danger ; elle empêchait le chef religieux d'oublier la reconnaissance temporelle dont il était redevable envers le pouvoir séculier, appelé à lui

prêter main-forte. Cette coutume se reproduisait d'ailleurs dans plusieurs diocèses du Languedoc et de la Gascogne, notamment à l'égard de l'archevêque d'Auch.

Quelques incidents marquent les dernières pages de la chronique un peu modeste de Simorre. Jacques de Langlade, nommé en commande par brevet royal de 1659, voulut se donner un palais abbatial, comme le luxe de l'époque en avait répandu l'usage. Le ciel sembla vouloir le punir de sa prétention : un violent incendie détruisit cette construction en 1673, avec une très-grande partie du monastère : peu s'en fallut que l'église ne fût entamée. Une nouvelle rébellion des moines de Sarrancollin, condamnée par un arrêt du Grand Conseil, en 1692, ne contribua pas peu à attrister les dernières années de son administration.

Après avoir parcouru ces annales un peu trop intimes peut-être, on est heureux de les fermer sur un des plus grands noms de la France philosophique. La petite ville de Simorre, si solitaire aujourd'hui, son église si intéressante, son cloître maintenant détruit, reçurent plus d'une fois, dans les premières années du dix-huitième siècle, un jeune étudiant qui venait chercher, auprès d'un de ses parents, religieux dans le monastère, le repos et la solitude qu'il ne pouvait trouver dans les grandes cités. Ce jeune homme devait écrire un jour un des chefs-d'œuvre de la langue française : *L'Esprit des Lois*. Aussi, sommes-nous fiers, en quittant Simorre, de saluer le grand nom de MONTESQUIEU !

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.





Deuxième Partie.

Abbaye de Berdoues. — Mirande et son histoire. — Château de Saint-Jean d'Astarac. — Saint-Élix.

La dernière partie de l'histoire du comté d'Astarac, qui s'étend du douzième au dix-septième siècle, se résume d'une manière assez caractéristique dans celle des trois principaux établissements du comté : 1° l'abbaye de Berdoues; 2° le château de Mirande; 3° la ville ou bastide du même nom.

Les comtes d'Astarac habitaient encore le château de Castillon lorsqu'en 1135 Bernard II, comte d'Astarac, et son fils Sanche, donnèrent, *bono animo et bona voluntate*, pour le salut de leur âme et de toute leur maison, à Sainte-Marie de Morimond et à l'abbé Vaucher, la terre, l'église et le casal de Berdoues, avec toutes leurs dépendances, cultivées ou incultes, pâturages et forêts, dîmes, prémices et droits de chasse.

L'initiative du comte exalta la générosité de la noblesse Les religieux commençaient à peine de planter les jalons d'une nouvelle abbaye sur la rive gauche de la Baïse, lorsque les gentilshommes d'Astarac, réunis autour de leur suzerain, remirent à l'abbé de Morimond, dom Sanche, tous les pacages qu'ils possédaient dans le comté, avec l'entrée, la sortie et autres droits nécessaires aux maisons religieuses. Tel était le nombre des donateurs, que ceux qui n'eurent pas le temps de signer l'acte y suppléèrent en agitant des branches d'arbres fruitiers ou champêtres, et en prononçant la formule expéditive : « *Je donne le droit de pacage dans toute ma terre, avec l'entrée et la sortie.* »

La fondation de l'abbaye de Berdoues naquit de cette acclamation d'enthousiasme; malgré l'état de ruine complète où le vandalisme révolutionnaire et l'avarice des acquéreurs de biens ecclésiastiques ont réduit cet illustre monastère, il est facile de reconnaître dans l'église et dans le cloître tous les caractère des monuments du douzième siècle.

Les religieux de Berdoues, obligés, comme la plupart des constructeurs de cette époque, de faire de la brique sur place, afin d'éviter le transport très-dispendieux des matériaux à travers de vastes bruyères inhabitées, s'empressèrent de faire cuire leur brique dans la forêt de Viole, et ils se mirent à l'œuvre.

L'église et le cloître, bâtis complètement en grandes briques, furent faits sur les dessins de l'architecture de transition. Le cloître avait trente mètres carrés, les galeries étaient voûtées avec nervures toriques à moitié engagées, réunissant leur croisure autour d'un tourteau de pierre évidée. Chaque arcade, regardant le préau, grande et large ogive privée de toute ornementation, fut subdivisée en deux pleins cintres romans supportés, à chaque retombée des voûtes, par deux colonnettes de marbre. Ces colonnes, assises sur une base formée d'un grand tore et d'une baguette, avaient à chaque angle du soubassement ce qu'on appelle une griffe, et que nous préférons nommer un fruit, car cet ornement nous paraît vouloir imiter les pommes tombées des branches du chapiteau. Ces chapiteaux de marbre blanc, qui réunissaient les colonnes gémissées, présentaient à chaque angle ces feuilles tantôt plates et entrelacées, tantôt volutées ou à crochets qui annonçaient la corbeille gracieuse et légère du treizième siècle.

Aucun oculus, aucune ouverture ne perçait les timpans des arcs du cloître. Les piliers des quatre coins intérieurs n'avaient pas de colonnes. Celui qui peut encore servir de spécimen présente un faisceau de quatre pilastres à angles droits appliqués contre un pilier également rectangulaire, comme dans les basiliques romanes des neuvième et dixième siècles; mais il ne reste aujourd'hui que trois travées de la galerie méridionale et le mur appuyant les voûtes du couchant; tout juste assez pour retrouver le plan primitif du cloître. Quant à l'église, quelques pans de murs informes ont seuls survécu, et ce n'est que par analogie qu'il est permis de la classer au nombre des édifices romans du douzième siècle. La tradition orale et la chronique de dom Brugelle nous apprennent d'ailleurs qu'elle était complètement en brique, qu'elle renfermait deux chœurs : le premier au-dessus de la porte du fond, comme celui de Simorre, et réservé aux religieux; le second, vers le chevet, destiné aux frères laïs. Il fut supprimé en 1730 par le prieur dom Dupont.

Il paraît aussi que l'abbaye de Berdoues avait obtenu dès l'origine le privilége d'ensevelir les comtes d'Astarac, car la violalation de cette coutume donna lieu à quelques discussions à la fin du douzième siècle. Amanieu, mort à Chypre vers 1177, à son retour de la Croisade, où il s'était couvert de gloire, ayant été déposé dans l'abbaye de Bouleau, fondée par Sanche II, un de ses ancêtres, les religieux de Berdoues s'en plaignirent au Pape Luce II, qui ordonna la restitution du corps. Le cadavre fut aussitôt exhumé du Bouleau, transporté avec pompe dans le sanctuaire de l'église de Berdoues, et inhumé du côté de l'épître, où une peinture murale reproduisait le souvenir de cet évènement.

Telle était l'abbaye construite de 1135 à 1150, sous la direction de l'abbé Vaucher, lorsqu'en 1152 Bernard, comte d'Astarac, et son fils Sanche, ajoutèrent à leur première donation la forêt de Viole avec ses terres, herbes, eaux, bois, droits de chasse, ainsi que le casal de Molies ou de la Planca. — Bertrand de Marrens et son fils lui cédèrent en même temps (1152) le lieu d'Artigues, l'église de Labarthe, le casal de Castéra, ceux de Béliard et de Cérisol, les terres de Guerrieu, de Marrens et de Lézian, avec leurs dîmes et leurs prémices. C'était sur ce dernier territoire que devait s'élever la bastide de Mirande. Or, il est probable qu'un ancien donjon, encore debout, construit en brique et pré-

ventant au nord une fenêtre plein cintre, existait déjà sur la terre de Lézian. Il s'élève aujourd'hui au centre de Mirande, et servit peut-être de jalon à la bastide dont nous aurons à parler bientôt.

En attendant, tous les comtes d'Astarac s'empressent d'enrichir l'abbaye naissante. Boëmont, au moment de partir pour la Terre-Sainte, lui donne la terre de Saint-Élix avec plusieurs casals, et lui fait remise de Lost et de la seigneurie, pour tous les domaines dont il était suzerain (1175).

Cependant, les frais de ce voyage lointain, les générosités faites imprudemment en prenant la croix, mettaient les comtes d'Astarac dans la nécessité de se montrer plus circonspects. Aussi, voyons-nous, en 1187, ce même Boëmont et sa femme marquise ne plus donner à l'abbaye, mais *lui vendre* toutes leurs possessions du vieux et du nouveau Tels, pour le prix de *quinze cents sols morlans* ou *béarnais*. Ces sages précautions se continuent. En 1200, Vital de Montégut (*Monteacuto*), comte d'Astarac, et sa femme, *na* Béatrix, cèdent encore le château d'Autajan et ses dépendances, pour *trois cents sols morlans*, à Auger, abbé de Berdoues.

En 1251 enfin, Bernard d'Aubian et sa sœur *na* Alaretz y ajoutent, par un acte rédigé en langue gasconne, la terre de Saint-Christau (Christ élevé), à l'occasion de l'admission de Bernard parmi les religieux de Berdoues et de la réception de *na* Alaretz *comme sœur en les causes spirituelles;* il fut également spécifié dans l'acte que la nouvelle sœur serait ensevelie dans le monastère. Arrêtons notre attention sur le titre *na*, *ena,* que prenait la comtesse d'Astarac, et Alaretz, bourgeoise de Mirande : il vient évidemment de l'*ena,* des vicomtesses de Béarn, qui l'avaient apporté de la Catalogne sous les Montcades. Ainsi l'Astarac empruntait au Béarn ses titres de noblesse et ses monnaies; les comtes n'avaient pas de coings : ils n'employaient dans leurs domaines que les sols et les baquettes de Morlaas.

L'apauvrissement de la féodalité à la suite des expéditions d'Orient, nous conduit bientôt à une conséquence nouvelle : les gentilshommes ruinés veulent reprendre les biens dont leurs ancêtres s'étaient si généreusement et un peu légèrement dépouillés; Bernard, comte d'Astarac, se livre à ce genre d'usurpation...... Cependant, le repentir suit le vol, et nous le voyons restituer,

vers 1251, une partie des biens dont il s'était emparé d'abord.

Les religieux de Berdoues, devenus possesseurs d'une notable partie de l'Astarac, par suite des donations ou des acquisitions que nous venons de rapporter, avaient peu à peu donné à leur établissement des proportions qui pouvaient inquiéter les comtes. Lorsqu'on passe devant les ruines de cette antique abbaye, on ne peut s'empêcher d'admirer avec étonnement l'étendue de l'enceinte de son enclos quadrilatéral, entouré de murailles d'un mètre d'épaisseur, et présentant l'aspect des fortifications d'une ville du treizième siècle.

En augmentant leurs richesses et en se livrant à l'exploitation des terres incultes qui leur avaient été données, les religieux découvrirent des carrières abondantes. Dès-lors, ils abandonnèrent complètement la brique, construisirent leurs remparts avec des pierres de moyen appareil; ils les appuyèrent à l'escarpement de la Baïse, sur leur plus grande longueur orientale, et les fortifièrent, du côté opposé, par une tour carrée sous laquelle s'ouvrait une belle porte en ogive garnie d'une herse. Le rez-de-chaussée de la tour, qui seul a résisté aux démolitions, présente encore des naissances de nervures croisées qui reposent sur des modillons historiés représentant chacun un animal accroupi, dont un a deux corps. Ces voûtes à deux travées donnent à penser que la tour formait un prolongement intérieur destiné à loger les gardes.

Après le cloître de transition du douzième siècle, nous voici donc arrivés à un ensemble de fortifications évidemment construites à la fin du treizième, et nous croyons trouver dans cette enceinte de murailles, qui s'étend de trois cent cinquante-quatre mètres du sud au nord, sur deux cent quarante de l'est à l'ouest, l'indice que les bénédictins de Berdoues n'aspiraient à rien moins qu'à fonder une ville autour du monastère. Il ne faut pas oublier que le pouvoir monastique livrait alors une guerre énergique à la féodalité, et se faisait un peu le complice des rois dans cette tentative de révolution. La plupart des abbayes primitives, élevées d'abord au milieu des forêts, avaient peu à peu attiré la population sous leur ombre protectrice. L'abbaye de Berdoues, marchant sur les mêmes traces, prétendait fonder une cité considérable, sans ménagement, tout d'un jet, afin d'acquérir peut-être le titre d'évêché, comme Saint-Papoul et Alet lui en donnaient l'exemple.

Les comtes d'Astarac durent s'effrayer de ces projets. C'était déjà trop pour la féodalité, de voir les rois s'appuyer sur la bourgeoisie pour battre ses donjons en brèche; elle ne voulait pas que le clergé élevât de nouvelles forteresses laïques, destinées à tenir la puissance de l'épée en échec. Les comtes, mis en éveil par leurs démêlés avec les abbés de Simorre, s'empressèrent de faire des démarches auprès de ceux de Berdoues. Le Cartulaire de Mirande va nous en faire connaître le résultat.

L'an 1282, le 25 juillet, Bernard IV, comte d'Astarac, en présence de Centulle III, de Pierre l'Amaguère, abbé de Berdoues, et du syndic des religieux de l'abbaye, forma le projet de construire la bastide de Lézian. Il ne faut pas oublier que ce territoire, donné à l'abbaye par Arnaud de Valentés, en 1185, relevait de la seigneurie des comtes. Aussitôt on tache de s'entendre sur les bases d'un paréage; malgré la guerre des Anglais qui ravageaient la Guyenne et l'Astarac, peut-être même à cause de ces circonstances et afin de pouvoir opposer une cité nouvelle aux étrangers, le roi de France se hâte d'intervenir dans le contrat : le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues se rendent à Toulouse, auprès d'Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Philippe-le-Bel; et le notaire Guillaume Auratie rédige les trente-cinq articles qui fixent les commis, us, coutumes, priviléges et juridiction de la bastide de Lézian.

Les droits respectifs des parties et les priviléges des habitants étant réglés, le fils de Bernard, Centulle III, commença (1289), de concert avec l'abbé de Berdoues, la construction de la bastide, et il choisit le terrain donné à l'abbaye par Bertrand de Marrens (1152), terrain dont le comte devait conserver la seigneurie. La situation de la ville était avantageuse. Tracée autour du donjon de brique dont nous avons parlé déjà, Lézian s'élevait sur la rive assez escarpée, au bas de laquelle coulait alors la rivière, qui s'en est maintenant éloignée de deux cents mètres. Appuyés sur cette ligne, à l'est, les remparts se prolongeaient en retour entre les deux ruisseaux du Caneron et de la Fontaine; ils étaient construits en pierre de moyen appareil régulier, comme ceux de Berdoues, et avaient la forme d'un carré long. Quatre portes ogivales, surmontées de tours carrées à trois étages et munies de herses, furent ménagées régulièrement au centre des quatre grandes courtines; quatre rues principales, se coupant à angles

droits, divisèrent l'enceinte quadrilatérale et laissèrent au centre une vaste place carrée qui fut occupée par une halle formée d'une vingtaine de piliers de pierre octogones, supportant une charpente robuste et touffue, au sommet de laquelle s'élevait un beffroi carré couvert en flèche. Le reste de l'espace fut subdivisé par d'autres rues formant damier. Les priviléges accordés aux habitants qui voudraient peupler la nouvelle bastide, publiés dans tous les environs, firent accourir une foule de paysans et de bourgeois, et ces derniers bâtirent à la hate des maisons en torchis, dont plusieurs existent encore. Les gentilshommes, ne voulant pas se laisser ravir toute influence dans la ville naissante, y construisirent quelques solides habitations de pierre. Les comtes acquirent ou reçurent par héritage la tour de brique dont nous avons parlé; l'abbé de Berdoues flanqua sa maison abbatiale d'une tour carrée, qui s'élève encore, quoique abaissée de deux étages, dans l'îlot placé au couchant de la place; elle contribua, avec la tour de brique et celles des quatre portes, à donner à la ville nouvelle l'aspect le plus pittoresque et le plus imposant. De nombreux jardins occupèrent enfin les espaces laissés vides, et la bastide de Lézian ne tarda pas à prendre le nom de MIRANDE, *Miranda* (admirable). Trois besans d'or, peut-être trois miroirs, inscrivirent sur ses armes ce caractère de beauté.....

Toutefois, les abbés de Berdoues la maintenaient encore sous leur dépendance spirituelle; les habitants étaient obligés de faire ensevelir les morts à l'abbaye. Ce privilége des abbés était d'autant plus onéreux, que le lit et les vêtements du mort devenaient leur propriété; et malgré les vives réclamations des consuls, le monastère conserva long-temps l'exercice d'un droit remontant à l'origine de la bastide. Mais de Lustar ayant obtenu le titre d'abbé, une transaction intervint, et les habitants se rachetèrent de cette étrange servitude, en promettant de payer deux sols tolosains par sépulture (les pauvres devaient être ensevelis gratuitement). Peu de temps après, les Mirandais obtenaient une concession plus importante : celle d'être ensevelis dans le cimetière de la ville (1292).

Il faut le reconnaître cependant : en passant de la dépendance de l'abbé de Berdoues sous celle du curé de la paroisse, les Mirandais changèrent de maître, sans être considérablement soulagés dans les charges du casuel. D'après un arbitrage de 1303,

passé avec Algario, chanoine de Lescar, curé de Mirande, et ses paroissiens, ces derniers furent assujettis aux obligations suivantes. Ils devaient : 1° inviter le curé à tous les repas de noces, ou lui payer douze deniers tolosains, sans préjudice de quatre deniers darrhes; 2° lui céder les habits recouvrant les morts à leur dernière heure, ou payer deux sols tolosains; 3° lui donner deux deniers tolosains par veau ou ânon, quatre par poulain ou mulet, un par brebis ou chèvre avec son fruit, même taux par trois brebis ou par trois chèvres sans leurs petits; un denier par truie, à moins qu'elle ne fût stérile. A ces conditions, tout citoyen pouvait tester ou laisser des legs sans l'autorisation du pasteur...

Mais la nouvelle Miranda, fondée dans une des situations les plus heureuses de la Gascogne, était appelée à devenir le centre d'un mouvement industriel et commercial assez considérable, et la tutelle un peu tyrannique des pouvoirs qui lui avaient donné le jour ne pouvait en arrêter l'élan. Une ordonnance des consuls, du 1er mai 1330, est une preuve irrécusable du développement que la fabrication des étoffes y avait acquis déjà, car on ne songe à entourer de garanties aussi détaillées et aussi sages que les industries dont les abus pourraient occasionner des dommages publics assez étendus. Ce règlement, dans lequel les consuls prennent pour considération les plaintes nombreuses portées contre les fabricants d'étoffes, présente un certain intérêt, comme organisation de cette industrie et comme tarif de la journée de divers corps d'artisans. Après avoir contraint lesdits métiers à recevoir trois syndics ou prud'hommes chargés de surveiller la bonne préparation des étoffes de laine, le règlement fixe avec les plus grands détails le prix des diverses préparations, même celui de la teinture en dehors de la ville (1).

Cette circonstance paraît établir que les préparateurs d'étoffes portaient leurs marchandises à Toulouse, afin de leur faire donner

(1) « La peigneuse de laine recevra six deniers tournois par PEYRE de huit pinces;
La cardeuse, un demi-tournois par livre de cinq quarts, avec recommandation de tenir la laine en un lieu sec ;
Le tisserand, six deniers tournois par canne d'estame (étoffe), avec défense de tisser à la chandelle, afin d'éviter les incendies;
Les cardeurs, six deniers tolosains par journée de travail;
Les tondeurs, deux deniers tolosains par canne d'étoffe; les teinturiers, enfin, doivent recevoir le même prix que leurs confrères de Toulouse, plus, le remboursement des frais de voyage entre les deux villes. »



la couleur indiquée par leurs pratiques. Il ne faut pas ignorer, d'ailleurs, que l'industrie dont nous nous ococcupons se bornait à peigner, à tisser et à teindre la laine que chaque particulier confiait aux fabricants.

Pendant que Mirande s'élevait à la voix des trois pouvoirs réunis, Berdoues continuait à étendre sur d'autres points une influence plus directe. Nous avons vu Boëmont d'Astarac donner à l'abbaye la terre de Saint-Élix en 1175. Saint-Élix remplaçait une ancienne villa gallo-romaine, située sur la petite Baïse, à quinze kilomètres au sud-est. Les preuves ne manquent pas pour établir son existence, et nous pouvons citer : 1° un cippe gallo-romain portant l'inscription suivante :

HERCULI
TOLIANDOSSO
INVICTO
PRIMIGENUS
SEMBI FIL
V. S. L. M.;

2° une belle tête de style gallo-romain, à la chevelure admirablement ondoyée, découverte au sommet de la colline voisine, avec plusieurs tombeaux dont les squelettes portaient entre leurs dents une obole de cuivre; 3° de nombreux fragments de mosaïque grossière, de chapiteaux corinthiens, de dalles de marbre, de briques minces (1).

Maîtres d'un sol que les Vandales avaient couvert de ruines, les religieux de Berdoues s'empressèrent d'y bâtir *une grange*

(1) Cette inscription est le seul monument de ce genre remontant aux Romains que le territoire de l'Astarac nous ai fourni. Le président d'Orbessan avait recueilli à Saint-Guiraud un autel à Minerve, portant les noms de ATTIVS SABINIANVS. Si nous ajoutons à ces découvertes quelques mots sur la direction de la voie de César, nous aurons épuisé toutes nos connnaissances archéologiques sur l'époque romaine. Cette voie partait du plateau de Lannemezan, suivait la ligne de coteaux qui domine le Bouès, passait à Saint-Maur, à Palane, à Saint-Christaud, points sur lesquels elle montre encore quelques traces d'empierrement, Elle se dirigeait ensuite vers Bordeaux, en suivant la crête qui sépare le bassin de l'Adour de celui de la Garonne. Cette admirable situation stratégique lui permettait de relier les Pyrénées à Burdigala, sans traverser un seul cours d'eau.

ou prieuré pour diriger l'exploitation des terres défrichées, et l'on voit encore au centre de la métairie moderne un bâtiment carré long, construit en pierre de moyen appareil, qui date évidemment du treizième siècle. Il était composé de quatre pièces primitivement éclairées par huit lucarnes à lancette terminées en tréfleur, et fort évasées. La pièce du rez-de-chaussée, située à l'est, forme une chapelle voûtée en ogive basse, avec nervures croisées réunies autour d'une clef de voûte ornée d'une fleur crusifère, pareille à celle du chevet de l'église de Mirande. Quatre modillons à têtes humaines supportent leurs retombées; une lancetté tréfleur, surmontée d'une quatrefleur, s'élève audessus de l'autel; deux petites crédences, l'une ogivale, l'autre quadrilatérale, sont logées dans les murs latéraux. Les autres étages n'avaient que de simples planchers.

Il ne pouvait suffire aux comtes d'Astarac de posséder sur la ville de Mirande un droit de paréage reconnu dans une charte contresignée par le roi de France; il fallait s'assurer de l'exécution des articles du traité, combattre l'influence croissante de l'abbaye et de la couronne, et se mettre enfin en mesure de faire respecter les priviléges de la féodalité par deux parties hostiles qui entraînaient la bourgeoisie dans leur cercle d'attraction. L'abbaye de Berdoues pesait, par son voisinage, sur les destinées de la nouvelle ville; les comtes voulurent peser à leur tour sur les bourgeois, par la construction d'un château comtal, et celui de Saint-Jean s'éleva sur la rive très-escarpée de la Baïse, à une portée d'arquebuse en aval de Mirande.

Ce n'était pas d'ailleurs le premier établissement féodal fondé sur ce point : on remarque, au nord du confluent du ruisseau et de la rivière, une motte d'assez petite dimension qui dut supporter une tour de bois, comme celle de Barcugnan. Il est probable que les d'Astarac eurent là, dès l'origine, un poste avancé où ils entretenaient une garnison pour la surveillance du pays.

Quoiqu'il en soit, le nouveau manoir, protégé au sud-est par la rivière, au nord par le ruisseau de l'Estanque, conserve encore son enceinte carrée et les caractères les plus intéressants des transformations successives que lui firent subir les révolutions architecturales et politiques. Deux tours carrées et à trois étages, dressées en saillie aux deux angles de l'ouest, seul côté par lequel le plateau fut abordable, le garantissait contre les assaillants;

elles étaient reliées par un rempart d'un mètre cinquante centimètres d'épaisseur, et devaient être précédées d'un large fossé garni d'un pont-levis. Mais ces ouvrages avancés ont disparu dans le dernier siècle. La tour du nord-ouest renferme encore un de ces horribles lieux, appelés *fosses,* au fond desquels les malheureux prisonniers étaient jetés par l'orifice de la clef de voûte, pour ne plus revoir le jour. Ce cachot n'avait d'autre ouverture qu'un soupirail oblique qui donnait sur le rempart, et par lequel les gardes pouvaient surveiller les victimes. La voûte, arrondie en four, s'élevait sous la forme d'une ruche, et l'on peut voir dans la salle supérieure le tour dormant qui servait à descendre les prisonniers à l'aide de câbles et d'une poulie fixée à la voûte supérieure. Cette dernière salle, destinée probablement à un corps-de-garde, était voûtée en pont, et présente encore des latrines creusées dans le mur, et trois meurtrières qui, grâce au double avancement de la tour sur les deux côtés des remparts, pouvaient balayer extérieurement les courtines.

Mais arrivons au corps principal, ou partie méridionale qui renferme la chapelle, la salle d'armes, la chambre d'honneur et une seconde salle au second. A l'époque de la construction du château, de petites fenêtres carrées, avec évasement en chanfrein, servaient à éclairer toutes ces salles. On y arrivait par un escalier tournant de grande dimension, logé dans une tour carrée dont les ruines font encore saillie sur la cour intérieure. Si nous examinons la disposition de ces diverses parties, nous verrons que l'extrémité orientale du rez-de-chaussée renfermait une chapelle voûtée en pont ogival, ouvrant sur un hangar par un large arceau du même style, ce qui permettait à la garnison du château, quelque nombreuse qu'elle fût, d'assister au saint sacrifice. Une fenêtre très-étroite et sans ornement éclairait l'autel; une porte latérale, à linteau droit, appuyé sur des consoles, conduisait, par un escalier tournant, ménagé dans une tourelle carrée, à l'étage supérieur. On entrait d'abord dans la chambre d'honneur, placée au-dessus de la chapelle; chambre voûtée à quatre quartiers ogivaux, mais qui n'a conservé que les naissances des nervures, supportées par des modillons historiés; ces modillons représentent un ange aux ailes déployées et un bourgeois posé en cariatide accroupie; il appuie ses mains sur ses genoux pour supporter l'effort.

5

Ces arêtes toriques à liteau appliqué, la bonne exécution des modillons, portent des témoignages évidents du quatorzième siècle; mais les murs conservent des traces de peinture plus récentes. Des quatrilataires, aux lignes obliques, forment damier et renferment dans leurs cases des animaux alternant avec des écus blasonnés; nous avons remarqué des chiens, des chevaux, des bœufs, dessinés assez correctement, et un écu écartelé dont les deuxième et troisième quartiers portent les trois pals de Foix.

Il ne faut donc pas chercher dans cette pièce les traces des embellissements exécutés par Centulle III, lorsqu'il vint se fixer au château de Saint-Jean, après avoir détruit celui de Castillon (1298). On doit y voir l'empreinte du passage des comtes de la maison de Foix-Candale, qui commencèrent à régner sous Jean III, vers 1410.

Si la forme carrée de toutes les tours, grandes et petites, si l'exclusion de tourelles d'encorbellement et la rareté des ouvertures concourent à justifier la date de 1298, donnée par dom Brugelle à la fondation du château des comtes d'Astarac, d'autre part les modillons et les nervures du xv[e] siècle, la vaste cheminée de la salle d'armes, dont le chambranle et les pilastres sont ornés de colonnettes et de nervures prismatiques, les six croisées qui décorent la façade méridionale et qui présentent à l'extérieur des nervures du même style, prouvent que le château reçut des améliorations importantes au xv[e] siècle. Il est aisé, d'ailleurs, de reconnaître l'intercallation de ces croisées dans un mur qui n'avait précédemment que de petites ouvertures de 60 centimètres sur 40.

Les comtes d'Astarac avaient acquis en effet une influence qui ne rendait plus leur château primitif de 1298 digne de leur situation politique. Jean III (1410), neveu de Mathieu, comte de Comminges, était issu de la fastueuse famille de Foix. Il s'était joint à Charles VII pour combattre les Anglais : son fils, Jean IV, enfin, ajoutait le titre de prince à celui de comte (1419).

La puissance qu'il donna à la maison d'Astarac, l'extinction de la branche masculine à la fin de son règne, les troubles qui agitèrent celui de sa fille Mathe, dépossédée de son comté par sentence du parlement, nous obligent à faire remonter la splendeur du château de Mirande au commencement du xv[e] siècle. C'était d'ailleurs l'époque où le style ogival faisait des progrès

rapides dans la Gascogne, sous l'influence de la domination anglaise. La construction de l'église de Mirande, notamment, avait attiré dans l'Astarac des architectes et des ouvriers familiarisés avec les mouvements du compas ogival.

Nous voici naturellement amenés, pour épuiser ce sujet, à constater l'existence d'une construction militaire qui complétait la représentation des trois pouvoirs fondateurs de la bastide...

Pendant que l'abbé de Berdoues élevait un hôtel abbatial, surmonté d'un donjon, au centre de la ville; pendant que le comte d'Astarac construisait à l'extérieur le château dont nous nous sommes occupés, le roi de France établissait le siége de son autorité dans le château royal de Mont-Urserius, confié au commandement de Guillaume de Bernabal (1294), et donnait à ce dernier le titre de *gardien des consuls et de la ville de Mirande.* Ce gardien avait une double mission : celle de conserver Mirande dans l'intérêt du Roi, celle d'en protéger les habitants contre leurs ennemis et leurs persécuteurs. Le Roi se faisait payer cette protection un denier par feu.

Ce n'était pas chose peu importante, pour une commune récemment fondée, que d'établir, avec les seigneurs du voisinage, des relations diplomatiques amicales et d'échanger des traités de paix et d'alliance..... Par un accord de 1295, les consuls de Mirande et le comte de Pardiac, fatigués des discussions qui leur avaient fait prendre plus d'une fois les armes, se pardonnèrent mutuellement leurs injures et rancunes; ils se promirent fidélité, secours, assistance, et les Mirandais acquirent le droit de traverser les terres du Pardiac, de s'y livrer au commerce et à l'industrie, sans avoir à craindre d'être pillés ou rançonnés.

Protecteur naturel de toutes les communes du royaume, le roi de France pouvait compter sur l'attachement de la bourgeoisie, et plus particulièrement sur celui des habitants de Mirande. Nous en trouvons une preuve évidente dans une délibération des bayles et des consuls qui se réunirent au château Saint-Michel, le 14 décembre 1294, et prièrent le gardien royal Bernabal de faire rétablir sur les murs de ce château les fleurs de lis qui lui servaient de sauvegarde et que le temps avait effacées.

Sur quels points étaient situés le château d'Ours et le château Saint-Michel?... Nous ne saurions aventurer à cet égard que des suppositions peu concluentes, car les traces des deux construc-

tions ont complètement disparu.... Nous nous bornerons donc à dire que le premier ne devait pas être éloigné d'une ville à la sécurité de laquelle il etait chargé de veiller, et que le second ne pouvait être dans le village moderne de Saint-Michel, puisque les bayles et les consuls y tenaient quelquefois leurs réunions. Peut-être donnait-on ce nom à l'une des tours intérieures de la ville....

Des actes de 1338 parlent encore du château de Montis-Ursurii et du gardien royal qui l'occupait.

Mirande était fondée depuis cent vingt ans, lorsque le comte d'Astarac et l'abbé de Berdoues commencèrent à remplir l'obligation de l'article 22 du paréage, qui les astreignaient à construire l'église. On était en 1409. De grands changements s'étaient introduits dans l'architecture : l'ogive primitive ou rayonnante avait cédé la place au style flamboyant dont les deux caractères principaux étaient une tendance à la largeur des voûtes et des ouvertures, à l'amincissement des moulures et à la complication tourmentée des dessins. Le plan de la nouvelle église fut exécuté sous l'influence de ces idées. Aussi, ne sommes-nous pas surpris des deux particularités qui caractérisèrent cette construction : la largeur audacieuse de la grande nef et l'ouverture d'une grande rosace au-dessus du chevet,

De forts piliers cylindriques, sillonnés de gorges et de filets verticaux, divisent l'édifice en cinq travées. Les trois premières arcades du fond composent des bas-côtés qui s'arrêtent aux deux portes latérales. Les autres piliers, reliés aux parois extérieures par des murs transversaux, forment des chapelles ogivales dont les nervures retombent sur quelques modillons historiés. On y distingue le lion de saint Marc, le bœuf de saint Luc, l'aigle de saint Jean, la sirène et les deux quadrupèdes aux têtes confondues, si fréquents dans l'icographie des onzième et douzième siècles.

Le chevet, loin de remplir la largeur et la hauteur de la nef, prend, comme dans plusieurs églises du Midi, les proportions d'une simple chapelle, taillée dans la grande muraille. Ce sanctuaire laisse donc à droite et à gauche un pan droit et découvert; il permet également à une grande rosace de développer, au-dessus de l'arc triomphal, son oculus central, lançant un double rang de pétales à pointes aiguës, entourées d'une guirlande de quatre

fleurs et de trèfles. La niche de ce chevet, dans laquelle s'élève le bel autel à la romaine enlevé à l'abbaye de Berdoues, est à pans coupés et forme la partie la plus élégante de l'édifice : elle est voûtée à baies profondes. Si nous passons à l'extérieur, nous remarquerons autour de la terrasse qui la recouvre une gracieuse balustrade de quatrefeuilles qui suit les courbes de son plan octogonal.

Quant au clérestory, il est formé de fenêtres ogivales assez larges, ornées de meneaux à angles brusques, dans lesquels le style flamboyant essaya de prendre un vol timide sous la main d'un ouvrier malhabile.

La grande nef ne fut jamais voûtée; elle ne possède que des naissances de faisceaux de nervures appuyées sur de faibles piliers placés au-dessus de la corniche. Les arcs doubleaux, très-légèrement surélevés, s'élancent seuls d'un bord à l'autre du large vaisseau, et servent à soutenir le plafond. Après avoir suivi les traces du quatorzième siècle, nous rencontrons celles du dix-huitième dans la galerie de l'orgue qui repose sur trois arcades surbaissées; elle porte, à la clef de voûte, l'écu de la ville, aux trois bezans ou aux trois miroirs d'or sur champ d'azur. L'intérieur de l'église n'offre d'ailleurs aucun objet de paléographie qui puisse attirer l'attention. Parmi les trois pierres tombales portant le millésime de 1642 et de 1658, l'une d'elles recouvre *Joannes de Relongue*, *judex Mirandæ judicium*, comme nous l'apprend l'inscription en lettres romaines. Or, ces mots nous rappellent un évènement d'un certain intérêt à l'endroit de l'organisation judiciaire de l'Astarac.

Dès la fondation de la bastide de Mirande, la justice, suivant les conséquences du paréage, avait été exercée par les trois pouvoirs réunis; mais, au début du quatorzième siècle, la royauté voulut en usurper l'exercice exclusif; un appel des consuls de Mirande, contre l'établissement d'un juge royal, attentatoire à leurs droits (30 septembre 1300), nous donne la preuve de l'usurpation dont le consulat avait été victime. Les réclamations des consuls durent obtenir un certain résultat, car nous les voyons exercer encore les prérogatives judiciaires au commencement du dix-septième siècle. Mais, on est obligé de le reconnaître, les droits de cette époque ne sont guère constatés que par les violations dont ils étaient l'objet. Plus tard, les consuls présentent

une requête au parlement de Toulouse (18 août 1625) à l'effet de contraindre le sieur Lasseran de Massencome à détruire, dans sa maison de l'Estanque, les fortifications avec lesquelles il semblait vouloir menacer la ville et intimider les citoyens. — Tant que la maison de l'Estanque, bâtie au nord de la ville, sur un *padouen* ou communal, par le sieur Lasseran de Massencome, ne fut qu'une espèce de salle de tribunal construite en torchis, les Mirandais ne firent aucune observation ; mais, à l'apparition du premier mur de pierre, percé de meurtrières et hérissé de machicoulis, la prudence réveilla leur sollicitude ; et le parlement de Toulouse, adoptant leurs considérations, condamna Lasseran de Massencome à démolir les fortifications de l'Estanque, à ne rendre la justice qu'avec l'assistance des consuls, à rétablir enfin les clapiers du sieur Saubole, qu'il s'était permis de renverser.

Etrange tableau d'une époque de bouleversement et d'incertitude ! singulière preuve de moralité à invoquer en faveur de nos pères ! Un juge menace, rançonne ses justiciables du haut de son donjon ; il prend les allures d'un homme de guerre pour se rendre indépendant de ses collègues et détruire les propriétés de ses voisins !

Les violentes prétentions de Lasseran de Massencome ne furent probablement pas étrangères à la nouvelle organisation de la justice de Mirande : quelques années après, en effet, la juridiction de la ville était séparée de celle du comté, et M. Relongue, juge de Rivière-Basse, obtenait les titres de *juge de Mirande, commissaire député pour les affaires de Sa Majesté et pour le fait des finances de Guyenne* (1).

Tel est le dénouement administratif et judiciaire dont la pierre tombale de l'église de Mirande réveille le souvenir. Nous devons la saluer comme un des rares monuments archéologiques sur lesquels la capitale de l'Astarac a gravé une de ces révolutions intérieures qui eurent le privilége d'agiter, pendant plusieurs siècles, l'existence paisible de nos aïeux.

(1) La juridiction de Mirande s'étendait sur dix-huit villages, formant le perche de Mirande :

Artigues, Lafitte-Toupières, Valentées, Pouyguillés, Lafitte, Saint-Martin-de-Horgues, Saint-Médard, Saint-Michel, Saint-Jaymes, Saint-Clamens, Bazugues, Sarragailloles, Soulès, Bascous, Respaillés, Cuélas et Saint-Elix.

Après cette rapide excursion, nous devons revenir à la description de l'église et de ses détails. Les vingt stalles très-basses, disposées de chaque côté du chœur, montrent extérieurement des dessins rayonnants et flamboyants, au milieu desquels on distingue l'écu aux trois fleurs de lis de France, et un autre occupé tout entier par une de ces fleurs; mais on ne peut remarquer, sur aucun point, la plus légère trace de sculpture historiée.

La grande porte occidentale présenterait un aspect assez digne du quinzième siècle, si la pierre calcaire qui fut employée n'avait empêché l'artiste d'en fouiller les détails. Elle est placée sous un porche, voûté dans le style de l'église, et présente, de chaque côté de l'ébrasement, cinq colonnettes se profilant en voussures. Un piédouche, placé au-dessus de l'arc ogival, supporte la statue mutilée du Christ. Le Sauveur est assis, couronné du nimbe crusifère et lève ses mains bénissantes; six piédouches et six dais, placés sur chaque flanc et ornés d'animaux mutilés et de découpures rayonnantes, indiquent que les douze apôtres complétaient autrefois ce groupe, si souvent répété au quinzième siècle. Les côtés latéraux du porche, formés de panneaux à deux rangs d'arcades trilobées, renferment trois autres modillons sans statues. Un avant-porche, ou nartex enfin, ouvert à grande arcade, précède le premier, comme dans les cathédrales de Montpellier et de Bayonne. Cette partie assez caractéristique de l'église est surmontée de deux contreforts qui semblent avoir été construits postérieurement, pour servir d'appui à la grande tour carrée. Ce clocher s'élance avec hardiesse au-dessus du premier porche, et se termine par une flèche de bois, un peu grêle, entourée de quatre tourelles de pierre, assises sur encorbellement.

Si nous nous sommes étendus sur les détails de cet édifice, c'est qu'il doit arrêter notre attention comme spécimen de l'état de l'architecture dans la Gascogne au quinzième siècle. Sa date certaine peut servir à fixer celle de plusieurs autres églises qui présentent les mêmes caractères; elle sert à prouver que les architectes gascons, très-peu familiers avec les progrès du style ogival, suivaient encore, au quinzième siècle, la plupart des règles sobres et correctes du quatorzième.

A peine l'église de Mirande était-elle achevée qu'elle fut au moment de devenir cathédrale. — Grégoire XII, soutenu par Charles VI contre l'anti-pape Benoît XIII, installé à Avignon,

voulut s'attacher le dévouement de l'Astarac ; le schisme devait fortement ébranler cette contrée, car l'Espagne, le Languedoc et toutes les Pyrénées soutenaient le pape avignonais. Grégoire XII, intéressé à consolider sa puissance dans ce comté, expédia les bulles de l'érection de l'évêché de Mirande ; et Jean II, comte d'Astarac, essaya de faire élever son fils naturel Bénémont à cette dignité (1417). Aussitôt on prépare un palais épiscopal dans la maison attenant au nartex, et l'on ouvre une porte ogivale, existant encore, pour le faire communiquer avec l'église. Mais en s'attachant l'Astarac, Grégoire ne tarda pas à comprendre qu'il allait s'aliéner l'archevêque d'Auch. Ce dernier, nommé Béranger Guillot, fit des représentations, et les bulles furent révoquées. Toutefois, l'évêque Bénémont, dépossédé, ne se tint pas pour battu à l'endroit de ses bénéfices : il fit enlever par ses domestiques les revenus de l'abbaye de Faget, réunis à son diocèse éphémère : l'official jeta l'interdit sur le comté d'Astarac ; le comte Jean II se pourvut devant le sénéchal de Toulouse, prétendant que les vassaux du roi de France n'étaient pas soumis à l'interdiction, et une sentence du 23 novembre 1434 condamna l'official à renoncer à cette mesure, sous peine de cent marcs d'argent. Une transaction termina le différend en 1438.

A cette question ecclésiastique près, Mirande ne prit qu'une part timide aux agitations si profondes qui troublèrent le règne des Valois. Mais un siècle plus tard, un grave démêlé, survenu entre ses habitants et la comtesse Mathe, dont ils avaient insulté les enfants, fit partager à la maison d'Astarac le sort inévitable que les progrès de l'autorité royale réservait à tous les débris de la féodalité.

Mathe, fille unique du comte Jean IV, avait fait construire, en 1515, un monastère de cordoliers, entre la ville et son château, afin d'y établir la sépulture de sa famille. Cet établissement religieux, dont il ne reste que le mur méridional du cloître, reconnaissable aux corbeaux qui en supportaient la toiture, et une porte ogivale de communication, était destiné à surveiller les menées malveillantes des bourgeois. Le clocher, dominant le rempart, à une demi-portée de mousquet, devait au besoin servir de tour d'attaque. Mathe, épouse de Gaston III de Foix-Grailly, captal de Buch, comte d'Astarac et de Candale, n'était pas femme à laisser amoindrir les droits de ses sept enfants : Jean, Frédéric,

Henry, Charles, François, Christophe et Marie. — Sa vie ne fut qu'une lutte consacrée à les défendre. Après avoir soutenu un procès contre les habitants de Castelnau-Barbarens au sujet de leurs priviléges et l'avoir perdu par arrêt du parlement de Toulouse (1522), elle en souleva un nouveau contre les bourgeois et les consuls de la ville de Mirande; mais elle se promit, cette fois, de ne pas s'abandonner entièrement à la justice d'un parlement trop hostile à la féodalité (1526). Elle se transporte dans son monastère des Cordeliers, fait placer quelques pièces de canon sur le clocher; et plusieurs habitants de Mirande, tels que Jean Couderc, Guillaume de Sénac, Jean Rollan et maître Jean Peyrollier perdent la vie sous les premières décharges. Mathe paya cher le plaisir de la vengeance. Un arrêt du 14 aout 1526 la condamna à l'exil, ainsi que son fils cadet Jean de Foix; il confisca le comté d'Astarac, ordonna la démolition du clocher des Cordeliers, institua des prières solennelles pour le repos de l'âme des habitants tués, et accorda des indemnités à leurs veuves et à leurs orphelins. Guillaume Tornier, second président, et Raymond de Merlanes, conseiller, commissaires du parlement de Toulouse, vinrent faire exécuter l'arrêt le 25 septembre 1526.

Le château de Mirande venait de perdre ses souverains légitimes, lorsqu'un voyageur illustre vint y chercher une hospitalité passagère. Pierre de Lautrec, frère de l'illustre Gaston de Foix, était mort quelques jours après la prise du château de Cadillac. Sa femme se dirigeait vers le Bearn afin d'y passer les premiers temps de son veuvage et d'y mettre au monde l'enfant qu'elle portait dans son sein; arrivée au château de Mirande, les premières douleurs de l'enfantement la forcèrent à suspendre son voyage. Un fils vint au monde et reçut le nom de Jean; mais la comtesse sentit la mort approcher en lui donnant la vie, et le jeune de Lautrec perdit sa mère (1455) dans ce château solitaire que venait de perdre ses anciens seigneurs (1).

Cependant, le roi de France apaisa ces rigueurs; il finit par restituer les domaines d'Astarac à Henry de Foix-Candale, par lettres, données à Galon, le 6 juillet 1570, et un nouvel accord, signé par Henry de Foix et les Mirandais, le 27 septembre 1562, oblgea ce comte d'Astarac à respecter les libertés, les usages

(1) Voir notre Histoire des Pyrénées, tom. 4, p. 118.

et les coutumes précédemment octroyés. — Le comte reconnut, entre autres priviléges, celui qui conférait aux consuls l'exercice de la justice criminelle et civile, sans préjudice des droits du roi. Mais, attendu que les anciens usages accordaient la moitié de ces droits de justice à l'abbé de Berdoues, la ville la racheta au nom du roi de France, avec la rente du temporel.

Les abbés étaient assez disposés, depuis quelque temps, à aliéner leurs droits pour quelques sommes d'argent. Leur dévouement royal, à l'époque de la captivité du roi Jean, les avait entraînés dans cette voie généreuse. Au milieu de l'élan de la France, on les vit porter l'abnégation jusqu'à sacrifier une partie de leur maison abbatiale de Mirande : les écuries furent vendues au sieur Filhos, et le prix alla grossir la noble rançon que la France payait aux vainqueurs d'Azaincourt, pour replacer sur le trône de ses ancêtres le chevaleresque et malheureux vaincu de Poitiers...

Mirande ne jouit pas long-temps du repos que devait lui faire espérer son traité de paix avec Henry de Foix-Candale. En 1577, elle fut prise et saccagée par le roi de Navarre, qui la mit sous la garde de Saint-Cricq, gentilhomme catholique, ami dévoué du Béarnais. Assiégé bientôt par la noblesse de Gascogne, sous le commandement de Bernard de Nogaret de Lavalette, Saint-Cricq se vit obligé, après la plus énergique résistance, de se réfugier dans le château d'Astarac. Sully et d'Aubigné le font se barricader dans l'une des tours de la ville ; mais le *Livre Rouge de Mirande* rapporte la seconde version, et nous croyons que la vérité des faits exige qu'on tienne compte d'un document écrit sur le théâtre même des évènements par les témoins de la lutte.

En combinant le récit des deux historiens avec l'assertion du *Livre Rouge*, voici quelles durent être les péripéties du siége de Mirande :

Saint-Cricq, maître d'une ville dont il avait fait la place d'armes du parti béarnais, exécutait de fréquentes et rapides excursions dans les campagnes voisines, et jusque sous les murs de Marciac, défendus par l'ardent catholique d'Antras... Ce dernier prit sa revanche ; il poursuivit les Mirandais et les contraignit à battre en retraite. Quelques ennemis du roi de Navarre (quelle était alors la ville dévouée qui ne comptait pas de ligueurs dans son sein ?) voulurent profiter de l'échec de Saint-

Cricq pour appeler les adversaires d'Henri IV et leur ouvrir les portes de Mirande. Sur un signal convenu, le vicomte de Sarlabous et le seigneur de Massencome conduisirent leurs troupes contre cette place, à la faveur de la nuit, et les ligueurs, avertis de leur approche, parvinrent à s'emparer de la porte du nord, peut-être même de la tour extérieure des Cordeliers.

Le soleil répandit ses rayons sur la ville, pour montrer à Saint-Cricq le premier succès des ennemis. Le centre de la cité lui-même était envahi déjà ; la croix blanche des catholiques flottait sur la halle. Saint-Cricq, attaqué par des forces très-supérieures, dut se retrancher dans les trois tours des portes du sud, de l'est et du couchant, et il eut la douleur de voir Massencome faire planter à la porte du nord un mai destiné à servir de signal aux partisans restés sur les hauteurs, et de gibet aux prisonniers tombés en son pouvoir. Il s'était même procuré les fifres et les violons, au son desquels catholiques et protestants avaient la galanterie de se pendre les uns après les autres....... La milice de Gascogne, avertie de la prise d'une des portes de Mirande, ne tarde pas à se montrer en nombre, descendant de toutes les hauteurs voisines, sous les ordres de Gondrin, de Grammont, de Baratnau, de Giscaro, de Massès, de Fonteuille et de Saint-Orens....... Bientôt les tours occupées par Saint-Cricq sont vigoureusement attaquées. Ce dernier comprend l'inutilité de sa résistance dans une place aux trois quarts envahie par l'ennemi. Il bat en retraite vers le château des comtes d'Astarac, où une défense énergique pouvait encore lui permettre d'attendre l'arrivée des secours du roi de Navarre, posté du côté de Jégun.

Cette retraite inattendue inquiéta les ligueurs : leur fortune pouvait éprouver un brusque changement, si Henri IV faisait sa jonction avec le brave capitaine. Ils envoient chercher cinq pièces de canon à Marciac, et commencent le siége de l'ancienne citadelle féodale.

Cependant, les premiers coups de canon furent plus funestes aux ligueurs qu'aux partisans du roi de Navarre ; l'éclat d'une pièce donna la mort au capitaine Pujo de Vic et au seigneur de Saint-Jean-d'Anglès ; mais les autres pierriers n'en ouvrirent pas moins la brèche : elle fut probablement pratiquée dans cette courtine du couchant où l'on construisit, au dix-septième siècle, la large porte-cochère que l'on y voit encore. Malgré la plus vive

résistance, malgré la mort du seigneur catholique de Laas, tué sur la brèche, Saint-Cricq ne put arrêter les progrès des assaillants : ils allumèrent dans la place un incendie dont les murs du nord-est portent encore les traces, et le capitaine navarrais se fit bravement tuer, les armes à la main, avec presque tous ses compagnons.

Cet évènement funeste, loin d'ébranler la fidélité des habitants de Mirande, cimenta leur dévouement par le sang versé dans cette noble lutte. Aussi, lorsque le triomphe d'Henri IV eut rangé toutes les provinces sous son sceptre légitime, les Mirandais furent des premiers à reconnaître les bienfaits de l'édit de juillet 1594. Convoqués, au son de la cloche, dans une salle de la maison commune, ils protestèrent de leur fidélité au Béarnais, et jurèrent individuellement, sur le Tigitur et sur la Croix, de renoncer à toutes ligues, associations, menées séditieuses, et de rester bons et fidèles sujets...... Chose étonnante et presque sublime pour cette époque, ils tinrent leur promesse! et, quelques années après, alors que les horreurs du parjure et de la révolte s'étaient successivement appesantis sur presque tous les points de la France, Henri IV pouvait donner aux Mirandais ces deux certicats de dévouement :

DE PAR LE ROI.

A nos bien-aymés les Consuls et Habitants de notre bonne ville de Mirande.

« Chers et bien-aymés,

» Nous avons appris par M[r] notre cousin, le duc d'Espernon, les témoignages que vous avez rendus, en cette dernière occurrence, de votre affection à notre service, dont nous avons voulu vous assurer par celle-cy que nous vous sçavons bon gré, et par mesmes moyens vous exhorter de continuer toujours à vous conserver en la fidélité et obéissance que vous nous devez, et à cet effet vous comporter selon que vous fera entendre, de notre part, notre cousin le duc d'Espernon; par le moyen de quoy vous pourrez demeurer plus certains de votre conservation et repos, pour l'affection qu'il y porte. C'est pourquoy, nous remettant au soin qu'il en prendra, et nous assurant que vous satisferez en ce qui est en cela de notre volonté, nous ne vous en ferons icy plus longue lettre.

» Donné à Bourd[illegible] [illegible]ovembre 1615. HENRY. »

DE PAR LE ROI.

A nos chers et bien-aymés les Consuls et les Habitants de notre bonne ville de Mirande.

« Chers et bien aymés,

» Ayant pourvoié au sieur Gondrin-Montespan pour commander en qualité de notre lieutenant en ces quartiers de delà, en l'absence et sous l'authorité de notre gouverneur et de notre lieutenant-général en Guienne, nous vous avons voulu faire celle-cy, afin que, de notre part, vous ayez à le recevoir et recognaistre, honnorer et respecter, allant en votre ville, selon qu'il appartient à sa charge, et, aux occasions qui s'offriront, avoir recours à luy et satisfaire à ce qu'il vous ordonnera pour le bien de notre service et très particulier repos et conservation, dont nous luy avons, en ce faisant, recommandé de prendre soin, de vous faire tout bon et honorable traitement.

» Donné à Bourdeaux le sixième jour de décembre 1615.

» HENRY. PHILIPPEAUX.»



Dès ce moment, les comtes d'Astarac eux-mêmes, faisant cause commune avec les habitants de Mirande, renoncèrent à toutes leurs idées de souveraineté et ne songèrent, comme la plupart des seigneurs du Midi, qu'à s'assurer la faveur des rois de France. Bernard VI de Foix, de Lavalette, de Candale, duc d'Espernon, pair et colonel de France, captal de Buch, comte de Foix, gouverneur lieutenant de la Guyenne, époux d'une fille naturelle d'Henri IV, vint resserrer cette alliance par son élévation au titre de comte d'Astarac, et les liens de cette union politique purent braver long-temps les efforts dissolvants des révolutions.

Cependant, ce duc, assez lié avec Henri IV pour se trouver dans son carrosse lorsque Ravaillac lui porta le coup mortel, ne put fonder une nouvelle dynastie de comtes. Sa mort sans postérité fit passer l'Astarac au pouvoir d'Anne de Castelnau-Maurens, par suite d'une donation antérieure, et ce fut sous son règne que Mirande, détachée de plus en plus de l'autorité comtale, devint le siége d'une élection créée par l'édit de juin 1622.

Après cet évènement, nous n'avons plus à constater que certains faits dont l'intérêt aurait pour toujours disparu, si l'insatiable avidité de l'esprit ne donnait du charme aux souvenirs les moins importants du pays natal.

En 1628, neuf religieuses, accompagnées de la dame d'Espenan, leur abbesse, chassées du monastère Sainte-Claire de Moissac, par la guerre et la peste, se réfugièrent à Mirande, où le cardinal de Lavalette, abbé de Berdoues, leur permit de s'y établir. Les pauvres exilées se fixèrent dans la maison de Montagnan, aujourd'hui le collége (1630). En 1633, les pénitents s'installèrent dans la même ville et vinrent favoriser la réaction religieuse qui s'opérait contre le calvinisme.

L'établissement d'un collége projeté par le duc d'Espernon, en 1646, n'avait pas obtenu un accueil aussi favorable. — L'opposition des Mirandais avait obligé le duc à ajourner son projet. De cession en cession, enfin, l'Astarac finit par appartenir au duc de Roquelaure, marquis de Biran, baron de Montesquieu, pair de France, doyen des maréchaux de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Lectoure, lieutenant de Languedoc, descendant des comtes d'Armagnac par les seigneurs de Brulhois. Ce duc, mort en 1732, ne laissa que deux filles qui héritèrent successivement du comté.

Après avoir terminé ce travail chronologique, si nous voulons jeter un regard d'ensemble sur Mirande, modèle et résumé des communes du midi de la France, nous devrons nous la représenter, au début du dix-huitième siècle, comme ressemblant, par ses constructions militaires et civiles, à la description que nous en avons déjà donnée plus haut.

Ce sont toujours les mêmes rues alignées et régulières, la même halle à la vaste toiture carrée, surmontée du beffroi municipal; la même église, la même enceinte aux quatre tours carrées, avec ses fossés et ses remparts. Au milieu de cette enceinte,

aux habitations peu pressées, séparées par de vastes jardins; sous les regards de ses maisons de bois avançant leurs étages et leurs longues toitures, MM. les consuls, portant le chaperon et la robe mi-partie de rouge et de noir, promènent processionnellement, à chaque solennité, suivis de quatre serviteurs qu'ils ont le droit de prendre à leurs ordres; mais ils cèdent le pas à M. le juge, conformément à l'arrêt du 20 juillet 1709 (parlement de Toulouse).

De toutes les cérémonies auxquelles les autorités mirandaises sont appelées à prendre part à la tête de la population, il n'en est aucune qui puisse égaler l'importance et la faveur populaire de la procession de Saint-Roch. Dans les premières années du XVIIIe siècle, Mirande fut menacée d'une peste effrayante, dont les ravages décimaient les provinces méridionales et envahissaient déjà les vallées de l'Astarac. Vainement les populations épouvantées entouraient de cordons sanitaires toutes les localités envahies : le fléau suivait sa marche. Un jour, le monstre s'abat sur le Caneron, et semble prendre position sur ce point pour former le siége de la place. La terreur se répand dans la ville, et l'autorité municipale et religieuse prend la résolution d'adresser au Seigneur une invocation solennelle par l'intercession de saint Roch. Au premier appel de la cloche, la population tout entière, les jeunes filles vêtues de blanc, les femmes vêtues de noir, les hommes couverts de leurs plus beaux habits, se réunissent dans l'église; la procession sort de la ville, se dirige au couchant, vers le quartier général de la peste, et fait défiler, devant le Caneron, les croix et les bannières, les vierges folles et les apôtres, le Christ et Marie-Madelaine, le serpent d'airain et les reliques. A la vue de ces personnifications des mystères et objets les plus vénérés du Christianisme, le fléau, vaincu, bat en retraite, abandonne le Caneron, et les Mirandais, miraculeusement délivrés, font vœu de renouveler, chaque année, le souvenir touchant de ce triomphe de la prière sur les fureurs du mal. Cette promesse sacrée n'a jamais cessé d'être scrupuleusement remplie.—Poursuivons le tableau civil et municipal de la cité.

Les syndics des tisserands continuent à surveiller l'observation de l'ordonnance de 1300; le maire exerce un contrôle tout particulier sur les gardiens des quatre portes de la ville, officiers municipaux et royaux, à la vigilange desquels est confié le salut

moral, hygiénique et civil des habitants soupçonneux et timorés.

Il est difficile aujourd'hui d'apprécier toute l'importance des portiers d'une ville de la fin du moyen-âge ; mais, en lisant les délibérations de cette époque, on voit que les destinées des villes fermées de murs et placées sous clef, étaient remises entre leurs mains.

Les ligueurs ou les huguenots menaçaient-ils de répandre le poison corrupteur de leurs prédications, l'ordre de fermer les portes nuit et jour était donné ; et cette précaution prise, la municipalité et le juge royal dormaient tranquilles sur la foi de son efficacité...

Un régiment, très-orthodoxe d'ailleurs, devait-il passer dans la ville pour arriver à sa destination, MM. les consuls prenaient l'alarme ; ils envoyaient des émissaires traiter avec le colonel de l'éloignement d'une soldatesque peu rassurante à l'endroit de la bourse des citoyens et de la pudeur de leurs femmes (1639). On donnait à MM. les capitaines la somme de 600 livres, s'il le fallait, comme il arriva en 1640 ; et quoique MM. de Saintonge ou de Poitou se fussent engagés à s'éloigner, on verrouillait soigneusement les portes, afin de prévenir toute surprise nocturne.

Etait-on menacé de la peste, on ne s'inquiétait ni des ordures entassées dans les rues, ni des logements humides, ni des causes morbides renfermées dans une ville mal aérée ; on ordonnait de fermer les portes, de ne les ouvrir qu'aux seuls habitants allant ou revenant de leurs propriétés sous-murales, et l'on croyait avoir épuisé le cercle de la prévoyance humaine. (Ordonnance des consuls de 1636.) Les voyageurs ou les citoyens des bourgs voisins pouvaient être impunément attaqués par l'épidémie ; les bourgeois les laissaient périr, sans remords et sans regret, sur les sentiers, dans l'abandon et la misère..... C'était par une conséquence de la même pensée d'égoïsme barbare que l'on avait construit hors de la ville, au fond du *padouen* ou communal, sur les bords de la rivière, le petit hôpital dont le bâtiment montre encore sa porte ogivale du quatorzième ou du quinzième siècle. Les Mirandais précautionneux avaient eu le soin d'éloigner les pèlerins malades des remparts de la ville ; peut-être même faisaient-ils transporter dans cette maladerie les citoyens pauvres, frappés d'une indisposition épidémique.

Malgré les accusations misanthropiques dont l'état de notre

civilisation ne cesse d'être l'objet, ne pouvons-nous pas être fiers des progrès immenses, et jusqu'à ce jour inconnus, des principes les plus généreux de la charité chrétienne !....... Quel témoignage nous présente de toutes parts ce moyen-âge, si maladroitement vanté par les détracteurs aveugles de notre époque? Des lépreux que l'on abandonne, dans l'isolement le plus horrible, à toutes les tortures de leur longue agonie ; des lâdres que l'on ne craint pas de faire brûler vivants, afin de préserver l'air du principe morbide qu'ils répandent; des classes sociales qui s'enferment constamment derrière leurs murailles : la noblesse dans ses castels, la bourgeoisie dans ses villes, laissant les localités voisines tomber sous le fer des ennemis, les populations expirer dans la famine, sans jamais ouvrir à ces maux les bras de la fraternité !.... Que voyons-nous sous nos yeux, au contraire? Le dévouement et l'abnégation luttant, dans toutes les classes, contre la peste la plus meurtrière que le ciel ait fait descendre sur le globe; la générosité la plus héroïque faisant accourir les citoyens, l'or ou les armes à la main, partout où les fléaux répandent la misère, partout où la paix et la sécurité sont mises en péril!.... Ah! nous sommes heureux de le dire, on peut considérer les siècles passés sans rougir du siècle présent, lorsqu'on invoque de si consolantes comparaisons.

Mais portons la générosité jusqu'à taire ces reproches, et revenons à l'organisation municipale de ces temps arriérés......... Avec de tels moyens de sécurité, placés sous la foi du noble corps des guichetiers, la surveillance devenait facile. On possédait cependant une petite administration assez complète, entretenue sur un budget qui paraîtrait dérisoire aujourd'hui, mais qui n'en est que plus intéressant à connaître comme point de comparaison.

Par ordonnance royale du 25 décembre 1743, les revenus de a ville, composés de la ferme, des terres, du pré et des boucheries, des droits d'équivalent, de cabaret, de l'entrée des vins, de la jaujure, mesurage et autres revenus quelconques, s'élevaient approximativement à la somme de 1965 livres.

Les dépenses étaient fixées comme il suit, et toute modification proposée par la municipalité devait être sanctionnée par M. l'indendant de la province avant de pouvoir être mise en pratique.

Gages du sieur Boussés, acquéreur des offices de secrétaire-greffier

de la ville.	120 liv.	12 s.
Messager de Mirande à Toulouse	200	»»
Régent ou maître d'école	150	»»
Organiste	200	»»
Souffleur de l'orgue.	6	»»
Dépenses des consuls	150	»»
Flambeaux consacrés à leur usage	20	»»
Taille des biens ruraux de la ville	100	»»
Rente à la chapelle Notre-Dame-de-Garaison pour accomplir le vœu d'une messe annuelle	7	10
Loyer de la maison d'école	7	10
Gages de l'horloger.	33	»»
— du carillonneur	36	»»
Portiers des quatre portes de la ville, avec le logement en icelles	12	»»
Loyer de la maison presbytérale.	30	»»
— de la maison d'un prédicateur pendant l'Avent et le Carême.	18	»»
Pain bénit donné par la ville pour la nuit de Noël.	1	»»
Nettoyage de la fontaine et du puits de la communauté.	3	»»
Feu de la veille de la Saint-Jean	3	»»
TOTAL.	1,097 liv.	12 s.

Si nous avions découvert les documents nécessaires pour rétablir les budgets du quatorzième siècle, il est probable que nous les aurions trouvés inférieurs de moitié, ou des deux tiers. La situation des finances communales au dix-huitième siècle est encore assez curieuse ; elle complète le tableau rapide de l'organisation de Mirande, antérieurement à la révolution, et clôture ce que nous avons à dire sur la capitale de l'Astarac. (Voir le *Livre Rouge*.)

Pendant que ce comté subissait les dernières péripéties de son abaissement et qu'il n'était plus qu'un apanage de divers grands seigneurs attachés à la cour de France, l'abbaye de Berdoues subissait à son tour les transformations qui devaient la conduire à la grande tempête de 93.

Nous avons le regret de le dire : si la vue des ruines de son cloître et de ses remparts impose le respect, les bâtiments d'habitation inspirent de toutes autres pensées ; et l'on se demande si le désastre de 93 n'eut pas, pour certains ordres, le caractère d'une punition céleste. Un relâchement funeste s'était depuis long-

temps introduit dans la communauté de Berdoues : dès la fin du XVIIme siècle, les religieux, gâtés par leurs immenses richesses, avaient abandonnés la vie commune ; ils vivaient seuls et mangeaient dans leurs chambres, à la manière des gentilshommes. Cependant, au commencement du XVIIIme siècle, l'abbé Clément de Préchac était parvenu à rétablir la vie régulière ; mais nous ne croyons pas que la réforme ait lutté long-temps contre d'anciennes et pernicieuses habitudes. Les dispostions des bâtiments neufs, construits vers cette époque, portent les traces évidentes de la dégénérescence de l'esprit d'ascétisme. Un véritable palais gréco-romain cache aujourd'hui les débris du cloître et l'emplacement de l'église ; il renferme encore de grandes chambres à alcôves, précédées de cabinets de toilette ; des paysages peints sur toile représentant des ruines grecques, de l'école de Vernet, décorent les attiques des portes ; un large corridor, servant de promenoir pour les jours rigoureux, s'étend dans toute la partie des bâtiments, consacrée à l'habitation ; l'autre moitié est occupée par les greniers et les caves : deux ailes détachées et perpendiculaires à la façade, renferment les communs et les colombiers. Ainsi, rien ne parle d'un monastère ; tout semble disposé pour le logement d'un prince. Cette décadence ne cessa de faire des progrès : à l'époque de la révolution, il ne restait plus que sept moines pour dépenser les immences revenus de l'abbaye.



Tel fut l'établissement dégénéré que 93 emporta dans sa tourmente. Quels témoins, contemporains de son passé, viennent nous parler encore de lui en dehors des murs dont nous avons

essayé de décrire la double physionomie ? 1° un autel à la romaine, formé de quatre colonnes de marbre rouge, placé dans l'église de Mirande ; 2° un baptistère à cuvette, d'un mètre cinquante centim. de diamètre, recueilli dans le verger de M. Ducos, à la Gravette, à côté de quelques débris de l'abbaye de la Cazedieu ; 3° un certain nombre de colonnes et de chapiteaux du cloître, dispersés dans les jardins les mieux entretenus de Mirande, comme siéges et supports de leurs cabinets de verdure...

Olim truncus eram, disait dans son orgueil rétrospectif cette statue d'Horace : vil figuier autrefois devenu dieu redoutable par le travail bienfaisant d'un sculpteur !...

Quelles pénibles réflexions pourraient se permettre ces débris sacrés des cloîtres de Berdoues, s'ils empruntaient la voix tristement philosophique d'un Horace chrétien ! Les païens avaient élevé l'arbre desséché à la hauteur d'un Dieu : *Olim truncus eram... maluit esse Deum :* les cathlioques ont abaissé le marbre sacré au niveau des ornements les plus vulgaires... Puisse bientôt une main tardive et réparatrice recueillir avec respect ce que l'avarice et l'incurie ont disséminé !.... Puisse-t-elle former, de toutes ces reliques, quelque oratoire vénéré à l'entrée d'un cimetière, sur le parcours poétique des Rogations, dans la chapelle baptismale d'une église, et nous aurons une violation de moins à déplorer...

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.





Troisième Partie.

Monuments religieux de second ordre. — Sainte-Dode. — Pessan. — Saramon. — Bouloc. — Idrag. — Faget. — Seissan. — Sère. — Masseube. — Saint-Maur. — Lafitte. — Galan. — Labéjan. — Ponsan-Soubiran.

SAINTE-DODE.

Toute l'activité religieuse de l'Astarac ne s'était pas concentrée sur les abbayes de Berdoues et de Simorre. Nous allons nous occuper des monastères qui poursuivirent leur existence, assez obcure, il est vrai, à côté de ceux que nous venons de faire connaître.

Nous ne possédons plus de celui de Sainte-Dode, autrefois appelé *Ora Val,* et dépendant de l'abbaye de Simorre depuis 1034, qu'une église gâtée par plusieurs réparations disparates; sa nef, construite en belle pierre de taille, se rétrécit à l'entrée du sanctuaire, en s'appuyant sur deux contreforts à pilastre;

rétrécissement qui, selon toute probabilité, formait la naissance d'une abside. Mais cette partie de l'édifice ayant été détruite, on y substitua le chevet carré dont on distingue encore le raccordement,

Telle qu'elle est parvenue jusqu'à nous, l'église de Sainte-Dode forme une nef assez haute qui présente un arc triomphal au chevet. Ce chevet, très-bas, fut probablement voûté autrefois, comme l'indiquent des naissances d'arcades ogivales. La rose qui en éclaire le fond, ainsi que la porte à plein cintre du sud, ont du caractère roman; on aperçoit encore un petit monogramme incrusté au-dessus d'une fenêtre. Il est donc probable que la première église romane, fondée par le comte Guillaume, avant l'année 1034, reçut, au quatorzième siècle, le chevet ogival et la tourelle carrée qui flanque le pignon du clocher éventail.

Ce prieuré conventuel, malgré son peu d'importance, fut le théâtre de plusieurs débats ecclésiastiques, conséquences inévitables de l'anarchie du moyen-âge. Il était à peine fondé, que les moines voulurent secouer le joug de l'abbé de Simorre (1075); mais un concile provincial, tenu à Orra ou Orea, dans le Bigorre (probablement Arrau), en 1078, condamna les révoltés. Cet exemple de sévérité arrêta sur ce point le développement de la discorde qui ne cessait de faire explosion à Sarrancollin, et les agitations qui forment la vie de l'humanité, eurent un caractère plus pacifique.

Nous voyons, au commencement du dix-septième siècle, le prieur Pierre céder ses bénéfices aux jésuites d'Auch, sous la réserve de ses fruits. Bertrand de Brugelles, camérier de Simorre, intenta un procès à la compagnie (1631); mais la faveur publique était acquise à l'institut de Loyola; le Conseil d'Etat lui donna gain de cause. Aussitôt, les jésuites firent démolir les bâtiments clostraux, et employèrent les matériaux à construire, au levant, une habitation lourde et somptueuse, comme les aimait cette congrégation puissante.

PESSAN.

L'origine de l'abbaye de Pessan, ignorée, comme celle de Simorre, doit remonter au septième siècle, puisque cet établissement fut détruit par les Sarrasins. Après ce désastre, il ne tarda pas à être restauré, sous Charlemagne, et placé, par le concile d'Aix-la-Chapelle, en 817, au nombre de ceux qui ne payaient

pas de redevance au roi... A peine se relevait-il de ses ruines, que les féroces Normands le firent de nouveau tomber sous leurs coups, vers 860; toutefois, les comtes d'Astarac s'empressèrent de le réparer à la fin du dixième siècle : aussi, l'église actuelle présente-t-elle de nombreux témoignages de cette seconde reconstruction. La partie occidentale de l'édifice, en effet, est formée de trois travées et d'un transcept à grands pleins cintres romans; le berceau de la voûte et ses arcs-doubleaux reposent sur des pilastres, sans autre chapiteau qu'une abaque, tandis qu'un filet à palmettes, à l'angle inférieur rabattu, règne à la naissance des arcs.

Le chevet et la travée qui le précèdent, au contraire, ne doivent pas remonter au-delà du xivme siècle; de gracieuses nervures croisées, assises sur des faisceaux de trois colonnettes, aux chapiteaux feuillagés, supportent la voûte ogivale; les cinq quartiers du chevet sont éclairés par de hautes fenêtres à deux baies, ornées de trilobes et de quatrelobes rayonnants. Il est à remarquer que cette partie gothique de l'église est infiniment plus basse que la nef romane : cette différence de niveau a permis de placer une rose à quadruple oculus dans le mur droit qui joint l'arc gothique à la voûte bizantine, et de donner une certaine élégance à ce point de jonction des deux styles.

Si l'on porte ses regards du chevet au fond de la nef, ils s'arrêtent sur un chœur élevé qui en occupe toute la largeur, et nous initie à ce genre espagnol dont nous avons parlé dans nos articles sur Berdoues et Simorre. Mais ici, ce n'est pas la tradition seule qui nous en révèle la situation : nous pouvons visiter la vaste tribune, nous asseoir dans ses stalles, faire tourner le pupître sur son pivot. Malheureusement, ce curieux spécimen des habitudes chorales de nos ancêtres ne présente aucune sculpture digne d'intérêt, et nous devons nous borner à mentionner son existence.

L'église de Pessan, édifice assez disparate, se trouve complétée à l'extérieur par les contreforts plats qui consolident la croix latine de l'époque romane, et par les contreforts à becs de flûte qui appuient les angles du chevet gothique. Ajoutons enfin qu'une tour ronde du quinzième siècle sépare, au sud-est, le transcept du chevet, et qu'une tour carrée s'élève sur le pan septentrional.

Malgré l'obscurité de son histoire, le monastère de Pessan eut cependant ses jours de prospérité : il donna naissance à ceux de

Sordes, dans le diocèse de Dax; aux prieurés d'Alon, de Saint-Béat (1018)], de Bassoues (1020), de Daumarac en Auvergne, enfin à celui de Castets. Mais, après l'avoir protégé et enrichi, les comtes d'Astarac abusèrent de la reconnaissance dont ils pouvaient invoquer les droits : ils s'en rendirent complètement les maîtres et le vendirent, après cent ans de possession, à l'abbaye de Simorre (1035), sous le règne du comte Guillaume. Quelques mots suffiront d'ailleurs pour compléter ses chroniques peu importantes. Pendant le cours de sa puissance passagère, Pessan eut ses temps d'épreuves et de guerre intestine : en 990, le monastère de Sordes essaie de rompre ses liens d'obéissance. En 1090, le seigneur Arnaud chasse les religieux de Bassoues, et s'empare de leur terre. L'archevêque d'Auch intervient; mais il a quelque peine à mettre un terme à ces violences. Après un premier essai de restauration, les usurpateurs reviennent en force, massacrent quelques religieux, et contraignent les autres à prendre la fuite.

Les annales de cette abbaye se bornent donc à des faits bien souvent reproduits dans le cours du moyen-âge. Pour compléter ces points de ressemblance avec les monastères contemporains, elle devient la fondatrice du gros bourg qui s'étend autour de son enceinte, et envahit aujourd'hui l'emplacement des cloîtres, depuis long-temps détruits. Maintenant encore, le bourg de Pessan, entouré de ses fossés, de ses murs de défense, sur lesquels les maisons appuient extérieurement leur premier étage, comme à Simorre et à Castelnau-Barbarens, n'est accessible que par la porte du couchant. Cette ouverture ogivale, armée de sa herse et surmontée d'une tour carrée, serait encore prête à continuer son rôle protecteur du quatorzième siècle, si le pont-levis n'avait été supprimé.

SARAMON ET BOULOC.

L'abbaye de Saramon, de l'ordre de Cîteaux, venait d'être fondée par celle de Sorrèze (817), sous le titre de prieuré, lorsque les habitants du pays, soulevés contre les premiers religieux, les expulsèrent avec violence; et l'abbaye de Sorrèze, dépouillée de tout établissement dans cette contrée, fut obligée de vendre ses biens de Saramon au comte de Gascogne, Garcie Sanche.

Cependant, le duc Sancion releva l'abbaye en la plaçant sous l'obéissance de Saint-Sernin de Toulouse, et la petite ville moderne dut son existence au monastère, qui consacra une partie de son enclos à recevoir des habitations bourgeoises au début du douzième siècle. Ce fut vers ce temps que l'on construisit l'église du monastère, devenue l'église paroissiale. Nous sommes arrivés assez tôt pour reconnaître, avant qu'il ne fût entièrement démoli, un gable du couchant, qui porte des traces du douzième et du treizième siècles. Ces traces informes se bornent, il est vrai, à l'existence d'une porte plein cintre, fermée, dans la partie supérieure, par un timpan tout aussi frustre que la porte; plus, à un arc ogival de dégagement construit en brique et unissant deux contrefororts plats : ces témoignages suffisent, toutefois, pour faire fixer la date du premier édifice au treizième siècle. Tout le reste de l'église a disparu sous les réparations que l'on n'a pas encore achevées. Les bâtiments monastiques avaient depuis longtemps subi le même sort; aussi, faut-il se borner à dire que le cloître s'élevait au sud de l'église, et qu'il formait l'extrémité orientale de la ville, dont les quartiers s'étendaient au nord, en remontant la déclivité du terrain.

Dès l'origine du monastère et du bourg, des dissentiments assez graves troublèrent les membres des deux communautés. Le seigneur Bernard de Marestaing ayant déclaré la guerre à Boëmont, comte d'Astarac, vers 1145, assiégea Saramon, qui n'avait que des remparts de moellon et de terre; il le mit au pillage, et l'aurait livré aux flammes, si l'abbé Bertrand ne l'avait racheté pour la somme de *cent sols*. Bientôt le peuple et les religieux, épousant la querelle du comte Boëmont contre l'abbé d'Esparbès (1550), coururent aux armes et chassèrent leur supérieur. L'abbé, prenant sa revanche, attaqua les terres de Boëmont, et ce dernier fut obligé d'emprunter cent sols à sa mère, la prieure du couvent de Bouloc, afin de mettre un terme aux représailles de l'abbé, en achetant une paix dont l'abbé Bertrand avait naguère fixé le taux.

Quelle était l'origine du couvent dont la prieure vient de rendre un service important au comte d'Astarac ? Nous allons en chercher les traces...

Le monastère de Bouloc (*Bono loco*), de l'ordre de Fontevrault, devait son existence à l'archevêque Guillaume II et au

comte Sanche II (1140). Aussi, la comtesse Longue-Brune d'Astarac, veuve du comte Bernard Ier et mère de Boëmont, était-elle la première supérieure de l'établissement. Ce couvent ne tarda pas à propager son influence, car, peu de temps après (1151), Longue-Brune envoyait des religieuses peupler le monastère de Saint-Laurent-de-Comminges, fondé par l'évêque Roger de Nur.

Revenant aux annales de Saramon, nous passerons rapidement sur la chronologie d'abbés qui emploient leur existence à défendre les droits de leur abbaye devant le conseil du roi, devant les archevêques et le parlement. La prospérité temporelle, souvent funeste à l'austérité monastique, conduisit peu à peu les moines de cette communauté à un si grand relâchement, que le coadjuteur d'Auch dût les obliger, en 1626, à porter l'habit de saint Benoît, le scapulaire, à suivre la règle, et à vivre en commun. Sous l'influence pernicieuse de cette décadence, il ne faut pas être surpris si nous n'avons qu'un fait à citer : celui de la fondation d'un hospice par l'abbé Guillaume de Capelle, en 1611. A cela près, les annales de Saramon restent complètement muettes.

Le couvent de Bouloc, au contraire, ne cessa de poursuivre le cours de sa prospérité. On n'ignore pas que la règle de cet institut célèbre soumettait les fontevristes des deux sexes à la direction de la supérieure générale de l'ordre, et que ce titre était réservé à une princesse de sang royal. Indépendamment de ce privilége, le pape Eugène III (1145) avait affranchi tous les membres de la communauté de l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante et du fer chaud. Malgré ces priviléges et les hautes faveurs attachées à l'institut général, le couvent de Bouloc ne répand, sur aucun point de ces annales, les brillantes lueurs que certains établissements fontevristes ont réuni sur la biographie de quelques-unes de leurs abbesses. Nous devons quitter les cellules muettes de ces modestes filles du silence, pour jeter un regard rapide sur l'aspect extérieur des constructions.

Le monastère de Bouloc, établi sur une position élevée, assez digne d'un château féodal, n'offre maintenant aucune trace de splendeur répondant aux hautes destinées de son ordre. L'église appartient au quatorzième siècle, par son chevet à doubles pans coupés, construits, comme ses contreforts, en assises de pierre

moyen appareil, alternant avec des briques d'une épaisseur égale. Les cinq fenêtres qui l'éclairent sont divisées en deux baies très-élancées, et rappellent le même style par les trilobes et les quatrelobes qui les décorent. On remarque également, au sud du chevet, deux portes masquées, décorées de colonnettes du quatorzième siècle; mais le reste de l'église, privé de chapelle et de transcept, remonte évidemment à la fin du treizième. Les doubles pilastres à angles rabattus qui divisent ses travées, les lourdes nervures croisées de la voûte qui retombent sur des bustes aux longs cheveux flottants, ses lancettes à retraite non divisées et terminées en tréfleur, tout rappelle la première manière ogivale. Il paraît que cette nef, très-étendue à l'époque de sa construction, parut trop considérable pour les besoins du culte : aussi, lui fit-on subir plus tard le même raccourcissement qu'à celle d'Artous, dans le Béarn. Ses quatre travées sont séparées, vers le centre, par un mur de refend : deux sont restées réunies au chevet; les deux autres appartiennent, depuis longues années, aux bâtiments logeables. Cette dernière partie montre encore, au-dessus des voûtes, ces ouvertures basses et à plein ceintre, appartenant à l'architecture romane, et que nous avons remarquées dans les églises de Soulon, de Saint-Savin et de Luz en Bigorre. Elles étaient destinées à servir de créneaux couverts aux défenseurs, installés dans les combles des monuments, à l'époque des guerres de religion.

L'église de Bouloc ne possède d'ailleurs d'autres fragments de sculpture que deux écus gravés à ses clefs de voûte : celui du chevet, semblable à celui de Villefranche, est un écartelé qui rappelle les armes de Centulle d'Astarac; celui de la nef est un parti renfermant trois étoiles en premier, et trois cotices en deuxième. Quant aux bâtiments du monastère, leur grand quadrilatère régulier appartient à cette lourde architecture de Louis XV, où l'ance à panier domine dans toutes les ouvertures et les soumet à l'uniformité la plus fatigante dont le regard puisse gémir.

IDRAG.

L'abbaye d'Idrag, établissement sans importance et par conséquent sans histoire, ne doit pas son existence à un véritable besoin de l'époque, comme celles de Simorre ou de Berdoues,

mais à cette habitude, devenue presque une manie, qui poussait la petite bourgeoisie à imiter la noblesse, en attachant son nom à la fondation de quelque monastère. Créée par Jacques d'Idrag, qui donna sa maison du bourg pour y installer des religieux de Saint-Benoît, elle fut rattachée à Sainte-Marie d'Auch en 1195, ne paya jamais de dîmes au Roi, et termina ce rôle obscur à l'époque des calvinistes. Pendant une de leurs courses dans l'Astarac, ces religionnaires s'emparèrent du monastère, malgré ses fossés et ses murailles, et le détruisirent en partie : cependant, ils surent respecter le bourg et ses fortifications; ils en firent une place de guerre et s'y maintinrent jusqu'au moment où M. de Matignon les en expulsa. Mais ce dernier poussa jusqu'à l'exagération ses précautions stratégiques : il acheva de démolir tous les bâtiments, à l'exception de l'église, afin d'empêcher les huguenots de s'y établir de nouveau. François Catel, conseiller au parlement de Toulouse, célèbre par ses *Mémoires du Languedoc* et son *Histoire des Comtes de Toulouse*, jeta quelque lustre sur le titre d'abbé d'Idrag en 1590; mais déjà l'abbaye n'existait qu'à titre de bénéfice; ses religieux habitaient Auch, et ne paraissaient plus dans l'établissement primitif.

L'église moderne n'offre d'ailleurs aucun débris qui puisse rappeler un monastère : construite dans les dimensions et avec le clocher éventail particulier aux chapelles des communes rurales les plus modestes, elle ne porte que de faibles traces du quatorzième siècle sur sa porte du sud et sur ses fenêtres ogivales à meneaux trilobés; un mur, situé au nord-ouest, montre seul quelques appuis de la charpente du cloître, et nous fait connaître ainsi que l'église formait l'angle sud-ouest des bâtiments clostraux.

FAGET ET SEISSAN.

Nous aurions bien peu de chose à dire de l'abbaye de Faget (*Altum Fagitum*), car presque tous ses bâtiments ont disparu, si une ville de l'Astarac ne lui devait l'existence. Fondé dans le huitième siècle, avant le passage des Sarrasins, cet établissement fut détruit une première fois par ces infidèles, placé plus tard, par Louis-le-Débonnaire, au nombre des abbayes libres de toute redevance royale, et renversé de nouveau par les Normands. La tradition rapporte que l'église et les cloîtres, reconstruits

après le passage de ces barbares, conservèrent leur forme romane jusqu'au seizième sièle. Mais hâtons-nous de quitter l'enceinte d'une abbaye qui n'a pas laissé de ruines, et occuponsnous de l'établissement qui nous parle encore de sa générosité et de ses bienfaits.

On ne peut guère prononcer le nom d'un monastère sans être conduit au berceau de quelque ville du treizième ou du quatorzième siècle. Dès que l'abbaye de Faget eut pris ses premiers développements, elle s'occupa de fonder la ville de Seissan sur un territoire dépendant de ses domaines (1260). Six ans plus tard, l'abbé Bernard cédait au comte d'Astarac, Bernard IV, certains droits sur la bastide nouvelle. Bientôt le comte Jean III, abusant de cette transaction, usurpa la juridiction de Seissan ; mais l'archevêque Philippe II l'y fit renoncer en le menaçant d'excommunication (1430), et le Parlement de Toulouse confirma son son arrêt en 1504.

Malgré les transformations rapides que l'industrie fait subir à toutes nos cités, Seissan a pu soustraire aux démolisseurs deux constructions de ces époques reculées ; malgré leur faible intérêt architecturale, nous allons leur consacrer quelques lignes.

Le Gers baigne les murs d'une maison abbatiale, grand quadrilatère du quinzième siècle, dont le rez-de-chaussée présente une ouverture ogivale, avec meneaux à trilobes aigus. Au-dessus de ce premier étage, construit en pierre, s'élève un second étage très-bas, assis en encorbellement sur l'extrémité saillante des poutrelles, et formé de colombages disposés en croix de saint André. L'aplatissement de cet étage supérieur, assez rare de ce côté des Pyrénées, se retrouve assez fréquemment dans certaines habitations du pays basque-navarrais. Mais avant de descendre sur les rives de la rivière, avant de baigner ses pieds dans ses eaux dormantes, l'habitation de l'abbé de Faget avait occupé sur la hauteur un châtelet féodal plus en harmonie avec les mœurs belliqueuses du quatorzième siècle. Tout à côté de l'hôtel que nous venons de décrire, s'élève, sur un monticule de rocher, la tour carrée qui formait l'angle nord-ouest du château abbatial ; cette petite forteresse de la fin du quatorzième siècle, entourée de remparts depuis long-temps détruits et de fossés dont les traces sont aisées à reconnaître, tenait en respect le bourg de Seissan, placé sur l'autre rive du ravin. Nous devons faire observer que

ce donjon, de très-petit modèle, n'a d'autres fenêtres qu'une ogive, par laquelle on accédait au premier étage, à l'aide d'une échelle; plus, quatre lucarnes plein cintre servant de meurtrières; son rez-de-chaussée, cependant, occupé par une basse-fosse obscure, présente une particularité moins commune. Ce cachot, voûté en pont à plus de six mètres de hauteur, n'eut à l'origine aucune ouverture latérale, et recevait ses victimes par l'orifice de la clef de voûte; mais plus tard, les mœurs s'étant radoucies, dans le dix-septième siècle peut-être, on pratiqua une porte assez grande à deux mètres au-dessus du sol, et les prisonniers, conduits dans cette prison améliorée, conservèrent du moins l'espoir et la possibilité de revoir la lumière.

Quant à l'église paroissiale de Seissan, sa nef sans voûte, éclairée par deux lancettes, paraît remonter au treizième siècle, époque de la fondation du bourg; mais le chevet a des contreforts becs de flûte, une voûte ogivale et quelques meneaux de fenêtres qui ne remontent pas au-delà du quatorzième. Le gable du couchant présente aussi certain intérêt : les deux créneaux, placés sur les flancs de son clocher éventail, offrent un aspect belliqueux assez rare dans l'Astarac, mais qui nous rappelle naturellement les créneaux de Vic-Bigorre, de Pouzac et de Luz en Barèges.

Si, après avoir raconté l'origine de Seissan, nous revenons un instant à l'abbaye de Faget pour exécuter une dernière fouille, nous trouverons des annales presque aussi muettes que ses ruines; elles nous apprendront cependant qu'en 1416 l'abbé de Faget assistait au concile de Constance, qu'un siècle plus tard, Jacques de Montesquiou, chanoine d'Auch et abbé de Faget, obtenait de François Ier deux foires annuelles et un marché de huitaine pour sa ville préférée, et qu'enfin l'abbé Éloi réparait l'église du monastère et achevait la construction du palais abbatial en 1738.

SÈRE ET MASSEUBE.

L'histoire des abbayes de Gascogne ressemble à ces objets de bronze que le sculpteur a fondus dans le même moule : détruites par les Sarrasins, reconstruites par Charlemagne, exemptées de tout tribut par Louis-le-Débonnaire, elles retombent bientôt après sous les coups des Normands, se relèvent sous la protection des

gentilshommes, et ne tardent pas à fonder des villes et des prieurés.

Les chroniques de l'abbaye de Sère ajoutent un feuillet de plus à cette série d'évènements uniformes. Renversée par les Sarrasins en 724, exonérée de toute redevande par Louis-le-Débonnaire, elle fut détruite de nouveau, par les Normands, quelques années après que l'abbé Attilion eut assisté à la dédicace du célèbre monastère d'Alaon, dans le diocèse d'Urgel (835); mais elle aussi ne tarda pas à se relever de ses ruines; et quand elle fut devenue florissante, sa préoccupation suprême fut de donner à son tour l'existence à une ville abbatiale. Toutefois, elle n'osa ou ne voulut pas entreprendre la fondation elle-même : elle céda sa forêt de *Manus Sylva* ou *Mea Sylva,* qui présentait, dit-on, la configuration d'une main, à l'abbaye de l'Escale-Dieu, moyennant une redevance annuelle et à charge de défrichement. Les religieux des sources de l'Arros s'empressèrent d'y construire une grange ou prieuré; plusieurs d'entre eux y habitèrent pendant les treizième et quatorzième siècles; et les pierres sépulchrales, ornées de crosses et d'armoiries, découvertes, il y a deux cents ans, dans le cimetière et dans le champ voisin, occupés par le bâtiment du prieuré, prouvent assez qu'ils vinrent chercher le repos éternel dans les lieux où ils avaient passé leur vie.

Les défrichements, commencés dans le treizième siècle, attirèrent bientôt une population laborieuse. Vers 1260, les religieux commencèrent à former une ville au couchant du prieuré, en traçant plusieurs rues qui se coupaient à angle droit, conformément aux règles adoptées pour Mirande ; et dès qu'un nombre suffisant de maisons se fût élevé, ils l'entourèrent d'une enceinte de murailles, ouvrirent au levant et au couchant deux portes surmontées de tours carrées, munies de herses, de vanteaux de chêne, et construisirent enfin une église paroissiale sous le vocable de St-Christophe. Le clocher, tour carrée d'assez grand modèle, est la seule partie de l'édifice primitif qui nous ait été conservé. Ses fenêtres trilobées du sud rappellent en effet le treizième siècle; mais la porte de l'église, dont l'ogive surbaissée est ornée de trois voussures toriques, de colonnettes, de chapiteaux à feuilles plates et d'archivoltes, remonte évidemment au quatorzième siècle, ainsi que les contreforts d'une partie du transcept. Le reste du bâtiment est entièrement moderne.

Masseube était complètement fondée ; elle avait des remparts, elle avait une église. Les abbés, voulant prévenir les attaques du comte d'Astarac, jaloux de voir une place forte ecclésiastique s'élever dans ses domaines, associèrent Bernard IV à la justice et aux droits féodaux (1274), et presque aussitôt les co-seigneurs rédigèrent les priviléges des habitants (1276). Ce paréage et ces commis, renouvelés en 1382, existaient encore du temps de cet étrange duc d'Espernon, époux de Marguerite de Foix et comte d'Astarac, lorsque les habitants de Masseube et le simulacre d'Etats généraux qu'il réunit dans cette ville, jurèrent fidélité à ce comte et à l'abbé de l'Escale-Dieu. Mais, plus tard, les d'Astarac usurpèrent les droits de l'abbaye : ils restèrent maîtres absolus de la situation, et choisirent Masseube pour le siége du juge général du comté.

Ne cherchons pas à dissimuler les inconvénients contre lesquels notre travail vient incessamment se heurter. Le comté d'Astarac ne possède aucun établissement assez considérable, aucun édifice assez remarquable pour fixer les regards de l'étranger ; ses annales elles-mêmes ne reçoivent la lumière d'aucun de ces évènements majeurs, au récit desquels les cœurs s'émeuvent, les imaginations s'exaltent. L'historien et l'archéologue doivent renoncer à l'espoir de faire entendre leur voix à de grandes distances ; il faut qu'ils se bornent à révéler des chroniques intimes à celui que l'amour de son pays, passion toujours noble et profonde, retient ou ramène auprès de ces témoins secrets des siècles passés. Qu'importe que le sol natal se nomme Astarac ou Ithaque ! n'est-il pas pour ses habitants le berceau qui les vit naître, le tombeau qui doit leur offrir le repos éternel !

Nos premiers ancêtres adorèrent des arbres, des rochers, des fontaines ; soyons un peu païens pour admirer les ruines, alors même qu'elles n'auront d'autre titre à notre respect que celui de leur antiquité. C'est là une de ces idôlâtries que le Christianisme tolère et encourage ; car, en nous faisant remonter le cours des âges, ces contemporains des siècles passés nous ramènent plus près de notre origine..... N'oublions pas qu'il fut un temps où chaque province, quelque bornée que pût être son étendue, était une patrie, presque un monde tout entier pour des habitants qui ne franchissaient jamais ses limites !... N'oublions pas que chacune de ces patries eut ses Ulysse, ses Hector, citoyens devoués

qui versaient leur sang pour elles, et consacraient toutes leurs pensées, toutes leurs joies à la gloire, à la prospérité de ces petites configurations territoriales!...

Qu'importe enfin que les nobles passions du cœur soient éveillées par de vastes empires ou par des îlots de quelques milles d'étendue! L'Attique ne sut-elle pas exciter des dévoûments et des enthousiasmes tout aussi grands que les incommensurables domaines de Xerxès ou de Sésostris!... Si l'on admire l'amour d'Ulysse pour son rocher natal, ne nous pardonnera-t-on pas nos conversations intimes, nos tête-à-tête, en quelque sorte, avec les ruines peu grandioses qui reçurent la vie de nos pères, et qui nous parlent encore d'eux après que l'oubli s'est abaissé sur leur tombeau?... Les châteaux de Barbareus et de Saint-Jean de Mirande furent pour nos ancêtres des palais de souverains légitimes, tout aussi respectés que Versailles et Windsor. Mirande et Masseube furent des capitales d'États, tout aussi bien que Calrsrühe, La Haye, Naples, Bruxelles, Parme, ou Lisbonne. — Quand nous devons examiner quelques débris échappés à la destruction du temps et des hommes, plaçons-nous à la hauteur d'un patriotisme éclairé, sachons éviter les stupides injustices d'un dénigrement sans motif, comme les excès d'un enthousiasme sans raison, et ces ruines, décolorées pour l'étranger qui passe devant elles, s'animeront pour nous d'une vie pleine de charme....

SAINT-MAUR.

L'église de Saint-*Mau*, et non Saint-Maur, car son nom vient de *Sancti Mavi*, se rapproche du caractère primitif de celle de Mazerettes; toutefois, ce prieuré restait entièrement étranger à l'organisation ecclésiastique de l'Astarac, car il dépendait de l'abbaye de Saint-Pé de Génerez, dans le Bigorre. Les ruines que nous voyons aujourd'hui n'offrent plus qu'un chevet absidal, voûté à plein cintre, et construit en bel et grand appareil. Quatre contreforts, réunis par une bande de billettes, le consolident, et l'on reconnaît encore la petite fenêtre qui en éclairait le centre; deux autres contreforts très-saillants s'élèvent à la hauteur du sanctuaire; celui du nord sert de base à une tour cylindrique assise sur un encorbellement formé de consoles carrées. Nous devons ajouter que si ses débris ne paraissent remonter qu'au

onzième ou au douzième siècle, les substructions assez considérables sur lesquelles le chevet est construit, indiquent évidemment l'existence d'un monument plus ancien, celle d'un château fort, peut-être, car la position escarpée de ce plateau réveille naturellement la pensée d'une forteresse. Si l'on n'a pas oublié que la grande voie romaine des Pyrénées à Bordeaux passait sur ce point, on se demandera peut-être si quelque *castra stativa* romain ne commandait pas cette partie escarpée de la ligne stratégique. Mais laissons cette pensée à l'état de simple supposition, et revenons à l'établissement religieux du moyen-âge.

Ce prieuré, un des quatre monastères de l'Astarac qui ne payaient pas de dîmes à l'archevêque, ne poussa pas sa carrière jusqu'à notre révolution : il fut supprimé, en 1659, par l'abbaye de Saint-Pé elle-même. Les abbés cessèrent de remplir les places devenues vacantes, et l'établissement religieux s'éteignit lentement pour tomber au rang de simple église de paroisse.

LAFITTE.

La chapelle de Lafitte, à peu de distance, au sud-est, joint, à une construction plus ancienne et plus grossière, un meilleur état de conservation. Ce temple chrétien, contemporain de celui de Mazerettes, mais de plus petite dimension, n'offre malheureusement aucun détail qui puisse nous aider à fixer la date de sa fondation : un chevet absidal sans contreforts, sans fenêtres, une voûte en pont, un clocher à pignon, un mur de moyen appareil mal ajustés, mais solidement construits, se bornent à nous apprendre qu'il remonte à l'époque romane. Mais s'éleva-il au neuvième ou au douzième siècle? Rien ne peut dissiper nos doutes à cet égard; la porte du sud, l'unique fenêtre qui paraisse avoir éclairé cet oratoire sur la même façade, ont été refaites au dix-huitième siècle, et leur forme ne présente plus rien de primitif.

Nous devons ajouter seulement que la situation de cette église, au fond d'une petite vallée, éloigne toute pensée d'un ancien bourg pareil à celui de Mazerettes. Nous pensons qu'elle fut construite par quelque solitaire retiré dans ce lieu à moitié désert alors, peut-être par les prieurs de quelque monastère, près d'une métairie de leurs domaines, afin d'assurer, aux cerfs qui la travaillaient, l'usage des offices divins.

GALAN.

De monastère en monastère, d'église en église, arrivons enfin à Galan, autre prieuré qui, à l'exemple de Saint-Mau, dépendait d'une abbaye étrangère. Cette fondation de l'abbaye de Saint-Tibéry doit remonter au commencement du XIII[e] siècle, puisqu'elle figure dans les chroniques de 1267; mais là se borne toute son histoire. Toutefois, si ses annales restent aussi muettes que celles de Lafitte et de Saint-Mau, il n'en est pas de même de son église: elle forme un des monuments les plus intéressants et les plus harmonieux du bassin sous-pyrénéen.

Son vaisseau régulier, de vingt-neuf mètres sur dix-neuf, est voûté en ogive surbaissée avec arcs-doubleaux ornés de quatre gorges et de nervures croisées à deux filets; leur naissance repose sur de forts piliers ronds qui n'ont pour chapiteaux que des bandes de tore et de baguettes, et l'on ne trouve de sculpture qu'aux angles du sanctuaire, qui présentent des têtes de chérubins, aux longs cheveux bouclés. Les arcs de jonction des nefs, car l'église est pourvue de bas-côtés, sont garnis de cinq gorges qui sortent brusquement des flancs des piliers, dans le goût de la fin du quinzième siècle. Les fenêtres du clérestory et celles des chapelles rappellent également cette époque, par leurs baies et leurs meneaux à trilobes et à quatrelobes; mais c'est au chevet surtout que la dernière manière du style ogivale se fait particulièrement sentir. La voûte qui surmonte ses pans-coupés est sillonnée d'un redoublement de nervures renaissance qui retombent à chaque angle sur des colonnettes moitié engagées. Ses clefs de voûte présentent plusieurs écussons, tels qu'un écu écartelé avec une croix grecque à chaque quartier, trois autres écus portant les fleurs de lis de France; dans la grande nef, enfin, les trois pals de Foix, mêlés aux vaches de Béarn, et surmontés d'un chapeau de cardinal. Ce dernier ne laisse pas d'incertitude sur la construction de l'église. Le cardinal de Foix, évêque de Comminges, qui administra ce diocèse depuis 1466 jusqu'en 1502, contribua incontestablement à la fondation de cet édifice, dont le style correspond si fidèlement à cette date. Toutefois, si les nefs et les chevets remontent à la fin du XV[e] siècle, le gable du couchant n'appartient pas à cette époque, et rappelle, au contraire, le commencement du quatorzième. Son mur droit et

large est flanqué de deux contreforts et d'une tour quinquagonale semblables à ceux de Bagnères de Bigorre; il est percé de deux portes ogivales avec trois colonnettes et trois voussures toriques. Un arc de dégagement, placé au-dessus de chaque porte, et deux fenêtres réunies au centre du gable, ne permettent pas de mettre en doute la date que nous venons d'assigner à cette partie de l'église primitive.

Le prieuré de Galan, construit sur un monticule de huit mètres de hauteur et entouré de fossés comme une forteresses féodale, donna naissance, lui aussi, à la bastide qui lui a survécue. On peut suivre encore les traces de ses fossés de défense, celles des deux portes qui perçaient son enceinte au sud et au nord. La porte du sud a conservé la voûte ogivale et la tour carrée qui la surmontait; mais il ne reste pas de ruines de celle du nord. Le pont dont elle était précédée fait seul reconnaître la place qu'elle occupa.

Cette petite ville, qu'aucun évènement grave n'avait troublée dans sa paisible existence pendant le cours du moyen-âge, fut sur le point d'être entièrement détruite à la fin du seizième siècle par l'ordre barbare de l'intendant de la province, dont le fils y avait été tué. On se contenta cependant d'abattre quelques quartiers; les autres finirent par obtenir grâce, et la majeure partie du bourg a pu survivre à cette punition stupide.

LABÉJAN.

L'église de Galan, œuvre du quinzième siècle, nous conduit naturellement à celle de Labéjan, fondée dans une époque un peu plus rapprochée de nous. Cet édifice, le plus considérable et le plus harmonieux que possèdent les communes rurales de l'Astarac, forme une large nef sans bas-côtés, divisée en trois travées par des pilastres cylindriques et à moitié engagés. Ces piliers, de dix-huit pouces de diamètre, sont surmontés de simples abaques fleuris, comme ceux de Beaumarchés et de Boulogne; mais ils ne sont pas seuls à recevoir les retombées des nervures à deux gorges, car ces dernières s'appuient aussi sur deux mascarons placés à moitié distance des piliers, et subdivisant, par conséquent, la nef en deux travées nouvelles; autre indice de la fin du quinzième siècle. L'arc triomphal du sanc-

tuaire, dessiné à plein cintre, alors que le reste des voûtes est légèrement ogival, les petites fenêtres du nord, dessinées par le même coup de compas, donnent un second témoignage dans le même sens. Les pans-coupés du chevet, ainsi que ses trois fenêtres ogives aiguës, garnies de trilobes et de meneaux flamboyants, pourraient, il est vrai, nous ramener au quatorzième siècle; mais les deux chapelles qui forment le bras de la croix, notamment celle du sud, nous font atteindre les premières années du seizième, par les nombreuses cannelures de leur arc ogival très-surbaissé, et par les attributs des quatre Évangélistes qui reçoivent, comme à Trie, les retombées des arêtes de voûte. La chapelle du nord paraît tout d'abord se rapprocher davantage du quinzième siècle par la sobriété des cannelures de son arc d'entrée; toutefois, en jetant les yeux sur sa clef de voûte, on trouve la date : 15 mai 1561, et toute incertitude est dissipée.

Ainsi, l'église de Labéjan appartient incontestablement au xve et au seizième siècles : les clefs de saint Pierre, ornées de fleurs gravées au centre d'un arc-doubleau de la nef, les clefs de voûte du sanctuaire, portant les monogrammes entrelacés de cette époque : J. H. S. et M. A. J. H. S., complètent cette série de témoignages. Il est probable, néanmoins, qu'un édifice religieux exista sur ce point avant la construction de celui qui nous occupe. Le clocher moderne, tour carrée de dimension ordinaire, présente, au rez-de-chaussée, une porte d'ogive aiguë qui rappelle celle du quatorzième siècle, et de très-larges substructions qui durent appartenir à quelque château fort d'une certaine importance.

Nous avons la date de la fondation de l'église de Labéjan. Quels furent ses fondateurs?.. Un écu placé aux chapiteaux des piliers du sanctuaire va nous donner quelques indications. Cet écu, timbré des armes des premiers comtes d'Astarac, telles que nous les avons trouvées à la voûte de l'église de Villefranche, nous rappelle que cette famille cessa de les porter en 1555, année de la mort de Mathe, épouse de Gaston de Foix-Grailly, qui fit passer le comté dans la maison de son époux. Nous estimons, en conséquence, qu'il faut attribuer à cette comtesse, restée veuve depuis 1536 jusqu'à ses derniers jours, l'honneur d'avoir fait construire l'église de Labéjan.

Quant à l'opinion vulgaire, qui voudrait faire remonter sa fon-

dation aux Rohan, elle ne saurait soutenir l'examen; les Rohan ne possédèrent l'Astarac qu'après 1738, à la suite du mariage de Françoise de Roquelaure, héritière du comté, avec le prince de Léon, de la famille de Rohan-Chabot. Elle eut deux fils qui régnèrent successivement : le premier avec le titre de vicomte de Rohan, le second avec ceux de duc de Roquelaure et de Lude, comte d'Astarac, pair de France, brigadier des armées du Roi. On voit donc, par la date et par les armes gravées sur les piliers du sanctuaire de Labéjan, qu'il est impossible de leur attribuer aucune part dans l'érection de cet édifice. Les Rohan portaient de gueules à neuf macles d'or, armes qui n'ont aucun rapport avec l'écartelé simple dont nous avons parlé.

PONSAN-SOUBIRAN.

Nous pensions n'avoir rien à dire de l'église de Ponsan-Soubiran, lorsque, jetant les yeux sur cette construction des plus ordinaires, nous remarquâmes, il y a quelques années, dans la façade du sud, divers fragments assez curieux de sculptures romanes. Ces fragments, encastrés autour d'une porte d'anse à panier, avec archivoltes toriques, se composent d'un monogramme moyen du dixième ou du onzième siècle, d'un disque à figures géométriques, d'un damier tressé, accolé des emblèmes de l'ancienne et de la nouvelle loi, la lune et le soleil; d'un segment de sarcophage enfin, représentant un vase avec doubles seps de vigne, garni de leur fruit s'étendant entre deux pilastres à cannelures. Le dessin et la sculpture ne nous permettent pas de mettre en doute l'authenticité de ce débris de tombeau du neuvième siècle, et nous restons convaincus que Ponsan possédait à cette époque une église d'une certaine importance.

Cet établissement religieux eut-il quelques rapports d'origine avec le château des Molleville, assis tout à côté? nous ne le pensons pas; et sans vouloir remonter à la fondation du manoir aristocratique, nous pouvons assurer que les seigneurs contemporains de l'église du dixième ou du onzième siècle n'auraient pas construit leur château sur le point le plus bas et le plus facilement attaquable de la vallée. Les faibles fossés qui l'entouraient et dont on peut suivre encore les traces, indiquent des fortifications du quinzième siècle tout au plus.



Ne passons pas cependant devant la château de Molleville sans nous rappeler ce Bertrand de Molleville, dernier ministre de l'infortuné Louis XVI...... Si Ponsan ne le vit ni naître ni mourir, si Paris dévora tout entière cette vie de conviction et de dévoûment, nous ne pouvons nous dispenser, toutefois, de donner une pensée de respect à cet homme qui, ne considérant ni la faiblesse d'un pouvoir monarchique aux abois, ni la violence irrésistible des passions populaires, mit, à défaut de capacité suffisante, un louable courage au service de son malheureux roi.

Ce ne sont point là les seules impressions que Ponsan doit aujourd'hui faire naître. Si nous nous sommes interdit de parler des monuments modernes, nous ne pouvons toutefois résister au besoin de payer un juste tribut d'éloge à la délicieuse basilique bizantine qui vient de s'élever sur les ruines de l'église primitive, et qui, tout en respectant la porte et les fragments romans dont nous avons parlé, a doté l'ancien comté d'Astarac du plus gracieux bijou religieux qu'il ait possédé jamais.





Quatrième Partie.

Châteaux de second ordre. — Arrouède. — Pouloubrin. — Lamotte. — Berdoues.—Viozan.—Moncassin.—Béon-Lapalu.—Lagardenoble.— Lamaguère. — Tachoires. — Lagarde. — Artiguedieu. — Garrané. — Saint-Aroman. — Lasseube-Propre. — Loubersan. — Aguin. — Moncorneil.—Ornesan.—Saint-Blancart.—Orbessan.—RÉSUMÉ

Après avoir donné la nomenclature des établissements monastiques qui complétaient, dans l'Astarac, l'organisation de la puissance religieuse, nous devons faire connaître les principaux éléments féodaux qui se groupaient autour des comtes, consolidaient leur pouvoir par le serment de foi et hommage, par le service militaire, et achevaient de justifier l'adage si connu : *Nulle terre sans seigneur.*

Si les annales de l'Astarac, assez peu importantes au point de vue général, peuvent renfermer quelque intérêt dans les secrets de leur obscurité, c'est en présentant, jusqu'au XVIᵉ siècle, le tableau le plus exclusivement féodal que l'histoire puisse faire connaître.

Il ne faut pas se le dissimuler, cette contrée, restée si long-

temps étrangère à l'influence des rois de France et des grands seigneurs méridionaux, tels que les comtes de Toulouse et les vicomtes de Béarn, disposa de ses destinées plus librement que toute autre seigneurie, et sut en profiter pour asseoir la féodalité dans son territoire sur l'échelle la plus étendue et la plus compacte. Aussi, ne manque-t-on pas d'être frappé, en parcourant ses vallées nombreuses, de rencontrer sur chaque lieue carrée des traces d'un château seigneurial. Cependant, nous nous contenterons de citer les plus connus, sans tenir compte de cette foule de gentilhommières sans influence et sans histoire, dont chaque commune à peu près nous offrirait un débris.

ARROUÈDE.

A quelle famille appartint d'abord le château d'Arrouède? L'histoire n'a pas éclairci ce fait; mais l'enceinte féodale qu'entourent encore des fossés de huit mètres de profondeur, au couchant de l'église, prouve assez qu'un campement considérable y existait vers le huitième ou le neuvième siècle. Il est utile de faire remarquer que l'enceinte qui nous occupe s'éloigne entièrement du type primitif que nous a fait connaître celle de Saint-Arailles. Non-seulement elle est complètement sphérique, mais elle ne s'élève pas au-dessus des terrains environnants, et paraît avoir toujours été dépourvue de toute motte détachée. Ces circonstances nous conduisent à penser que des constructions, aujourd'hui détruites, y protégeaint la garnison contre les projectiles ennemis; toutefois, elles ne devaient renfermer que des cloisons de bois et de terre, car la tradition n'a conservé le souvenir d'aucune muraille. Un silo de deux mètres de profondeur prouve seul que ce point fût habité d'une manière permanente.

Pour quel motif le campement d'Arrouède ne fût-il pas dessiné sur le plan de celui de Saint-Arailles ? Il faut peut-être en chercher la cause dans les différentes races gallo-romaines et germaniques qui se succédèrent dans le Midi, et qui, tout en imitant plus ou moins les campements romains, donnaient, chacune, à leurs ouvrages de défense une forme particulière.

Quoiqu'il en soit, nous retrouvons des retranchements de la forme de ceux de Saint-Arailles, c'est-à-dire complétés par une motte surélevée, 1° sur un autre coteau de la commune d'Arrouède,

à deux kilomètres au levant du précédent; 2° à côté de l'église de Pouloubrin, au nord-est de Masseube; 3° à la métairie de Lamotte, au midi de Mirande, avec la seule différence que celui-ci est tourné vers l'est, au lieu de regarder le couchant; 4° au sommet des coteaux de Berdoues, au levant de l'église, à la maison de Delor. On peut d'ailleurs considérer encore comme ayant possédé des postes féodaux du huitième et du dixième siècles, tous les points appelés *Lamotte,* quoiqu'ils aient perdu toute trace d'attérissement. Quelquefois, ces positions artificielles s'élèvent non loin des rivières : témoin celle de l'ancien château de Viozan, construit sur les dessins de celui d'Arrouède; mais il faut les considérer alors comme de simples postes avancés du commencement du moyen-âge; on en profita plus tard pour construire de petites gentilshommières sans importance. Revenant aux mottes principales, nous terminerons leur nomenclature en citant celle de Moncassin, la plus remarquable du comté d'Astarac.

MONCASSIN.

Ce point fortifié s'élève au sommet d'un promontoire, sous la forme d'un cône tronqué de vingt mètres de hauteur sur treize de diamètre au sommet; sa forme est si élégante et si régulière, qu'on est convaincu, en le regardant à distance, qu'il fût complètement fait de main d'homme par un entassement de terres transportées; mais cette hypothèse disparaît devant une étude plus attentive, et l'on reconnaît, à la roche calcaire qui forme plus de la moitié de la motte, que l'homme se contenta de régulariser ce caprice de la nature. Il sut mettre à profit cette formidable situation pour y construire, dès le IXe ou le Xe siècle, une grosse tour carrée. Ses murs de brique, d'un mètre d'épaisseur, montrent encore leurs substructions au sommet de la plate-forme : il y a trente ans à peine qu'ils s'élevaient encore à trois ou quatre mètres de hauteur.

Moncassin présentait d'ailleurs un plan assez nouveau à côté des différents types de forteresses féodales que nous avons rencontrés. Au-dessous de la motte régnaient, sur toute l'étendue de la circonférence du coteau, deux espèces de terrasses ou chemins de ronde, de huit à dix pieds de largeur; elles étaient placées à dix mètres l'une au-dessus de l'autre, et dessinaient deux

lignes horizontales à niveau parfait. Nous sommes convaincus que ces terrasses, qui n'offrent d'ailleurs aucune trace de construction, étaient garnies de ces palissades derrière lesquelles se postait une partie de la garnison pour balayer de plus près le pied de la montagne. Les assaillants avaient donc à prendre d'assaut une triple enceinte avant d'atteintre la base du donjon, base si étroite, qu'il leur était impossible d'y installer les machines ou les échelles de siége, car les hommes avaient peine à s'y maintenir seuls. Ce donjon formait toute la forteresse proprement dite; un fossé avec pont-levis le séparait, au levant, du prolongement de la colline, sur laquelle s'étendait un ancien mas ou gros bourg gallo-romain, reconnaissable aux nombreux débris de fondation qui occupent le sous-sol.

Il ne faut donc pas être surpris si les d'Astarac établirent sur ce point un de leurs manoirs les mieux fortifiés; les chroniques nous apprennent que Moncassin était, dès le commencement du moyen-âge, un des centres les plus considérables de l'Astarac, et nous voyons le comte Sanche dater, en 1156, de cette résidence seigneuriale, ses donations en faveur de l'abbaye de Berdoues. L'église de la Madelaine, placée à l'extrémité orientale de l'ancien bourg, n'offre, il est vrai, d'autre témoignage archéologique qu'une porte ogivale et un clocher éventail du quatorzième siècle; mais au bas du coteau, sur les rives de la Baïse, existe encore un hospice de la même époque, construit en moyen appareil régulier : au levant, règnent deux meurtrières évasées et une rose à quatre lobes qui semblent indiquer le chevet d'une église. Deux portes ogivales du quatorzième siècle s'ouvrent vers le nord : l'une devait conduire dans la chapelle, l'autre dans les bâtiments de l'hospice desservi par des bernardins.

L'existence de cet *espitaou*, celle du bourg et du château de Moncassin, les établissements religieux et les antiquités romaines échelonnés sur la plaine de la Baïse, à Mazères, à l'île d'Orbessan ou de Noé, à Lamazère, à Mouchés, à Miramont, à Saint-Élix-Theux, prouvent incontestablement qu'une voie assez suivie traversait cette partie de l'Astarac.

A quelle époque le château de Moncassin fut-il abandonné ? La tradition ne le fait pas connaître, et nous arrivons sans transition au château plus moderne que les seigneurs de Béon construisirent sur les bords de la Baïse. Cette dernière fondation

doit remonter au seizième siècle, comme semble le prouver la grande tour ronde de l'angle sud-ouest. Il ne faut pas oublier que les règnes de Henri IV et de Louis XIII furent caractérisés par une grande révolution aristocratique et morale : tous les gentilshommes, plus au moins compromis dans les guerres civiles, virent détruire leurs vieux donjons par ordre d'une royauté qui ne pouvait plus permettre à la féodalité de vivre dans des forteresses inaccessibles. L'amour du luxe et du comfort contribua puissamment au triomphe de ce système monarchique; tous les châteaux situés au sommet des coteaux furent abandonnés, et la nouvelle noblesse contruisit ses résidences fastueuses, mais mal défendues, dans les plaines ou sur des collines peu élevées.

Les Béon de Lapalu furent des premiers à suivre le courant des mœurs nouvelles; ils ne tardèrent pas à ajouter à leur tour du seizième siècle les bâtiments somptueux dont les ruines nous présentent encore tous les caractères de l'architecture sobre et froide de Louis XV.

LA GARDE-NOBLE.

Pendant que ces grands seigneurs aux habitudes bruyantes et dépensières cherchaient à tout éclypser par le luxe de leur table, de leurs équipages de chasse, leur renommée s'effaçait en réalité devant l'attitude plus sérieuse du château voisin de Lagarde-Noble. Cette petite châtellenie, dont il n'existe plus qu'une partie des fossés, loin de rechercher le faste des courtisans de Louis XV, n'avait été jamais qu'un bâtiment construit en pisé et en colombage; mais dans cette espèce de mâsure féodale vivait encore, à la fin du dix-huitième siècle, le marquis de Monluc, dernier descendant du maréchal, et digne de représenter cette grande figure historique de la Gascogne. Seul dans son château, dédaignant toute amitié, toute relation sociale, car nul ne lui paraissait assez noble pour fréquenter *un Monluc,* il n'admettait personne à sa table et ne fréquentait pas un gentilhomme du voisinage; il mourut isolé et inabordable, comme il avait vécu, emportant intact au tombeau l'orgueil de ses ancêtres.

LAMAGUÈRE.

L'examen des ruines de l'Astarac nous entraîne, malgré nous,

dans la nomenclature décousue de divers points géographiques assez éloignés les uns des autres, sans que nous puissions les rattacher entre eux par des liens historiques, car le temps et les révolutions ont effacé les souvenirs et détruit les monuments écrits. Ainsi, quand on parcourt les environs de l'abbaye de Faget et qu'on aperçoit les ruines imposantes du château de Lamaguère, l'aspect de ses mâsures grandioses font naître l'espoir de quelque évènement remarquable; on se plaît à évoquer les souvenirs; ils se bornent à répondre : que Lamaguère fut acheté avec sa seigneurie, par l'archevêque Geraud de Labarthe, en **1174**; que les huguenots s'en emparèrent en **1573**, et le réduisirent à l'état de ruines où nous le voyons de nos jours. Les murs du sud et de l'est, en effet, ont entièrement disparu, et l'on ne retrouve plus qu'une partie assez considérable des façades du nord et de l'ouest, tout juste assez pour y reconnaître les traces de l'architecture du quatorzième siècle. Le château primitif, cependant, remontait à une date plus ancienne, car on peut remarquer, au nord, la nef sans voûte d'une chapelle à chevet absidal, éclairée par des fenêtres plein cintre du onzième ou du douzième siècle. Quelque méconnaissables qu'ils soient, ces débris n'en offrent pas moins un aspect imposant : ils forment, avec Castelnau-Barbarens et Loubersan, les ruines les plus pittoresques de l'ancien comté dont nous parcourons le territoire. Il ne serait même pas impossible que Lamaguère eût formé une agglomération assez importante avant la fondation de Seissan, de Saramon, de Masseube. Le nom de Lamaguère, étranger aux dénominations belliqueuses ou redoutables que l'on donnait aux châteaux forts, telles que *Mont*, *Lagarde*, *Roc*, *Castel*, paraît mieux approprié à une bourgade. Enfin, l'ancienne route, qui se dirige de Mirande vers ces contrées, prend, en sortant de cette ville, le nom de côte de Lamaguère, comme si l'on eût voulu dire aux voyageurs que la ville ou bourg de Lamaguère était le point le plus considérable qu'ils devaient trouver sur leur passage en suivant cette direction.

TACHOIRES.

La main des hommes a été plus brutale encore à l'égard de l'établissement de l'orde de Malte, de Tachoires : il ne reste plus de trace de la commanderie qui s'appuyait aux murs de l'église

actuelle, et nous devons nous borner à mentionner son existence sur ce point de l'Astarac.

LAGARDE.

Le château de Lagarde, entre Castelnau-Barbarens et Lamaguère, au contraire, élève encore, au sommet d'une montagne escarpée, son beau donjon carré, percé, vers le sud, de deux ouvertures démantelées : la première servait d'accès pour monter au-dessus de la voûte qui recouvrait la basse-fosse. Quant au plateau qui formait la base de l'enceinte fortifiée, il a conservé ses formes régulières, et l'on comprend, à l'inspection des pierres d'arrachement, que la tour s'élevait à l'angle sud-ouest d'un château fort assez considérable. Des traces d'enceinte carrée et la forme du donjon semblent lui donner le treizième siècle pour origine.

ARTIGUE-DIEU ET LE GARRANÉ.

Artigue-Dieu et le Garrané, quoique moins importans, montrent toutefois des restes plus homogènes : le grand quadrilatère du premier château est flanqué, au sud-ouest, d'une tour carrée, engagée dans une construction principale qui doit remonter au quatorzième siècle. Celui d'Artigue-Dieu, situé sur un mamelon de second ordre, ne fut jamais qu'un bâtiment sans donjon, comme celui de Saint-Arroman ; mais on remarque à la base de la colline la tour de défense qui commandait l'entrée du chemin couvert par lequel on montait au sommet du monticule.

SAINT-ARROMAN.

Comparer Saint-Arroman à Artigue-Dieu, c'est faire connaître la description de cette dernière résidence.

Nous devons ajouter, cependant, que les traces d'une motte primitive, existant au sud-ouest, indiquent suffisamment qu'un campement du neuvième siècle y précéda le manoir définitif du treizième ou du quatorzième. Son histoire, complètement inconnue, se réveille un instant, peu d'années avant 89, pour nous révéler ces fermentations sourdes et profondes qui agitèrent les entrailles du dix-huitième siècle, avant l'explosition du volcan. Par une nuit très-obscure, la famille Le Sage, propriétaire du

château, et quelques-uns de ses commenceaux, au nombre desquels se trouvait un capucin voyageur, sont réveillés par le bruit d'une vive fusillade. La terreur s'empare de tous les esprits ; on se croit assailli par des brigands et près d'être égorgés. Repousser l'attaque à force ouverte, était chose difficile; on se borne à fermer les portes et les contrevents. Les décharges de mousqueterie continuent sans interruption jusqu'à l'aurore; toutefois, au milieu de ce siége étrange, pas un cri n'échappe aux assaillants, pas une balle n'atteint les volets. Le jour paraît, les coups de fusil cessent; on entr'ouvre timidement les châssis; le calme et la solitude la plus paisible règnent dans les environs. Le peuple, irrité contre la noblesse, a borné ses menaces à cette protestation brutale, et, chose plus étonnante encore, nul ne se vante au dehors d'avoir pris part à cette tentative : 93 lui-même ne peut arracher un seul aveu à ses auteurs, restés toujours inconnus.

LASSEUBE ET LOUBERSAN.

Lasseube-Propre (*Sylva propria*), lieu jadis assez important, puisqu'on y publia, en 1244, l'hommage que Centulle II, comte d'Astarac, rendit au comte de Toulouse, n'a conservé aucune trace d'architecture féodale.

Il n'en est pas ainsi de Loubersan : si son histoire a complètement disparu, ses bâtiments féodaux, de la plus belle conservation, couronnent encore le sommet du coteau qui domine au loin les châteaux de Garrané, de Miramont et de Lagarde-Noble. Peu de ruines égalent la majesté de ce grand quadrilatère, entouré de hautes murailles de cinq pieds d'épaisseur et flanquées aux deux angles septentrionaux de grosses tours cylindriques; mais les deux tours n'eurent pas toujours cette forme. En les examinant avec attention, il est facile de se convaincre qu'elles furent carrées, comme celles du château de Mirande, et que la forme cylindrique leur fût donnée à l'extérieur, dans le courant du quinzième siècle, lorsque les ingénieurs eurent reconnu que ce dernier plan présentait plus de résistance aux projectiles ennemis. Les tours de Loubersan, doublées d'un retroussis à leur base, appartiennent donc à deux époques : au quatorzième siècle par leur forme intérieure, restée carrée; au dix-huitième par leur

transformation extérieure. Toute la façade du sud, occupée par les appartements, présente des consoles de machicoulis continues et des fenêtres à croisillons du quinzième siècle. Ce n'est pas d'ailleurs le seul témoignage caractéristique offert par la façade septentrionale : un modeste réduit, que l'on n'oserait désigner dans une œuvre littéraire sans circonlocution plus ou moins atténuante, mais que l'archéologue est obligé d'indiquer plus hardiment, montre son double tuyau de descente au centre de la courtine septentrionale ; or, ce tuyau protecteur, témoignage d'un progrès réel dans les habitudes de pudeur et d'honnêteté, ne se généralisa qu'au quinzième siècle. Il remplaça ces latrines volantes et découvertes qui n'avaient cessé de salir, dans les siècles antérieurs, les façades des habitations de nos ancêtres peu délicats (1).

La partie du sud, au contraire, était munie, du côté du couchant, d'un de ces cabinets primitifs remontant au treizième ou au quatorzième siècle. Cette circonstance nous fait penser que cette partie du château fut consacrée d'abord à l'habitation, et qu'on ménagea les appartements du nord pendant le quinzième siècle, lorsqu'on répara les tours rondes dont nous venons de nous occuper. La façade du sud, couronnée de consoles de machicoulis, percée de fenêtres à croisillons, n'a cependant ni voûtes ni cheminées monumentales ; nous pensons même que la tour de l'escalier tournant conduisant au premier étage, fut construite à la fin du quinzième siècle : la demeure des premiers seigneurs de Loubersan offrait, par conséquent, une très-grande simplicité.

Il faut le reconnattre, la partie la plus remarquable de ce château, comme hardiesse d'exécution, est incontestablement la voûte majestueuse et souterraine qui en occupe toute la partie du nord entre les deux tours, et donc l'arc très-surbaissé n'a pas moins de dix mètres de largeur. Nous n'examinerons pas si des souterrains de plusieurs kilomètres de longueur aboutissaient à cette vaste fosse, comme la tradition se plaît à le raconter : nous

(1) Puisque nous donnons une certaine importance morale aux dispositions de ces réduits secrets, nous devons ajouter qu'il en existait de semblables dans la maison abbatiale de Seissan et dans le château comtal de Mirande.

nous bornerons à voir dans cette cavité, sans ouverture apparente, un lieu de sûreté destiné à jeter les prisonniers, à cacher les troupes de réserve, à déposer les provisions de bouche qui devaient trouver dans cette cave les chances de conservation si désirables dans les places de guerre.

Quels furent les seigneurs qui établirent le siége de leur puissance dans cette forteresse ?.:.. La tradition n'en a pas conservé le souvenir, et cependant tout prouve qu'elle était une des plus redoutables du comté; aussi, doit-on penser qu'après l'extinction de la famille de Loubersan, complètement morte pour l'histoire, les comtes d'Astarac, des dynasties de Foix-Grailly, de Roquelaure et de Rohan, ne manquèrent pas d'y établir des garnisons chargées d'y faire respecter leurs enseignes. Une porte d'anse à panier, ouverte au mur du couchant et semblable à celle du château de Mirande, semble indiquer le passage des deux comtes de cette dernière famille qui possédèrent l'Astarac de 1741 à 1789.

AGUIN ET MONCORNEIL.

La transition est brusque, quand on descend du manoir de Loubersan au châtelet d'Aguin. Cette ancienne gentilhommière, qui n'offre plus qu'un fragment de tour en ruines, eut l'honneur d'appartenir, dans le onzième siècle, à Sanche d'Aguin, seigneur aventurier et dévôt, qui, n'ayant pas les ressources nécessaires pour faire le voyage de la Terre-Sainte, engagea l'église du lieu pour *cent trente sols,* et partit avec Labartère et Dodon de Sévignac; mais, arrivé dans la Judée, il mourut à Jérusalem, après avoir fait testament en faveur de l'abbé de Simorre.

Il ne reste du château de Moncorneil, autrefois réuni à la seigneurie d'Aguin, qu'un vieux carré long, sans tours et sans architecture, qui ne doit pas remonter au-delà du quinzième siècle. La petite châtellenie de Moncorneil, dont la population reçut des priviléges en 1302, fut partagée plus tard entre deux branches de la famille d'Aguin, et la partie occidentale passant, par le mariage de son héritière, dans la famille de Raymond de Labarthe, seigneur d'Arné dans les Quatre-Vallées, prit le nom de Moncorneil-d'Arné; elle appartenait, dans ces derniers temps, à la famille de Gironde.

MIRAMONT.

Le château de Miramont, sur les limites de l'Astarac et du Fezensac, ne nous offre, à son tour, qu'un donjon carré qui parait avoir été adossé, du côté du midi, à des bâtiments logeables. Cette tour, munie d'une basse-fosse, ne doit pas remonter d'ailleurs au-delà du quatorzième siècle, et nous ne pouvons, par conséquent, la prendre à témoin de l'étrange épisode dont le bourg fut, dit-on, le théâtre à l'époque des Sarrasins... Quelque incertaine que puisse être une tradition que l'on dirait empruntée à quelque roman de chevalerie, nous croyons utile de la donner, à titre de souvenir de ces invasions torrentueuses dont l'Astarac eut à souffrir, comme les autres contrées sous-pyrénéennes. L'histoire authentique ne nous ayant pas conservé un seul épisode, il doit nous être permis de prêter l'oreille à la légende.

Après la bataille de Poitiers, quelques débris de l'armée d'Abderam, se sentant pressés par la famine, menacèrent les habitants de Miramont de s'emparer de leur bourg, et de passer la population au fil de l'épée, s'ils refusaient de leur ouvrir les portes. La position était critique, et le conseil des anciens se reconnut complètement inhabile à conjurer le danger. ...... Les Miramontaises, mieux inspirées par l'influence que leurs ancêtres exerçaient dans les assemblées gauloises, offrirent de sauver le bourg et d'exterminer les Sarrasins, si la direction de la défense leur était confiée.

Dans l'incertitude générale des esprits, il était difficile que les Miramontais n'acceptassent pas des propositions qui leur présentaient ce dénouement inespéré : « que tous les hommes quittent le bourg et se réfugient dans les bois du voisinage. » Tel fut le premier décret du comité de défense féminine. « Nous resterons » seules pour recevoir les Arabes; quand le moment de frapper » sera venu, un signal vous avertira de l'heure de la vengeance. »

Ce moyen désespéré, on le devine sans peine, parut assez chanceux aux Miramontais, qui ne sauvaient leur vie qu'au péril de leurs plus délicates affections ; ils finirent par se résoudre à s'éloigner cependant; et quand les Sarrasins se présentèrent, les femmes leur ouvrirent les portes, et les accueillirent comme des libérateurs qui venaient de mettre leurs tyrans en fuite...

Les Ismaélites, conduits autour de tables abondamment servies, oublièrent bientôt les désastres de Poitiers et les souffrances d'une fuite rapide; mais ils oublièrent aussi cette prudente règle d'un prophète qui destinait son peuple à la conquête du monde: ils s'abandonnèrent à la douce erreur de Noé. Étendu, sans mouvement, autour des tables, chaque Holopherne eut bientôt à son chevet une Judith armée d'un glaive. Le signal convenu rappela les hommes réfugiés dans les forêts; et les Musulmans, plongés dans l'ivresse, passèrent de vie à trépas, au grand avantage des habitants de Miramont. La légende n'ose pas ajouter à l'honneur de la population des deux sexes, car si les hommes eurent la faiblesse d'abandonner au hasard du pillage ce que les mortels ont de plus sacré, leurs foyers et leurs femmes, ces dernières s'exposèrent, à leur tour, à des périls tellement sérieux, qu'il eût été bien difficile à l'Arioste lui-même de découvrir un moyen de les sortir entièrement d'embarras. Nous craignons fort, si la légende est authentique, d'avoir à mettre au rebours le mot consolateur de François Ier, et de terminer notre récit en disant: *Tout fut sauvé fors l'honneur!...*

ORNESAN ET SAINT-BLANCART.

Nous avons épuisé les souvenirs d'une féodalité violente et brutale, qui, toujours bardée de fer et l'épée à la main, élevait ses forteresses sur les plus hautes montagnes, et enterrait vivants ses ennemis vaincus dans ces tombeaux sans lumière, appelés basses-fosses, situés au rez-de-chaussée de tous ses donjons.

Après avoir fouillé les souvenirs obscurs d'une noblesse dont la renommée dépassa rarement le cercle de ses domaines, et qui s'éteignit généralement sous le règne des Valois, on est heureux de rencontrer sur ses pas une famille véritablement illustre, au point de vue français, et dont la gloire commença à rejaillir sur l'Astarac au moment où tant d'autres illustrations provinciales allaient s'engloutir à la cour de France.

Sur les bords du Gers, au-dessous de Seissan, s'élève encore le manoir d'Ornesan, grand bâtiment flanqué d'un donjon carré à l'angle sud-ouest, et d'une tour moins considérable, mais de la même forme, à l'autre angle. Ici, tout rappelle le quatorzième siècle, époque de transition où les gentilhommes comprenaient l'insuffisance de la force brutale et cherchaient à combattre l'in-

fluence de la royauté et du clergé, en appelant autour d'eux le luxe, les beaux-arts et les lettres, éléments de puissance qui devaient remplacer la violence d'une époque de despotisme. Vers le milieu du seizièmé siècle, ce château appartenait à la famille assez influente de ce nom. Pendant qu'elle fournissait un évêque à l'évêché de Lombez, son représentant direct, le maréchal d'Ornesan, embrassait le calvinisme. Le maréchal avait une fille, seule héritière du nom et des domaines des d'Ornesan; il accorda sa main au maréchal de Biron, et l'évêque de Lombez donna pour cadeau de noces son château de Saint-Blancart, dans lequel cette alliance va nous conduire.

Cette grande et belle construction féodale, que nous sommes heureux de pouvoir étudier, devait exister déjà dans toute son étendue, car son architecture appartient tout entière au quinzième siècle, et les armes de l'évêque, un écu parti de gueules et d'azur à la face d'argent, sont sculptées sur la partie orientale de la façade. Voici d'ailleurs quelle était à cette époque le plan que présentait le château : au nord se développait le grand bâtiment que nous admirons encore, percé de quelques rares fenêtres, les unes croisées, les autres simplement divisées par un bras horizontal, comme on en voit deux à la façade du nord. La partie occidentale était moins élevée qu'aujourd'hui. A l'angle nord s'élevait la grande tour cylindrique dont la couronne de machicoulis trilobée produit un si majestueux effet, et que devaient éclairer seulement quelques fenêtres carrées de soixante à quatre-vingt-dix centimètres; le tout avec baguettes, gorges et archivoltes, conformément à la dernière manière du style ogival. Au sud du bâtiment principal, qui n'a pas moins de cinquante mètres de long, s'étendait une cour rectangulaire entourée de fossés et de remparts. Une tour carrée, renfermant sans doute une basse-fosse, car elle portait le nom de tour de la prison, flanquait l'angle sud-ouest; une tour ronde, construite en pierre et en brique, s'élevait et s'élève encore à l'angle parallèle. C'était entre ces deux sentinelles avancées, l'une du quatorzième, l'autre du quinzième siècle, que se présentait une très-petite chapelle placée au centre du rempart, comme une madone protectrice érigée sur la poupe d'un vaisseau de guerre. Au levant enfin, au centre de la courtine, régnait la tour carrée qui commande le pont-levis, et dont l'arc ogival est armé d'une herse. En entrant dans

la cour du château par cette barbacane, on rencontre sur la façade du sud une tour octogone d'escalier; elle n'atteint qu'au premier étage et reçoit le jour par deux élégantes petites fenêtres à trilobes géminées, séparées par une colonnette cylindrique. Arrivé au premier étage, on pouvait atteindre aux étages supérieurs en suivant des escaliers plus étroits ménagés aux deux extrémités septentrionales du bâtiment, l'un dans une tourelle cachée, l'autre dans une tourelle légèrement saillante. En tenant compte des précautions d'une époque de guerres politique et religieuse, on doit penser que le large escalier de la tour octogone ne fut construit qu'au commencement du XVI[e] siècle, sous le règne des Biron. On avait dû, jusque-là, pénétrer dans la forteresse par une issue plus étroite; mais, tout en donnant une entrée princière à leurs grands appartements, les Biron conservèrent soigneusement les escaliers rétrécis des appartements supérieurs, afin de prévenir les dernières conséquences d'une prise d'assaut. Si le château venait à être envahi, ses habitants pouvaient se réfugier dens les pièces supérieures ; il leur était facile d'arrêter les ennemis dans la spirale d'une tourette où ils devaient se présenter isolément.

La magnifique résidence dont nous venons d'indiquer trop rapidement les principales parties, est parvenue jusqu'à nous à peu près intacte; elle n'a perdu que ses remparts, sa tour carrée du sud-est et sa chapelle : tout le reste a été conservé par une famille qui sait professer avec la plus haute intelligence le culte de nos gloires, et qui n'a cessé de réparer, d'embellir et de compléter l'habitation princière de ses illustres ancêtres. Que de beaux souvenirs dans ce vieux manoir ! Cette chambre du levant à l'immense cheminée, au lit à quenouille du seizième siècle, si curieusement tourné en fuseau, fut la chambre nuptiale d'Armand de Gontaut, baron de Biron, époux de Jeanne d'Ornesan-Saint-Blancart, page de Marguerite de Navarre, porte-enseigne des cent hommes d'armes de Brissac, maréchal de France, gouverneur de Guyenne, grand-maître de l'artillerie, compagnon d'Henri IV dans les batailles d'Ivry et d'Arques.

Cette même chambre vit naître son fils, Charles de Gontaut-Biron, une des plus vaillantes et des plus dramatiques existences de notre histoire. A peine venait-il au monde, que l'astrologie, si répandue sous le règne des Valois, lisait dans le Livre des

Astres un avenir de gloire, un dénouement de sang, et faisait planer sur son berceau cette opposition dramatique. Lorsque son père, Armand de Gontaut, qu'un boulet devait tuer plus tard au siége d'Epernay, le présenta au peuple de Saint-Blancart, réuni sous les fenêtres du château, comme Henri d'Albret avait présenté *son jeune lion* aux gentilshommes de la cour de Pau, on raconte que Nostradamus annonça que l'enfant, cause de tant de joie, finirait, après une carrière glorieuse, *par être décapité par la main d'un Bourguignon.* Charles de Gontaut-Biron, en effet, l'ami d'Henri IV, amiral, maréchal de France, gouverneur de Bourgogne et de Bresse, un des héros d'Arques, d'Ivry, de Paris, de Rouen et d'Aumale, périt, comme chacun sait, dans la cour de la Bastille, décapité à l'âge de quarante ans, emportant avec lui le titre de duc de Biron, qui resta supprimé. Étrange rapprochement à faire entre le serviteur et le souverain! Gontaut-Biron meurt décapité, Henri IV est assassiné dans son carrosse : avec l'un disparaît le duché de Biron; avec l'autre, le royaume de Navarre.

Le château de Saint-Blancart, digne de tous ces souvenirs, présente partout des salles d'armes aux vastes cheminées monumentales, des salles à manger construites pour la grande hospitalité de la haute noblesse; sur tous les points s'étalent ces dressoirs, ces buffets, ces bahuts de toute sorte, ces lits à l'ange du seizième et du dix-septième siècles, qui font de ce château le musée de Cluny de la Gascogne. Rien de plus complet et de plus royal à l'intérieur, rien de plus imposant et de plus féodal à l'extérieur! Cette tour couronnée de créneaux trilobés; ce vaste bâtiment entouré d'une ceinture de machicoulis à double consoles, réunis par des pleins cintres; ces portes à arc-tutor; ces fenêtres à croisillons, toutes encadrées de gorges, de baguettes, de guirlandes de feuillages, nous transportent en plein quinzième siècle, et nous rappellent les appartements du château de Pau et les magnifiques résidences des bords de la Loire.

Après avoir dit adieu à l'un des plus magnifiques manoirs gothiques du midi de la France, la succession chronologique nous conduit à Orbessan, château moins riche en souvenirs, moins précieux en architecture, mais dont la construction offre cependant quelque intérêt comme témoignage de la dernière transformation de la noblesse française. A Saint-Blancart, nous avions

vu la seconde aristocratie militaire, ralliée à la couronne, succéder à la féodalité indépendante des francs-seigneurs ; à Orbessan, nous trouvons la noblesse de robe et de science, la noblesse qui ne porte plus la cuirasse, mais la toque et le chaperon. Elle lutte bien contre la royauté, elle aussi, mais c'est avec courtoisie, la jurisprudence à la main, à la manière des Parlements et des États-Généraux, en évoquant les traditions de la Grèce et de Rome dans leur forme académique.

Ce fut dans cette vaste résidence, construite au commencement du dix-huitième siècle, que venait se retirer du monde l'intègre et aimable d'Orbessan, président du Parlement de Toulouse. Ce château à la Louis XIV, dont les ailes s'étendent en retour perpendiculairement à la façade principale, ces appartements vastes et élevés, ces grandes fenêtres à l'arc surbaissé, ses terrasses formées de deux étages, soutenues par des murs d'appui qui baignent leur fondement dans des bassins d'eau vive, rappellent cet homme de la cour de Louis XV qui cherchait, comme l'aristocratie d'élite, à transporter dans les provinces les plus éloignées un souvenir de Versailles. Les ruines d'un théâtre disposé dans une aile du château évoquent le souvenir de l'académicien des Jeux Floreaux qui recueillit plus d'un monument archéologique dans le pays des Ausci et des Tolosates, et qui nous a laissé des mélanges littéraires et philosophiques trop injustement oubliés.

On quitte Saint-Blancart sous l'impression d'une atmosphère de guerre civile et de ligue ; on salue Orbessan sous l'influence pénible de ce dix-huitième siècle qui, par l'infatuation de ses connaissances, de sa puissance littéraire et philosophique, devait, de très-bonne foi, pousser la France dans une des époques les plus sauvages qui aient surpris la civilisation atterrée.





COMTÉ DE PARDIAC.

Cinquième Partie.

Tillac. — Montclar. — Monlezun : Histoire de ses Comtes. — Miélan. — Aux. — Lacaze-Dieu. — Marciac : l'église, le monastère des Jacobins. — Suite de Lacaze-Dieu. — Beaumarchés. — Coutens. — Croute. — Auriabat.

TILLAC.

Quand les féaux sujets des comtes d'Astarac franchissaient les limites de leur pays natal, pour se rendre dans le comté de Pardiac, ils rencontraient d'abord, sur la plaine du Boués, le bourg de Tillac, dont les vingt maisons sont encore dominées par deux tours carrées de défense, derniers débris de leurs fortifications. Les habitations particulières, bâties, pour la plupart, en bois, élèvent leurs façades déjetées sur des auvents ou *couverts* formés

de gros piliers de chêne, tels qu'on les retrouve dans la plupart des bourgades du Midi. Ces dispositions grossières, peu en harmonie avec les progrès de l'élégance moderne, n'en étaient pas moins avantageuses au moyen-âge; leur présence éveille en nous les souvenirs de ces deux éléments fondamentaux des anciennes communes : 1° la vie publique, la vie du *Forum;* 2° l'activité commerciale, favorisée par les marchés que le seigneur et les abbayes accordaient aux petites villes, et dont les auvents donnaient la consécration officielle et permanente...

Sachons donc oublier, en traversant Tillac et nos bourgades les plus ignorées, ces constructions mal ébauchées du quatorzième siècle, pour n'examiner que les avantages qu'elles procuraient à des populations condamnées, par la pénurie de leurs ressources, à sacrifier bien souvent l'harmonie architecturale à quelque intérêt stratégique ou commercial.

Les tours de Tillac, construites en petit appareil, surmontaient deux portes de ville en ogive. Leur ressemblance avec celles de Mirande nous engage à les faire remonter, comme ces dernières, au commencement du quatorzième siècle. Leurs fenêtres du second étage, hautes de quatre pieds, munies d'un siége de pierre ménagé dans l'embrasure, appuyaient leurs linteaux plats sur des consoles en quart de rond : le premier étage n'avait que de hautes meurtrières à arbalètes. La tour occidentale a perdu, depuis long-temps, sa toiture et sa façade intérieure, construite en colombage. Mais là ne doivent pas s'arrêter les dégradations qui la menaçait : les ponts et chaussées viennent de la condamner à disparaître sous le marteau, afin d'ouvrir passage à un chemin de grande communication. Nous ne cesserons de regretter et de combattre des tendances qui s'obstinent à démolir ainsi toutes ces pages d'histoire, que l'on appelle les monuments historiques, sous le prétexte de procurer aux routes des lignes droites inutiles et souvent monotones... Serait-il donc si difficile de faire subir aux voies de communication quelque courbe légère qui leur permettrait de passer respectueusement à côté des vieux édifices ?... Ces ménagements ne seraient-ils pas préférables à des règles invariables qui conduiraient à détruire le Parthenon ou la Maison-Carrée, pour éviter une inflexion inappréciable ? Si la tour municipale de Tillac est renversée, sera-ce l'informe clocher éventail de l'église qui rendra au

bourg décapité l'aspect imposant qu'il offre aujourd'hui? L'intérieur de l'église lui-même ne présente rien au souvenir ou à l'imagination : la nef, large et très-basse, est privée de voûte; le chevet, surbaissé comme celui de Mirande, et à pans-coupés, possède seul des nervures supportées sur des colonnettes légères à chapiteaux volutés; deux fenêtres ogives, à deux baies, ornées de trois lobes et surmontées de quelques meneaux flamboyants, réunissent leurs témoignages pour faire remonter sa construction au quinzième siècle. N'oublions pas toutefois que la rareté de l'ornementation dans les églises rurales rend l'appréciation des dates assez difficile, et ne tranchons les questions d'origine qu'avec réserve.

MONTCLAR.

Le château de Montclar, autre place frontière de l'Astarac et du Pardiac, situé au nord de Tillac, n'est plus qu'une mâsure en ruines. Les murs du nord et du couchant présentent toutefois ces grandes façades quadrilatérales de la fin du quinzième siècle, que nos ancêtres aimaient à percer de larges croisées aux encadrements de doncines et de gorges semblables à celles que le château de Mirande possède encore à l'aspect du sud. Le donjon carré qui flanque l'angle nord-est du bâtiment n'a d'autre ouverture qu'une lucarne au premier étage, et ne possède pas de basse-fosse; cette absence, témoignage d'un adoucissement des mœurs féodales, ne permet pas de lui donner une date antérieure au quinzième siècle. La légère éminence sur laquelle il est construit, concourt d'ailleurs à le faire considérer comme une gentilhommière peu importante. Quelques maisons s'étant groupées au nord du castel, le seigneur entoura le bourg d'un rempart qui présente quelques débris du côté du couchant; une porte ogivale, sans herse, surmontée d'une tour sans voûte, donnait accès du côté du nord, dans l'unique rue du Barris. L'enceinte, fort restreinte d'ailleurs, se trouva bientôt si complètement occupée, qu'on dût construire l'église paroissiale au dehors des murailles.

MONLEZUN.

En descendant le cours du Boués, on ne tarde pas à remarquer, sur un promontoire escarpé de la rive gauche, les ruines

imposantes et pittoresques du manoir de Monlezun, château comtal des comtes de Pardiac. Ces comtes étaient issus de la famille d'Astarac, vers l'an 1000, par le partage qu'Arnaud II, second comte d'Astarac, fit de tous ses domaines au bénéfice de ses enfants. Pendant que l'aîné continuait la souche première, le second, nommé Bernard Pélagos, fondait celle des comtes de Pardiac; et pour consolider sa race par l'appui d'une dynastie puissante, il épousait Riverge, fille de Ramire, roi d'Aragon (1). Mais il n'est pas probable que Pélagos ait fait construire le château de Monlezun. La plus étroite connexité réunissait alors dans un même nom la famille, le fief et la forteresse féodale : si la première habitation des comtes d'Astarac fut le château de Mont-d'Astarac, il existe de fortes présomptions pour croire que le séjour des comtes dont nous parlons fût d'abord à Mont-Pardiac. Le château moderne de M. de Montagut occupe aujourd'hui un des promontoires les plus favorables qu'un seigneur du moyen-âge pût rechercher; et nous pensons que l'habitation moderne n'a fait que remplacer la forteresse du onzième siècle, depuis bien long-temps disparue (2).

Hâtons-nous de faire observer, d'ailleurs, que les ruines de Monlezun ne présentent aucun des caractères extérieurs d'une époque aussi reculée; le donjon carré qui défend la partie accessible de l'enceinte, du côté du sud-est, plus haut et moins large que ceux du douzième et du treizième siècles, la solidité

(1) Il portait, dit-on, l'écu d'or au léopard rampant de gueules.

(2) Saint-Justin, construit sur une grande élévation, comme les villes du septième et du dixième siècles, fut la principale place du Pardiac, connue sous le nom de Vieus Pardiacus; mais elle n'a rien conservé de ces premières années de son existence : la grande tour carrée qui la domine ne remonte qu'au quatorzième ou au quinzième siècle, époque où l'abbaye de Saint-Justin avait déjà donné son nom au bourg, reconstruit sur les ruines de Loppida primitive. L'abbaye elle-même, fondée par les bénédictins à une date ignorée, a complètement disparu. La décadence de cet établissement religieux remonte, il faut le dire, bien au-delà de 89. Peu d'années après 1306, quand le directeur portait encore le titre d'abbé, cet établissement n'eut plus qu'un prévôt et fut réuni au chapitre d'Auch, sous Arnauld de Labat, chanoine de cette cathédrale. Une nouvelle déchéance frappa bientôt l'abbaye ou prévôté de Saint-Justin : elle fut sécularisée en 1548.

de sa construction, la régularié de son appareil moyen, doivent le faire remonter au treizième, comme celui de Biran, avec lequel il présente d'ailleurs la plus étroite analogie. L'élévation naturelle qui servait de base au château tout entier, formée d'un terrain pierreux, présentait un diamètre peu étendu; des escarpements, plutôt que des fossés, l'entouraient de toutes parts; aucune ouverture ne perçait les trois faces, encore debout, de la grande tour; et cette circonstance nous oblige à penser que la porte était située dans les murs d'enceinte, comme à Mauvezin, à Montaner et à Pau. Quelques autres pans de mur assez élevés conservent d'ailleurs des tuyaux de cheminées et la moitié d'un grand arceau ogive qui dût former l'entrée d'une chapelle, semblable à celle du château de Mirande. Nous voilà donc fixés sur le caractère de ce manoir : c'était un château à bâtiment d'habitation, comme on les construisit dès le treizième siècle, et non une de ces forteresses des dixième ou onzième siècle, dont le donjon seul était logeable (1).

Hâtons-nous de remarquer que Monlezun ne formait pas une forteresse entièrement isolée : une tour carrée, à deux étages, s'élève, au sud, à quelque distance des fossés, et dût protéger l'entrée d'un bourg placé, selon les règles stratégiques de l'époque, en avant du donjon frontal, sur l'isthme de terre qui donnait accès au château. Cet ouvrage avancé obligeait ainsi l'ennemi à forcer d'abord ses murailles avant d'atteindre la forteresse; et les bourgeois, obligés de se retirer devant l'ennemi, pouvaient se réfugier dans le château, en emportant leurs meubles les plus précieux.

Les chroniques des comtes de Pardiac, à peu près confondues avec celles des d'Astarac, restent entièrement étrangères à l'histoire générale du midi de la France. Les noms de ses barons obscurs ne jettent aucune étincelle ni sur les Croisades d'Orient, ni sur les guerres des Albigeois, ni sur l'invasion anglaise; la petite dynastie se traîne modestement dans cette série de faits monotones qui constituèrent la vie féodale du dixième au quatorzième siècle.

(1) La chronologie des comtes de Pardiac ne va pas tarder à nous mettre sur la voie du fondateur de Monlezun.

En 1088, Otger Ier donne l'église de Saint-Christaut (1) à celle de Sainte-Marie d'Auch; Guilhem Ier fit d'autres donations à la même cathédrale; mais ses libéralités eurent un caractère moins spontané, car elles lui furent imposées par son oncle, l'arche-

(1) La chapelle de Saint-Christaut, objet de cette libéralité du comte Otger 1er, n'existe plus; mais elle fut remplacée bientôt après par l'église actuelle, placée sur un des points les plus élevés du Pardiac. Cet édifice présente tous les caractères du commencement du XIIIe siècle: construction en brique; contreforts peu saillants avec becs de flûte excessivement élevés; trois travées, éclairées, chacune, par une lancette de un mètre cinquante centimètres de hauteur sur quatorze pouces de large, et par un oculus carré, placé à faux équerre au-dessus; gables du couchant et du levant à simples pignons, nef excessivement élevée... C'est un des monuments les mieux caractérisés des premières années de l'époque ogivale. La tour carrée qui flanque l'angle nord-ouest ne contribue pas peu à lui donner l'aspect d'une forteresse. Si l'architecte avait eu le temps de construire la tour parallèle de l'angle sud-ouest, l'édifice aurait reproduit le plan général de celui de Mazères, près de Castelnau-Rivière-Basse.

Cette église, dédiée à saint Christophe, possédait autrefois quelques reliques du saint Cananéen, qui eut le bonheur de porter Jésus-Christ sur ses épaules, sous la forme d'un enfant, et de lui faire traverser un fleuve. Cette pieuse légende ne devait-elle pas inspirer aux fondateurs l'idée de construire l'oratoire de St-Christophe au sommet du coteau?... En lui donnant le nom caractéristique de CHRIST HAUT (Christ élevé), n'avait-il pas l'air de vouloir symboliser le Cananéen, doué d'une stature colossale, sous la forme de la Montagne, et le Christ porté sur ses épaules, sous celle de l'Église?...

L'église de Saint-Christaut a fourni au Musée de Toulouse une inscription dédicatoire qui ressemble entièrement à celle du pilier de Morlaas. (Voyez notre VOYAGE DANS LE BÉARN.) Cette inscription est ainsi conçue :

PEIRE DE MONLAUR FE FAR AQUEST PILAR PER L'ARME
DE SIE..., DE SO PAIRE E DE SO MAIRE, E PER D'AQUELS DE TOT
SO LINATJE E PEUS NADS E PEUS A NEISE.

(Pierre de Monlaur fit faire ce pilier pour l'âme des siens, de son père et de sa mère, et pour celle de ceux de toute sa famille, et pour ceux qui sont nés et pour ceux qui restent à naître.)

vêque Raymond, comme expiation d'un divorce criminel, après lequel il avait épousé Constance (1100).

Son successeur, Licier, fit donation de la terre et seigneurie du Brouïlh au monastère de Fontevristes, fondé dans cette bourgade, vers 1144. Licier mourut-il sans laisser d'héritier mâle? Il est permis de le croire, en voyant Otger de Monlezun épouser l'héritière du Pardiac, vers 1200. Quel était cet Otger de Monlezun? Nous ignorons son origine; mais il est probable qu'il devint le fondateur du château de ce nom, et qu'il établit, dans le nouveau manoir, le siége de sa petite dynastie. Une seconde alliance de famille ne tardera pas à nous expliquer la ressemblance frappante que nous avions remarquée d'abord entre la tour de Monlezun et celle de Biran.

Nous voyons le second fils d'Otger, Arnaud-Guilhem III, donner au Pardiac un accroissement notable de territoire par son mariage avec Agnès de Cailhavet, héritière du seigneur de Biran et d'Ordan, et nous ne doutons pas qu'il n'ait construit la tour haute et carrée de Biran, à l'imitation de celle de Monlezun: il était naturel que chaque famille seigneuriale donnât un caractère particulier et homogène aux diverses forteresses de ses domaines.

Le développement de la puissance des Pardiac coïncida bientôt avec un fait assez important: Cuilhem III concourut à la fondation de la ville de Marciac (1298), dont nous ne tarderons pas à nous occuper.

Cependant, la seigneurie de Biran et d'Ordan allait échapper aux Monlezun-Pardiac: Agnès n'avait pas eu d'enfant; et à la mort de son époux, Guilhem, son frère, portant le même nom, se hâta d'épouser Geraude, sœur et héritière d'Agnès de Cailhavet. Dès la conclusion de cette nouvelle alliance, le Biran et l'Ordan furent définitivement réunis au comté de Pardiac; de nouveaux priviléges, accordés aux habitants de ces deux fiefs par Guilhem et par l'abbé de Lacaze-Dieu, cimentèrent la fusion des deux territoires.

Mais l'époque funeste de décadence approchait; elle allait tomber sur le Pardiac, comme nous l'avons vu s'appesantir sur l'Astarac...... Arnaud-Guilhem V, fils de Geraude et d'Arnaud-Guilhem IV, ayant eu l'imprudence de maltraiter un consul de Marciac, le roi de France, protecteur intéressé de la bourgeoisie,

le cita devant le Parlement de Paris, et un arrêt de confiscation du Pardiac, au profit de la couronne, ne se fit pas long-temps attendre. Arnauld-Guilhem dut se soumettre; il obtint son pardon au prix d'un hommage d'après lequel il reconnut tenir le Pardiac comme fief de la couronne (1367). *Recognovit se tenere à nobis in feudum, et homagium nostrum ligium de comitatu et pertinentiis suis predictis recepimus* (1).

Quelque temps après (1377), la mort de Guilhem acheva d'apaiser le courroux du roi de France, et Anne de Monlezun, fille de ce comte, put hériter de ses domaines et les porter dans la maison d'Armagnac, en épousant Geraud, vicomte de Fezensaguet. Ce dernier reçut, des exécuteurs testamentaires, la jouissance de Marciac et de Beaumarchés (1379).

Mais cette réunion du Pardiac au Fezensaguet ne pouvait satisfaire l'ambition brutale de Bernard VII, comte d'Armagnac. Cet orgueilleux baron va devenir le triste héros d'un des plus horribles épisodes dont la Gascogne ait été le théâtre.

Geraud, qui savait aussi former ses projets d'agrandissement, avait marié son jeune fils Jean à Marguerite de Comminges, malgré les disproportions d'âge; le contrat avait été passé le 18 octobre, en présence de quelques seigneurs et du gardien des jacobins de Marciac. Mais l'union ne fut pas heureuse, et l'altière comtesse de Comminges ne tarda pas à faire éprouver à son jeune mari le poids de son orgueil et de son despotisme : retirée dans le château de Muret avec son amant, le comte de Fontenilles, elle finit par allumer dans le cœur de Jean cette jalousie, avide de vengeance, qui ne s'arrête devant la crainte d'aucun désastre public. Jean, resté dans le Pardiac, pousse son père, Geraud, à prendre les armes contre sa femme, et lui fait envahir le Comminges. Bernard d'Armagnac, partisan des Anglais, irrité contre son frère Geraud, ami du roi de France, épouse les intérêts de Marguerite de Comminges; et dès que Geraud et son fils sont rentrés au château de Monlezun, après l'échec de leur expédition, il se hâte de venir les y assiéger. Nous ne rappellerons pas la singulière accusation de magie sous laquelle le comte d'Armagnac colorait cette attaque inattendue. Le château de Monlezun, pressé très-vivement, allait être pris d'assaut, malgré

(1) Monlezun, t. VI, p. 346.

la force de sa position, lorsque Geraud parvint à s'échapper et à se retirer dans le château de Brugens en Rouërgue; mais sa fuite ne retarda sa perte que de bien peu de jours. Bernard le poursuit à Brugens, oblige les habitants à lui livrer la victime, et le Pardiac voit se renouveler le lamentable épisode d'Ugolin et de l'évêque Ruggieri (1403). Ce ne fut pas la faim, cependant, qui délivra le barbare Bernard VII du frère et des neveux qui gênaient ses projets : Geraud, conduit d'abord dans le château de Lavardens, puis à celui de Rodèle en Rouërgue, est jeté dans une citerne où il meurt de froid, après cinq ou six jours d'agonie. Ses deux fils, Arnaud-Gullhem et Jean, effrayés de la captivité de leur père, et chassés du Pardiac par la prise de Monlezun, s'étaient réfugiés à Puycasquier, dans leurs domaines du Fezensaguet, afin de résister, sur ce point, à l'invasion de leur oncle....... Le comte de l'Isle-Jourdain et le bâtard d'Armagnac, espérant apaiser la colère du féroce vainqueur, engagent imprudemment Jean et Guilhem à venir implorer sa clémence. Ils se rendent à Auch, sont présentés à leur oncle dans une des salles de l'archevêché, le Jeudi-Saint 1403, et ils ont la faiblesse de demander pardon, même d'implorer *merci!*... Bernard d'Armagnac attendait impatiemment ce mot terrible, qui répondait à celui de *soumission absolue;* il en fait dresser acte, et abuse de sa force et du droit féodal pour faire saisir ses neveux, le jour même de Pâques, et les envoyer prisonniers au château de Lavardens. Ils ne devaient pas rester long-temps dans cette prison passagère : Guilhem, âgé de quinze ans à peine, est placé sur un cheval, garrotté, et conduit au château de Rodèle, où Geraud venait de mourir; il arrive devant la citerne : « Voilà la place où ton père a rendu le dernier soupir! » lui disent ses gardes. Le pauvre enfant, saisi d'épouvante, veut descendre de cheval; on le force à regarder le noir sépulcre où les victimes descendaient vivantes, mais du fond duquel elles ne revenaient que mortes. Il ne peut supporter la violence de la terreur : il tombe sans connaissance, et ne revient plus à la vie...

Pendant ce temps, son frère aîné, l'époux infortuné de Marguerite de Comminges, était conduit au château de Brugens en Rouërgue, où de plus longs supplices lui étaient réservés. Le malheureux n'avait échappé à la haine adultère de sa femme que pour tomber au pouvoir de la fureur ambitieuse de sa tante,

Bonne de Berri, femme de Bernard d'Armagnac.... Maîtresse de sa victime, cette nouvelle Frédégonde passe un brasier ardent devant sa figure, et lui brûle horriblement les yeux et le visage; puis, comme le souvenir de Samson lui rappelait que Dieu peut donner, même aux aveugles, la force de se venger de leurs persécuteurs, elle le fait jeter dans une basse-fosse, et le laisse mourir de souffrance et de faim [28 août 1403] (1).

L'époque féodale, si fertile en meurtres politiques, n'offre peut-être pas d'exemple d'atrocités aussi froidement exécutées. On comprend que de longues discussions entre deux familles, une succession de guerres et de meurtres, puissent amener un vainqueur, ivre de vengeance, à faire tomber sa fureur sur les vaincus; mais que le désir seul de confisquer des domaines sur lesquels on n'avait aucun droit, conduise un homme à faire périr un frère et ses deux enfants avec ce raffinement de cruauté; que cet homme n'arrête le cours de sa fureur ni devant un premier ni devant un second cadavre, nous félicitons notre époque de ne pouvoir comprendre la profondeur de ces gouffres de barbarie!... Le drame de la tour de Pise lui-même pâlit et s'efface devant celui de la citerne de Rodèle.

Si les victimes de Bernard VII n'ont pas eu leur Dante pour attacher leur bourreau au gibet de l'avenir, cependant la vengeance ne leur fit pas entièrement défaut; Louis XI se chargea de punir la dynastie victorieuse : Bernard, second fils de Bernard VII, étant devenu comte de Pardiac, épousa Éléonore de Bourbon, fille de Jacques, roi de Naples. Leur fils Jacques d'Armagnac leur succéda et devint l'époux de Louise, fille de Charles d'Anjou, comte du Maine. Or, Jacques, accusé de conspiration, eut la tête tranchée par ordre de Louis XI (1477), et tous ses biens furent confisqués; ainsi la punition du triple meurtre de Rodèle retomba sur la personne du petit-fils du meurtrier.

Peu d'années avant cette extermination lugubre de la famille comtale de Pardiac, celle de Monlezun, issue de la même souche et fixée dans le manoir seigneurial d'Aux, disparaissait aussi de la scène politique, mais elle s'éteignait du moins en attachant son nom à l'un des plus glorieux faits d'armes du quinzième

(1) Dom Brugelle, p. 548.—Monlezun, t. IV, p. 91, 111 à 115.

siècle, et en réveillant le souvenir des trois Horaces et des trois cents Fabius.

Nous allons laisser parler un acte très-authentique du dix-septième siècle, afin de conserver au récit cette simplicité toute romaine, qui fait le charme de Tite-Live et de Froissard.

« Sçavoir qu'environ un an avant que la ville de Bayonne fust rendue par les Anglois au roi Charles septième, huit mille Anglois tenoient assiégée la ville de Miélan, terre tenant du dit lieu d'Aux, la quelle estoit lors de grande importance ; le siége dura environ deux mois, pendant le quel temps Arnauld de Monlezun, qui brusloit d'envie de secourir la place, envoya neuf enfants qu'il avoit, tous portant les armes pour le service du Roi, à divers de ses amis, pour luy doner leurs assistances, aux fins de secourir la place, les priant se trouver au lieu d'Aux, terre tenant de la dite ville, à certain jour ; ensorte que la fortune porta que le soir du mesme jour que la ville fut prise, par un troisième assaut, le dit seigneur d'Aux reçut quatre mille hommes ou autres bastons ferrés et non ferrés (1). Ce mesme jour, les habitants de la dite ville luy mandèrent que les ennemis qui avoient pasty devant la ville, le dit seigneur d'Aux leur copant les moyens d'avitaillement, s'estoient si fort gorgés de vivres et vin, et si très fort endormis ensuites, qu'ils ne se défioient de personne, ne faisoient nulle garde, et qu'il pourroit facilement entrer par le lieu qu'ils lui indiquèrent ; si que le dit de Monlezun s'y en allant an haste, il entra, avec tous ses amis, sans estre découvert, et les siens, donnant par divers endroists, sans perdre un homme, en tuèrent environ la moitié ; et les ennemis restant prenant l'allarme, ouvrirent la porte qui tire vers le septentrion, et sortirent ; et comme il fut jour, l'ennemi, faisant la revue, trouva à dire la moitié de son armée ; et sçachant que c'estoit le seigneur d'Aux qui l'avoit si bien surpris, il lui manda s'il voloit doner bataille ; ce que le dit seigneur acceptant, après avoir fait armer ceux qui ne l'estoient pas des despouilles des ennemis, il les mena au village de Goûts, contre la ville où la bataille se donna, et des Anglois *n'en resta nul en vie;* et de l'autre party se perdit force gens, et entre autres, tous les *neuf enfants* du dit seigneur y furent tués, qui furent ensevelis an une chapelle du dit lieu

(1) Paysans armés à la hâte.

d'Aux, qu'on nomme Saint-Martin : ils avoient nom : Charles, Louis, Jean, Antoine, Arnauld, Frix, Sanxon, Geraud et Bernard, portant le nom de Monlezun; et de luy ne resta qu'une fille qui fut mariée avec Annibal de Beaudéan; et ce fut lors que les dites maisons furent jointes au moyen du dit mariage (1). Le Roy Charles septième, lors régnant, ayant appris le bon service que luy avoit randu le dit de Monlezun, seigneur d'Aux, et la perte par luy faite de ses neuf enfans, et l'ayant mandé venir, le Roy luy promit luy faire de grans biens; et pour un commencement et pour en laisser mémoire à la postérité, luy fit expédier les dites lettres-patantes où le Roy souhaita que la présente histoire fust incérée au long et comme elle est par moi ci-dessus ditte, et comme aussi est dit par le dit dénombrement et par exprès par celui que randit le dit Annibal de Beaudéan, qui avoit espousé la dite héritière; comme aussi le Roy dit par exprès ces mots ès-dites lettres : que par ce que le dit Arnauld-Guihhem, seigneur d'Aux et Lannefrancon, avoit tesmoigné son noble courage en luy rendant ce service, qu'il voloit aussi que toutes les terres qu'il avoit rurales et celles qu'il acheteroit ou les siens, à l'advenir, seigneur d'Aux et à perpétuité, soit aux sus dits villages ou ailleurs, fussent nobles, examptées de payer tailles et autres subsides, de quelque nature que ce fust, par la vertu de la simple possession du seigneur d'Aux et Lannefrancon, durant le temps qu'il les possédoit..........»

En souvenir de ce glorieux combat, ladite ville va tous les ans, et à pareil jour de leur délivrance, en corps de procession jusqu'au cimetière ou fosses auxquelles furent ensevelis tous les morts en ladite bataille, et là, prier Dieu pour les âmes de leurs libérateurs.... (2).

Le Pardiac eut donc son combat des Trente, comme la belliqueuse Bretagne; et si les Monlezun s'éteignirent comme toute dynastie est condamnée à disparaître, elle tomba du moins au

(1) Nous avons parlé de cette puissante maison bigordane dans notre VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN BIGORRE.

(2) Extrait du Dénombrement des biens nobles, fait devant les commissaires députés par le Roi pour la réformation de son ancien domaine de Navarre, signé par de Beaudéan, et expédié par Guillaume Begué, notaire royal de la ville de Lectoure, cinq mars mil six cent soixante-quatre.

milieu de sa vigueur et de sa gloire, non pas épuisée, mais étouffée dans le sang versé pour l'indépendance nationale.

Malheureusement, le Pardiac, moins favorisé que la patrie de Clisson et de du Guesclin ne peut pas montrer le tombeau de ses illustres champions (1). La chapelle où les neuf Monlezun furent ensevelis, à deux cents pas au levant de l'église du village, a complètement disparu. Quant à l'église d'Aux, elle ne possède pas une pierre, pas une inscription qui rappelle ce fait mémorable (2).

Miélan, fort maltraité par les Anglais et les Français, à cette époque très-critique, n'a pas conservé un seul vestige des remparts et des fossés témoins de la lutte énergique des Monlezun et des insulaires. L'église seule semble porter sur ses débris disparates quelques traces des désastres de la guerre. La grosse tour du clocher, construction probable du treizième siècle dans ses deux premiers étages, est percée d'une porte lancette, au rez-de-chaussée; la nef, sans voûte, présente au nord et au sud des portes du même style ogival; tout le reste : chevet à niche et à mur droit, fenêtres, ance à panier, dernier étage du clocher à ouvertures plein cintre, paraît avoir été construit ou remanié, durant les quinzième et seizième siècles, sur les débris d'un bâtiment à moitié détruit.

Quant au champ de bataille où les neuf Monlezun perdirent la vie, en remportant la victoire, la tradition en a conservé le souvenir en donnant au sommet du coteau de la commune de Goûts le nom de *Camp de la Bataillo.*

Monlezun nous conduirait naturellement à Marciac, dont il n'est éloigné que de deux kilomètres, si la chronologie des évènements ne nous faisait arrêter d'abord devant d'autres ruines, les ruines de l'abbaye de Lacaze-Dieu!... Ici, comme dans l'As-

(1) Le monument commémoratif de ce glorieux fait d'armes a été deux fois renversé, dans le seizième siècle et dans le dix-huitième; mais le conseil général du Morbihan eut l'heureuse pensée, en 1819, de faire élever la belle pyramide funéraire que l'on admire aujourd'hui à Millevoie. Espérons que les siècles futurs sauront la respecter.

(2) Cette église, dont les murs remontent peut-être au XVme siècle, présente encore quatre lancettes au sud, mais elle a perdu ses voûtes. La grosse tour carrée du clocher ne présente pas d'ouvertures; elle paraît appartenir au XVIe siècle seulement, par la tourelle d'escalier octogone qui flanque son angle sud-est.

tarac, nous allons nous trouver en présence des trois éléments fondamentaux du moyen-âge : *le castel, l'abbaye, la ville;* ici, comme à Mirande, l'élément bourgeois émancipé s'élèvera sous la protection réunie des deux pouvoirs fondateurs, et la bastide sera construite entre les deux, comme si ses protecteurs intéressés voulaient pouvoir la surveiller réciproquement, et y exercer une égale influence. Franchissons donc Marciac et arrivons à Lacaze-Dieu...

LACAZE-DIEU.

Nous dirons peu de chose de ce que fut cette abbaye célèbre, autrefois sanctuaire de science, d'autorité, de sainteté, aujourd'hui désert sauvage envahi par les ronces et les reptiles. Deux lambeaux de bâtiments informes ont seuls été épargnés par l'avarice, qui ne cesse de démolir ce que 93 se contenta de confisquer et d'aliéner. Étrange succession des révolutions humaines ! Les abbayes transformèrent les landes en exploitations admirables : l'architecture et la sculpture élevèrent leurs merveilles sur les débris des plantes dévorantes. Plus tard, la nature sauvage prend sa revanche : elle pousse ses épines entre les pierres des monuments ébranlés; elle les serre, les étouffe, et s'élance brutalement au-dessus de leur tête abattue.

L'abbaye de Lacaze-Dieu, de l'ordre des Chanoines Prémontrés de Saint-Augustin, fut fondée, l'an 1135, sous la juridiction immédiate de l'abbé de Saint-Martin de Laon, chef-lieu de cette congrégation importante; l'archevêque d'Auch d'Andozille et le seigneur Bernard de Troncens, donateur du terrain sur lequel l'abbaye fut construite, intervinrent dans la fondation. Nous ne trouvons aujourd'hui, dans les ruines de Lacaze-Dieu, que bien peu d'indication sur le style et l'importance du monument. Les religieux du dix-huitième siècle avaient eux-mêmes préparé la décadence de leur établissement, comme leurs contemporains de Berdoues, en bouleversant les bâtiments d'habitation, pour les mettre en rapport avec les dispositions plus somptueuses et plus comfortables de leur époque.

Quant aux parties religieuses de l'édifice, le cloître et l'église, ce n'est pas dans ces ruines méconnaissables, c'est dans un verger des environs de Mirande qu'on peut en étudier les débris

les moins mutilés. Nous trouverons, dans un monument arrangé par un antiquaire, le tympan de la première église de Lacaze-Dieu, formé d'un seul bloc, plein cintre, orné d'un grand monogramme du Christ, qui occupe toute la hauteur de l'arc. A droite et à gauche, sont deux croix en relief avec le millésime MCLVII en lettres romaines; une ligne de lettres gothiques du douzième siècle, détruite sur plusieurs points, laisse lire à peine les mots : *Dedicata est ecclesia... die octobris... kalendas.* A quelque distance de ce tympan, est un bas-relief incrusté dans un mur, et représentant quatre personnages sans nimbe et à longue robe : il paraît appartenir à l'époque romane. Une belle arcade ogivale, ornée d'un trilobe aigu à l'intrados et surmontée sur la flexion des arcs de fleurs recourbées, surmonte ce tympan; deux petites colonnes prismatiques, avec feuilles volutées aux chapiteaux, ornent les ébrasements et se continuent en voussures. Le peu de longueur de ces colonnes ne permet d'attribuer cet arc qu'à la niche d'un tombeau du quatorzième siècle; mais ce fragment ne peut rien nous apprendre sur le style du cloître qu'il ornait; car cet arc, d'une grande pureté de dessin, pouvait se trouver dans une galerie romane comme dans une galerie ogivale, les tombaux ayant toujours été exécutés dans le style de l'époque où ils étaient faits, sans tenir compte du monument dans lequel ils devaient être placés.

MARCIAC.

Après avoir fondé l'abbaye de la Capelle, près de Grenade, sur la Garonne, sous l'abbé Vital, en 1154; après avoir peuplé celle de la Grâce-Dieu, fondée, dans le diocèse d'Aire, par le comte de Bigorre Pierre, en 1159; après avoir reçu en filiation celle d'Artous, dans le diocèse de Dax, antérieurement à l'année 1178; celle de Fonscaud, dans le diocèse de Narbonne, et celle d'Urdach, dans le Pays Basque (1), l'abbaye-mère de Lacaze-Dieu consacra, sous l'administration de l'abbé Etienne (1298) une

(1) Voyez notre VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE dans le Béarn et dans le Pays Basque.

partie de ses granges d'Audenac et de Feuga à l'établissement de la *bastide* de Marciac.

Des forêts touffues, des bruyères sauvages, servaient alors de repaire au banditisme enfanté par une époque de bouleversement et d'exaction... Cette espèce de désert, étendu sur les deux rives du Boués, ouvraient ses retraites inexplorées à tous les esprits indépendants ou coupables, qui, chassés des castels, des villes, et souvent des monastères, cherchaient un refuge contre l'oppression, et demandaient la nourriture et la vengeance au pillage des fermes et à l'arrestation des voyageurs. L'abbaye de Lacaze-Dieu et le castel de Monlezun, plus d'une fois inquiétés par l'apparition de ces bandes, résolurent de les éloigner de leur voisinage, en détruisant la forêt et en élevant le noyau d'une ville nouvelle; l'abbaye fournit le local nécessaire sur la partie de la forêt qui lui appartenait, le comte Guilhem de Pardiac abandonna la justice, et les deux pouvoirs se mirent à l'œuvre.

Mais un troisième pouvoir commençait à suivre attentivement toutes les actions des abbayes et des castels : la royauté, que nous avons vu concourir à la fondation de Mirande, ne voulut pas rester étrangère à celle de la bastide nouvelle. Guichard de Marciac, sénéchal de Toulouse, jugea prudent d'opposer aux Anglais et à la féodalité une commune fortifiée, dans laquelle les troupes et les sénéchaux du roi de France pussent trouver un point d'appui; il se chargea de construire les murailles; il intervint à cette condition dans le paréage passé à Toulouse le 15 août 1298. Le comte de Pardiac-Monlezun, l'abbé de Lacaze-Dieu et le Roi de France se divisèrent les droits utiles de la seigneurie, par tiers égaux, comme il avait été fait à l'égard de Mirande; mais les remparts, avec leurs portes et leurs tours, furent bâtis aux frais du Roi de France. On dessina l'intérieur de l'enceinte en échiquier régulier, sur le plan de Mirande, et la ville prit le nom du sénéchal français Marciac...

La tradition parle de huit tours et portes de ville, distribuées sur les courtines; il est impossible de les admettre : une règle invariable n'en accordait qu'une aux châteaux, deux aux gros bourgs, et quatre aux villes de l'importance de Marciac. Un plus grand nombre aurait été plus nuisible qu'avantageux à la défense : une population qui se met sous clef tous les soirs, doit avoir le moins d'issues possible.

Parmi les maisons qui s'élevèrent dans les îlots dessinés en damier régulier, celle des Delon, qui montre encore, sur sa façade, deux petites fenêtres à double ogive, divisées par une colonne monocylindrique, est la seule qui remonte à l'époque de la fondation. L'élégance n'est pas le cachet de son architecture ; mais ses vieux murs de brique portent celui d'une vétusté qui n'est pas sans intérêt ; et ces murs, dignes d'une forteresse, rappellent cette époque de guerre civile où chaque habitation était la place forte de la famille, comme chaque ville était celle de la communauté des habitants.

A peine fondé, Marciac reçut du Roi Philippe, le 14 septembre 1298, des Coutumes qu'il serait trop long de rapporter en entier. Nous nous bornerons à faire remarquer les priviléges qui suivent.

Chaque habitant pouvait aliéner et vendre ses biens, s'ils n'étaient pas sous la dépendance féodale de l'abbaye de Lacaze-Dieu ou du comte. Il lui était permis de marier ses filles en toute liberté, de faire testament, en présence de témoins, sans observer les règles officielles, de destiner ses fils aux ordres sacrés.

Nul ne pouvait être emprisonné ou privé de ses biens, s'il n'était coupable d'un meurtre... ; l'adultère était puni, comme dans toutes les villes de la monarchie, par la course et l'exposition publique des coupables, dépouillés de leurs vêtements, à moins qu'ils ne se rachetassent en payant l'amende légale. Le Roi de France n'avait pas négligé de protéger l'agriculture contre les malfaiteurs. Tout individu, homme ou femme, qui pénétrait de jour dans un jardin, dans un pré, dans une vigne, sans l'autorisation du propriétaire ou sans l'ordre des paréagers, le comte, l'abbé ou le roi, devait payer douze deniers tolosains, sans préjudice des dommages et intérêts fixés par les consuls et le bailli royal. Si l'on pénétrait de nuit dans les héritages, avec un panier, un sac, un capuchon, et qu'on enlevât des fruits et des récoltes, on était passible de vingt sols tolosains d'amende. Les propriétaires d'animaux qui s'introduisaient dans les champs, étaient condamnés à deux deniers tournois par tête de gros bétail, à un denier pour chaque porc, chèvre, bouc, ou toute autre tête de petit bétail ; à une obôle pour chaque oiseau de basse-cour, sans préjudice de la réparation du dommage.

Ces amendes, versées entre les mains des consuls, étaient consacrées à des travaux d'utilité communale, tels que réparation

des ponts et des routes; les gardes-champêtres de bonnes vie et mœurs (*messagerii*), chargés de l'arrestation des délinquants, devaient s'engager, entre les mains des consuls et du bailli royal, à ne sacrifier les devoirs de leur charge ni à la prière ni à la menace. Les consuls, enfin, étaient chargés, de concert avec les officiers du Roi, de garder, la nuit et le jour, les portes et les murailles de la ville; d'arrêter et d'emprisonner les malfaiteurs.

Après avoir assuré la conservation des récoltes et des droits de la propriété, la charte veillait aux intérêts de l'industrie et de la consommation locale. Le marché public était fixé au mercredi de chaque semaine; tout marchand, convaincu d'employer des mesures, cannes, aunes ou poids défectueux, payait soixante sols tolosains au Roi et à ses paréagers. Les bouchers devaient tenir de la viande de bonne qualité, sous peine d'en restituer le prix aux acheteurs, et de la voir distribuer aux pauvres par les consuls et le bailli : les mêmes dispositions étaient applicables aux boulangers. Tous les comestibles devaient être étalés sur la place publique, et mis à la disposition des consommateurs avant d'être cédés aux revendeurs; le prix des lièvres et des perdrix était fixé au nom du Roi et des paréagers. Tous les comestibles, gibier, volaille, fruits et légumes, demeuraient exempts de droits de vente dans l'intérieur de la ville...

L'église.

Pour répondre aux besoins des premiers habitants de Marciac, il était urgent de construire une église et de commencer par les nefs, sauf à renvoyer, à une autre époque, l'élévation du clocher; car, grâce à l'importance qu'il avait acquise depuis le treizième siècle, ce complément des édifices religieux devait absorber près de la moitié de la dépense totale. C'est du moins ce qui paraît résulter de l'examen de l'édifice dont nous allons nous occuper.

La nef, accompagnée de bas-côtés, présente une longueur de cinquante mètres sur vingt-cinq de largeur; nous retrouvons donc ici les mêmes dimensions qu'à Mirande, la même absence de transcept, plus la même tour carrée s'élevant sur le porche... Mais ces points généraux de comparaison disparaissent devant la dissemblance des détails.

Le chevet forme intérieurement trois niches inégales et quadrilatérales, dont les angles extérieurs sont appuyés par des contreforts (1). La grande nef, partie fondamentale de l'édéfice, présente d'abord deux grands arcs plein cintre, portant sur colonnes octogones, sans autres moulures que des arêtes abattues ; ces arcs donnent sur une petite chapelle à deux travées ogivales, divisées par des nervures à deux gorges, se croisant à la clef. Un très-fort pilier, formé d'un pilastre carré, accompagné de deux faisceaux de colonnettes, placés à l'extrémité d'un mur transversal, séparent ces chapelles des nefs latérales formées, chacune, de quatre travées ogivales voûtées à nervures croisées du même style. Peu d'églises sont aussi dépourvues de bas-reliefs. On remarque cependant aux clefs de voûtes le pélican nourrissant ses petits, une quinte fleur flamboyante, une tête barbue dans une couronne de feuillage, un fer à cheval posé sur trois fleurs, une tête de paon, l'agneau accroupis portant le gonfalon, et une tête de none coiffée de sa guimpe. Les retombées des voûtes portent, dans les bas-côtés, sur des modillons très-grossièrement sculptés, tels que trois têtes de chien, une tête plate, un chien ramassé sur lui-même, un hippopotame à longue queue, une sirène, une tête aux longs cheveux flottants, deux fois répétée, une tête de paon, une tête d'homme à longue barbe, et une tête de quadrupède.

L'église de Marciac, profondément endommagée par les calvinistes, à l'époque de l'irruption de Mongommery, présente un aspect décousu, disparate, qui, malgré ses inconvénients à l'endroit de l'art, n'est pas sans intérêt au point de vue historique. Ces débris de diverses époques, rassemblés au hasard, sont des annales écrites sur pierre, destinées à donner la date de la construction des diverses parties du monument.

Les deux piliers du centre de la grande nef sont formés, par une anomalie singulière, d'un faisceau de six colonnes romanes engagées ; elles portent, sur leurs chapiteaux, ces quadrupèdes

(1) Ces niches s'ouvrent sur l'église par des arcs ogives : celui du centre est plus large que les deux autres. La grande niche est éclairée par trois fenêtres à deux baies, les deux autres par une seule fenêtre, également à deux baies, avec trilobes aigus et tréfleur à la réunion des arcs.

à forme d'hippopotame assez ordinaires dans l'iconographie romane, réunis par deux dans chaque corbeille : l'un d'entr'eux paraît allaiter ses petits et dévorer un autre quadrupède de dimension plus petite. Un personnage dont le capuchon très-pointu rappelle la coiffure de la Folie, paraît considérer cet étrange tableau d'enfantement et de mort. Sur un chapiteau d'un pilier du nord, nous remarquons onze personnages religieux en pied, se tenant, la plupart, par la main, en signe d'alliance. L'un d'eux, recouvert d'un capuchon, sonne de la trompe courbe, afin de convoquer les fidèles : près de lui, se tient un évêque portant la crosse et la mitre : c'est un souvenir touchant de ces époques primitives où les premiers confesseurs, n'ayant pour église qu'une mâsure ou une grotte, appelaient les chrétiens au son de cet instrument champêtre, que les cloches majestueuses devaient remplacer plus tard.

Les colonnes romanes reparaissent par deux sur un des piliers du chevet. Leurs bases à tores contiennent des fleurs aux angles; un des chapitaux historiés représente saint Éloi ferrant un cheval avec le secours de deux ouvriers préparant le fer sur une enclume. Dans un autre, Daniel est placé entre deux lions. Des bas-reliefs, grossièrement travaillés, et dont le sens est difficile à découvrir, sont intercallés au-dessus des faisceaux de colonnes prismatiques que nous avons signalés aux angles du chevet et de la grande nef (1).

Quant au porche ou nartex, placé sous l'énorme clocher qua-

(1) Les tailloirs, ornés de palmettes et de fleurons, appartiennent au même style roman. Le clérestory a plus d'unité. Des fenêtres à deux baies, ornées de trilobes de quatrefleurs et tréfleurs aiguës, éclairent le bras gauche du transcept; deux ouvertures à trois baies, avec trilobes et pétales aiguës, se rapprochant du style rayonnant, leur font face à l'autre extrémité du transcept; des roses à six tréfleurs aiguës et à plusieurs lobes entourés de triangles, paraissent au-dessus des portes latérales. Toutes ces ouvertures rappellent d'ailleurs, avec la plus grande exactitude, celles de l'église de Mirande. La même observation est applicable aux portes latérales : leurs ébrasements sont ornés de quatre colonnettes accompagnées de nervures prismatiques et toriques; un pinacle surmonte chaque extrémité du linteau, et l'ogive se termine en pyramide très-élevée, ornée de fleurs recourbées et de panaches à pédicules.

drilatéral, il recouvre une porte à colonnettes prismatiques et toriques, couronnées de chapiteaux à deux rangs de fleurs volutées ; le grand arc présente une rangée de trilobes avec deux voussures ornées de fleurs d'un bon travail. Le Christ crucifié, les jambes fortement ployées, occupe le tympan, en présence de son Père, placé au-dessus de la croix. La voûte du porche, à nervures toriques croisées, porte à la clef un personnage qui pourrait être saint Jean ou l'Éternel. Ce nartex offre un complément d'un usage assez rare. A droite et à gauche, s'étendent de profondes chapelles, voûtées dans le style du porche; on y remarque un bénitier quadrilatéral et pédicule dont le calice est orné de sculptures très-grossières, parmi lesquelles un oiseau paraît dévorer un serpent.

Comment se rendre compte de ces intercallations de colonnes et de chapiteaux romans, dans une église gothique? Peut-être faut-il les attribuer à l'empressement avec lequel on voulût doter la nouvelle bastide d'une église plus considérable que les ressources pécuniaires ne le permettaient. Dans cette situation, on prit tous les matériaux qui se trouvaient sous la main, et l'abbaye de Lacaze-Dieu fournit peut-être les débris de son église romane, fondée, comme nous l'avons établi, en 1157. Delà, ce plan décousu, cette exécution imparfaite de l'édifice du commencement du quatorzième siècle.

Mais arrivons à la partie la plus harmonieuse. Le clocher, formé d'une tour carrée jusqu'au second étage, et octogone du second au troisième, se termine en coupole du même dessin, et forme la construction la plus élégante et la plus hardie que le Pardiac et l'Astarac puissent nous présenter.

Les doubles contreforts qui appuient chaque angle de la base carrée, sont ornés de pinacles en application, et s'élèvent jusqu'à la hauteur de la console; ils l'entourent de quate aiguilles à crochets, après avoir consolidé la tour octogone par des arcs-bouteaux sous lesquels passe la galerie circulaire. Deux énormes ouvertures ogivales, très-larges, percent à jour chaque face carrée de la tour, et laissent apercevoir les voûtes à nervures croisées qui surmontent chaque étage. Le troisième est éclairé de plusieurs fenêtres ogivales. Une flèche hardie, en pierre de moyen appareil, devait s'élancer au-dessus de cette base octogonale, à l'imitation de celle de Saint-André de Bordeaux ;

mais elle n'a éte poussée qu'à cinq mètres de hauteur, avec ses fleurs à crochets et ses oculus. Interrompue brusquement par suite d'évènements qui ne nous sont pas connus, elle fut couverte à la hâte par la coupole assez disparate qui la termine.

Malgré cette imperfection regrettable, le clocher de Marciac n'en est pas moins une œuvre très-remarquable du XIVe siècle. Mais l'interruption de sa flèche hardie ne devait pas être la blessure la plus grave faite à l'ensemble de l'église : les calvinistes allaient renouveler, dans cet édifice, les ravages qu'ils avaient commis dans la plupart de ceux du Bigorre et du Béarn.

Le capitaine Sérignac ouvrit l'ère funeste des désastres, en s'emparant de Marciac, le 6 septembre 1568, pour lui imposer une amende de 2,000 livres... Cependant, il n'eut pas le temps de la percevoir. Il s'éloigna; mais il ne négligea pas d'entraîner plusieurs ôtages, notamment Thomas Datax et Jean d'Escoubès... Les habitants de Marciac, désireux de les délivrer, vendirent leurs biens communaux, avec la plus louable générosité, afin de réaliser la somme destinée à leur rançon. L'impatient Mongommery ne voulut pas attendre; il leur écrivit de Lafitole que la ville serait rasée et tous les environs livrés aux flammes, s'ils n'étaient pas en mesure de le satisfaire le lendemain (17 octobre 1569); le terrible protestant aurait ponctuellement exécuté sa menace, si les opérations militaires ne l'avaient brusquement entraîné du côté de Tasques et de Saint-Mont.

La malheureuse cité n'eut pas à se réjouir de cette délivrance momentanée : peu de temps après, Begolles et de Sous partirent de Castelnau-Rivière-Basse, se glissèrent, à la faveur d'une nuit obscure, jusque sous les murailles de Marciac, et parvinrent à enfoncer les portes... Le brave d'Antras, obligé d'abandonner la ville, se retira sur les hauteurs de Saint-Justin; et les calvinistes, maîtres de la place, se vengèrent cruellement du retard qu'on avait mis à payer la contribution imposée par Sérignac. Ce fut alors que l'église Notre-Dame, livrée aux flammes, perdit ses voûtes et sa charpente. Les intempéries du ciel tombèrent, pendant huit mois, sur les autels, sur les fonts baptismaux et les piliers gisant sous les décombres et plongés dans la boue.

La paix de Nérac (28 février 1579) vint enfin arracher leur proie à de Sous et à Begolles; mais, en dépit du traité qui stipulait l'évacuation de Marciac, ces capitaines exigèrent six mille

livres de rançon avant de s'éloigner, et la ville n'échappa à leurs exactions que le 8 mai 1579.

Le Pardiac, délivré de la présence de ces capitaines, ne tarda pas à subir l'invasion des calvinistes béarnais. Chassés de l'église de Saint-Justin, près d'Auriabat, par l'infatiguable d'Antras, ils parvinrent à s'emparer de l'église de Beaumarchés; ils menaçaient même d'aller rançonner l'abbaye de Lacaze-Dieu, lorsque d'Antras et le seigneur de Juillac accoururent au secours de cette ville; ils atteignirent les huguenots dans un vallon assez rapproché de Beaumarchés, les acculèrent dans un bois, et les contraignirent à se rendre.

Marciac ne devait plus laisser abattre la croix sur ses remparts : ce boulevard des catholiques, dans la contrée, allait pouvoir, au contaire, envoyer d'Antras et ses ligueurs dans tous les environs pour combattre les partisans d'Henri IV. Il faut le reconnaître, Mirande et Marciac, animées de cet esprit d'antagonisme si ordinaire à tous les éléments féodaux ou communaux du moyen-âge, devinrent, pendant le seizième siècle, les deux centres rivaux de la grande lutte politique de l'époque.

C'était à Marciac que Monluc, dangereusement blessé devant Rabastens, venait prendre quelques jours de repos, comme dans la ville la plus sûre et la plus dévouée à la ligue. C'était de Marciac que partaient d'Antras et ses compagnons pour aller faire le siége de Mirande. C'était à Mirande, au contraire, que Saint-Cricq arborait la bannière du Roi de Navarre, encore calviniste. C'était aux Mirandais qu'Henri IV adressait les lettres flatteuses que nous avons déjà rapportées.

Au milieu de l'inquiétude qui survivait aux terribles invasions des calvinistes, les habitants de Marciac n'avaient pas eu le temps de réparer leurs édifices religieux : l'église Notre-Dame n'avait arraché à l'incendie que le clocher dont nous avons donné la description; les murs des nefs, ébranlés par l'incendie à leur partie supérieure, durent être abaissés. On manqua de ressources pour rétablir les voûtes; on se contenta de les recouvrir à la hâte de la toiture lourde et basse qui détruit aujourd'hui toute l'harmonie du monument. On peut juger de l'abaissement qu'elles subirent par les traces que la première ouverture a laissées contre les murs du clocher.

Monastère des Jacobins.

L'église et le clocher n'étaient pas les seuls monuments dont le quatorzième et le quinzième siècles eussent enrichi cette ville. Passons au couvent des Jacobins, nous y trouverons deux fragments précieux d'architecture ; mais ils nous offriront également des traces regrettables de la dévastation des huguenots.

L'église et la tour octogonale des Jacobins ont évidemment la même date que le clocher paroissial ; cette tour, svelte et hardie, posée sur un socle carré de six à sept mètres de hauteur, est percée à jour, au troisième et au quatrième étages, par un rang de lancettes trilobées, distribuées régulièrement sur chaque face ; une flèche octogone, en belle pierre, ornée de fleurs à crochets et d'oculus, en complète l'élancement élégant et hardi. Son rez-de-chaussée est voûté en ogive, et ses nervures croisées, assises sur des modillons, portent au pendatif les armes de Marciac (un écu parti ayant les fleurs de lis d'or sur champ d'azur, et deux clefs d'argent sur champ de gueules). La porte de l'église, placée à côté de cette tour, présente, sur ses colonnettes prismatiques et toriques, ornées de larges chapiteaux à fleurs aplaties, les mêmes témoignages du quatorzième siècle. Mais le cloître était d'une date postérieure : une seule galerie a survécu aux ravages des huguenots, et elle nous permet de reconstituer une des œuvres les plus rares de l'architecture de cette époque. Formée de douze arcades, elle est séparée en deux parties égales par un grand pilier carré, portant un écusson sans armes, soutenu par deux anges. Deux colonnes de marbre reçoivent chaque retombée des arcades, comme dans les cloîtres romans. Mais cette parité avec quelques monuments du douzième siècle, cesse bientôt d'étendre son influence ; car les chapiteaux sont entrelacés de feuilles et de branches du xvᵉ siècle, et supportent des arcs a ogives surbaissées, formées d'une foule de gorges profondes et de nervures prismatiques. Aucun cloître ne nous a présenté des détails aussi précieux : chaque ogive, à l'extrados, s'élève en pyramide astérique, ornée de feuilles recourbées et de larges bouquets pédiculés. Des pinacles en application, assis sur des têtes d'anges et sur des animaux fantastiques, s'élèvent entre les arcades et luttent de hauteur avec les panaches des pyramides. Chaque arcade se trouve donc ornée des détails que le

quinzième siècle prodigua sur les arcs à tombeaux et sur les grandes portes des églises; c'est là ce qui forme le cachet particulier du cloître de Marciac.

Quoique moins riches en bas-reliefs que ceux de Saint-Sever de Rustan, les chapiteaux ne sont pas dépourvus de pensée : on remarque, parmi les sujets traités avec la hardiesse profane de la Renaissance : 1° un très-grand nombre d'enfants placés dans des positions trop excentriques, pour qu'on ose y reconnaître le massacre des Innocents; 2° deux anges portant le soleil sur un écu; 3° des groupes de lions, d'hyènes et d'autres quadrupèdes; 4° des animaux fantastiques, ressemblant à des loups et à des sangliers; 5° un quadrupède à tête d'homme et à longue barbe qui pourrait bien être Nabuchodonosor : sur la face opposée de la même corbeille, est un écusson à trois écus, paraissant renfermer trois faisans; 6° des enroulements de raisin et de larges feuilles de vigne, encadrent une tête plate; 7° deux sirènes, portant sur la tête la guimpe des religieuses, sont séparées par une tête grimaçante; 8° deux singes sont à cheval sur des lions; 9° la cigogne boit dans un vase à long bec, en présence d'un autre animal, démésurément gros, que l'on voudrait pouvoir prendre pour le renard de la Fable; 10° une tête de satyre sourit au milieu des branches; 11° enfin, un écu richement orné, dans le goût des cartouches de la Renaissance, porte trois épées en pal, et se répètesur l'autre face.

Dans tous ces fragments iconographiques, rien ne rappelle le symbolisme et l'art inexpérimenté, mais sévère, de l'époque ogivale; les caprices profanes, le dessin plus savant de la Renaissance, ont présidé à ces compositions bizarres ou gracieuses qui s'éloignent de la pensée chrétienne et envahissent le domaine de l'arabesque.

Le cloître de Marciac nous conduit donc aux dernières années du quinzième siècle; et, pour ne pas laisser de doute sur cette date, une porte à arc-tudor orné d'une guirlande de lobes à l'intrados, fait passer de cette galerie dans l'intérieur du monastère.

Malgré l'état de conservation remarquable de ce curieux échantillon de l'architecture flamboyante, si rarement appliquée à des cloîtres, on y trouve cependant les traces de la massue des huguenots et des septembriseurs. Chaque arcade ogivale était ornée d'un élégant trilobe aux meneaux sveltes et délicats : tous ont

disparu, et les lobes de la porte-tudor ont subi la même dégradation.

SUITE DE LACAZE-DIEU.

Les monuments de Marciac nous ont entraînés loin des chroniques de Lacaze-Dieu ; nous devons revenir à cette abbaye célèbre, pour nous occuper d'une seconde fondation à laquelle elle prit une part assez active.

La lutte de jalousie que nous avons vue s'élever entre les comtes d'Astarac et l'abbaye de Simorre, devait se reproduire fréquemment dans les relations de la féodalité avec les monastères. Le commencement du quatorzième siècle avait été signalé, dans le Pardiac, par le massacre d'Eicius, chanoine-sacristain de Lacaze-Dieu, tué par Pierre de Castelbajac, pendant qu'il allait à Caumon soutenir les intérêts de sa communauté (1301). Le meurtrier voulait-il se venger du concours accordé au roi de France par l'abbaye de Lacaze-Dieu, dans la construction d'une bastide qui devait amoindrir la puissance de l'aristocratie ? On serait en droit de lui prêter cette intention ; mais cet évènement ne put refroidir l'ardeur fondatrice des religieux. L'abbé Vital ayant transigé avec les habitants de Biran et d'Ordan au sujet de l'usage de quelques forêts et autres priviléges que les bourgeois conservèrent (1316 et 1318), résolut de construire la bastide de Plaisance, et fit un paréage à cet effet avec Jean Ier, comte d'Armagnac (1322).

La nouvelle ville s'éleva sur la rive gauche de l'Arros, autour d'une ancienne chapelle et sur le territoire nommé jusqu'alors *Altaripa* (haute rive), acheté, par l'abbé de Lacaze-Dieu, au chevalier de Ladevèse, à Jean de Ripa-Alta, et à sa femme Eugénia (1300). Mais la moderne Plaisanee n'a rien conservé de sa physionomie du moyen-âge ; on peut seulement induire de la direction irrégulière de ses rues, qu'elle ne fut pas construite sur les plans adoptés pour Marciac, pour Mirande et pour Masseube.

Nous voyons ensuite l'abbaye de Lacaze-Dieu, poursuivant le cours de sa prospérité, faire ériger la grange de Vic en conventuelle. L'archevêque d'Auch et Jean V, comte d'Armagnac (1465), lui cédèrent, à cette occasion, des revenus assez considérables. Quelques années après, le chapitre général de l'ordre des Prémontrés éleva la grange de Vic au titre de prévôté (1477). Mais

l'abbaye-mère allait subir les modifications profondes, introduites par le Concordat de Léon X. Le Roi de France, investi du droit de nommer des abbés en commande, exerça son privilége en faveur de Jacques Dufaur, conseiller au parlement de Toulouse et abbé de Faget (1533). Un siècle plus tard (1558), un violent incendie détruisit une partie des bâtiments de Lacaze-Dieu ; les huguenots, enfin, y exercèrent les fureurs auxquelles si peu d'établissements eurent le bonheur de se soustraire (1570) dans leurs courses dévastatrices.

Le désordre moral, danger plus funeste encore que les guerres de religion et les incendies, soumit le monastère à l'influence de ces troubles intérieurs dont nous avons constaté l'existence dans l'histoire de l'abbaye de Berdoues. Nous voyons, en effet, qu'en 1675, l'abbé Daniel voulut augmenter les revenus du monastère en y ajoutant les fruits de deux cures très-importantes, possédées par deux religieux de l'abbaye. Ses projets, très-mal accueillis par les possesseurs, ne furent pas abandonnés par cet abbé opiniâtre ; il appela ses adversaires dans le cloître et les y consigna, sous peine d'excommunication, en les sommant de résigner leurs bénéfices entre ses mains. Cependant, les prisonniers parvinrent à s'échapper et firent appel de l'arrêt injuste de leur supérieur. L'archevêque d'Auch prit la défense des persécutés ; l'abbé général des Prémontrés soutint les prétentions de l'abbé Daniel, fit faire le procès aux deux fugitifs comme excommuniés et apostats, et le conseil royal confirma cette sentence. Mais l'archevêque se pourvut devant le Roi ; et celui-ci décréta, conformément aux anciens statuts des Prémontrés, que les religieux, pourvus de cures, pourraient être rappelés dans leurs monastères, pour des fautes scandaleuses, *avec l'autorisation de l'évêque diocésain seulement;* or, cette réponse emportait naturellement la réintégration des deux moines dans la jouissance de leurs bénéfices [1679] (1).

(1) Ne quittons pas cette abbaye sans constater la conservation du beau moulin construit entre Marciac et son enclos. On remarque encore son large quadrilatère bâti en grand appareil ; des lucarnes à angles évasés éclairent le premier étage ; les grandes fenêtres ogivales qui se montrent au deuxième, et les petites arcades plein cintre servant à l'écoulement des eaux de la chambre des turbines. Cette usine, qui paraît remonter au quatorzième siècle, présente le type des principales constructions de ce genre.

BEAUMARCHÉS.

La fondation de Mirande et de Marciac, dans le cours du treizième siècle, avait offert à l'autorité royale une occasion trop avantageuse d'exercer sa puissance dans un pays mal conquis, pour qu'elle ne cherchât pas à développer l'application de cette politique. D'ailleurs, la couronne, partageant les droits sur ces deux villes avec le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir féodal, il lui importait de posséder une bastide dont elle fût la principale fondatrice; elle voulait enfin élever une bastide modèle, fille des nouvelles idées de domination royale, appliquées par Philippe-le-Bel dans les provinces du midi de la France.

Par un premier acte de l'an 1288, Jean de Longperrier, lieutenant du sénéchal de Toulouse, agissant au nom du Roi Philippe, admit le comte de Pardiac, Arnauld-Guilhem de Monlezun (*Monte Lugduno*) au paréage d'une nouvelle bastide : elle devait être construite sur l'emplacement nommé *Rochos d'Arano*, entre Marciac (la ville des comtes de Pardiac) et Plaisance (la ville des comtes d'Armagnac).

Ce n'était là, cependant, qu'un acte préparatoire : on attendit l'année 1294 pour donner au paréage sa confirmation définitive, en le faisant renouveler par le sénéchal Eustache de Beaumarchés. Le comte de Pardiac avait donné deux cent cinquante arpents de terre ; on en acheta dans le voisinage : deux cent trente à Thibault de Petrucia, deux cent quarante à Jean de Ribaute, vingt-quatre à Fortaner de Baulato, trente à Bernard de Manscaneto, quatre-vingt-dix à Pierre de Colomerio, quatre-vingts à Pierre Marrin, quatre-vingt-dix au tuteur des filles d'Arnauld Villemi de Rivo, vingt à Bernard de Montagut, et l'on crut avoir réuni un enclos assez vaste pour asseoir une bastide nouvelle et procurer à ses habitants les jardins et les champs qui leur étaient indispensables. (Acte rapporté par Monlezun, t. VI, page 220.)

Les villes du moyen-âge, semblables, à cet égard, aux cités et aux *villa* romaines, dont elles empruntaient le nom, n'étaient pas, comme celles de nos jours, de simples établissements industriels ou commerciaux à peu près étrangers aux campagnes voisines avec lesquelles les artisans et les bourgeois se contentent d'échanger leurs produits....... Une ville était un établissement peuplé de propriétaires agriculteurs qui réunissaient leurs habi-

tations et les entouraient de murailles, afin de mettre à l'abri des exactions de l'aristocratie et du pillage des brigands, leurs familles et leurs récoltes.

Les bourgades, les villes et les abbayes, séparées par de longues distances couvertes de forêts ou de bruyères complètement incultes et inhabitées, devaient nécessairement pourvoir à leur propre subsistance, et ne compter que très-secondairement les unes sur les autres pour se procurer des denrées alimentaires que l'absence de moyens de transport condamnaient à une véritable immobilité. Quelle était d'ailleurs l'exploitation rurale, la maison champêtre qui aurait pu résister long-temps aux invasions, aux pillages, aux représailles des divers partis qui se disputaient incessamment chaque parcelle du sol féodal?

La ville n'était donc qu'une grande ferme bourgeoise, comme l'abbaye une villa religieuse; l'une et l'autre vivaient du produit de leurs champs et de leurs troupeaux. La ville, à l'imitation du monastère, envoyait chaque jour une partie de ses habitants travailler les jardins, labourer les vignes, arroser ou faucher les prairies placées près des remparts, garder dans les forêts voisines les brebis, les vaches, et principalement ces immenses troupeaux de porcs, base de la nourriture de nos ancêtres, qui occupent une si grande place dans toutes les concessions de pacages et d'herbages.

La guerre venait-elle à menacer la bourgade, on faisait rentrer les troupeaux dans l'enceinte des murailles, et trop souvent, hélas! les malheureux habitants assistaient, du haut des parapets, à l'incendie de leurs récoltes et à la destruction de leurs vignes. Que leur restait-il pour vivre après de tels désastres ? les grains des années précédentes, conservés dans leurs greniers avec la plus parcimonieuse économie, les troupeaux de porcs nourris avec les glands des forêts. Quand les pouvoirs officiels avaient le projet de fonder une bastide, il ne suffisait donc pas de construire une enceinte de remparts et d'y appeler des habitants : il fallait offrir aux nouveaux bourgeois des jardins et des champs, leur assurer des moyens d'existence, leur donner, en un mot, le vivre aussitôt que le couvert. Véritable système de colonisation approprié aux idées féodales, la construction d'une ville suivait les règles fondamentales de la colonisation, telle que les Romains la pratiquèrent dans l'établissement des camps militaires, composés

de légionnaires, auxquels on cédait des terres à cultiver : telles que la pratiquent encore tous les gouvernements américains, en offrant, aux populations européennes qui se transportent dans le Nouveau-Monde, des plaines fertiles à défricher, à livrer à la culture.

N'oublions donc pas les dispositions préliminaires de la fondation de Beaumarchés : les deux puissances paréagistes forment le territoire nourricier de la colonie avant de s'occuper de la bastide proprement dite; ils tracent en quelque sorte, autour du palatin Beaumarchés, ce sillon de Romulus qui devait renfermer le *proemium* ou l'*ager romanus*. (Voyez Strabon, V, p. 230.)

Vers l'an 1301, enfin, le sénéchal Beaumarchés, qui laissa des souvenirs assez précieux dans le Midi et dans la Navarre, dessina le plan des murailles, et la nouvelle forteresse de la couronne s'éleva sur l'éminence qui domine la jonction de l'Arros et du Boués. Cette situation formait une espèce d'anomalie avec celles de toutes les villes de nouvelles création, telles que Marciac, Trie, Mirande, Pavie, Plaisance, Masseube. Le système des fortifications éprouvait alors des modifications notables; on aurait dit qu'on pressentait la découverte de la poudre à canon, destinée à rendre presque inutiles les escarpements les plus ardus. Les châteaux descendaient des montagnes sur les collines, les villes s'établissaient dans les plaines. Beaumarchés fit exception à cette règle. Sans vouloir exagérer la portée de cette circonstance, nous la jugeons digne d'être notée : il ne nous paraît pas douteux que cette ville, née sous l'initiative du roi de France, ne fût pour lui d'une importance supérieure à celle de Mirande ou de Marciac, fondation des abbés de Berdoues; nous n'en voudrions pour preuve que les deux églises très-considérables dont il la dota (1301). Malheureusement, l'église paroissiale, placée hors de l'enceinte actuelle, au lieu nommé Miamoux, fut entièrement détruite par les huguenots en 1598, et ses ruines ont, depuis long-temps, achevé de disparaître; mais nous pouvons juger de ses qualités architecturales par l'église Notre-Dame, qui remonte à la même date, et dont la parfaite conservation nous permet d'étudier l'ensemble et les détails.

Cet édifice n'a qu'une nef, longue de 20 mètres sur 14 50 c.; sa hauteur n'offre pas la hardiesse de celles du treizième siècle, mais ses proportions sont assez harmonieuses; cinq travées la

divisent, et les arcs-doubleaux, formés de deux doucines, séparées par un filet, reposent sur des piliers cylindriques, à moitié engagés, de plus de quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur. Un soubassement de soixante centimètres supporte leur base, composée de doucines et de tores peu saillants. Les chapiteaux, d'une simplicité regrettable, ne renferment que deux tores superposés et séparés par une doucine. Les nervures croisées sont réduites à une seule gorge accompagnée d'un tore léger (1).

Si nous n'avions pas la date précise de la fondation de cet édifice, il nous suffirait de voir la largeur de la nef, l'abaissement de la voûte et la complication des meneaux des fenêtres, pour y reconnaître le style du quartorzième siècle; mais il n'en est pas ainsi de la chapelle isolée du côté du sud : elle ne remonte pas au-delà du quinzième. Elle appartenait à une famille noble de Beaumarchés, comme le constate une inscription sans intérêt, gravée sur une plaque de marbre noir enchâssée dans la muraille. La porte latérale qui perce la nef, au nord, passe pour avoir été consacrée aux cagots; toutefois, il est permis de mettre cette destination en doute, et nous renvoyons le lecteur à ce que nous avons dit à ce sujet dans notre Voyage archéologique du Bigorre, p. 32 et 33.

Il paraît qu'une règle assez générale faisait retarder la construction des clochers et des porches jusqu'après l'achèvement du vaisseau des églises; aussi, la tour de Beaumarchés paraît-elle, comme celle de Marciac, plus jeune d'un siècle que le reste de l'édifice.

Les arêtes redoublées qui supportent la voûte, les trois arcades latérales, sillonnées de nervures à grandes gorges et à haute

(1) Il est à remarquer que les deux travées les plus rapprochées du porche sont moins développées que les trois autres. La nef est éclairée par six fenêtres ogivales, trois au sud, trois au nord; chacune des deux baies qui les compose est terminée en trilobes aigus, surmontés de deux lobes opposés, et de deux lobes divisés par une ligne courbe. Le chevet, plus étroit et plus bas que la nef, est à pans-coupés et voûté à cinq quartiers, conformément au plan de Mirande et de la plupart des églises de la Gascogne; d'assez fortes colonnes, à moitié engagées et garnies d'un liteau frontal, supportaient autrefois la retombée des nervures croisées, dans l'angle ménagé entre la nef et le chevet; elles ont été abandonnées.

saillie qui s'élancent brusquement des flancs des piliers, au lieu de se fondre en amortissement, annoncent évidemment les approches de la Renaissance. Ainsi, l'ogive pure du treizième siècle, attaquée sur plusieurs points, se trouvait déjà morte lorsque la Renaissance lui substitua le plein cintre. Le quinzième siècle avait commencé par lui enlever la pointe-mousse pour lui substitner l'astérique, la pyramide et l'arc-tudor; il finissait par corrompre l'arrondissement harmonieux de sa naissance, et la faisait sortir violemment des flancs des piliers comme une branche végétale. La clef de voûte porte l'écu aux trois fleurs de lis de France, écu reproduit avec la couronne royale sur les pendentifs de la nef et du chevet. Six niches occupent les angles principaux du porche, et l'on peut juger, à l'aigle de saint Jean, au lion de saint Marc, à l'ange de saint Mathieu, au bœuf ailé de saint Luc, sculptés sur les piédouches, qu'elles étaient destinées à recevoir les statues des quatre Évangélistes. Satan, terrassé, sculpté sur une autre, supportait évidemment saint Michel. La sixième n'avait qu'un bouquet de feuilles de choux recourbées.

La grande porte est d'une simplicité sévère et grandiose : trois colonnes prismatiques, ayant pour chapiteaux un simple rang de feuilles habilement sculptées, décorent chacun de ses ébrasements, et se continuent en voussures; un écu à trois chevrons, encadré dans une baguette légère, forme toute l'ornementation du tympan. Ne faut-il pas y voir les armes du gouverneur Beaumarchés?...

Quant à l'iconographie, elle est nulle sous le porche comme dans l'église; nous n'avons à constater que Daniel et ses lions, sculptés à la première clef de voûte de la nef, et un bénitier roman de très-petit modèle, dont la cuvette octogone est ornée de quelques têtes barbues.

Le porche de Beaumarchés était destiné à supporter, comme ceux de Marciac, de Boulogne et de Mirande, une tour carrée d'un beau développement; malheureusement, elle ne fut jamais construite. Interrompue au premier étage, elle ne présente aujourd'hui que ses quatre puissants contreforts ornés de pinacles en application, et réunis par la plus riche corniche en encorbeillement qu'il nous ait été donné de voir (1). La galerie, placée

(1) Un premier rang de feuilles d'acanthe est suivi d'une doucine et

sur cette corniche, traversait les contreforts par des ouvertures formant arc-boutant.

Il résulte de l'examen de cet édifice, que la nef et le chevet, évidemment du quatorzième siècle, époque de sa fondation par Philippe-le-Bel, ne furent complétés, par l'addition du porche, qu'au début du seizième. Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que l'église de Beaumarchés, construite en belle pierre de tuf gris, est d'une solidité capable de défier, pendant bien des siècles, les rigueurs du temps.

Quelle est donc la petite chapelle que l'on aperçoit à quelques kilomètres au sud de Beaumarchés, élevée solitaire sur un coteau couvert de vignes ?—C'est l'antique oratoire de Coutens, par lequel nous aurions dû commencer notre étude achéologique sur le Pardiac, si nous avions scrupuleusement suivi l'ordre chronologique; mais les traces de l'époque romane, laissées dans ce comté, offrent si peu d'importance, que nous avons cru pouvoir passer sous silence un ordre d'architecture religieuse qui ne se trouve représenté que par la chapelle de Coutens et les débris de l'église de Croute.

La hauteur du chevet carré de Coutens, voûté en pont et plus élevé que le reste de l'église, ses lucarnes plein cintre, fermées par un madrier de pierre percé d'une simple meurtrière de dix-huit pouces sur trois, et la porte plein cintre du sud, contribuent à donner à ce monument grossier les caractères de la première époque romane (IX[e] et X[e] siècles), tels que nous les retrouvons à Mazerettes et à Mouchés (1).

CROUTE.

Nous sommes heureux de terminer notre Voyage dans le Pardiac par l'examen de l'église de Croute, un des fragments romans les plus harmonieux et les plus grandiosés que les provinces pyrénéennes aient pu conserver.

d'une gorge auxquelles succèdent une rangée de fleurons, une autre de triglyphes, enfin un rang de têtes d'hommes et d'animaux, très-mutilées, qui paraissent appartenir, par leur grossièreté, à quelque monument de l'époque romane.

(1) Cette église, dédiée à saint Pierre, fut donnée au monastère de Lacaze-Dieu par l'archevêque d'Auch Jean IV.

Cette magnifique basilique du onzième siècle ne possède plus aujourd'hui que deux absides, celle du centre et celle du sud; encore, la première est-elle réduite à la moitié de sa hauteur primitive. Mais quelle richesse dans ces débris! quelle ampleur dans les proportions!... L'ouverture du grand chevet, l'espacement des piliers des trois nefs (huit mètres) nous permettent de restaurer, dans notre imagination, cette œuvre magistrale, comparable aux cathédrales de Sainte-Croix d'Oloron et de Lescar; Croute surpassait même ces basiliques béarnaises par l'abondance et la grâce des chapiteaux et des scupltures. Quelques détails sur les débris qui nous sont restés en donneront la preuve.

Le grand chevet, à l'abside aussi profonde que large (8 mètres), appuie son arc triomphal sur une colonne isolée, à demi-engagée dans les pilastres; dix arcatures en saillie complète décorent le pourtour intérieur du sanctuaire; leurs colonnes isolées et détachées sont assises sur des bases à deux tores ornés de griffes et de fruits de pin : elles reposent sur un soubassement continu de cinquante centimètres, avec gorge garnie de fruits à l'angle. Parmi leurs chapiteaux, prolongés selon la première manière romane, à travers diverses feuilles et entrelacs garnis de pommes de palmier et de pin, on remarque : deux aigles debout formant les angles; deux tigres orientaux confondant leurs têtes; sainte Cécile jouant de la viole, et entourée de quatre musiciens et de deux anges : deux têtes d'animaux complètent le chœur terrestre, groupé autour de l'orphée du Christianisme. On distingue entre les mains des quatre joueurs : 1° deux trompes ou cornes courbes avec lesquelles les premiers ermites convoquaient les fidèles; 2° une lyre dont la forme rappelle nos tambourins; 3° la flûte de Pan; 4° la flûte à plusieurs trous, jouée par les anges. Cette rapide description suffit pour faire comprendre que ce chapiteau est un des plus intéressants et des plus rares que l'iconographie chrétienne puisse nous offrir; au centre de l'émicycle, enfin, deux saints, trop mutilés pour qu'on ose y reconnaître deux apôtres, présentent l'agneau symbolique nimbé et chargé de la croix de résurrection : il est entouré d'une auréole ronde garnie de perles.

Les abaques répondent, par leur élégance, à la richesse des chapiteaux; elles sont ornées de fleurons, de palmettes et d'autres feuilles profondément fouillées. Les arcs, enfin, présentent une succession de filets, de triples tores tronqués et de gorges pro-

fondes du plus heureux effet : une bande de tores tronqués leur sert de corniche, et devait se répéter à la naissance de la voûte avant la destruction de cette partie supérieure.

Le petit chevet du sud, large de trois mètres seulement, présente la même décoration intérieure d'arcatures, mais leur nombre est réduit à six. Elles reposent sur des colonnes n'ayant que la moitié de la hauteur des précédentes; ce qui nous permet de penser que la même diminution de moitié présidait aux divers rapports des deux chevets. On remarque dans les chapiteaux : des fruits, un aigle, deux corbeaux béquetant les oreilles d'un âne fantastique, et quatre oiseaux mangeant des raisins placés dans des entrelacs admirablement fouillés. L'arc triomphal repose sur de doubles colonnes dont le chapiteau historié du nord représente la Vierge portant son Fils de face, et l'offrant à l'adoration des Mages, tandis que les bergers gardent leurs troupeaux sur la montagne. Plusieurs anges, enveloppés de leurs ailes, président, du haut, de l'abaque, à cette double scène de la Nativité. Deux bandes de damiers font le tour intérieur de l'abside. Une fenêtre plein cintre éclairait autrefois le fond, et sert aujourd'hui de niche à une statue de la Vierge. L'arc triomphal, enfin, le plus richement sculpté que nous ayons vu, présente successivement une archivolte de tores tronqués, une gorge garnie de fruits et une torsade entre deux filets.

Tels sont, d'ailleurs, les principaux débris que l'église de Croute ait arrachés à la brutalité de ses destructeurs. Le chevet du sud conserve bien à l'extérieur quelques parties d'une magnifique corniche, saillant de douze pouces, et décorée de damiers et de consoles sculptés ; mais tous les objets qui la timbraient ont été tellement mutilés, qu'ils sont devenus méconnaissables.

La destruction de l'église de Croute ne remonte pas aux calvinistes : un mur construit dans le quatorzième siècle, et réunissant encore les larges bases des piliers de la première travée, est une preuve suffisante que ce vandalisme fut antérieur à nos guerres de religion. Mais, avant de chercher la date de ce déplorable évènement, remontons à l'origine de cette œuvre magistrale.

Ses dimensions, dignes d'une cathédrale, ne permettent pas de la considérer comme une simple chapellemie; les grandes abbayes, les villes importantes, pouvaient seules entreprendre et

exécuter des basiliques de cette grandeur et de cette richesse. Croute, œuvre incontestable du XI[e] siècle, s'éleva sur le sol du Pardiac, peut-être sur celui de l'Armagnac, car nous nous trouvons sur la limite des deux territoires, à l'époque où le vicomte Centulle de Béarn construisait Sainte-Croix d'Oloron et Sainte-Croix de Morlaas, c'est-à-dire, à la fin du onzième siècle. Les esprits, encore imbus de la pensée des premières Croisades, prêtaient au vocable de Sainte-Croix une prédilection toute particulière. Nous pensons donc que la Sainte-Croix dont nous nous occupons, car Croute ne saurait venir que du gascon *crouts* (croix), eut pour fondateurs les seigneurs de Pardiac ou d'Armagnac, fort jaloux, à cette époque, des vicomtes de Béarn, leurs compétiteurs.

Mais, pour justifier une fondation de cette importance, il fallait une ville ou une riche abbaye; or, l'existence d'une abbaye sur ce point aurait laissé des souvenirs dans les Cartulaires et dans la *Gallia Christiana*. Le clergé régulier, d'ailleurs, fuyait les hauteurs et recherchait les vallons et les plaines solitaires, comme s'il avait voulu protester, dès l'origine, contre cette tendance à la domination terrestre qui lui fut si amèrement reprochée... Les villes du dixième et du onzième siècles, au contraire, se maintenaient obstinément sur les hauteurs, afin de mieux résister aux invasions et aux attaques d'une féodalité violente. La situation de Croute, dominant les magnifiques plaines de l'Adour et de l'Arros, présentait toutes les conditions stratégiques recherchées par les fondateurs de Lescar, d'Oloron, d'Auch, de Miélan, de Lectoure. Nous sommes donc conduits à penser que Croute était une position militaire, une ville assez importante du commencement du moyen-âge; qu'elle fut détruite, non par les Albigeois, car cette secte n'eut jamais assez d'influence dans ces contrées pour se permettre de tels actes de violence; non par les calvinistes, car la porte du quatorzième siècle, ouverte dans le mur qui réunit les débris de la première travée, rend cette hypothèse inadmissible, mais dans le treizième ou le quatorzième siècle, durant les guerres atroces des Béarnais et des Armagnacs, ou pendant la torrentueuse invasion du Prince de Galles.

On ne manquera pas de nous objecter le silence des documents écrits et de la tradition; mais ignore-t-on que la destruction des dix-neuf vingtièmes des archives, sous les calvinistes et durant la terreur, ont jeté l'oubli sur une prodigieuse quantité de faits his-

toriques très-importants? Oublie-t-on que la tradition, quand elle ne se trouve pas excitée par un de ces évènements généraux, immenses, qui bouleversent une époque tout entière, finit par s'éteindre à la seconde, à la troisième génération?...

En visitant Montaner, nous fûmes frappés des traces de ruines qui s'étendent au sud de ce magnifique manoir féodal; nous demandâmes aux habitants de quelques mâsures à quelle époque remontait la destruction du bourg : ils conservèrent le plus déplorable silence... Pour découvrir la date de ce fait, nous avons dû lire les *Mémoires du duc de Caumon-Laforce*. Ils nous ont appris que Montaner a été détruit presque de nos jours, sous Louis XIII, par les ennemis personnels de ce gouverneur de Béarn, déchaînés contre lui... Lorsque les populations indifférentes ont complètement oublié un évènement à peu près contemporain, doit-on être surpris qu'elles aient perdu le souvenir d'une destruction remontant au treizième ou au quatorzième siècle?..... Nous persistons donc à croire que l'église de Croute ou de Sainte-Croix, construite dans le onzième siècle, dépendit d'une ville assez importante; que cette place tomba sous les coups des Béarnais ou du Prince de Galles; que les débris d'une population exterminée et dispersée se contentèrent d'entourer d'un mur, à la fin du xv[e] siècle, les deux absides restées debout, afin de transformer en simple chapelle de village les fragments de la basilique renversée (1).

AURIABAT.

Il est impossible de parcourir les collines du Pardiac sans arrêter ses regards surpris sur la haute flèche d'Auriabat, dressée au sommet d'un des points les plus élevés du bassin sous-pyrénéen, entre l'Adour et l'Arros. Quoique placée dans le territoire de l'ancien évêché de Tarbes, cette église semble donc être un complément naturel des monuments qui nous occupent; aussi, consacrerons-nous quelques mots à sa description.

(1) L'église de Croute, devenue l'annexe de Pouydraguin, fut dès-lors dédiée à saint Barthélemi. Nos dernières révolutions lui ont fait perdre le tombeau de saint Ausi et la peinture représentant un coq à genoux entre deux soldats prêts à lui trancher la tête, dont Brugelle parle dans ses Chroniques (p. 389).

Le clocher d'Auriabat, haut de cinquante mètres, forme, à ses premiers étages, un vaste carré de huit mètres, passe à l'octogone au quatrième étage, et se termine en flèche excessivement élancée de la même coupe. Cette flèche, aux huit arêtes hérissées de corbeaux, repose sur une base entourée d'une galerie en encorbeillement, munie de gargouilles fantastiques. L'étage inférieur est percé de cinq lancettes ogivales; les autres ne présentent que des meurtrières à mousquet avec point de regard; l'escalier tournant est ménagé dans l'angle du nord-ouest.

Par une disposition aussi rare qu'inexplicable, le rez-de-chaussée de la tour formait le chevet et le sanctnaire; il est voûté en arêtes croisées d'un très-bon style, et s'ouvre, vers la nef, par un bel arc ogival, décoré de colonnettes toriques avec chapitaux feuillagés du quatorzième siècle. Une fenêtre ogivale à deux baies éclaire le fond de ce chevet. La clef de voûte, ornée de la Madelaine couverte de ses longs cheveux et portant le vase des parfums, indique tout d'abord que l'église fut dédiée à la célèbre pénitente.

Au-dessus de ce chevet règne une seconde pièce voûtée dont la clef porte un écu timbré d'une croix latine. C'étaient là qu'étaient placés les mousquets de rempart destinés à défendre l'église contre ses agresseurs, et à lancer la mitraille par les meurtrières obliques. Il est donc facile de se convaincre, par l'examen du monument, qu'il ne remonte pas au-delà du quatorzième siècle; la porte du midi, assez belle ogive à trois colonnettes d'ébrasement, porte même, dans ses baguettes et dans ses voussures prismatiques, des témoignages du quinzième siècle. Une archivolte à feuillages assez grossièrement fouillée se relève en pédicule, accompagnée de crosses végétales. Peut-être faut-il la faire remonter à l'année 1449, époque à laquelle l'église fut érigée en chapellemie.

Le reste de l'église est dépourvu de tout intérêt. La nef nous indique assez, par sa largeur et par l'absence de contreforts, qu'elle était antérieurement garnie de ces chapelles à niche, particulières à la plupart des églises du Bigorre; il eut été difficile, sans cette précaution, de rendre les murs susceptibles de recevoir une voûte de douze mètres de portée. Il est vrai que l'architecte ne se faisait pas remarquer par la prudence de ces prévisions. Placer le sanctuaire sous un clocher de cinquante mètres

de hauteur, dont la girouette brave les nuages à trois cent huit mètres au-dessus du niveau de la mer, c'était vouloir attirer la foudre sur le prêtre qui célébrerait les offices en temps d'orage. Après avoir maintes fois atteint la flèche de Malabat sans commettre ce genre de meurtre, l'électricité finit, il y a cent ans, par foudroyer un desservant sur les marches de l'autel. Le successeur de cette victime s'occupa de prévenir le retour d'un évènement aussi terrible; et comme les paratonnerres n'étaient pas encore découverts, il fit prudemment construire un nouveau sanctuaire au couchant de l'église, sans s'inquiéter de la violation des règles les plus élémentaires de l'orientation. Il essaya bien de racheter les fâcheux effets de cette anomalie, en décorant son sanctuaire d'un magnifique autel de marbre acheté aux jésuites de Toulouse, lors de leur expulsion sous Louis XV; mais la beauté des incrustations de marbre de diverses couleurs, les deux anges à demi-nus des angles, les guirlandes de chérubins du tabernacle, ne sauraient atténuer les défauts de cette hérésie architecturale, et l'on doit former des vœux pour le rétablissement du sanctuaire primitif, sous la protection d'un paratonnerre.

Tout nous porte à croire qu'Auriabat fut un point assez important dès la plus haute antiquité féodale; le coteau situé à deux cent mètres au sud est couronné par une motte isolée et de petite dimension, sur laquelle quelque seigneur aventurier du huitième ou du neuvième siècle établit ses postes avancés. Au nord de l'église, nous remarquons une autre motte plus importante, entourée de fossés, et qui servit évidemment de base à une tour de bois occupée par le seigneur et sa famille. Au midi, s'étendait le camp retranché de ses hommes d'armes. Dans la suite, au quatorzième siècle peut-être, la même famille seigneuriale, mieux installée, construisit son habitation de pierre sur le point où s'élève le presbytère, décoré d'une porte du seizième siècle. Plus tard, vers le quatorzième ou le quinzième enfin, le bourg, dont nous venons d'examiner l'église, se groupa sous la protection du château; il s'entoura de remparts et des deux belles portes ogivales dont nous voyons les débris au sud et au couchant. Elles sont garnies de leurs rainures de herse, précédées de barbacanes percées de meurtrières obliques et surmontées d'une tour carrée. On accède à leur premier étage par une porte ogivale ouverte sur le flanc gauche, à cinq mètres du sol; mais on ne pouvait

atteindre à ces ouvertures qu'à laide d'échelles mobiles, destinées, comme dans les châteaux du treizième et du quatorzième siècles, à être retirées à l'intérieur, afin d'enlever tout moyen d'attaque à l'ennemi. Ces deux beaux ouvrages de défense, parfaitement construits, appartiennent au quinzième siècle; le rempart du couchant, construit en brique, paraît seul remonter plus haut.

CONCLUSION.

Nous avons épuisé la description des monuments de l'Astarac et du Pardiac. Quelque secondaire que soit leur importance, on aura pù se convaincre, par les notes historiques qu'ils nous ont inspirées, que ces comtés présentèrent, à toutes les époques, un résumé de l'histoire politique et morale de la France tout entière. Si nous remontions le cours des siècles, et que notre pensée, s'élevant au-dessus du territoire que nous venons de parcourir, nous permît de jeter un coup d'œil sur cette contrée qui doit nous être chère à tant de titres, quel est le tableau que nous aurions sous les yeux?...

A l'époque de la domination romaine, d'immenses forêts couvrent le sol tout entier, et justifient, plus que pour toute autre contrée, le nom de *Chevelu,* dont s'enorgueillissait la Gaule. L'homme a marqué bien peu de clairières habitables et cultivées sur la carte de cet immense tapis vert. Nous remarquons cependant une bourgade romaïne à Saint-Élix-Theux, une autre sur le Gers, entre Seissan et Masseube, sur le point appelé *las Gleysos;* nous distinguons des piles ou pyramides à bases carrées, temples des divinités gallo-romaines, à Saint-Martin, au-dessus de Mirande, à Mazéres, au sud de l'Isle de Noé; mais le point le plus habité, le plus considérable est, sans contestation, la ville de Simorre. Une voie romaine, enfin, se dirigeant de Bordeaux vers Cieutat (Civitas), traverse le Pardiac, du nord au sud, en suivant la crête des coteaux qui séparent le bassin de l'Adour de celui de la Garonne.

Les Vandalles envahissent cette immense forêt, sans laisser de traces de leur passage, et le Christianisme ne tarde pas à y faire surgir les abbayes de Simorre, de Pessan, de Faget, de Sarramon et de Sère. Pendant que ces premiers bénédictins défrichent le

sol et organisent leurs vastes exploitations agricoles, les Visigoths et les Gallo-Romains élèvent les bourgades du Mas de Gaujan, non loin de Simorre; de Mazerettes, près de Mirande; des deux Mazères, près de Castelnau-Barbarens et de Miramont. Mais les Sarrasins et les Normands viennent, au VIIIe et au IXe siècles, renverser bourgs et abbayes : les forêts et les bruyères regagnent bientôt le terrain qu'elles avaient perdu.

Les laïques et le clergé, loin de rester abattus, reprennent l'épée et la charrue avec une ardeur nouvelle : il fallait d'abord se défendre. Le dixième siècle est employé non-seulement à reconstruire les abbayes de Simorre, de Pessan, de Faget, de Sarramon et de Sère, mais encore à fonder celles de Berdoues, de Lacaze-Dieu, d'Idrag, sans compter une foule de prieurés ou succursales monastiques, destinés à défricher d'autres parties du sol. Nous pouvons marquer sur la carte, dans le courant du onzième siècle, les prieurés ou granges de Masseube, de Saint-Élix, de Mazerettes, de Saint-Mau, de Sainte-Dode et de Galan.

La puissance séculière, de son côté, organise les liens de la féodalité dans ces redoutables castels formés de terrassements et de palissades dont nous avons suivi les traces à Saint-Arailles, à Castillon, à Simorre, à Arrouède, à Poulebrin, à Lomothe, à Arcoues, à Saint-Jean de Mirande, à Moncassin, à Monpardiac, à Moncaïson, surtout une des plus belles mottes des contrées sous-pyrénéennes.

Le douzième siècle arrive, et, au milieu des luttes qui éclatent sur tous les points, les deux puissances rivales n'en suivent pas moins les progrès de la nouvelle architecture. Les simples campements féodaux deviennent de formidables forteresses de pierre. La motte primitive, toujours placée comme un boulevard de réserve sur la partie la moins accessible, se transporte en quelque sorte au-devant de l'ennemi, sur la partie la plus facilement abordable, pour recevoir et repousser les premiers coups (1).

C'est durant cette période, qui s'étend du douzième au quatorzième siècle, point culminant de la puissance féodale, que nous voyons s'élever successivement les châteaux de Barcugnan,

(1) Elle se transforme en tour de pierre carrée, et devient le donjon frontal dont nous avons trouvé les plus beaux types à Montaner dans le Béarn, et à Mauvezin dans le Bigorre.



de Mazerettes, de Castelnau-Barbarens, de Lagarde-Noble, de Lamaguère, d'Ornesan, de Saint-Jean de Mirande, d'Aguin, de Garrané, de Monlezun (1).

Le pouvoir ecclésiastique ne reste pas en arrière dans ce mouvement universel : chaque abbaye met sa gloire à fonder des villes, à reconstruire des basiliques ; les forêts battent en retraite devant le travail des hommes ; elles font place aux bastides de Simorre, de Pessan, de Sarramon, de Seissan, de Masseube, de Mirande, de Pavie, de Marciac, de Beaumarchés, de Plaisance. Des églises, incontestablement supérieures à celles de l'époque précédente, s'élèvent dans l'enceinte de leurs remparts. Simorre donne l'impulsion par sa basilique du treizième siècle ; Pessan, Masseube, Mirande, Marciac, Beaumarchés, imitent son exemple dans le siècle suivant.

Le quinzième siècle apporte bientôt son contingent de modifications architectoniques, sans arrêter le mouvement général. La féodalité indépendante et hostile à la couronne fait un effort suprême pour lutter contre les conséquences des armes à feu. Elle construit le château de Loubersan ; la noblesse ralliée lui répond par la construction du château de Saint-Blancart. Le clergé enfin, trop vivement attaqué par les guerres de religion pour songer à fonder de nouveaux prieurés ou des villes nouvelles, se borne à élever l'église de Labéjan, à créer, pour quelques jours, l'évêché de Mirande, et à mettre la plupart de ses communautés entre les mains des jésuites : témoins Sainte-Dode et Idrag.

Mais la décadence aristocratique et monastique obéit au courant que rien ne peut arrêter. Le dix-huitième siècle imprime son caractère dans les châteaux prétentieux des Béon de Lapalu et des d'Orbessan, dans les nouveaux bâtiments, tout aussi mondains et non moins comfortables, des couvents de Berdoues, de Lacaze-Dieu, de Faget, de Simorre et de Bouleau. Aussi, ne trouve-t-il plus, quand viennent à éclater les fureurs de 93, que des monastères dépeuplés comme celui de Berdoues ; supprimés comme ceux de Saint-Maur, d'Idrag et de Sainte-Dode ; désorganisés comme celui de Sarramon ; usurpés par des laïques comme

(1) Constructions moins formidables, peut-être, que les principaux manoirs des comtes de Comminges et des vicomtes de Béarn, mais qui ne manquent cependant ni de grandeur ni de majesté belliqueuse.

ceux de Faget et de Simorre. Il ne rencontre qu'une noblesse abandonnée au goût des plaisirs et des fêtes, comme les Béon de Lapalu, vivant du reflet que Versailles daigne jeter sur les flatteurs aveugles de la monarchie. Les anciennes familles ont disparu; il ne reste que des branches collatérales; et le vieux marquis de Monluc, cette espèce de Diogène de la féodalité, a presque raison de mourir sans daigner leur tendre la main...

FIN DE LA CINQUIÈME PARTIE.





Sixième Partie.

De la Langue et de la Littérature gasconne.

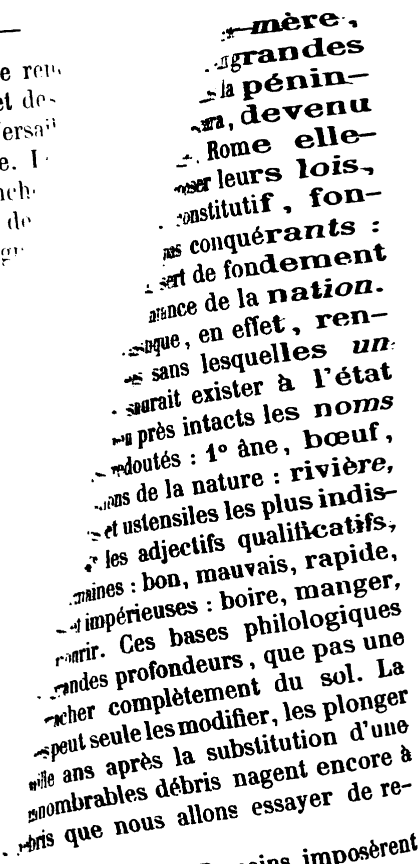
Nous avons épuisé l'examen des monuments exposés à nos regards; la pierre a cessé de nous parler de nos aïeux, de leurs passions, de leurs vertus, de leur piété et de leurs haines; mais les siècles passés ont laissé d'autres témoins, ou, pour mieux dire, d'autres instruments de la pensée de nos pères. Ces instruments, invisibles aux regards, impalpables sous la main, n'en pénètrent pas moins dans les profondeurs mystérieuses des époques antérieures. Que disons-nous? les églises et les monastères, les villes et les castels ne remontent guère au-delà du treizième siècle; les témoins dont nous allons nous occuper, au contraire, remontent au-delà de l'ère romane, au-delà de l'invasion romaine; contemporains des Brennus, qui plantèrent leurs enseignes sur le Capitole conquis, sur Delphes saccagée, sur l'Asie Mineure colonisée, ils ont traversé plus de vingt siècles, laissant quelques lambeaux sur la route longue et laborieuse des révolutions, mais arrachant cependant au désastre la majeure partie de leurs richesses. Quelle est cette partie vitale de la Gascogne gauloise dont nous allons essayer la restauration?... C'est *sa langue*, cet instrument énergique et pompeux de la pensée, injustement outragée de la dénomination de *patois*.

Nous ne répéterons pas ici les considérations générales que nous avons développées, dans notre *Histoire des Pyrénées*, sur les modifications des dialectes pyrénéens; nous sommes dans l'Astarac et le Pardiac, nous saurons nous circonscrire dans notre sujet : nous nous contenterons de compléter nos études sur une langue et sur une littérature populaire qui ont eu le rare bonheur de se perpétuer dans ce territoire éloigné des grands courants de la civilisation romaine et française.

Les lignes qui précèdent ont déjà posé notre opinon sur l'ori-

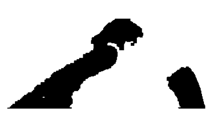
ceux de Faget et de Simorre. Il ne re…
abandonnée au goût des plaisirs et de…
de Lapalu, vivant du reflet que Versai…
flatteurs aveugles de la monarchie. I…
disparu ; il ne reste que des branch…
marquis de Monluc, cette espèce de…
presque raison de mourir sans daign…

FIN DE LA CINQ…


…mère,
…grandes
…la pénin-
…ra, devenu
… Rome elle-
…ser leurs lois,
…onstitutif, fon-
…s conquérants :
…sert de fondement
…ance de la nation.
…ique, en effet, ren-
…s sans lesquelles un
…aurait exister à l'état
…u près intacts les noms
…edoutés : 1° âne, bœuf,
…ons de la nature : rivière,
…et ustensiles les plus indis-
… les adjectifs qualificatifs,
…maines : bon, mauvais, rapide,
… impérieuses : boire, manger,
…nrir. Ces bases philologiques
…andes profondeurs, que pas une
…acher complètement du sol. La
…peut seule les modifier, les plonger
…ille ans après la substitution d'une
…nombrables débris nagent encore à
…ébris que nous allons essayer de re-

…ontestable que les Romains imposèrent
…rtantes à la langue de tous les peuples
…s expressions élémentaires dont nous ve-
… idiôme possède un étage superficiel, sur le-
… peuvent et doivent nécessairement exercer
… notions et les idées d'industrie et d'agricul-
… de législation, varient avec les progrès qu'un
…sé leur impose : le vocabulaire, applicable à cet
…oit varier. par conséquent, comme les idées elles-
…ure que le vainqueur perfectionne certaines parties
…omain. le vaincu est obligé d'adopter la langue nou-





velle afférente aux perfectionnements qu'il adopte, et il l'accepte non-seulement sans opposition, mais comme un bienfait qui doit enrichir la sienne.

De ces deux faits, inséparables de toute invasion violente ou pacifique, naissent inévitablement, chez tous les peuples mêlés, deux langues bien caractérisées : 1° la langue officielle, langue du vainqueur, acceptée par le vaincu dans toutes les relations législatives, scientifiques, militaires, administratives, commerciales; 2° la langue du vaincu, scrupuleusement conservée par ce dernier dans la vie de famille, dans la vie agricole, dans tout ce qui reste étranger, enfin, aux relations imposées par le vainqueur.

Aussi, consultez les annales de tous les peuples, pénétrez dans leurs profondeurs mystérieuses, et vous trouverez la langue des académies et des codes, la langue des chaumières et des laboureurs.

Les Romains ne négligèrent aucun moyen de rendre universel le triomphe de cette langue officielle. Une de leurs lois exigeait que les préteurs promulgassent tous leurs édits en latin. Claude destitua certain gouverneur coupable d'ignorer la langne latine. Strabon a donc pu dire, sans exagération, que les Espagnols semblaient oublier leur idiôme natal pour celui des conquérants. Cette province en donna la preuve évidente, en fournissant à la littérature latine les deux Senèque, Lucain, Pomponius Mela, Martial, Silius Italicus et Hygin. Sous Auguste, enfin, tous les historiens s'accordent à le dire, une grande partie de la Gaule avait adopté l'usage de cette langue; mais n'oublions jamais qu'il ne peut s'agir ici que d'une langue répandue dans le monde officiel, et que cette invasion laisse les classes laborieuses, c'est-à-dire, les dix-neuf vingtièmes de la population, complètement intactes..... Nous allons en indiquer quelques preuves.

Pendant que Cicéron et Virgile répandaient dans l'Europe entière, dans le monde des proconsuls et des rhéteurs, des jurisconsultes et des poëtes, la langue sublime qui fait encore le fondement de la science et de la littérature universelle, les ouvriers et les pâtres de la campagne de Rome elle-même, les descendants de ces Osques, conquis par Romulus et ses successeurs, comprenaient à peine la langue des maîtres du Monde; ils continuaient à parler *osque* jusque dans Pompéia, la ville aristocratique, la Versailles fastueuse de Cicéron, de Virgile, de Phèdre et de Tibère.

Plusieurs inscriptions *osques*, trouvées dans les ruines, rendent ce fait incontestable ; et cependant cette ville ne fut détruite qu'en l'an 79 de notre ère, sous le règne de Titus.

Si la campagne de Rome conserva son idiôme primitif, malgré l'invasion séculaire du latin, sous la pression immédiate et continue du peuple de Rome, pour lequel la *campanie* n'était qu'une banlieue, comment s'étonner que la Gascogne parle encore sa langue maternelle, dix-huit siècles après une conquête romaine qui n'y présenta jamais une très-compacte homogénéité ! Nous allons donc nous occuper de recueillir les vieux débris de la langue gasconne, et nous espérons, par ce travail, arracher à une destruction imminente de précieux fragments de l'idiôme des contemporains de Vercingétorix et de César. Ces débris sont encore importants ; car s'ils laissent en dehors les relations politiques et aristocratiques des hautes classes, ils consacrent ces sentiments innés, ces notions spontanées et naturelles que l'invasion ne pouvait détruire.

Nous n'ignorons pas que ce travail admettrait de nombreuses classifications, et que les amis de l'analyse implacable pourraient trouver, dans le vocabulaire, dans la littérature de l'Astarac, des racines celtes, ibériennes, euscariennes ; mais nous n'essaierons pas de remonter à des époques anté-historiques, pour nous permettre un triage dont l'exactitude serait toujours très-problématique : nous nous garderons, au contraire, d'obscurcir la question par des recherches plus curieuses que véritablement utiles, et au fond desquelles l'hypothèse occupe toujours une trop large part.

Nous nous bornerons à donner la langue gasconne telle qu'elle fut parlée dans l'Astarac et le Pardiac, sans rechercher à quel concours de circonstances elle dut l'introduction des mots basques, ibériens et celtiques qu'on est disposé à y retrouver, sans vouloir constater surtout la date à laquelle leur admission eut lieu.

Eh ! de bonne foi, qui pourrait décider si ces mots sont entrés dans le gascon par l'invasion du basque et du celtique, ou s'ils ont pénétré dans le celtique et le basque par l'influence du gascon ?.... Question douteuse, controversable, obscure, que nous sommes complètement impuissants à résoudre ; question propre à faire tomber dans l'erreur la majeure partie des savants qui prétendront la juger. Nous laisserons même, dans notre vocabu-



laire, plus d'un mot d'usage latin, bien convaincu que la langue de Rome ne tomba pas du cerveau de Jupiter, armée de toutes pièces, et qu'elle s'enrichit de plus d'un élément barbare.

Une découverte récente nous conduit à cette vérité peu reconnue. En étudiant la langue roumane des contrées danubiennes, quelques philologues ont été frappés de son étroite parenté avec les langues romanes du midi de la France. Remarquez d'abord la ressemblance de ces deux mots : langue *roumane* et langue *romane;* cette similitude de noms ne semble-t-elle pas conduire à une communauté d'origine? Quoiqu'il en soit d'une ressemblance philologique dont le parallèle dépasserait les limites de notre travail, on ne peut s'empêcher d'être singulièrement frappé des rapports des deux idiômes parlés simultanément sur les bords de la mer Noire et dans les plaines de la Garonne.

Qu'est-ce à dire!... Le monde romain aurait-il été habité, de l'est à l'ouest, par une population parlant la même langue?...... Cette langue, écrasée peu à peu, dans l'Allemagne, par les invasions successives, compactes, homogènes du peuple romain et des peuplades germaniques, aurait-elle survécu aux deux extrémités de l'Empire : la mer Noire et la Garonne, grâce à la faiblesse de l'invasion romaine, grâce à la demi-liberté dont ces deux contrées avaient eu le bonheur de jouir?...

Les Gaulois du midi de la Gaule se seraient-ils divisés en deux grandes peuplades, dans les temps très-antérieurs à l'invasion romaine, lors des expéditions conquérantes des Brens en Italie, en Grèce, en Asie Mineure?.... Pendant que l'une d'elles restait dans ses foyers, l'autre aurait-elle été s'établir sur les bords du Danube, peupler ces contrées immenses, vers lesquelles nos regards se reportent aujourd'hui avec tout l'intérêt d'une confraternité mystérieuse?...

Ce n'est pas tout : lorsque les Kimris, partis des bords de la Baltique, envahirent les Gaules, vers l'an 106 avant notre ère, ils trouvèrent dans les Tectosages un peuple d'une même origine, *parlant la même langue,* et disposé à partager leurs destinées (1). Ces Tectosages, établis entre la Garonne et l'Aude, venus autrefois, dit-on, des plaines de la Belgique, ne devaient pas avoir une

(1) Voyez Amédée Thierry, HISTOIRE DES GAULOIS, tom. II, p. 204, d'après Dion Cassius. Frag. ad. Vales, p. 630.

langue bien différente des autres peuples méridionaux, puisqu'il est difficile aujourd'hui de constater des dissemblances essentielles entre le dialecte toulousain et les patois de Gascogne et de Provence. Or, ces faits ne donnent-ils pas de fortes présomptions en faveur de l'existence d'une langue générale, d'une langue-mère qui aurait primitivement régné des Pyrénées aux bouches du Rhin, des bouches du Rhin à celles du Danube?....... Cette langue, fortement entamée, au sud, par la conquête romaine, détruite, dans le nord, par les invasions germaines, n'offrirait-elle pas aujourd'hui deux points de refuge : le premier dans le midi de la France, le second dans les provinces danubiennes ?...

Ainsi, nous sommes ramenés à dire que les plus grandes invasions, les révolutions les plus considérables, sont impuissantes à pénétrer jusqu'aux racines des langues : il reste toujours, au milieu des populations attachées au sol, des couches primitives, des attérissements inexplorés, dans lesquels il est facile de retrouver les gissements fossiles, en quelque sorte, de la langue originelle. C'est donc avec l'espoir de renouer les anneaux brisés et prêts à se perdre de cette langue générale de l'Europe, contemporaine des Brennus et des Césars, que nous allons recueillir les fragments du vocabulaire et de la littérature populaire de l'Astarac et du Pardiac.

Chansons et Rondeaux.



Chanson.

L'ASÉ ET LA GOUJO.

La bèro goujo d'ou bésin
S'en léouo jé dé boun maytin,
S'en pren soun sac, soun aïné,
Litchaïré, litchoun,
S'en pren soun sac, soun aïné,
La bèro Marioun.

Quan lou mouliè la bic béni,
L'arrisé n'oun pousquet téni :
— Mouléras la prumèro,
Litchaïré, litchoun,
Mouléras la prumèro,
Ma bèro Marioun.

LA SERVANTE ET L'ANE.

La belle servante du voisin
Se lève hier de bon matin,
Prend son sac, son âne,
Litchaïré litchoun,
Prend son sac, son âne,
La belle Marion.

Quand le meunier la vit venir,
Le rire ne put retenir :
— Tu moudras la première,
Litchaïré, litchoun,
Tu moudras la première,
Ma belle Marion.

Darrè ou moulin gna un pérè,
Qu'en porto péros en héourè :
Bey estaca toun aïné,
Litchaïré, litchoun,
Bey estaca toun aïné,
Ma bèro Marioun.

Mentré que lou moulin moulè
Et que Marioun parlo aou mouliè,
Lou loup escano l'aïné,
Litchaïré, litchoun,
Lou loup escano l'aïné.
Ah ! praoubo Marioun

Moun Diou ! mouliè, n'aouets grand tort;
N'ets la'caouso qué l'aïné ey mort.
Qu'en dira nosté mestré?
Litchaïré, litchoun,
Qu'en dira nosté mestré?
Ah ! praoubo Marioun !

B'é-t-en lahaout, n'y ey dets escuts :
Gahon-y ouyet, léchon-y dus.
B'é-t-en croumpa u aout' aïné,
Litchaïré, litchoun,
B'é-t-en croumpa u aout' aïné,
Ma bèro Marioun.

La goujo s'en cour aou marcat,
N'ou trobo qu'un aïné escamat;
Ou né bouto l'aoubardo,
Litchaïré, litchoun,
Ou né bouto l'aoubardo,
La bèro Marioun.

Quan lou mestré la bic béni,
Lou ploura n'ou pousquet téni.

Derrière le moulin est un poirier,
Il porte des poires en février :
Vas y attacher ton âne,
Litchaïré, litchoun,
Vas y attacher ton âne,
Ma belle Marion.

Pendant que le moulin tournait
Et que Marion parlait au meunier,
Le loup égorge l'âne,
Litchaïré, litchoun,
Le loup égorge l'âne.
Ah ! pauvre Marion !

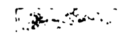
Mon Dieu ! meunier, vous avez grand tort;
Vous êtes cause que l'âne est mort.
Qu'en dira notre maître?
Litchaïré, litchoun,
Qu'en dira notre maître?
Ah ! pauvre Marion !

Va là haut, j'y ai dix écus :
Prends-en huit, laisses-en deux.
Vas acheter un autre âne,
Litchaïré, litchoun,
Vas acheter un autre âne,
Ma belle Marion.

La servante va au marché,
Ne trouve qu'un âne estropié;
Elle lui met la selle,
Litchaïré, litchoun,
Elle luit met la selle,
La belle Marion.

Quand le maître la vit venir,
Le pleurer ne put retenir.





— Aço n'ey pas nost' aïné !
Litchaïré, litchoun,
Aço n'ey pas nost' aïné !
Qu'en as heyt, Marioun ?

Nosté aïne aouéouo trés pès blancs,
Un dé darrè, dus dé daouant ;
N'aouo la couéto négro,
Litchaïré, litchoun,
N'aouo la couéto négro.
Qu'en as heyt, Marioun ?

— Moun Diou ! mestré, qué boun troumpats ;
Lou més dé may n'ey arribat :
Touts lous aïnés qué mudon,
Litchaïré, litchoun,
Touts lous aïnés qué mudon.
Crézet-né Marioun !

Sé la couéto n'a cambiat,
Aou prat sé n'ey trop bouludat,
Déguens las bidaouguèros,
Litchaïré, litchoun,
Déguens las bidaouguèros.
Crézet-né Marioun !

— Praoubo Marioun, parlés pas trop,
Quet flanquérey un cop d'esclop :
Tourno-m'en lou men aïné !
Litchaïré, litchoun,
Ou garo per toun aïné
L'arrébiro-marioun !

Moun aïné éro tout esmeril ;
Aquesté n'ey tout garraneil.

— Ceci n'est pas notre âne !
Litchaïré, litchoun,
Ceci n'est pas notre âne !
Qu'en as-tu fait, Marion ?

Notre âne avait trois pieds blancs,
Un derrière, deux devant ;
Il avait la queue noire,
Litchaïre, litchoun,
Il avait la queue noire.
Qu'en as-tu fait, Marion ?

— Mon Dieu ! maître, vous vous trompez ;
Le mois de mai est arrivé :
Tous les ânes changent de poil,
Litchaïré, litchoun,
Tous les ânes changent de poil.
Croyez-en Marion !

Si la queue il a changé,
Au pré il s'est trop renversé,
Dans les vignes sauvages,
Litchaïré, litchoun,
Dans les vignes sauvages.
Croyez-en Marion !

— Pauvre Marion, ne parles pas trop,
Je te donnerais un coup de sabot ;
Rends-moi mon âne,
Litchaïre, litchoun,
Ou crains pour ton âne
Le soufflet !

Mon âne était tout éveillé,
Celui-ci est tout entrepris.

Tourno-m'en lou men aïné,
Litchaïré, litchoun,
Ou garo per toun aïné
Quaouqué cop de bastoun !...

— Lou praoubé n'ey tout ahamat ;
Séra més escarrabeillat
S'ou baillats dé siouazo,
Litchaïré, litchoun,
S'ou baillats dé siouazo
Un boun daouantaloun.

Lou loup praquiou n'èro escounut ;
Quillo l'a oureillo en aquet brut :
Tant dé poou n'a lou mestré,
Litchaïré, litchoun,
Qu'en crido à la finestro :
— Ajudom', Marioun !

Marioun gaho la destraou,
En descabeillo l'animaou ;
Et, per sa récoumpenso,
Litchaïre, litchoun,
Lou mestre qu'en a préso
Per mouillè Marioun.

Rends-moi mon âne,
Litchaïré, litchoun,
Ou crains pour ton âne
Quelque coup de bâton !....

—Le pauvre est tout mort de faim ;
Il sera plus éveillé
Si vous lui donnez d'avoine,
Litchaïré, litchoun,
Si vous lui donnez d'avoine
Un bon tablier rempli.

Le loup par là était caché ;
Il dresse l'oreille à ce bruit :
Tant de peur a le maître,
Litchaïré, litchoun,
Qu'il crie à la fenêtre :
Aide-moi, Marion !

Marion prend la hache,
Décapite l'animal ;
Et, pour sa récompense,
Litchaïré, litchoun,
Le maître a prise
Pour femme Marion.

Chanson.

Las hennos dé .... (1)
Doundaino,
N'aymon lou bin boun,
Doundoun,

Qu'en aimon lou bin boun,
Qu'en aimon lou bin boun.

S'en ban per las aouberjos,
Doundaino,
Hourupa lou pintoun,
Doundoun.

Et d'un pintoun à l'aouté,
Doundaino,
Béouédos qué né soun,
Doundoun.

Lous homés las ban coillé,
Doundaino,
— Marchats à la maïsoun,
Doundoun.

Lous guits et lous aoujamès,
Doundaino,
Tout ey à l'abandoun,
Doundoun.

Lous maïnatgés qu'en plouron
Doundaino,
Et surtout lou ségoun,
Doundoun.

Les femmes de ....
Dondaine,
Aiment le vin bon,
Dondon.

Aiment le vin bon,
Aiment le vin bon.

Elles vont par les auberges,
Dondaine,
Boire la pinte,
Dondon.

Et d'une pinte à l'autre,
Dondaine,
Elles sont ivres,
Dondon.

Les hommes vont les chercher,
Dondaine,
— Marchez à la maison,
Dondon.

Les canards et la volaille,
Dondaine,
Tout est à l'abandon,
Dondon.

Les enfants pleurent,
Dondaine,
Notamment le second,
Dondon.

(1) Le nom du lieu est laissé à la disposition du chanteur qui dirige cette verte satire contre le village qui lui paraît mériter cette diatribe de Juvénal.

—Yé! caro-té, praoub'homé,
Doundaino,
N'en perdés la rasoun,
Doundoun.

Lou bin ney heyt per béoué,
Doundaino,
Lous guits per hè cansoun,
Doundoun.

Et si lous drollés plouron,
Doundaino,
Ben jouga dou biouloun,
Doundoun,
Ben jouga dou biouloun,
Ben jouga dou biouloun......

Eh! tais-toi, pauvre homme,
Dondaine,
Tu perds la raison,
Dondon.

Le vin est fait pour boire,
Dondaine,
Les canards pour chanter,
Dondon.

Et si les enfants pleurent,
Dondaine,
Va jouer du violon,
Dondon,
Va jouer du violon,
Va jouer du violon.

. . . .

. . . .

. . . .

Juvénal et Ronsard, Lafonfaine et Molière ne sont pas les seuls auteurs qui se soient permis d'attacher les dames au pilori de l'humanité......... Les paysannes auraient besoin d'un chevalier vengeur aussi galant que M. Legouvé, car la chanson suivante pousse plus loin encore sa déclaration de guerre misanthropique.



Chanson.

LOU PRAOUB' HOMÉ MARIDAT.	LE PAUVRE HOMME MARIÉ.
Lou boun homé, lou praoub' homé,	Le bon homme, le pauvre homme,
S'en ba en-t-aou cam laoura,	S'en va au champ labourer;
Quan a heyt méjo journado,	Quand il a fait demi-journée,
Qué s'en tourno déjuna.	Il retourne déjeuner.
Ataou lou malur n'arribo	Ainsi le malheur arrive
Aou praoub' homé maridat.	Au pauvre homme marié.
Trobo la porto barrado;	Il trouve la porte fermée;
S'en hico pou traou d'ou gat.	Il entre par le trou du chat.
Ataou lou malur n'arribo	Ainsi le malheur arrive
Aou praoub' homé maridat.	Au pauvre homme marié.
Sa mouillè qué n'ey en taoulo	Sa femme est à table
D'ab trés drollés aou coustat.	Avec trois garçons à ses côtés.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.
Qué minjon uo perroto,	Ils mangent une dinde,
Qué roustichen un aoucat.	Ils font rôtir un oison.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.
—Da m'en, s'et plats, uo bricoto,	—Donne-m'en, je te prie, un peu,
tout té séra perdounat....	Tout te sera pardonné.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.
— Ma hé! brico ni bricoto,	—Ma foi! ni morceau, ni miette,
Ma hé! brico, nou n'aouras.	Ma foi! du tout tu n'en auras.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.
Et sé bos hè lou gagnolo,	Et si tu veux te plaindre,
Cops dé barrots gagnéras.	Bons coups de bâton tu recevras.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.
N'as la soupo à la limando,	Tu as la soupe dans l'armoire,
Sé la bos l'at mingéras.	Si tu veux, tu la mangeras.
Ataou, etc.	Ainsi, etc.

La tailluquey à Pasquéto,
La trempey lou ditjaou-gras.
Ataou, etc.

N'as lou bin à la charréto,
N'y a sept ans qué n'ey tirat.
Ataou, etc.

Las mouscos s'y soun bagnados,
Lous arrats s'y soun négats.
Ataou, etc.

Lou cuill' ey débat la taoulo,
Sé lou bos l'amasséras.
Ataou, etc.

En tout qu'ou s'en amassaouo,
La gato l'ou pren lou nas.
Ataou, etc.

Tout aganit, lou praoub' homé,
Aou barey tourno laoura.
Ataou, etc.

Trobo la juèro truchado,
Lou pareil tout esparmat.
Ataou, etc.

La Guinléto ey espanlado,
Lou Laouret escournichat.
Ataou lou malur n'arribo
Aou praoub' homé maridat.

Je la taillais à Pàques,
Je la trempais le jeudi-gras.
Ainsi, etc.

Tu as le vin dans la bouteille,
Il y a sept ans qu'il est tiré.
Ainsi, etc.

Les mouches s'y sont baignées,
Les rats s'y sont noyés.
Ainsi, etc.

La cuiller est sous la table,
Si tu la veux, ramasse-la.
Ainsi, etc.

Comme il la ramasse,
La chatte lui prend le nez.
Ainsi, etc.

Tout mort de faim le pauvre homme
Au labour revient labourer.
Ainsi, etc.

Il trouve le joug brisé,
La paire de bœufs tout effrayée.

Ainsi, etc.
La vache a l'épaule brisée,
Le bœuf écorné.
Ainsi le malheur arrive
Au pauvre homme marié.

LOUS PLASÉS DOU MÉNATJÉ

Maridat-lo-bous, men Truquet,
A la bostofilléto :
A sa mino n'en counéguets
Qué n'ey amourouséto.

Quan maridado éro ba està
D'ambé un jalous trucaïré,
dé pétits plasés s'en beyra
Un paou, yé nou pas ouayré.

La déchéra pas ana enloc.
Arré qué chez soun payré;
Enquouéro lou dira soucop :
N'y démorès pas ouayré.

Aoù cap dé naou mésou d'un an
Héra un drollé plouraïré;
Dé St-Pierro dinquo à St-Juan,
N'oun droumira pas ouaïré.

Quan lou drollé n'ey tout bras-tous,
S'en caou prengué la banco,
Roubi soun coutilloun bermous,
Lous pès déguens la hanguo.

Taplan l'hiouer coumo l'estiou,
Quan l'aïgo n'ey tourrado,
Caou s'en ana laoua à l'arriou.
Perqué sey maridado!...

Quan s'en tournéra dé laoua,
Sé lou maynatjé coïquo,

LES PLAISIRS DU MÉNAGE.

Mariez-la, mon cher Truquet,
Votre fillette :
A son air vous reconnaissez
Qu'elle est amoureuse.

Quand elle va être mariée
Avec un jaloux brutal,
De petits plaisirs elle éprouvera
Un peu, et non pas beaucoup.

Il ne la laissera aller nul part,
Si ce n'est chez son père;
Encore lui dira-t-il tout de suite :
N'y restes pas beaucoup.

Au bout de neuf mois ou d'un an,
Elle aura un enfant pleureur;
De St-Pierre jusqu'à la St-Jean,
Elle ne dormira guère.

Quand le drôle est barbouillé,
Il faut prendre le banc à laver,
Frotter sa jupe toute morveuse,
Les pieds dans la boue.

Aussi bien l'hiver comme l'été,
Quand l'eau est glacée,
Il faut aller laver au ruisseau.
Pourquoi s'est elle mariée!...

Quand elle reviendra de laver,
Si l'enfant pleure,

Sé lou pay l'enten à ploura,	Si son père l'entend pleurer,
Un couhat lou né flanco.	Un soufflet il lui donne.
—N'as pas bergougno, Janétoun!	—Tu n'as pas de honte, Jeanneton!
Dé t'en ana déhoro,	De t'en aller dehors,
Dé lécha ploura lou nénoun	De laisser pleurer le petit
Quan dégun né démoro!	Quand personne ne reste!
—Quan l'enténéouots à ploura,	— Lorsque vous l'entendiez pleurer,
M'en séri bien tournado;	Je me serais bien retirée;
D'un cric mé caléouo apéra.	Il fallait me faire un cri.
Perquem' souy maridado!	Pourquoi me suis-je mariée !..
—Yé! set bos cara, Janétoun!	—Eh! si tu veux te taire Jeanneton!
S'entri dens la cousino,	Si j'entre dans la cuisine,
Per té hè débara lou toun,	Pour t'abaisser le caquet,
Et jéti en la terrino.	Je te renverse dans le baquet.
Lou drollé sé bouto à poupa,	L'enfant se met à téter,
Lou marit s'esbijarro;	Le mari se met en colère;
Déguens l'aouberjo, per soupa,	A l'auberge, pour souper,
S'en ba bouéita la charro.	Il va vider la bouteille.
La henno, soulo à la maïsoun,	La femme, seule à la maison,
Né trobo enta pasturo,	Ne trouve pour nourriture
Qu'un tros eslourit d'escaoutoun,	Qu'un morceau moisi de pâte,
Aïgo frédo, et mesturo.	De l'eau froide et du gâteau de maïs.



Le rondeau suivant, sans quitter le ton de la satyre, si familier à la poésie gasconne, nous éloignera des sombres tableaux de la vie conjugale que nous venons de dérouler.

Rondeau.

LA NOÇO DÉ LA PUCÉ.	LE MARIAGE DE LA PUCE.
—	—
Quan la pucé s'ey maridado (*bis*)	Quand la puce s'est mariée (*bis*)
Forço canaillo n'a enbitado.	Beaucoup de canaille elle a invitée.
Saouten doun, *déridoun*,	Sautons donc, *déridon*,
Que la *doundaino*,	La *dondaino*,
Saouten doun, *déridoun*,	Sautons donc, *déridon*,
Que la *doundoun*.	La *dondon*.
Sounqué la mousco desbrumbado (*bis*),	La mouche seule a été oubliée (*bis*),
Més astaplan qué yéy anado.	Mais aussi-bien elle s'y est rendue.
Saouten, etc.	Sautons, etc.
Per la finestro n'ey entrado,	Par la fenêtre elle est entrée,
Sér la taoulo sé n'ey paousado.	Sur la table elle s'est reposée.
Saouten.	Sautons.
Dus plats dé saousso n'à embessado,	Deux plàts de sauce elle a renversés,
Aoutan daouto n'a hourrupado.	Autant d'autres elle a bus.
Saouten.	Sautons.
Moussu grilloun n'èro en cadièro;	Monsieur grillon était sur sa chaise;
D'arrisé s'ey flanquat per terro.	De rire il est tombé par terre.
Saouten.	Sautons.

Un tros dé testo s'a esquissado,	Un morceau de tête il s'est cassée,
La culoto sé n'a escarlado.	La culotte il a déchirée.
Saouten.	Sautons.
Lou nobi sé bouto en coulèro,	Le fiancé se met en colère,
Aou cap lou jéto la salèro.	A la tête il lui lance la soupière.
Saouten.	Sautons.
Lou grilloun pren la bijarréro:	Le grillon prend mauvaise humeur :
Bieillo *Juan-Henno* lou n'apèro	Vieille *Jean-Farine* il le nomme
Saouten.	Sautons.
Touto la noço s'ey tourbado,	Toute la noce s'est troublée,
Et la nobio s'ey abuhado.	Et la fiancée s'est effrayée.
Saouten.	Sautons.
Per homé bo pas un *Juan-Henno;*	Pour mari elle ne veut pas un *Jean-Farine*;
S'en ahuto darrè la dourno.	Elle se cache derrière la cruche.
Saouten.	Sautons.
Grillous, cigalos et purnachos,	Grillons, cigales et punaises,
Boussalous, taouans et cagachos,	Frêlons, taons et mésanges,
Saouten,	Sautons,
Après la puçé s'en ahuton;	A la suite de la puce se mettent à courir;
Déguens la dourno qué s'entuton.	Dans la cruche ils pénètrent.
Saouten.	Sautons.
Aou houns d'aquéro grano gourgo,	Au fond de ce grand réservoir,
Touto la canaillo s'engourgo.	Toute la canaille s'enfonce.
Saouten.	Sautons.

La pucé sou tutoun s'encraouo,
Et lous né canto la brénado.
Saouten.

Et per més lous né hè la hiso,
Dap la millèro s'en marido.

Saouten doun, déridoun,
Que la *doundaino,*
Saouten doun, déridoun,
Que la *doundoun.*

La puce sur l'ouverture se met à califourchon,
Et leur chante le charivari.
Sautons.

Et pour mieux leur faire la nique
Avec la taupe elle se marie.

Sautons donc, *déridon,*
La *dondaino,*
Sautons donc, *déridon,*
La dondon.

Le rondeau suivant semble faire suite à celui qui précède; nous n'en donnerons cependant que les premiers couplets.

LOU MARIDADJÉ DOU PINSAN.

—

La cardino et lou pinsan
S'en bolen marida douman;
Qu'en bolen hè uo bèro hesto,
Més dé pan n'an briquo dé resto.
Lan liro, liro, lan lira,
Lan liro, liro, liro la.

La hourmiguo s'en bat aou marcat,
Sou cot lous porto un sac de blat,
—Aro nous aous dé tout b'aouen,
Souqué débin, briquo n'aouen.

Lan liro.

LE MARIAGE DU PINSON.

—

Le chardonneret et le pinçon
Veulent se marier demain;
Ils veulent faire une belle fête,
Mais de pain ils n'en ont pas de reste.
Lan lire, lire, lan lira,
Lan lire, lire, lire la.

La fourmi va au marché,
Sur le cou elle leur porte un sac de blé.
—Maintenant de tout nous avons,
Sauf du vin, nous n'en avons du tout.

Lan lire.

Lou Lourricot s'en ba aou moulin,	L'anon va au moulin,
Et s'en tourno un pipot dé bin.	Et rapporte un pipot de vin.
—Aro nous aous dé tout b'aouen,	—Maintenant de tout nous avons,
Sounqué lingé qué nou n'aouen.	Sauf du linge, nous n'en avons point.
Lan liro.	Lan lire.
La targagno sort dou planchè	L'araignée sort du plancher
Dap las serbiétos aou darrè,	Avec les serviettes derrière,
Et lous sous pétits targagnous	Et les petites araignées
qué s'en porton senglès touaillous.	Qui portent chacune un torchon.
Lan liro.	Lan lire.
—Aro nous aous dé tout aouen,	—Maintenant de tout nous avons,
Sounqué beyrés, qué nou n'aouen.	Sauf des verres nous n'en avons point.
La gramouillo sort dou barat	La grenouille sort du fossé
Dap lous beyrés touts escurats.	Avec les verres tout rincés.
Lan liro.	Lan lire.
— Aro nous aous dé tout aouen,	—Maintenant de tout nous avons,
Sounqué un cousinè, nou n'aouen.	Sauf un cuisinier, nous n'en avons point.
La landarro sort dou paillè.	Le loir sort de la meule de paille.
— Aci n'aouets lou cousinè!	— Ici vous avez le cuisinier!
Lan liro.	Lan lire.
Lou gat éro proché dou houéc,	Le chat était près du feu,
Ou n'esgarraoupio lou coulét.	Il lui égratigne le cou.
L'arrat sé boutec à crida :	Le rat se met à crier :
— Qué mé bolen écharréa!	—On veut me casser les reins.
Lan liro.	Lan lire.
— Assistat-mé doun, brabos gens!	— Assistez-moi donc, bonnes gens!

Lou gat qu'en ten d'abé las dens:
A moussecs qué crouchich mous os.
M'esperrèquo en qouaté ou cinq mos.

Lan liro, liro, lan lira,
Lan liro, liro, lan lira.

Le chat me tient avec les dents:
A morsures il brise mes os.
Il me déchire en quatre ou cinq bouchées.

Lan lire, lire, lan lira,
Lan lire, lire, lire la.

Les chansons suivantes ne manquent pas d'une certaine valeur comme tableaux de mœurs pris sur nature.

MARIOUN.

Marioun, sou briou dé l'aygo,
S'en laouo lou mentoun,
Qué la doundaino,
S'en laouo lou mentoun,
Qué la doundoun.

Quan la machèro ey néto,
S'en pintouo lou chignoun,
Qué la doundaino.

La coho s'en aliso,
Et més lou coutilloun,
Qué la doundaino.

Soun pay qué l'ay atrapo :
—Qu'en hes aquiou, Marioun?
Qué la doundaino.

—Qu'en boy tourna bèroyo,
Prenguè bouno faïçoun,

MARION.

Marion, sur le courant de l'eau,
Se lave le menton,
La dondaine,
Se lave le menton,
La dondon.

Quand la joue est propre,
Elle se peigne le chignon,
La dondaine (*bis*).

Elle arrange sa coëffe,
Ainsi que le cotillon,
La dondaine.

Son père l'y surprend :
—Que fais-tu là, Marion?
La dondaine.

—Je veux revenir jolie,
Prendre bonne tournure,

Qué la doundaino.

—Aou trot, marchom', drounléto,
Marchom' à la maïsoun!
Qué la doundaino.

—Noun pas! lou Méniquéto
Qué m'aten enta la houn,
Qué la doundaino.

—N'as-tu pas doun bergougno
Dé parla d'aquet toun!
Qué la doundaino.

—M'aougoussets maridado
Quan n'éro la sasoun,
Qué la doundaino.

M'aougoussets dado aou Pierro,
Et mesléou aou Pierroun,
Qué la doundaino.

—Qu'en héri d'ou Pierretto?
Pren lou bieil Ménichon,
Qué la doundaino.

—D'aquet hacou boï ropio!
Mesléou prengué un capoun!
Qué la doundaino.

M'en truquéré dé tiro,
Sensé coumpassioun,
Qué la doundaino.

La dondaine.

—Au trot, marche, drôlesse!
Marche à la maison!
La dondaine.

—Non pas! Ménique
M'attend à la fontaine,
La dondaine.

—N'as-tu pas donc de honte
De parler de cette façon!
La dondaine.

—Que vous m'eussiez mariée
Quand il en était temps,
La dondaine.

Que vous m'eussiez donnée à Pierre,
Et plutôt à Pierron,
La dondaine.

—Que ferai-je de Pierrette?
Prends le vieux Ménichon,
La dondaine.

—De ce vieux je n'ai que faire!
Plutôt prendre un chapon!
La dondaine.

Il me battrait constamment,
Sans miséricorde,
La dondaine.



—Quino rasounadéro !
Marchom' à la maïsoun !
Qüé la doundaino.

Bet escouné drounléto !
Ben bira l'escaoutoun,
Qué la doundaino.

—Oui, quan lou Méniquéto
M'aoura bisto à la houn,
Qué la doundaino,
M'aoura bisto à la houn,
Quë la doundoun.

—Quelle mauvaise raison !
Marche à la maison !
La dondaine.

Va te cacher, drôlesse !
Va retourner le gâteau de maïs.
La dondaine.

—Oui, quand Méniquette
M'aura vue à la fontaine,
La *dondaine,*
M'aura vue à la fontaine,
La *dondon.*

Marion se présente plus d'une fois comme le type de la ruse et de la coquetterie. Nous venons de la voir fille assez peu soumise, en quête d'un amoureux; dès qu'elle aura trouvé ce qu'elle cherche, elle ne sera pas plus fidèle à ses amours qu'elle n'était repectueuse envers son père.

—Marioün, oun éros-tu dado,
Qué tant tardaouos?
Perdiou, cordiou, Marioun!

— N'èroy enta amassa salado,
Pierrot, men amigoun.

—D'ambè qui éros qué tant parlaouos
Et tant riséouos?
Perdiou, cordiou, Marioun !

—N'èroy d'ab bosto so l'aïnado,
Pierrot, men amigoun.

—Marion, où étais-tu allée,
Que tant tu tardais ?
Pardieu, cordieu, Marion !

—J'étais pour cueillir de la salade,
Pierre, mon compagnon.

—Avec qui étais-tu pour tant deviser
Et tant rire ?
Pardieu, cordieu, Marion !

—J'étais avec votre sœur l'aînée,
Pierre, mon compagnon.

—M'en semblaouo qu'aouo calotos
Et més culotos ?
Perdiou, cordiou, Marioun !

—N'èro sa raoubo rétroussado,
Pierrot, men amigoun.

—M'en semblaouo qu'aouo uo espaso
Touto agusado ?
Perdiou, cordiou, Marioun !

—N'èro sa counouillo d'aourado,
Pierrot, men amigoun.

—M'en semblaouo qué n'aouo barbo
Nèro et pintouado ?
Perdiou, cordiou, Marioun !

—Dé mouros qué s'èro tintado,
Pierrot, men amigoun.

—Mouros, n'y a pas ; aquesto anado
Qu'ey embroumado.
Perdiou, cordiou, Marioun !

—N'éron dé l'anado passado,
Pierrot, men amigoun.

—M'en semblo qué n'es pla rusado
Et hèlécado.
Perdiou, cordiou, Marioun !

—Ey bous qué m'aouest enségnado,
Pierrot, men amigoun.

—T'en hèri saouta, malapesto !
Trés dits dé testo.

—Il me semblait qu'il avait un bonnet de laine
Et des culottes ?
Pardieu, cordieu, Marion !

—C'était sa robe retroussée,
Pierre, mon compagnon.

—Il me semblait qu'il avait une épée
Toute pointue ?
Pardieu, cordieu, Marion !

—C'était sa quenouille dorée,
Pierre, mon compagnon.

—Il me semblait qu'il avait de la barbe
Noire et peignée ?
Pardieu, cordieu, Marion !

- De mûres elle s'était barbouillée,
Pierre, mon compagnon.

—De mûres il n'y en a pas ; l'année
Est embrouillardée.
Pardieu, cordieu, Marion.

-Elles étaient de l'année dernière,
Pierre, mon compagnon.

—Tu me parais bien rusée
Et mignarde.
Pardieu, cordieu, Marion !

—C'est vous qui m'avez appris à l'être,
Pierre, mon compagnon.

—Je te ferais sauter, malpeste !
Trois doigts de tête.

Perdiou, cordiou, Marioun!
Pardieu, cordieu, Marion!

—Qu'en hèrets-bous après dou resto?
Pierrot, men amigoun.
—Que feriez-vous après du reste?
Pierre, mon compagnon.

—Ent'ac jéta per la frinesto,
N'y aouré dé resto.
Perdiou, cordiou, Marioun!
—Pour le jeter par la fenêtre,
Il y en aurait plus qu'il ne faut.
Pardieu, cordieu, Marion!

—Loubésin s'en hèré grand'hesto,
Pierrot, qu'en perdets la rasoun!
—Le voisin s'en ferait une fête,
Pierre, vous perdez la raison.

Rondeau.

LES JEUNES FILLES A LA FONTAINE.

Fillos dé Bilonaouo,
Maytin léouados soun,
Digo doun, doun, daino,
Digo doun, doun, doun.
Filles de Villeneuve,
De bonne heure levées sont,
Digue don, don, daine,
Digue don, don, don.

S'en prenguen la dournéto,
S'en ban enta la houn.
Digo doun.
Elles prennent leur petite cruche,
Elles vont à la fontaine.
Digue don.

En débara la costo,
N'en chioulon uo cansoun.
Digo doun.
En descendant la côte,
Elles sifflent une chanson.
Digue don.

Lous bouès à la laourado
N'escouton aquet soun.
Digo doun.
Les laboureurs au labourage
Écoutent ce bruit.
Digue don.

Quiton bouèous et gullados,	Ils quittent bœufs et houlettes,
Et courreu à la houn.	Et courent à la fontaine.
Digo doun.	Digue don.
—Cantats, dansats, maynados,	—Chantez, dansez, femmes et filles,
Aro n'ey la sasoun.	Maintenant c'est le moment.
Digo doun.	Digue don.
—Las mays, qu'en diran bostos:	Les mères, diront les vôtres :
Qu'aouest heït à la houn?	-Qu'avez-vous fait à la fontaine?
Digo doun.	Digue don.
—Troubéram rébirados	— Nous trouverons quelque ruse
En traouersa lou pount.	En traversant le pont.
Digo doun.	Digue don.
Trés guitétos saoubatjos	Trois cannes sauvages
N'aouon tourbat la houn.	Ont troublé la fontaine.
Digo doun.	Digue don.
Ah! maynados! maynados!	Ah! jeunes filles! jeunes filles!
Aquel guil saoubatjoun,	Ce canard sauvage,
Digo doun,	*Digue don,*
N'ey plan, saben la caouso,	C'est bien, nous le savons,
Qu'aouqué jouen coumpagnoun	Quelque jeune compagnon.
Digo doun.	Digue don.
—Sé nostos mays testudos,	—Si nos mères entêtées,
N'enténen pas rasoun.	N'entendent pas raison,
Digo doun.	Digue don,

iran : mays, mayrios,	Nous leur dirons : mères et marraines,
utoun.	Regardez-le par le robinet.
doun, daino,	*Digo doun, doun, daino,*
un, doun.	*Digo doun, doun, doun.*

'oudeau.

LA VEUVE CONSOLÉE.

	..e riez pas, pauvres bergères,
u men chagri	Ne riez pas de mon chagrin.
..an lou men pay m'a maridado,	Quand mon père m'a mariée,
Binto-cinq lèguos louy d'aci.	Vingt-cinq lieues loin d'ici,
M'en baillec un homé dé paillo	Il me donna un homme de paille
Qué nou hè jamés qué drouini.	Qui ne fait jamais que dormir.
S'en a boutat en idéasso	Il a conçu la mauvaise idée
Dé mingea car dé crabouti;	De manger viande de chevreau ;
Sé n'anaouoy en ta la heyro,	Si j'allais à la foire,
Briquéto n'ou n'y troubari.	Du tout je n'en y trouverais.
Baou escana uo crabarasso,	Je vais égorger une vieille chèvre,
La crabarasso dou bési;	La vieille chèvre du voisin ;
N'a la réo espélassado :	Elle a le dos pelé :
D'empuch bint ans, n'a pas néourit.	Depuis vingt ans, elle n'a pas nourri.

Ou né croumpi la gigarasso
Per uo tarjo et mey-ardit.
Més astaléou qué souy tournado,
Bats enténé ço qué m'an dit.

La bésio, eslarmichado,
Mé crido : Plouro toun marit!
—Eh! qu'ou sé plouré, qu'ou sé canté,
La may qui sé l'aouo néourit!

Jou m'en courri à la gleyséto
Disé : Mercio aou Saint-Esprit!
Qué débeu, en aquéro hesto,
Lou m'en gigot dé crabouti?

Lou bailli à qui hè la bosso,
Per la hè bien aprégounti;
Et sé n'èro dé bergougnasso,
Dap lou campanè dansari.

J'achète un gigot
Pour un gros sou et demi-liard.
Mais aussitôt que je suis de retour,
Vous allez entendre ce qu'on m'a dit.

La voisine, toute en larmes,
Me crie : Pleure ton mari!
—Qu'elle le pleure, qu'elle le chante,
La mère qui l'avait nouri!

Moi, je cours à l'église
Dire : Merci au Saint-Esprit!
Que devient, dans cette fête,
Mon gigot de chevreau?

Je le donne à qui fait la fosse,
Pour la faire bien approfondir;
Et si ce n'était de honte,
Avec le carillonneur je danserais.

La tendresse conjugale n'est pas mieux traitée par l'autre sexe; on ne verse pas plus de larmes sur la tombe des vieilles femmes que sur celle des vieux maris.

Chanson.

LA BIEILLO.

A Bourdèou n'ey uo bieillo
Qué s'en bo marida engouan;
Et praco soun pé tourtillo :
S'en ba tout guerlin guerlan.

Oh! la holo! la holo dé bieillo!
Crésèouo n'aouè qué quinze ans! (*bis*)

Sensé counta qu'en sa bouco
N'a pas qu'uo den d'aouant;
Enqouèro qu'ou s'en trèmolo
Quan bouho lou ben d'aoutan.

Oh! la holo!

Qué s'en ey boutado en danso
Aou bal dous jouens béligans;
Gaho dens la countrodanso
Lou goujat lou més charmant.

Oh! la holo!

Qu'ou n'a dit bach à l'aoureillo :
Coundousich-mé dè tiran;
Et té pagarey boutello,
Sé ten bos marida engouan.

Oh! la holo!

—Pas aoumen dab tu, la bieillo!

LA VIEILLE.

A Bordeaux est une vieille
Qui veut se marier cette année;
Cependant son pied boîte :
Elle va tout de travers.

Oh! la folle! la folle de vieille!
Croyait-elle n'avoir que quinze ans! (*bis*)

Sans compter que dans sa bouche,
Elle n'a qu'une dent devant,
Encore tremble-t-elle
Quand souffle le vent d'autan.

Oh! la folle!

Elle s'est mise en danse
Au bal de jeunes viveurs;
Elle saisit dans la contredanse
Le jeune homme le plus charmant.

Oh! la folle!

Elle lui dit bas à l'oreille :
Conduits-moi sans secousses;
Je te paierai bouteille,
Si tu veux te marier cette année.

Oh! la folle!

— Pas du moins avec toi, la vieille!

Quan aourés bint milo francs.	Quand tu aurais vingt mille francs.
—En ma bousso n'ey cent milo,	—Dans ma bourse j'en ai cent mille,
En moun coffré n'ey aoutan.	Dans mon coffre tout autant.
Oh! la holo!	Oh! la folle!
Qué séran per tu, Pierréto,	Ils seront pour toi jeune homme,
Sé bos esta moun galan.	Si tu veux être mon amant.
A d'aquet mot la n'escouto,	A ce mot il l'écoute
Tout en saouta dé tiran.	Tout en continuant à sauter.
Oh! la holo!	Oh! la folle!
— Sé tan n'as en la bousséto,	—Si tant tu en as en ta bourse,
Caouqué jour aco beyran.	quelque jour nous verrons cela.
Més la bieillo, qué n'ey holo,	Mais la vieille, qui en est folle,
S'en bo marida douman.	Veut se marier le lendemain.
Oh! la holo!	Oh! la folle!
En ta chéou noutari bolo	Chez le notaire elle court
Per hè négri papè blan.	Pour faire noircir du papier blanc.
Lou noutari l'an espio;	Le notaire la considère;
Nou bé qu'un cachaou d'aouant.	Il ne voit qu'une dent devant.
Oh! la holo!	Oh! la folle!
—La nobio, ça dits, trèmolo;	—La fiancée, dit-il, tremble;
N'anguéra pas à Sen-Jouan!	Elle n'ira pas à la Saint-Jean.
Lou dilus fianço la bieillo,	Le lundi fiance la vieille,
Lou dimars qué l'espousam.	Le mardi nous l'épousons.
Oh! la holo!	Oh! la folle!
Lou dimécrés qué gagnolo,	Le mercredi elle se plaint,
Lou ditjaous qué la baylan,	Le jeudi nous la frictionnons,

Lou dibés la mort la gabo,
Lou dissaté l'enterram.

Oh! la holo!

Lou dimenchè la messéto,
Lou dilus lou cap dé lan.
Quan aoubrichen la cachéto
Qu'y trobon ? un mus dé can!

Oh! la holo ! la holo dé bieillo !
Crésèouo n'aoué qué quinze ans! (*bis*)

Le vendredi la mort la saisit,
Le samedi nous l'enterrons.

Oh! la folle!

Le dimanche la messe,
Le lundi le bout de l'an.
Mais quand on ouvre le coffre
On y trouve un museau de chien !

Oh! la folle! la folle de vieille!
Croyait-elle n'avoir que quinze ans!

Rondeau.

LOU MARIDATJÉ DÉ LA CATIN.

—

— Moun payrè, maridat-mé doun!
— Hillo, qui bos per coumpagnoun?
Courtillo, bourdillo,
Marchand dé caouquillos,
Marchand dé cansouns,
Marido las fillos,
Curo las maïsouns.

— D'abé lou hil d'un boun charroun,
Qué mé hara basti maïsoun.
Courtillo, bourdillo.

En bésé lou cap d'un pijoun
Aou jouqué dé nosto maïsoun,
Courtillo, bourdillo,

LE MARIAGE DE CATINON.

—

—Mon père, mariez-moi donc!
—Fille, qui veux-tu pour compagnon?
Courtille, bourdille,
Marchand de coquilles,
Marchand de chansons,
Marie les filles,
Vide les maisons.

—Avec le fils d'un bon charron,
Qui me fera bâtir maison.
Courtille, bourdille.

En voyant la tête d'un pigeon
A la volière de notre maison,
Courtille, bourdille,

Diran las gens sensé faïçoun :
Qui lotjo en aqu éro maïsoun?
Courtillo, bourdillo.

Les gens diront sans façon :
Qui habite dans cette maison?
Courtille, bourdille.

— La juéno henno d'un charroun.
— Quin ey soun nom ? quin ey lou soun?
Courtillo, bourdillo.

— La jeune femme d'un charron.
— Quel est son nom? quel est le sien?
Courtille, bourdille.

—S'apèro, crési, Janétoun.

— Elle se nomme, je crois, Jeanneton.

— Nani! l'apèron Catinoun.
Courtillo, bourdillo.

—Non! on la nomme Catinon.
Courtille, bourdille.

Un bèroy nom, ey Catinoun;
Més aymi meillou sa maïsoun.
Courtillo, bourdillo.

C'est un joli nom, Catinon;
Mais je préfère sa maison.
Courtille, bourdille.

La henno perd bouno faïçoun,
Coumo s'eslourich l'escaoutoun.
Courtillo, bourdillo.

La femme perd sa bonne mine,
Comme se moisit le pain de maïs.
Courtille, bourdille.

Més déguens cent ans la maïsoun
Loutgèra lous hils d'ou charroun.

Courtillo, bourdillo,
Marchand dé caouqnillos,
Marchand dé cansouns,
Marido las fillos,
Curo las maïsouns.

Mais dans cent ans la maison
Logera les fils du charron.

Courtille, bourdille,
Marchand de coquilles,
Marchand de chansons,
Marie les filles,
Vide les maisons.

La surprise des voisins à la vue d'un piegon, s'explique par l'ancien privilége de colombier, réservé aux maisons nobles; privilége dont les maisons très-aisées de la campagne s'empa-

rèrent quelques années avant la révolution. Les derniers vers de ce rondeau font très-habilement ressortir d'ailleurs l'importance que les paysans attachent à posséder une habitation. Il n'est pas d'humiliation plus grande, pour un ouvrier de la campagne, que d'être *estatjan* (en loyer); il n'est pas d'effort qu'il ne fasse, pas de privation qu'il ne s'impose pour se procurer une maison qui lui permette de prononcer ce grand mot : Chez moi! (*A nosto!*)

Rondeau.

LA NOÇO DOU SIMOUN.	LES NOCES DE SIMON.
N'éroy enbitat à noços,	J'étais invité à noces,
A las noços dou Simoun.	Aux noces de Simon.
Jou n'ey tanta, ma turoluréto,	*Jou n'ey tanta ma turoluréto,*
Jou n'ey tanta, ma turolura.	*Jou n'ey tanta, ma turolura.*
La nobio n'èro habillado	La fiancée était habillée
Dé la més bèro faïçoun.	De la meilleure façon.
Jou n'ey tanta.	Jou n'ey tanta.
Lous souliès dé pet dé sébo,	Les souliers en peau d'oignon,
Bourlats d'abé un carduchoun.	Bordés de jeune chardon.
Jou n'ey tanta.	Jou n'ey tanta.
Lous débachés dé pet d'oumo,	Les bas en peau d'ormeau,
Cousuts d'abé fisséloun.	Cousus avec de la grosse ficelle.
Jou n'ey tanta.	Jou n'ey tanta.
Las brassièros d'uo aoubardo,	Le corsage fait d'une selle d'étoupe,
Lou gilet d'un paillassoun.	Le gilet de paille tressée.
Jou n'ey tanta.	Jou n'ey tanta.

La coho d'uo escaouhéto,
Lou bounet d'un careilloun.

Jou n'ey tanta.

N'arribec, la bèro nobio,
A chibaou sur un bastoun.

Jou n'ey tanta.

S'en ba soulo à la gleyséto,
Espousa coumpay Simoun.

Jou n'ey tanta.

Frédoulic coumo uo taoupéto,
Atiffat en perrécoun.

Jou n'ey tanta.

S'en tournon à la caséto,
Per galapia ço dé boun.

Jou n'ey tanta.

Minjon soupo dé mounjéto,
Uo dobo dé tachoun.

Jou n'ey tanta.

Arribats à la salado,
Espugon un hérissoun.

Jou n'ey tanta.

Per coucha, n'an qué la paillo,
L'establot d'un saoumiroun.

Jou n'ey tanta.

La coëffe, d'une chaufferette,
Le bonnet, d'une lampe.

Jou n'ey tauta.

Elle arriva, la belle fiancée,
A cheval sur un bâton.

Jou n'ey tanta.

Elle va seule à l'église,
Épouser compère Simon,

Jou n'ey tanta.

Frilleux comme une taupe,
Vêtu en marchand de chiffons.

Jou n'ey tanta.

Ils reviennent à leur logement,
Pour manger ce qu'il y a de bon.

Jou n'ey tanta.

Ils mangent de la soupe d'haricots,
De la daube de blaireau.

Jou n'ey tanta.

Arrivés à la salade,
Ils épluchent un hérisson.

Jou n'ey tanta.

Pour coucher ils n'ont que de la paille
Et l'étable d'un âne.

Jou n'ey tanta.

Més aou leyt dé la canaillo,
L'amour ben sensé faïçoun.

Jou n'ey tanta.

Et toutis dus, à l'aoubéto,
Cantaouon coumo un pinsoun :
Jou n'ey tanta, ma turoluréto,
Jou n'ey tanta, ma turolura.

Mais au lit de la canaille,
L'amour se rend sans façon.

Jou n'ey tanta.

Et tous les deux, au point du jour,
Chantaient comme un pinson :
Jou n'ey tanta, ma turoluréto,
Jou n'ey tanta, ma turolura.

Ce rondeau, si vivement empreint de la vieille gaité gauloise, rappelle la jolie chanson française :

D'une noisette cassée,
Je lui ai fait des souliers,
Un petit habit aussi;
Voilà pourquoi je l'ai pris
Ce mari,
Si petit,
Si gentil,
Afin qu'il n'en coûte autant,
En chaussure et en pourpoint.

D'une feuille d'artichau,
Je lui ai fait un manteau,
Un petit gilet aussi.....

Rondeau.

Le rondeau qui suit se fait remarquer par la singularité de son refrain :

Lo hillo dou bésin,	La fille du voisin,
Maytin, } *bis*	Matin
Léouado s'ey, *licoutin*,	Levée s'est, *licoutin*,
S'en pren soun sac, soun aïné,	Elle prend son sac, son âne
É s'en ba en taou moulin,	Et s'en va au moulin,
Licoutin , licoutin , moulinié tramblè,	*Licoutin , licoutin*, meunier tremble,
Rétournè m'amour,	Retourne mon amour,
L'an mire licouti tan turola-lupa,	*L'an miré licouti tan turéla-lupa*,
Qui boullé molè, mouléra.	Qui veuille moudre, moudra.
Broumos s'y soun boutados,	Les brouillards s'y sont mis,
M'en troumpi dé camin,	Je me trompe de chemin,
Licoutin,	*Licoutin,*
M'en mounti sur un arbré,	Je monte sur un arbre
Per abisa camin,	Pour regarder le chemin,
Licoutin , licoutin, moulinié tramblè.	*Licoutin*, *Licoutin,* meunier tremble,
Etc.	Etc.
La branco s'ey coupado,	La branche s'est coupée,
Per terro mé fouti,	Par terre me f.....
Licouti,	*Licouti*,
Las damos dé la bilo	Les dames de la ville
N'an entendut lou cri.	Ont entendu le cri.
Licoutin, licoutin, etc.	*Licoutin, licoutin,* etc.

Rondeau.

LAS FILLOS DÉ SEN-GAOUDENS (1).	LES FILLES DE SAINT-GAUDENS.
Las fillos dé Sen-Gaoudens	Les filles de Saint-Gaudens
nou n'an d'argent; (*bis*)	N'ont pas d'argent;
Las qui nou n'an qu'en boulé-ren,	Celles qui n'en ont pas en dé-sireraient,
Faridoundaino, qu'en boulé-ren.	*Faridondaine*, elles en désire-raient.
Aou pays bach, anem! anem	Dans la plaine, allons! allons
Coillé d'argent! (*bis*)	Chercher de l'argent!
En séga blat é dailla hen,	En fauchant le blé et le foin,
Faridoundaino, n'en gagna-ren.	Faridondaine, nous en gagne-rons.
En passa lou boch dé Guchen,	En traversant le bois de Guchen
La poou las pren. (*bis*)	La peur les saisit.
—Qué héram, sé lou loup mous pren?	—Que ferons-nous, si le loup nous prend?
Faridoundaino, m'esparma-rem!	Faridondaine, nous nous épou-vanterons!
Un carbounié nou bets arren,	Un charbonnier n'aperçoit rien,
Més las enten. (*bis*)	Mais il les entend.
—Sé mous coundousits à Gu-chen,	—Si vous nous conduisez à Guchen,

(1) L'arrondissement de St-Gaudens, excessivement peuplé, fournit un assez grand nombre de jeunes filles qui descendent dans les vallées du Gers, à l'époque des grands travaux agricoles, pour offrir aux agriculteurs de ce département le secours supplémentaire de leurs bras. L'auteur de ce rondeau satyrique fait très-énergiquement ressortir les mœurs un peu libres qu'on attribue à ces jeunes filles, exposées à tous les hasards de courses lointaines.

Bous pagaren,	Nous vous paierons,
Faridoundaino, bous pagaren,	Faridondaine, nous vous paierons,
Nou pas d'abé or ou d'abé argent,	Non avec or ou avec argent,
Qué nou n'aouen; *(bis)*	Nous n'en avons pas;
Quaouqués poutets bous dounaren,	Quelques baisers nous vous donnerons.
Faridoundaino, bous dounaren.	Faridondaine, nous vous donnerons.
Quan lou carbounié las enten,	Quand le charbonnier les entend,
La poou lou pren. *(bis)*	La peur le saisit.
Per holos aquet peg las pren,	Pour folles ce sot les prend,
Faridoudaino, n'escouto arren	Faridondaine, il n'écoute rien.
Quito la capo, esclops taben,	Il quitte son manteau, ses sa-sabots aussi,
Sen perdé tems. *(bis)*	Sans perdre de temps;
Puch, ahuto sen disé arren,	Puis, à la course sans dire rien,
Faridoundaino, qu'en cour tousten.	Faridondaine, il court toujours.
— Qué disets d'aquet ignouren?	—Que dites-vous de cet ignorant?
— Quin paou dé sens! *(bis)*	—Qu'il a peu de raison!
Dé las fillos cragné las dens!	Des filles craindre les dents!
Faridoundaino, quin Juan d'arren!	Faridondaine, quel Jean de rien!
Bèros fillos dé Sen-Gaoudens,	Belles filles de Saint-Gaudens,
N'en més balens : *(bis)*	Nous sommes moins peureux :
Bèris poutets bé bous haren,	De bons baisers nous vous donnerions,
Faridoundaino, estoussets cent.	Fussiez-vous cent.

———

On a pu se convaincre, par les exemples précédents, que le rondeau se compose ordinairement d'une suite de rimes semblables, à la manière des poésies françaises du treizième siècle ; on dirait que le poëte, ordinairement improvisateur, entreprend de ne donner pour bornes à sa composition que les limites mêmes de ce genre de rimes ; il ne s'arrête qu'après en avoir épuisé le cercle.

Après les chansons et les rondeaux satyriques, passons à quelques compositions plus morales et plus tendres ; mais, hâtons-nous de le dire ! ce n'est pas dans la romance que la Gasgogne a brillé. Les sentiments gracieux s'effacèrent, à toutes les époques, devant la critique mordante ; aussi, pourrons-nous donner à peine quelques fragments d'un genre que les Béarnais et les Basques cultivèrent avec une supériorité toute particulière.

LOU PASTOU RÉFUSAT.

—

Per aquéros carréros,
Tout lou loun dé sen Roc,
Né guardaouoy pastouros ;
Nado nou'n trobi enloc.

Qué n'abiséri uo
Débat asset gimbré ;
N'amassabuo branéto,
Houeilléto dé laouré.

—Digats, digats, pastouro !

Sé bou'n boulets tourna ?
Houréto qu'en ba esté
D'alarga lou bestia.

LE BERGER REFUSÉ.

—

Dans ces chemins,
Tout le long de Saint-Roch,
Je cherchais des bergères ;
Je n'en trouvai aucune nulle part.

J'en remarquais une
Sous un genièvre ;
Elle ramassait de la brande
Et de la feuille de laurier.

— Dites-moi, dites-moi, bergère !

Si vous voulez vous retirer ?
L'heure va arriver
De faire sortir le bétail.

La pastouro s'entourno;
Dab lou bestia s'en ba :
Lou pastou la né guigno,
S'abiso per oun ba.

—Digats, digats, pastouro!
S'en pouyren barréja ?
—La ribéro ey trop grano,
Nou pouyren pas passa.

Lou pastou s'en descaousso,
Sou cot la'n ba passa.
Aou mey dou briou s'arresto,
Per la né régarda.

Digats-mé doun, pastouro !
S'en harets bous aoutan,
Bous croumpéry raoubéto
Dé cédo et dé bourlan!

—Brico nou bous counégui,
Nou sabi pas quin est :
Saoubat bous las raoubètos
Per las qui counéguets.

La bergère se retire;
Avec le bétail elle sort :
Le berger la regarde
Et remarque par où elle se dirige.

— Dites-moi, dites-moi, bergère!
Si nous pourrions réunir notre bétail ?
—La rivière est trop forte,
Nous ne pourrions la traverser.

Le berger se déchausse;
Sur le cou il va la passer.
Au milieu du courant, il s'arrête
Pour la considérer.

—Dites-moi donc, bergère!
Si vous en feriez autant pour moi,
Je vous achèterais des robes
De soie et de laine !

— Nullement je ne vous connais,
Je ne sais qui vous êtes;
Gardez vos robes
Pour celles que vous connaissez.



A l'oumbréto d'un rousié,
Jouano s'aloumbraouo, } *bis*
Jouano s'aloumbraouo en çà,
Jouano s'aloumbraouo en là,
Jouano s'aloumbraouo.

A l'ombre d'un rosier,
Jeanne prenait l'ombre,
Jeanne prenait l'ombre deçà,
Jeanne prenait l'ombre delà,
Jeanne prenait l'ombre.

Un moussu bent à passa,
Qué l'en réguardaouo, } *bis*
Qué l'en réguardaouo en çà,
Qué l'en réguardaouo en là,
Qué l'en réguardaouo.

Un monsieur vint à passer,
Qui la regardait,
Qui la regardait deçà,
Qui la regardait delà,
Qui la regardait.

Qu'en régardat-bous mous-
su?
Iou né souy trop pitchotto, } *bis*

Que regardez-vous, monsieur?
Moi, suis trop petite.

Per pitchotto qué tu sios,
Boy qué sios ma mio. } *bis*

Pour si petite que tu sois,
Je veux que tu sois ma mie.

Sé t'amigo bos qué sioy,
Caou qué la bousso saouté. } *bis*

Si ta mie tu veux que je sois,
Faut que la bourse saute.

Sé la bousso déou saouta,
Adiou margalido. } *bis*

Si la bourse doit sauter,
Adieu margalide (1).

(1) Margalide est un terme de familiarité caustique.

Rondeau.

LAS FILLOS DÉ LA ROUCHÉLO (1)	LES FILLES DE LA ROCHELLE.
Fillos dé la Rouchélo, (*bis*) Las qué jou tant aymey, *Qué la riré doundaino*, Las qué jou tant aymey, *Qué la riré doundey.*	Filles de la Rochelle, Celles que tant j'aimai, *Que la riré dondaine*, Celles que tant j'aimai, *Que la riré dondé.*
Jou n'ey tant aymat uo, (*bis*) Moun co l'aymo despey. *Qué la riré.*	J'en ai tant aimé une, Mon cœur l'aime depuis lors. Que la riré.
Quan la baou bésé à caso, Après soupa, la ney. *Qué la riré.*	Quand je vais la voir chez elle, Après souper la nuit. Que la riré.
La trobi en sa crampéto, A ploura sur soun leyt. *Qué la riré.*	Je la trouve dans sa chambre, A pleurer sur son lit. Que la riré.
—Qu'en plourats-bous, la bèro? Qu'en plourats-bous aouey? *Qué la riré.*	Que pleurez-vous, la belle ? Que pleurez-vous ainsi? Que la riré.
—Rasoun n'ey dé tristesso; Bé caou bien qué plourey. *Qué la riré.*	—J'ai motif de tristesse; Il faut bien que je pleure.... Que la riré.

(1) La Rochelle joue un très-grand rôle dans les chansons gasconnes; on dirait que les poëtes populaires ne connaissaient pas d'autre cité. Il est facile de se rendre compte de leur prédilection pour ce nom bien connu, en se rappelant le rôle dramatique et capital que cette ville joua pendant les troubles des calvinistes, depuis Jeanne d'Albret jusqu'à Richelieu.

M'an dit qué bou'n anaouots
Aou serbissi dou Rey.
Qué la riré.

On m'a dit que vous partiez
Pour le service du Roi.
Qué la riré.

—Bèro, aouan nou m'en aney,
Bèro, bous fiançarey !...
Qué la riré.

Belle, avant que je parte,
Belle, je vous fiancerai !
Que la riré.

Aou rétour dé campagno,
Bèro, t'espousarey.
Qué la riré.

Au retour de l'expédition,
Belle, je t'épouserai....
Que la riré.

—Sur aquéro proumesso,
Jou més nou plourarey.
Qué la riré.

—Sur cette promesse,
Moi, plus ne pleurerai.
Que la riré.

La man sé mé toucaouots,
Jou m'en arrisarey.
Qué la riré doundaino,
Jou m'en arrisarey,
Qué la riré doundey.

La main si vous me touchiez,
Je me mettrais à rire (de joie),
Que la riré dondaine,
Je me mettrais à rire (de joie),
Que la riré dondé.

Le rondeau suivant est au nombre des plus populaires.

CANT DOUS PASTOUS.

—

—Quin t'en ba l'aoueillado,
L'aoueillé ?
Quin t'en ba l'aoueillado ?
Lous moutous soun embroumats,
Los aoueillos entécados ?....

CHANT DES BERGERS.

—

—Comment va le troupeau de brebis,
Berger ?
Comment va le troupeau de brebis ?
Les moutons sont-ils indisposés,
Les brebis sont-elles malades?

—Bet qu'en ba l'aoueillado,	—Bien se porte le troupeau,
L'aoueillè,	Berger,
Bet qu'en ba l'aoueillado;	Bien se porte le troupeau;
Lous moutous arrépintats,	Les moutons sont peints en rouge,
Et l'oillo escarabellado.	Et la brebis très-éveillée.

Voici quelques couplets, aux chants desquels les nourrices endormaient autrefois les petits enfants; ils ne sont pas des leçons de morale :

CANT DÉ LAS NÉOURIÇOS.	LE CHANT DES NOURRICES.
Lou maytin baou à la coumo,	Le matin nous allons au vallon,
Per ana séga lou blat;	Pour aller faucher le blé;
La Françoun néro poulido,	Françoise était jolie
Lou Pierro escarabeillat.	Et Pierre émérillonné.
Séga, *bouliga bouli*, drollè,	Fauchez, *bouliga*, *bouli*, drôle,
Séga, *bouliga bouli*, blat.	Fauchez, *bouliga*, *bouli*, le blé.
A la prumèro gabéro,	A la première javelle,
You m'en trobi un goujat;	Je me trouve un garçon;
La mio may qué m'en apèro,	Ma mère m'appelle,
Per m'en prenguè la meytat.	Pour m'en prendre la moitié.
Séga, etc.	Fauchez, etc.

Nous croyons avoir parcouru tous les genres de la chanson gasconne; nous n'en avons omis qu'un, et pour cause. Nous avons été peu séduits par le genre érotique et rabelaisien d'une foule de chants où l'amour joue le rôle grossier que La Fontaine a

chanté dans ses Contes. Quelques-unes de ces poésies recèlent de l'esprit, de l'observation, nous n'en disconvenons pas; mais ce n'est pas nous qui voudrions les préserver du naufrage qui les menace. Le sentiment y est d'ailleurs complètement étranger. La satyre et le sensualisme règnent seuls dans ces compositions regrettables; leur étude ne modifierait donc en rien nos conclusions. Nous pouvons dire, pour résumé, que la délicatesse des sentiments, la tendresse des affections, restent à peu près inconnues dans la littérature gasconne : la satyre, l'enjouement, l'amour tels que le pratiquèrent les ligueurs et les amis du ***Diable-à-Quatre***, sont les principales sources auxquelles les poëtes populaires demandèrent leurs inspirations.





MYSTÈRE DE LA NATIVITÉ.

La poésie populaire ne se réfugia pas tout entière dans la romance et la chanson ; elle fit irruption, du quinzième au seizième siècle, dans le *noël* et le *mystère;* et pendant que la haute littérature faisait ses premiers essais dramatiques en Espagne, en France et en Italie, les simples paysans des Pyrénées composaient des drames chrétiens d'une inimitable naïveté poétique ; ils les réprésentaient sur les places publiques, le plus souvent dans les églises, même pendant la messe de Noël, dont ils devenaient le complément.

Un de ces drames, particulier à la haute Gascogne, au Bigorre, et à quelques parties du Béarn, nous paraît présenter l'ensemble le plus complet et le plus grandiose que ces sortes de composi-

tions puissent atteindre ; il se fait remarquer par une poésie touchante, naïve, profondément religieuse, que peu d'œuvres de haute littérature pourraient surpasser.

Nous sommes à l'église ; le prêtre commence la messe de minuit et s'arrête à l'Evangile..... A ce moment, la Vierge Marie, représentée par une mère de famille (car les critiques de village jugent sa situation dans le mystère trop délicate pour oser confier ce rôle à une jeune fille), la Vierge Marie, disons-nous, paraît au fond de la nef, vêtue d'une robe blanche ; elle est accompagnée de saint Joseph, qui joint à son costume de paysan le tablier de cuir et la hache du charpentier.

Le suisse fait écarter la foule devant eux avec sa hallebarde, et Marie qui marche vers Bethléem, c'est-à-dire vers le sanctuaire, entre en scène par ce couplet mélancolique, à la naïveté duquel les bons villageois ne trouvent rien à reprendre.

Joseph, mon cher fidèle,
Cherchons un logement,
Tout en moi me rappelle
Un saint évènement.
Je sens le fruit de vie,
Ce cher enfant des cieux,
Qui d'une sainte envie,
Veut paraître à nos yeux !...

Joseph lui répond sur le ton de la consolation et de l'encouragement, et la conduit sous un arceau de feuillage représentant l'étable et la crèche ; pendant qu'elle se repose de ses fatigues, un marguillier apporte de la sacristie un berceau artistement orné de rubans et de dentelles ; il renferme une marotte représentant Jésus, qu'il dépose aux pieds des augustes voyageurs.

Le miracle de la Rédemption est opéré, l'humanité a vu naître son Sauveur sans autres ménagements chorégraphiques. Le moment est venu d'éclater en chants d'allégresse dans le ciel et sur la terre.

Un ange, représenté par un jeune enfant en surplis, avec des ailes de toile plissée attachées aux épaules, est élevé au plafond

du sanctuaire sur une chaise, à l'aide d'une corde et d'une poulie; il entonne d'une voix émue :

Bergers, accourez tous,
Sortez de vos retraites,
Sur le ton le plus doux
Accordez vos musettes,
Chantez en chœur l'heureux avènement
Du noble Roi des cieux qui vient de naître enfant.

L'ange a raison de parler de musettes : un orchestre, composé d'une flûte, d'un violon et d'une cornemuse, caché derrière le maître-autel, accompagne à l'unisson tous les motifs de ce drame lyrique.

L'appel de l'ange, parti des nuages, retentit au loin sur la montagne, nous voulons dire à la tribune où les bergers ont pris place avec leurs capes blanches et leurs grandes houlettes entourées de rubans. A cette voix séraphique, ils s'éveillent, s'émeuvent, et leur premier étonnement est empreint d'une certaine incrédulité; l'un d'eux dit, en son idiome :

Diou dou céou, quino béro bouts!	Dieu du ciel, quelle belle voix!
Un anjou mous parlo, pastous;	Un ange nous parle, je crois;
Bisté quiten nosté troupet!	Vite, quittons notre troupeau!
Més qué dit l'anjou, si bou plait?	Mais que dit l'ange, je vous prie?

Un de ses compagnons plus sceptique, répond en se retournant sur son oreiller de gazon :

Léchom' droumi,	Laisse-moi dormir,
Nou'm bengués troubla la cerbélo;	Ne viens pas me casser la tête;
Léchom' droumi,	Laisse-moi dormir,
Tiro en aouant dé toun cami;	Passe en avant ton chemin;
N'ey pas bésouy dé sentinélos,	Je n'ai pas besoin de sentinelles,
Ney qué hè dé tas noubélos;	Ni que faire de tes nouvelles;
Léchom' droumi.	Laisse-moi dormir.

L'ange répond :

A cette nouvelle
Peut-on sommeiller !
Elle est sans pareille,
Il faut s'éveiller ;
Venez qu'on seconde
Nos chants et nos voix,
Que l'écho réponde
Jusqu'au fond des bois.

Un autre berger, flottant entre la confiance et l'incrédulité, ajoute qu'il n'a pu comprendre un langage si différent de celui du pays, et il prie l'ange de mieux s'exprimer, s'il veut obtenir une réponse.

L'ange saisit la justesse de cette observation. Il sent son tort d'avoir parlé français à de pauvres paysans qui n'ont pas étudié cette langue, et il s'empresse d'ajouter en patois :

Anem, poblé pastou,	Allons, peuple berger,
Horo dé la mountagno ;	Loin de la montagne ;
Say bézé lou Ségnou,	Viens voir le Seigneur
Nescut dins uo cabano ;	Né dans une cabane ;
Pastous, pastous !	Bergers ! bergers !
Réunichets-bous touts ;	Réunissez-vous tous ;
Benguets aou saoubadou,	Venez voir le Sauveur
Dou praoubé pécadou.	Du pauvre pécheur.

A cette voix plus compréhensible, les bergers ne conservent plus de doute. Éclairés sur la grandeur de l'évènement, ils célèbrent leur joie sur les tons les plus mélodieux et les plus poétiques.

Ah ! qu'ey aoujit, moun Diou !	Ah ! qu'ai-je entendu, mon Dieu !
O quin ta bet cantico !	Oh ! quel si beau cantique !
Bénadit siats, gran Diou.	Béni soyez, grand Dieu,
Quino bèro musico !	Quelle belle musique !

Pastous, per nous aous quin aounou,	Bergers, pour nous quel honneur,
Dé bézé aquet maynat saouba lou pécadou.	De voir cet Enfant sauver le pécheur.

Mais il s'est trouvé des esprits forts à toutes les époques, même parmi les hommes à houlette. Le miracle de la Rédemption est à peine publié qu'un précurseur d'Arius s'avise de se demander s'il ne serait pas prudent de rester sourd à toutes ces clameurs?

Anem, Guilhem, a las aoueillos,	Allons, Guilhem, à nos brebis,
Aquesto ney bé périren ,	Cette nuit certes elles périraient,
Toutés lous loups nè soun en beillo,	Tous les loups sont en veille,
Certo, las sé mous mingéren.	Certes, ils les mangeraient.

Cependant, ces petits philosophes de bercail, qui veulent renverser par la dérision, rencontrent un redoutable adversaire. Trois coups de bâton, semblables à ceux qui annoncent le lever du rideau sur nos théâtres, ébranlent le plancher de la tribune, et un vieillard, à la voix de Stentor, stigmatise l'incrédulité de ces hommes qui osent conserver des craintes sur leur troupeau, alors qu'un messager céleste leur assure que Dieu s'est *fait le berger du genre humain*.

Le paysan rebelle ne peut résister à cette objection. Il répond d'un ton repentant et soumis, qu'il n'aurait jamais supposé que Dieu daignerait prendre la houlette.

Un dernier interlocuteur termine enfin cet incident.

Perqué s'eslarma dé la gardo;	Pourquoi s'inquiéter de la garde
Jou respouni dé toun troupet.	Moi je réponds de ton troupeau.
Anem bisté coillé la hardo	Allons vite chercher nos habits
Et tout ço qu'aoujès dé mès bet.	Et tout ce que tu as de plus beau.

Un ange se place à la tête des bergers, qui descendent de la tribune et sortent sous le porche extérieur; la porte se referme sur eux, et l'église entière devient, par un changement conven-

tionnel, l'étable de Bethléem... Les bergers frappent, et échangent avec saint Joseph les couplets suivants :

Dé gracio, mestré dé loustaou,	De grâce, maître de la maison,
Qu'en coustouzits un Diou maynatjé,	Qui soignez un Enfant-Dieu,
Hésets-mous aoubri lou pourtaou	Faites-nous ouvrir le portail
Per qué pousquen lou rendé aoumatjé!	Afin que nous lui rendions hommage!

C'est le moment le plus suave du mystère : rien ne saurait donner une idée de l'effet religieux produit par ces vingt voix incultes, mais bien timbrées, qui pénètrent, à travers les panneaux mal joints, dans l'enceinte silencieuse. Les respirations sont suspendues; on écoute avec un recueillement ineffable. Cependant ce grand nombre d'étrangers ne rassure pas saint Joseph. Pénétré de la responsabilité de sa mission, il veut détourner le péril, et répond avec une naïveté intraduisible, sans quitter le sanctuaire :

Nou saben pas qui ets bousaous;	Nous ne savons qui êtes vous
Pouyrets esta dé gens dé guerro,	vous pourriez être gens de guerre
Prestés à troubla lou répaous	Prêts à troubler le repos
Dou qui porto la pats sur terro.	De celui qui porte la paix sur la terre.

LES BERGERS.

Mestré, aouan dé mous hè aquet tort.	Maître, avant de nous faire cette injure,
Aougits aoumen per la lucarno.	Ecoutez du moins par la lucarne
Benguets bézé lou passoport	Venez voir le passeport
Qué l'anjou dé sa man mous douno.	Que l'ange de sa main nous donne.

SAINT-JOSEPH.

Bous adrésats pas coumo caou	Vous ne vous adressez pas comme il faut
Enta boun hè hè la lecturo ;	Pour vous en faire faire la lecture ;
Jou souy un praoubé mestieraou	Je suis un pauvre artisan
Qué nou counech pas l'escriouturo.	Qui ne connais pas l'écriture.

La solution ne faisant pas de progrès, un autre mandataire divin croit à propos d'intervenir.... Un grand jeune homme, avec surplis et longues ailes de linge blanc, quitte la crèche, suivi de deux petits séraphins vêtus en enfants de chœur, et adresse ce conseil à saint Joseph.

Ouvrez, Joseph, en sûreté,
Souffrez que l'on vous félicite ;
Laissez entrer en liberté
Les bergers qui sont à ma suite.

Joseph, tranquillisé cette fois, vient à la porte, précédé des trois anges ; le suisse marche devant eux pour écarter la foule, et Joseph dit en patois, en ouvrant aux bergers :

Entrats, benguets lou bézé doun	Entrez, venez le voir donc
Déguens sa crampo dé parado ;	Dans sa chambre de parade ;
Per jou, quino counfusioun	Pour moi quelle confusion
Qué sio ta maou eslampréjado.	Qu'elle soit si mal éclairée.

LES BERGERS pénétrant dans l'église :

Mestré, en effet, lou tristé endret	Maître, en effet, quel triste lieu
N'aouets caouzit per soun récatté,	Vous avez choisi pour son asile,
Un establot tout plén dé fret	Une petite étable remplie de froid
Pou hil nescut d'un taou miraclé !	Pour le fils né d'un tel miracle.

SAINT JOSEPH.

Nat aouté indret nou sey aouber
Dins lou faubour ni'dins la bilo,
Per saouba dou giouré diouer
Lou frut dé la Biergès Mario.

Aucun autre endroit ne s'est ouvert
Dans le faubourg ni dans la ville,
Pour garantir du givre d'hiver
Le fruit de la Vierge Marie.

Après avoir ajouté plusieurs autres couplets, où les observations morales se mêlent à l'admiration, les bergers arrivent au sanctuaire et s'agenouillent. N'oublions pas de remarquer dans le nombre un gros lourdeau, grossièrement vêtu, avec de la paille aux sabots et un bonnet de laine sur la tête : c'est le comique de la troupe; il porte un mouton sur les épaules, avec lequel il frappe les fidèles à droite et à gauche. Arrivé près de l'autel, il dépose son offrande aux pieds du prêtre, et ses compagnons entonnent avec les anges cette prose latine :

Gloria Deo in excelsis :
O Domine te laudamus;
O Deus pater, rex cœlestis;
In terra pax hominibus.

Les bergers, prosternés devant le berceau divin, échangent encore quelques couplets avec saint Joseph sur la venue du Messie, et se retirent enfin vers le fond de l'église, en chantant, sur un rhythme nouveau, des vers évidemment français, recouverts d'une simple prononciation patoise.

Célébren touts en bouts noumbrousos
Et dab acor,
Las félicitats radiousos.
Quin hurous sor
Desté caouzits per l'immourtel
Dé préférenço
Per rendé à soun hill éternel
Aoumatjé à sa néchenço!

Quelques autres couplets, qui ne font que développer la même pensée de jubilation, reconduisent les bergers sous la tribune... C'est le tour des bergères d'aller adorer le Sauveur....

L'Histoire Sainte n'a pas fait cette distinction délicate; mais l'auteur de la pastorale, dirigé par un motif de pudeur évident, n'a pas voulu mêler les sexes dans cette cérémonie religieuse.

Trois jeunes filles, vêtues de leurs plus beaux habits de fête, et portant des quenouilles ornées de rubans, sortent du sanctuaire où elles sont censées avoir déjà salué le Messie; à leur aspect, une douzaine de leurs compagnes paraissent sous la tribune du fond, et leur demandent en chantant des couplets dont la musique n'est pas moins gracieuse que la poésie :

Bergère,
Bien chère,
D'où viens-tu ?
Qu'as-tu vu ?

LES TROIS PREMIÈRES faisant un pas vers le fond.

Je viens d'une étable
Tout près de ces lieux;
O ciel! quel miracle
A ravi mes yeux!

LES PRÉCÉDENTES faisant un pas vers le sanctuaire.

Bergère,
Bien chère,
Q'uas-tu vu
De plus?

LES PREMIÈRES faisant encore un pas.

Au fond d'une crèche,
Un petit enfant,
Sur la paille sèche
Sourit en souffrant.

LES SECONDES approchant de même.

Bergère,
Bien chère,
Cet enfant nouveau
Est-il beau?

LES PREMIÈRES.

Le soleil éclaire
Moins que ses cheveux,
Et jamais la terre
Ne vit de si beaux yeux.

LES SECONDES.

Bergère,
Bien chère! etc.

LES PREMIÈRES.

Saint Joseph, son père,
Vient de le bercer,
La Vierge, sa mère,
Lui donne à téter.

LES SECONDES.

Bergère,
Bien chère, etc.

LES PREMIÈRES.

Deux bêtes de peine,
Près d'eux s'inclinant,
Avec leur haleine
Réchauffent l'enfant.

LES SECONDES.

Bergère,
Bien chère, etc.

LES PREMIÈRES.

Gens du voisinage
Quittent leur troupeau,
Et rendent hommage
A l'enfant nouveau.

LES SECONDES.

Bergère,
Bien chère, etc.

LES PREMIÈRES.

Quatre ou cinq mille anges,
Accourus du ciel,
Chantent les louanges
Du Père éternel.

Les deux groupes, après avoir fait un pas l'un vers l'autre à chaque couplet, se réunissent un moment et vont au sanctuaire en chantant sur le rhythme employé déjà par les bergers :

Portez vos présens, bergerettes,
Apportez vos fruits les plus doux ;
A venir soyez bientôt prêtes,
Pour offrir vos cœurs à genoux.

Indépendamment de leurs cœurs, elles apportent un pavillon, élégamment orné de fleurs et de rubans, qui rappelle l'arbre de Noël de l'Allemagne ; une foule de petits oiseaux, tourterelles, merles, grives et perdrix, voltigent au bout des fils qui les retiennent, et s'entremêlent avec des grappes de raisin, des guirlandes

de pommes, des chapelets de prunes sèches, de noix et de châtaignes... Après avoir déposé cette offrande un peu prétentieuse, les bergères reviennent sur leurs pas en chantant :

A Bethléem, après minuit,
La Vierge enfanta Jésus-Christ,
C'est le Messie,
Fils de Marie.
Oh ! oh ! oh ! qu'il est beau,
L'enfant de Marie au berceau !

Une étoile pendant la nuit,
Sur la route nous conduisit
Vers le Messie,
Fils de Marie, etc.

Nous quittons l'étable de Bethléem et nous sommes transportés au palais du roi Hérode. L'acteur qui fait le monarque s'assied sur un fauteuil placé au-dessus des fonts baptismaux. Trois ***docteurs de la loi*** se rangent autour d'une grande table et deux ministres se tiennent à côté du trône. Après ces préparatifs, l'étoile d'Orient, représentée par une bougie, glisse sur une corde tendue sous le plafond, depuis le sanctuaire jusqu'à la tribune, et nous sommes avertis que les Rois Mages accomplissent leur voyage. Aussitôt, en effet, trois coups sont frappés à la porte extérieure; le suisse, qui devient secrétaire des commandements d'Hérode, va ouvrir, et trouve sur le seuil les trois illustres voyageurs ; ils sont vêtus à l'orientale, avec des turbans de foulards, de larges pantalons et des châles roulés en ceintures.. Au qui va là? du suisse, ils s'empressent de répondre :

Partis des bords lointains que l'aurore naissante
Embellit les premiers de l'éclat de ses feux,
Pour voir l'enfant divin, de l'étoile brillante
Nous suivons l'éclair lumineux.

Le but de leur voyage est communiqué à Hérode, qui les admet en audience particulière ; l'un d'eux lui adresse un compli-

ment tout à fait oriental dans ses hyperboles, et demande l'autorisation d'aller offrir au Messie l'or, la myrrhe, l'encens et leurs hommages. Hérode, qui n'est pas au courant de ce prodige de la Rédemption, répond avec prudence qu'il va consulter les prophètes, pour connaître en quel endroit de son royaume ce prétendu Messie doit recevoir le jour. Les docteurs de la loi feuillettent les in-folios, discutent, argumentent, et trouvent enfin un passage favorable qui leur permet de répondre :

Sur la prédiction du prophète Michée,
Le Messie a dû naître à Bethléem en Judée...

Vous l'avez entendu, dit Hérode aux mages...... Allez à Bethléem, et ne manquez pas de venir me donner des détails sur la naissance de cet enfant miraculeux. Les rois s'inclinent profondément, et se dirigent vers le sanctuaire en chantant une marche d'allégresse.

Pendant qu'ils adorent le Messie, le prêtre termine la messe. Les nombreux acteurs qui ont mis au service de la pompe religieuse leur zèle et leur talent, avec l'onction la plus touchante, donnent une dernière garantie de conviction en recevant le Dieu dont ils viennent de célébrer la naissance. Lorsque la messe est achevée, la scène suivante clôture cette intéressante et singulière cérémonie.

L'ange, toujours assis sur sa chaise suspendue au plafond, avertit les mages de l'orage qui les menace; il leur conseille de ne pas revenir au palais d'Hérode, et les prudents monarques se hâtent de s'éloigner, sous la conduite de l'étoile qui revient au point d'où elle était partie.

Cependant un espion d'Hérode accourt dire à son maître qu'il ne doit pas attendre les princes parjures, car, malgré l'engagement qu'ils avaient pris de revenir au palais, ils ont regagné leur royaume par la traverse. Hérode ne se contient plus, il se lève avec bruit, et indiquant le sanctuaire à ses gardes, il leur ordonne d'aller à Bethléem

. . . . Massacrer tous les jeunes enfants
Qui n'auront pas encore quinze mois ou deux ans.

Le sergent tire l'épée, les hallebardes sont mises en arrêt; mais l'ange avertit Joseph et Marie des barbares projets d'Hérode et leur conseille de conduire le Messsie en Egypte. Joseph et Marie s'empressent de fuir ***dans la sacristie***. L'armée d'Hérode, composée de la garde nationale du lieu, arrive trop tard; elle en est pour ses recherches, et le mystère, tombant dans le mélodrame, finit par le massacre des Innocents.

Quant à l'origine de ce drame lyrique, nous croyons qu'elle doit être placée de l'an 900 à l'an 1,000, alors que les pèlerins revenant de la Terre-Sainte rentraient en Europe en jouant sur les places publiques et dans les églises des scènes chantées et versifiées de la vie de Jésus-Christ. Mais la ***pastorale*** a dû recevoir, en traversant les siècles, de nombreuses additions, de considérables changements. La simplicité, la naïveté inimitable du chant patois des bergers, nous porte à ne faire remonter à la première origine que cette partie de l'œuvre; puis, d'âge en âge, chaque metteur en scène y aura ajouté un épisode, un couplet de son époque; c'est ainsi que l'acte des Rois Mages y aura été introduit vers le seizième siècle, et la gracieuse scène des bergères au dix-septième. C'est du moins ce que paraît indiquer le caractère de la musique et de la poésie.





Contes moraux.

JUAN-LE-FAINÉANT.

Il y avait autrefois dans ce pays un de ces propriétaires *chaou-chaounets* (lésineux) qui prétendent mettre le nez à toute chose : empêcher les pourceaux de fouiller la terre, les coqs de chanter, et les domestiques de se lever plus tard que les poulets........ Il aurait volontiers partagé les œufs en quatre ; mais, ne pouvant y réussir, il se vengait sur les noix, qu'il partageait en deux, et sur le pain, qu'il donnait par miette, aux pauvres mendiants, en leur recommandant de ne pas revenir de la quinzaine.

Cet homme au nez de furet, qui prétendait voir les poissons au fond de l'eau, les renards dans leur terrier, qui sentait au flair les valets dormir et les meuniers prendre double *coussure*

(prix de la mouture), croyait naturellement avoir tout l'esprit du monde en partage. Ses conversations procédaient par sentence ; il trouvait à redire à tous les sermons de M. le curé, censurait la conduite de chacun, et n'avait jamais voulu marier sa fille, dans la crainte d'introduire dans sa maison des gens indignes de sa capacité.

Cet homme, si fier de son esprit et de son mérite, finit par trouver son maître, et ce maître fut son bordier, Juan-le-Fainéant.

— Adieu, Juan-le-Fainéant, lui dit-il un jour en se présentant à cheval à la porte de la métairie.

— Bonjour, maître ! lui répondit le drôle, couché tout de son long devant l'âtre flamboyant, et sans daigner quitter la position horizontale.

— Es-tu seul à la maison, paresseux ?...

— Pas en ce moment, maître ! car j'y vois la moitié de deux quadrupèdes.

— Et qu'est-ce que tu fais là, étendu comme un chien fatigué ?

— Vous le voyez, maître ! je fais cuire des *allants* et des *venants*.....

— Des allants et des venants !... Que signifie ce langage énigmatique ?...

— Ah ! Monsieur ! vous avez l'intelligence trop vive, et je parle trop clairement pour que votre finesse soit en défaut...

Le maître se gratta l'oreille, et ne comprit pas.

— Et ton frère, poursuivit-il, pourrais-tu me dire quelle est l'occupation qu'il se donne à cette heure ?

— Oui, maître ! il est à la chasse : tout le gibier qu'il peut saisir, il le jette, et celui qu'il ne peut pas atteindre, il l'emporte.

— Je crois, Juan-le-Fainéant, que tu as formé le projet de te moquer de moi ?

— Je ne crois pas avoir fait de grimace, ou m'être permis quelque mot malséant envers Monsieur.

— Non, mais tu parles par énigme, et le Juif-Errant lui-même ne saurait rien y comprendre...... Ta mère devait venir me voir aujourd'hui ; qui l'a retenue loin de chez moi ?

— Ce matin, elle coupait la tête aux bien portant, afin de rendre la santé aux malades ; maintenant, elle donne des coups de bâton aux affâmés, et contraint à manger ceux qui n'en ont aucune envie.

— De mieux en mieux ! Et voilà toutes les belles opérations que ta mère a faites aujourd'hui ?

— Pardon, maître ! elle a commencé par faire cuire, avant le jour, le pain que nous avons mangé la semaine dernière.

— C'est trop long-temps abuser de ma patience !.. Et puisque tu refuses de parler de manière à te faire comprendre, je saurai te prouver que l'on ne se moque pas impunément d'un maître tel que moi... Que fait ton père ? je vais lui signifier l'ordre de quitter la métairie.

— Vous le trouverez à la vigne, occupé à faire du bien et du mal.

Le maître, furieux, sortit plus rouge qu'un dindon en colère ; et pendant que Juan-le-Fainéant, toujours allongé devant le feu, poussait les tisons du bout des pincettes, il se rendit à la vigne, et trouva le bordier occupé à tailler les souches.

— Tu me vois furieux contre l'insolence de ton fils, mon cher Mathieu : cette insolence est si grande, qu'il faut quitter la métairie sur-le-champ ; je ne veux plus supporter chez moi des audacieux qui prennent leur maître pour le sujet de leurs plaisanteries.

— Ah ! Monsieur ! qui peut provoquer ainsi votre colère ?

— Ton fils était près du feu, allongé sur le ventre, comme une chatte, afin de justifier son nom de Juan-le-Fainéant : — Es-tu seul à la maison ? lui ai-je demandé...... — Pas en ce moment, m'a-t-il répondu, puisque j'y vois la moitié de deux quadrupèdes !... Pourrais-tu me dire ce qu'il prétendait désigner par ces mots ?

— Sans doute, Monsieur... d'abord vous, qui n'avez que deux jambes, puis votre cheval, qui, probablement, avait avancé ses deux pieds de devant sur le seuil.

— C'est possible. Mais lorsque je lui ai demandé ce qu'il faisait auprès du feu, pourquoi m'a-t-il répondu : Je fais cuire des allants et des venants ? De tels propos ont-ils le sens commun ?....

— Assurément, notre maître ! il fait bouillir des haricots, et vous savez que ces légumes, obéissant au mouvement de l'eau bouillante, ne cessent de monter et de descendre, *d'aller* et *de venir*.

— Et son frère qui fait la chasse, afin de jeter le gibier qu'il peut atteindre, et emporter celui qu'il ne peut saisir !

-- Rien de plus exact encore, notre maître ! mon fils Joseph se peigne : or, tous les insectes que l'on capture dans cette opération, on se hâte de s'en défaire ; tandis qu'on est bien obligé de remporter ceux qu'on ne peut atteindre à travers les broussailles de sa chevelure.

Le maître, vaincu sur tous les points, était devenu pâle de dépit.

-- Et ta femme qui coupe la tête aux bien portants, afin de rendre la santé aux malades ;..... qui donne des coups de bâton aux affâmés, pour contraindre à manger ceux qui s'étouffent à force d'être repus ?

-- C'est encore la vérité, Monsieur ! Elle a tué ce matin deux poulets fort éveillés, destinés à sa pauvre mère infirme ; maintenant elle gorge les oies, en chassant les poules maigres qui viennent rôder autour de la corbeille de maïs.

-- Si je me suis mépris sur l'intelligence de ton fils, je ne m'étais pas moins trompé sur ton honnêteté, mon compère ! et je vois que vous vous soutenez, dans la famille, comme de vrais larrons en foire. Prétends-tu me faire comprendre aussi, que ta femme a fait cuire, avant le jour, le pain que vous avez mangé la semaine dernière ?

—J'en ai l'espérance, notre maître ! Nous avons passé huit jours sans farine : dans cette pénurie, nous avons emprunté du pain aux gens du voisinage, et ma femme vient de faire au four, afin de leur rendre ce qu'ils nons ont prêté.

-- Et toi-même, complice de ton fils, es-tu à la vigne, comme il le prétend, pour y faire du mal et du bien ?

-- Malheureusement, notre maître ! car, en taillant les sarments dont je ne puis apprécier la qualité, j'en coupe quelques-uns de bons, pour en laisser qui ne produiront guère ; sans compter que ma serpe, mal dirigée, fait éprouver aux ceps de vigne plus d'une écorchure maladroite.

— Toutes ces forfanteries à double sens ne sauraient me satisfaire, poursuivit le maître, rendu furieux par la double défaite de son amour-propre ; et puisque je ne peux te renvoyer au moment des semailles, je chasse ton fils, à moins qu'il ne puisse remplir trois conditions : manger de la pâte de maïs plus que le gros Thomas l'*insatiable ;* lancer une pierre, à la fronde, plus loin que l'habile Simonet, qui gagne tous les paris à ce jeu là. Quant

à la dernière condition....., je me réserve de la lui dicter à lui-même.

Après cette déclaration formelle, le Monsieur revient à la métairie. Juan-le-Fainéant avait achevé de suivre les évolutions des légumes, et s'amusait à siffler au soleil la chanson de ***Juan de Larioulo.*** Le maître lui signifie son intention de le renvoyer, s'il ne triomphe dans les épreuves qu'il a fait connaître à son père. Juan-le-Fainéant accepte sans la plus légère inquiétude, en fredonnant la chanson de ***Juan de Nibello.*** Le maître le conduit au château, et le met en face du terrible mangeur, gros Thomas, devant une chaudière ***d'armotes*** (bouillie de farine de maïs).

Juan-le-Fainéant, fidèle aux habitudes des paresseux, qui n'en ont que meilleur appétit pour ne rien faire, avait déjà mangé la bonne et copieuse soupe d'***allants*** et de ***venants,*** si attentivement préparée; gros Thomas, au contraire, était à jeûn depuis la veille, et subissait l'attrayante élasticité d'un estomac vide. On fait deux parts égales de bouillie, et chaque champion se place au bout de la table, sous la présidence du maître.

Le signal de la lutte est donné : gros Thomas engouffre quatre cuillerées, Juan six, gros Thomas quatre autres, Juan huit. Gros Thomas monte jusqu'à cinq; Juan dépasse la dixaine, et sans boire!.... Gros Thomas achève sa ration, Juan a déjà fini la sienne et en prend une seconde. Mais gros Thomas, à bout de force et saisi de l'oppression qui étreint les poitrines comprimées par des estomacs trop dilatés, demande grâce, et roule sous la table comme une oie grasse démésurément gorgée. Juan, au contraire, se lève leste et dispos, exécute une gambade, prend la taille de la cuisinière pour lui faire danser la ronde, et entonne à tue-tête le ***Coum t'en ba l'aoueillado?*** (Comment va ton troupeau?)

Le maître, vaincu sur ce premier point, va chercher l'habile Simonet, le tireur de fronde, afin de prendre sa revanche. Juan sort en tapinois à sa suite, et va jeter dans un fossé toute la bouillie qu'il avait habilement fait glisser dans sa blouse, au lieu de l'entasser imprudemment dans son estomac.

Pendant ce temps, Simonet arrive, armé de l'instrument qui fit tuer Goliath par le roi David. Le maître conduit les deux adversaires au fond du verger : Simonet place dans sa fronde une pierre d'un poids convenable; Juan va dans le ruisseau voisin prendre un projectile plus convenable encore.

— Il n'est pas indispensable que j'emploie la fronde, dit-il à Simonet; je puis bien me contenter de lancer ma pierre à tour de bras?...

— Accordé!.... Quel but visons-nous? le gros chêne isolé que nous voyons à cinq cents pas?

— Fi donc! reprend Juan : le clocher de l'église qui s'élève pardessus la forêt à plus de deux milles.

— Le clocher!.... par le Dieu vivant, s'écria Simonet interdit, je n'y lancerais pas la balle d'une couleuvrine!.. Cependant il fait rouler sa fronde; la pierre part (brounich) avec le bruïssement le mieux réussi. Juan-le-Fainéant se contente de lever la main : son projectile part comme un trait, avec un bruit plus prolongé encore, et tandis que la pierre de Simonet s'abat à demi-distance du but, celle de Juan se perd bien au-delà du clocher du village. Le rusé compère avait pris sa pierre au bon coin. Semblable à tous les braconniers paresseux, il entretenait des bourses au fond du ruisseau dans lequel nous venons de le voir descendre; il avait trouvé une perdrix prise au piége; maintenant l'oiseau, remis en liberté, regagnait la forêt de toute la vitesse que donne le désir de reprendre la clef des champs.

— Vaincu! toujours vaincu! s'écria le maître, à demi-persuadé qu'il avait affaire au diable... Il me reste une chance; je vais essayer de la rendre favorable : puisque Belzébuth vous fournit de si bonnes pierres à tous les deux, lancez-en plusieurs contre ce vieux tronc d'arbre; mais, je vous le déclare, celui qui n'en fera pas jaillir du sang aura les reins cassés sous mon bâton..... Voilà d'assez bonnes précautions, je suppose, pensa-t-il en se frottant les mains, pour me débarrasser enfin d'un importun qui finirait par se croire plus fin que moi, en me faisant passer pour un imbécile!

— Ah! maître, répartit Simonet, qui commençait à trembler, prenez-vous cet arbre pour un criminel digne d'être lapidé?..... Songez que Dieu le baptise toutes les fois qu'il pleut; il est trop bon chrétien pour que le ciel ne prenne pas sa défense...

— J'ai dit;... obéissez, ou gare la bastonnade!

Juan et Simonet prennent leur position de combat : le second arme sa fronde, lance plusieurs pierres furieuses contre le chêne désigné; mais elles rebondissent avec impuissance, et le vieux sournois de la forêt ne pousse pas un soupir, ne montre pas une

blessure. Quand Simonet est sur le point de s'avouer vaincu, après deux douzaines de coups sans résultat, Juan met tranquillement la main dans sa poche, y prend un projectile que personne n'aperçoit; il le lance contre le tronc; un bruit de *clech* se fait entendre : aussitôt un ruisseau rougeâtre sort de la blessure de l'arbre, et descend jusqu'aux racines, en labourant le tronc....... Juan-le-Fainéant avait admirablement cassé son œuf frais.

Le maître, furieux, s'élance vers Simonet, la canne à la main, prêt à exécuter, sans miséricorde, le jugement qu'il a prononcé d'avance.

— Eh quoi! maraud! si fier de ta force au jeu de fronde! tu te laisses vaincre deux fois par celui que vous appelez tous Juan-le-Fainéant!

— Que puis-je y faire, Monsieur, si le diable se mêle de tout aujourd'hui!

— Ce qu'on doit faire! reprit Juan en arrêtant la canne prête à tomber sur les épaules de Simonet, ne jamais tirer trop de vanité de quelque succès d'un jour, car il n'est pas de frondeur ou de lutteur qui ne puisse trouver son maître. Gardez-vous surtout, Monsieur du château, de vanter l'infaillible supériorité d'un esprit en chapeau noir et en jabot de dentelle!... Le pauvre paysan que vous prétendez confondre avec les moutons, parce qu'il est vêtu de leur laine, ne porte pas la toison de l'animal devant ses yeux; il y voit clair sans qu'il s'en vante, et le Saint-Esprit peut descendre sur son crâne tout aussi bien que sur celui d'un gentilhomme.

— Eh quoi! maraud! tu voudrais me condamner à recevoir des leçons de ta fatuité! Je te chasse de chez moi, homme trop habile pour labourer ma terre : j'espère ne plus revoir devant mes yeux le petit insolent en sabots qui ose réprimander son supérieur.

Juan quitta la métairie; mais, quelques mois après, le maître, revenant visiter ses terres, aperçoit un Monsieur fort bien mis qui promenait dans la basse-cour... Il approche. Doit-il en croire ses yeux! Il fait un pas encore;... c'est bien Juan-le-Fainéant qui se prélasse en pourpoint noir et en tricorne à plumes...

— Quel changement de costume, mon compère! reviendrais-tu d'Amérique? quelque succession inattendue te serait-elle arrivée du ciel?

— Ni l'un ni l'autre, cher Monsieur : j'ai pris un excellent métier ; voilà tout.

— Un métier qui t'a mis en ce bel état de prospérité en quelques semaines ! je suis capable de le prendre aussi, quand tu m'auras dit quel il est...

— Je me suis fait vendeur de choses qui ne me coûtent rien ; si bien que tout est bénéfice dans mon commerce.

— Toujours des phrases énigmatiques !...

— Vous n'avez pas oublié que ce sont les meilleures.

— Pas pour mes oreilles, mon garçon.

— Je me suis fait ce qu'on appelle voleur, et j'ai eu la chance.

— De ne pas être encore pendu ?.... je le vois ; mais tu le seras bientôt, si tu ne me donnes la preuve de ta supériorité dans cet état honorable, en venant me dérober mon cheval cette nuit.

— Quoiqu'il m'en coûte de voler un si bon maître, les conditions que vous m'imposez ne me permettent pas d'hésitation : faites surveiller votre cheval, Monsieur, et nous tâcherons de le mener promener à votre insu dans les 24 heures... Voudriez-vous me faire l'honneur de prendre cette prise de tabac avant de vous séparer de moi ? Et Juan, offrant sa tabatière d'or, a le plaisir de voir son maître y puiser deux ou trois prises copieuses.

— Ah ! maître Juan, maître Juan ! je serai le plus rusé des deux cette fois ! dit le maître en rentrant chez lui ; aussitôt il ordonne à son domestique de seller son cheval, et lui-même, se mettant en selle dans l'écurie, se résout à rester jusqu'au lendemain à ce poste d'observation, bien assuré qu'on ne lui prendra pas sa monture entre les jambes.

Mais il avait compté sans le tabac de compère Juan ! A peine installé sur son quadrupède, le narcotiqne produit son effet ; le maître s'assoupit, et se laisse aller contre la muraille.... La nuit venue, Juan se glisse à pas de loup dans l'écurie, prend quatre barres, déboucle la sangle, soulève la selle avec précaution, la soutient en l'air sur les quatre supports, tire le cheval par dessous et prend le galop, laissant le maître dormant sur la selle privée de sa monture......

Le jour arrive ; Juan revient à l'écurie.

— Eh bien ! monsieur le maître, combien valait votre cheval ?

— Quarante pistoles, compère ; j'en ai refusé cent vingt écus...

— Comme il ne m'a coûté que la peine de le prendre, je le vends pour cinquante.

Le maître s'éveille, et pousse un cri de fureur; mais il est obligé d'admirer l'adresse de Juan et de s'avouer vaincu.

Tu as raison, Juan-le-Fainéant! les bonnes cervelles peuvent loger sous toutes sortes de chapeaux. Je ne suis pas le seul habile homme du pays, je dois le reconnaître;... mais, tout en rendant justice à ta capacité, je saurai me prémunir contre les conséquences de ton excellent métier de marchand de choses qui ne te coûtent rien. Aie donc la bonté de quitter le pays, mon compère! si non, je mettrai sur tes traces des limiers armés de sabres et de cordes qui ne lâcheraient pas prise facilement.



LE MARÉCHAL-FERRANT DE BARBASTE.

Il y avait une fois un roi et une reine à qui le ciel n'avait donné pour enfant qu'une fille assez délicate, qui perdit sa mère encore au berceau.

— Quel malheur, disait le roi, d'être réduit à n'avoir qu'une fille !

— Quel bonheur ! pensaient les sujets, qui ne sont pas toujours de l'avis de ceux qui les gouvernent.

— Et pourquoi donc dites-vous quel bonheur ?

— Nous aurons moins de princes à nourrir...

— Tant pis ! reprenait le roi.

— Pourquoi tant pis ?

— Ma fille est venue au monde avec une maladie de tristesse qui l'a met dans l'impossibilité de dérider son front ; aussi lui a-t-on donné le nom de ***Longue-Mine***.

— Tant pis ! reprenaient les sujets.

— Pourquoi tant pis ?

— Ce défaut de gaîté l'empêchera de songer à se divertir, et nous serons obligés de céder à la tristesse pour lui plaire !

— Tant mieux ! mes amis.

— Pourquoi tant mieux ?

— Vous dépenserez moins d'argent à payer des violons et des cabaretiers ; il restera plus de monnaie dans vos bourses.

— Tant mieux ! disaient les pères de famille, que les écus ont le privilége de réjouir.

— Pourquoi tant mieux ?

— Nous pourrons établir nos enfants avec plus d'avantages.

— Tant mieux ! mes chers amis.

— Pourquoi tant mieux ?

— La gabelle trouvera plus de tailles à percevoir sur les actes de mariage et sur les testaments.

— Tant pis ! murmuraient les taillables en allongeant leur visage.

— Pourquoi tant pis ?

— Augmenter les impôts, c'est le moyen de nous rendre aussi tristes que la princesse Longue-Mine.

— Tant pis pour vous, mais tant mieux pour moi !

— Pourquoi tant mieux ?

— J'aurai une meilleure dot à donner à ma fille, et les partis les plus avantageux me demanderont sa main.

Au milieu de ce conflit de tant pis et de tant mieux, les prétendants ne manquaient pas à la princesse, car elle était jolie comme un écu, blonde comme un louis d'or, et bonne comme la pluie d'été, quand les plantes sont fatiguées du soleil qui les brûle ;..... mais le roi son père ne pouvait consentir à célébrer un mariage comme on fait un enterrement. Il vivait dans un siècle moins taciturne que le nôtre, et professait ce grand principe de nos aïeux : Contentement passe richesse.... Convaincu, par sa longue expérience, que la gaîté fortifie le tempérament et guérit de la majeure partie des indispositions, il voulut que sa fille se portât bien, et déclara qu'elle n'irait à l'autel qu'après avoir appris à rire. Pour trouver plus de chance de réussite, il offrit sa main au jeune homme qui dériderait son front mélancolique et ténébreux.

Ce n'était pas le seul malheur qui s'appesantît sur le palais du roi de France, car cette histoire se passait dans le royaume de

Paris. Le roi possédait un superbe cheval dont il aurait fort désiré faire sa monture habituelle; mais il n'avait jamais voulu se laisser ferrer, tant le bruit de l'enclume et du marteau lui donnait de frayeur et d'agacement nerveux. Aussi l'ordonnance royale qui donnait la main de Longue-Mine au jeune homme assez heureux pour la faire rire, promettait le cheval capricieux à celui qui parviendrait à le ferrer.

Un Gascon, simple maréchal-ferrant près du moulin de Barbaste, mais beau garçon, entreprenant et découplé, forma la résolution de gagner la princesse et le cheval. Il prit sa ceinture de cuir aux grandes poches, la munit de clous, de fers et d'un marteau, puis il partit pour Paris, n'ayant d'autre avant-garde que son nez, et d'autre suite que ses guètres... Chemin faisant, il rencontre un grillon noir.

— Où vas-tu de ce pas, maréchal-ferrant de Barbaste? lui dit le petit insecte d'un air curieux et railleur.

— Le roi de France offre sa fille et son cheval à celui qui fera rire l'une et ferrera l'autre; je vais essayer de gagner ces deux objets.

— Tu n'es pas modéré dans tes ambitions, compère!... Si tu veux me conduire avec toi, peut-être contribuerai-je à la réussite.

— Toi, pauvre insecte au cri discordant!

— Moi, pauvre insecte! noir comme une taupe.

— La singularité de ta proposition a le privilége de me séduire. Puissé-je faire rire la princesse comme tu me fais rire moi-même!...... et le maréchal, prenant le grillon, le plaça dans sa poche de cuir.

Au bout de quelques pas, il entre dans une auberge; et comme il s'asseyait sur un lit, il entend une petite voix lui dire, en lui grattant le coude :

— Où vas-tu de ce pas, maréchal-ferrant de Barbaste?

— Le roi de France offre sa fille et son cheval à celui qui fera rire l'une et qui ferrera l'autre; je vais essayer de gagner ces deux objets.

— L'entreprise esf difficile... Si tu veux m'emmener avec toi, je pourrai peut-être contribuer au succès.

Le maréchal accepte pour la singularité du fait; et lorsqu'il offre à la voix criarde de prendre place dans sa poche, à coté du grillon, il est fort surpris d'y voir entrer une punaise.

Le maréchal continue sa route... En passant à Tonneins, près de la fabrique de tabac, il rencontre un gros rat qui lui demande, comme avaient demandé le grillon et la punaise : — Où vas-tu donc ainsi, maréchal-ferrant de Barbaste?

— Le roi de France offre sa fille et son cheval à celui qui fera rire l'une et qui ferrera l'autre; je vais tâcher de remplir ces deux conditions.

— Tu pourrais réussir, avec ta bonne mine et ton accoutrement, à faire rire la princesse, répond le rat; mais s'il t'arrive quelque traverse, tu serais bien aise, peut-être, de mettre à l'épreuve les ressources de compère rat.

— Voudrais-tu m'accompagner, comme le grillon et la punaise? entre dans ma poche de cuir, et faisons voyage de compagnie.

Quelques jours après, le maréchal-ferrant entrait dans Paris et se présentait au palais, demandant à gagner la main de la princesse Longue-Mine et le cheval indompté du roi... Ce dernier (c'est du roi que nous voulons parler) accepte l'offre du joûteur, et conduit le Gascon dans l'appartement de la princesse...... La jeune fille avait vu dans sa vie de belles figures, bien niaises, placées dans de beaux habits; elle avait contemplé de magnifiques seigneurs, aussi dorés que les palais qu'ils habitaient, mais elle n'avait jamais aperçu de maréchal-ferrant portant la barbe inculte, la figure et les mains noires, la ceinture à poche de cuir, en manière d'écharpe, ayant un grillon pour hausse-col, une punaise pour éguillette, et un rat pour plumet au chapeau. Longue-Mine, saisie tout-à-coup d'un accès de rire irrésistible, éclate aux yeux ébahis de son père, et le monarque est obligé de dire au Gascon : — Tu n'es qu'un maréchal-ferrant, mon compère; mais tu es un Gascon de bonne race gasconne, et ma fille sera ta femme, conformément à l'offre que j'ai fait publier. Le maréchal fait le signe de croix vers le ciel, et adresse ses actions de grâces au monarque.

— Maintenant, que j'ai fait rire la belle princesse, poursuivit-il, faites-moi voir le cheval; je tâcherai de le ferrer et de monter dessus avec ma fiancée : je ne puis la conduire à pied jusqu'à l'église, comme une paysanne de Nérac.

Aussitôt on introduit le Gascon à l'écurie. A la vue de son attirail de maréchal-ferrant, le cheval hennit, lance des ruades et se cabre. Le Gascon commence à craindre pour la réussite de son

entreprise; mais le grillon saute dans l'oreille du mutin, et fait un tel bruit de *cri-cri* près de sa cervelle, que le pauvre animal devient sourd et baisse la tête comme un agneau saisi de la tourniole. Au même instant, le rat se jette sous ses narines, et exhale une telle odeur de tabac (le pauvre diable n'avait pas eu d'autre nourriture depuis sa naissance), que le cheval achève de s'assoupir. Le maréchal profite de son immobilité, lève ses pieds, applique le fer, enfonce les clous, et l'animal, jusqu'alors indompté, devient plus obéissant que le cheval d'un vicaire.

Sire le roi tint parole pour le cheval, comme il en avait tenu pour la princesse. Le lendemain, le maréchal gascon entrait dans la cour du palais, monté sur son palefroi; il allait chercher sa fiancée, et la conduisait à la plus belle église de Paris, afin de recevoir la bénédiction nuptiale. Cependant, malgré la beauté de son costume d'or et d'argent, il portait toujours en croupe le grillon, le rat et la punaise, ne sachant pas ce qui pouvait arriver, et pensant qu'il pourrait avoir encore besoin de leurs petits services.

Enfin, la noce est célébrée, le festin est magnifique; les courtisans sourient bien sous cape du singulier mari qu'on a donné à la dauphine; mais la dauphine rit à cœur joie de ne plus être fille, et le Gascon rit, plus que tous ensemble, d'être le gendre du roi et d'habiter le plus beau palais de Paris.

Toutes les heures de la journée ne se ressemblent pas! Tout-à-coup une triste pensée traverse l'esprit du Gascon : — Me voilà l'époux d'une jolie personne, se dit-il en se frottant la barbe, le prince d'une très-puissante princesse....... Tout va bien jusque-là, certainement; mais je suis bien petit garçon pour jouer un si grand rôle! Si ma femme allait trouver qu'elle me fait trop d'honneur, et qu'elle voulût amoindrir la dose de cet honneur-là!...... si elle s'apercevait que je suis aussi gueux que mon rat, par exemple, et qu'il lui prît fantaisie de prendre un mari moins indigne de sa position?...... Diable! diable! voilà qui mettrait ma fortune présente singulièrement à l'envers.....

Le Gascon passa la nuit à rêver aux accidents les plus lugubres : tantôt les limaçons faisaient des processions sous ses pas, tantôt les chiens dévoraient ses mollets: plus de dix fois il tomba du haut d'un clocher sur le parquet de sa chambre.

— Il faut que je sorte de cet embarras, pensa-t-il en se ré-

veillant; cherchons à combler une partie de la distance qui sépare nos deux bourses : procurons-nous une dot moins indigne de celle de la princesse, que le grillon, le rat et la punaise, seule fortune apportée de mes domaines de Gascogne, et je pourrai faire claquer mon fouet tout aussi haut que maint autre seigneur!...

Pendant que le Gascon réfléchissait à sa situation, il entend frapper à sa porte, et voit apparaître le prince Bel-Accueil, ancien prétendant à la main de la princesse, furieux de la déconfiture infligée à ses espérances.

— Serais-tu homme à vouloir gagner un boisseau d'écus d'or, maréchal-ferrant de Barbaste? lui demanda-t-il fort sérieusement.

— Votre proposition répond précisément au rêve que je faisais tout-à-l'heure; c'est vous dire que je suis disposé à vous écouter.

— Eh bien! ce boisseau d'écus d'or, je viens te l'offrir, si tu me promets;...... et le prince, se penchant à l'oreille du maréchal, formula certaine proposition qui le fit sourire d'un côté et grimacer de l'autre; toutefois, comme la chose était facile, peu fatigante, et que le bruit de l'or tintait harmonieusement à son oreille, le maréchal saisit la main du prince en lui répondant : Ça sera comme vous le dites, monseigneur! ça sera comme vous le dites.

Le jour des noces s'écoule. Minuit arrive, les époux sont conduits à la chambre nuptiale; les donzelles font la toilette nocturne de la mariée, et portent le bouillon fortifiant aux jeunes époux... Mais resté seul, le Gascon, au lieu de tourner ses regards vers le lit, se met à promener dans la chambre à grands pas et à chanter la complainte de saint Alexis :

Le soir après souper,
Faut s'aller reposer...

La jeune femme, qui n'avait nulle envie de chanter le second couplet, gémit en silence, et retombe dans les accès de tristesse dont il avait été si difficile de la guérir; mais le Gascon la laisse gémir et sangloter sans miséricorde, et se contente de lui demander combien d'écus d'or doivent contenir dans un boisseau. La princesse Longue-Mine ne juge pas à propos de lui répondre,

et le maréchal laisse venir le jour sans songer à la tristesse dont il était chargé de la délivrer.

Le soleil paraît; l'époux se lève, quitte la chambre, et sire le roi vient faire visite à la jeune épouse... O surprise! Elle est retombée dans la mélancolie des jours précédents.

— Eh bien! ma fille, que penses-tu de ton mari?

— De fort lamentables choses!... mon cher père. Diriez-vous qu'il a passé la nuit à promener dans la chambre, et à me demander combien d'écus d'or devaient contenir dans un boisseau!

— Est-ce bien la vérité, ma fille? s'écrie le roi du ton le plus courroucé.

— Je réponds aussi vrai que si j'étais interrogée par Jésus-Christ lui-même.

— Patientons deux jours encore, ma chère enfant! mais si les nuits suivantes répétaient l'affront de la première, je saurai bien punir l'irrévérence, en faisant casser le mariage, pour te donner un époux plus digne de toi : le prince Bel-Accueil, par exemple!

Cependant, le maréchal gascon avait été visiter le prince, afin de lui rendre compte de sa conduite; et celui-ci, enchanté du mécontentement de Longue-Mine, n'avait pas fait la moindre difficulté de lui donner son boisseau d'écus d'or;...... bien plus! il lui en avait offert deux autres, s'il voulait passer les deux nuits suivantes à promener dans la chambre et sur les terrasses du château. Il était persuadé que, le mariage rompu, la princesse deviendrait sa femme.

Le lendemain, sire le roi vient rendre visite à sa fille; il la questionne; même réponse que la veille : Le Gascon a passé la nuit à compter les étoiles, et à lui demander combien deux boisseaux peuvent contenir d'écus d'or. Le jour suivant, même question du roi, même réponse de Longue-Mine : Le maréchal borne ses conversations à la même demande; la seule modification qu'il y apporte, c'est qu'au lieu d'un ou de deux boisseaux, il s'agit maintenant de trois.

Le roi de France, furieux, se rend auprès du Gascon, rouge comme un coq en colère, et va lui déclarer que le mariage de sa fille est rompu; puis, voulant rendre la vengeance plus éclatante, il conduit le prince Bel-Accueil dans la chambre de sa fille, en lui disant : Voici, chère princesse Longue-Mine, le mari que je chargé de réparer l'indigne conduite du maréchal-ferrant. Le

lendemain, un nouveau mariage est célébré à la chapelle, et la nuit venue, les époux rentrent dans leurs appartements.

Le maréchal-ferrant possédait les trois boisseaux d'or; il songeait à reprendre sa femme. Il convoque son grand conseil, le rat, le grillon et la punaise; il leur fait part de ses projets, et fonde, leur dit-il, sur leur intervention, ses plus douces espérances de succès. Les insectes l'écoutent avec attention, et se rendent à leur poste.

Quelques heures après, que se passait-il au palais?.. Les époux sont à peine couchés, que la punaise pénètre entre les draps, et commence ses évolutions sur les jambes du prince Bel-Accueil; attaqué par cet ennemi invisible, ce dernier gratte, tire du pied, tourne, retourne, et saute enfin hors du lit, pour recommencer, sous l'aiguillon de l'insecte, les promenades intempestives que le Gascon avait exécutées sous l'impulsion de l'intérêt.... La princesse, désolée, commence à croire que la sorcellerie se mêle de ses affaires; elle appelle son tendre époux : le tendre époux s'assied au pied du lit, et regarde la princesse. Le péril était imminent pour les espérances du Gascon; mais le rat de Tonneins, placé en réserve, saute sur l'épaule du prince et place sa queue encore remplie de tabac sous ses narines, et le prince, saisi d'un éternuement inexprimable, s'élance de nouveau dans la chambre, et passe le reste de la nuit à frapper du pied pour combattre la punaise, à plonger sa tête dans l'eau froide, afin d'apaiser l'éternuement... Que faisait le Gascon pendant tous ces débats?....... Retiré dans la modeste chambre de son auberge, il comptait ses trois boisseaux d'écus d'or, et s'endormait au bruit de leur tintement agréable.

Sire le roi, qui couchait dans l'appartement situé au-dessous de celui de sa fille, comprit bientôt, au bruit d'éternuement et de pas qui se faisaient au-dessus de sa tête, que les ébats de la chambre nuptiale n'avaient pas changé de caractère...... Le jour venu, il vole chez sa fille; même réponse que sous le règne éphémère du Gascon : nouvelle menace de la venger de l'outrage, si l'inconduite persiste..... Le lendemain, même attaque combinée de la punaise et du rat, même promenade éternuante du jeune prince, désespoir de la princesse, fureur du roi, renvoi honteux de Bel-Accueil, et cassation du mariage.

La rentrée du Gascon fut triomphale : il reparaît avec de si

magnifiques habits, un si bel équipage à six chevaux, achetés avec l'argent de Bel-Accueil, que la princesse retrouve un sourire qui ne doit plus quitter son beau visage. Une troisième noce est célébrée, et cette fois le Gascon, encouragé par les trois boisseaux d'or, grâces auxquels il se trouvait le plus riche seigneur de la cour, s'occupa très-sérieusement d'empêcher la princesse de retomber dans la mélancolie. Sa conduite fut à ce point exemplaire, que Dieu voulut l'en récompenser ostensiblement. Au bout de quelques mois l'arrivée d'un petit prince, frais comme le jour et gracieux comme l'aurore du matin, venait prouver au roi que les Gascons sont gens à réussir dans tout ce qu'ils entreprennent.

Pensez-vous, d'après ce trait, que beaucoup de Français soient plus habiles qu'eux? et serez-vous surpris qu'Henri IV, le meunier de Barbaste, soit devenu roi de France, comme le maréchal était devenu le mari de la princesse Longue-Mine? Serez-vous étonné qu'il ait ferré, bridé le cheval indompté de la Guerre Civile, comme le maréchal de Barbaste avait apprivoisé le cheval d'un vieux roi?...



LE COFFRET DE LA PRINCESSE.

Il y avait une fois un Roi de Gascogne qui n'avait qu'une fille, mais une fille si belle, qu'elle ne pouvait se mirer à une fontaine sans transformer l'eau en cristal d'argent. Un jour qu'elle se rendait à une fête avec son père, couverte de ses vêtements les plus beaux, elle aperçut, à son grand effroi, sur la bordure dorée de son corsage, un insecte inconnu dans les palais des rois, dont la vue lui fit pousser un cri d'épouvante..... Cet insecte, ne vous en scandalisez pas, ô vous qui m'écoutez, femmes en coiffe, ou maris en chapeau, n'était autre qu'une punaise!... Le premier sentiment de répulsion apaisé, la princesse se prit d'un bel accès de curiosité pour cet animal extraordinaire, et, malgré les observations du roi, elle l'enferma soigneusement dans un coffret d'ivoire, et le mit à l'engrais avec les soins les plus attentifs.

La punaise, traitée d'une façon si peu commune, goûta fort cette façon de vivre, et répondit si bien aux attentions de sa

maîtresse, qu'en peu de jours elle doubla de volume, et finit par acquérir un si haut degré d'embonpoint, qu'à la fin de l'année elle remplissait le coffret tout entier, et terminait cette carrière grossissante en expirant d'un gras fondu......

La princesse, inconsolable, ne veut pas se séparer de cette dépouille mortelle; sur l'avis de son père, elle emploie sa peau à faire recouvrir son coffret d'ivoire, afin de l'avoir constamment sous les yeux; et, pour donner à cette relique un rôle plus important, il est décidé que le roi n'accordera la main de sa fille qu'au gentilhomme habile qui devinera l'animal à qui cette peau tannée peut appartenir.

Cette condition, publiée à son de trompe dans le royaume tout entier, fit accourir une foule de beaux et riches chevaliers, fort désireux de trouver le nom de l'animal extraordinaire; mais la plupart usèrent inutilement leurs bésicles à étudier la peau soumise à leur examen. Ils furent obligés de se retirer comme ils étaient venus, et de renoncer à la main de la belle princesse.....

Un dernier prétendant part enfin de ses domaines, et se dirige vers le palais, provoquant la surprise générale sur son passage, car il marchait seul, accompagné de cinq chevaux sellés et bridés. Après avoir fait quelques lieues, l'homme aux cinq montures aperçoit un individu couché à plat-ventre sur le gazon, et prêtant attentivement l'oreille au bruit qui paraissait lui arriver du centre de la terre.

— Que fais-tu là, compère? lui demande le cavalier si bien monté.

— J'écoutais ce que disaient les gens de l'autre monde.

— Les gens de l'autre monde! mon garçon, et tu peux entendre quelque chose à ces grandes distances?

— Certainement, mon seigneur! je suis même assez satisfait du résultat.

— Tu dois avoir l'oreille bonne, compère!... Veux-tu m'accompagner dans mon voyage ?... monte sur un de ces chevaux qui attendent leur cavalier; peut-être pourras-tu me seconder dans mon entreprise.

L'homme aux fines oreilles ne se le fait pas répéter deux fois; il s'élance sur un cheval, et le jeune seigneur poursuit sa route moins solitaire. Au bout de quelques pas, il aperçoit un chasseur

à l'affût derrière une haie; il ajustait son fusil de temps en temps, visait, tirait son coup, et se remettait au poste, sans que le cavalier pût comprendre le résultat de ces coups.

— Que faites-vous là, mon ami? lui demande le gentilhomme..

-- Je tire aux roitelets qui voltigent au sommet du coteau, monseigneur!

-- Au sommet du coteau!... vous perdez la tête, mon pauvre homme; vous ne distingueriez pas un bœuf gras à cette distance.

-- C'est que j'ai bonne vue, monsieur! et mettant en joue de nouveau, il tire et siffle son chien, afin qu'il aille chercher le gibier tombé sous la charge meurtrière.

Vous allez voir, monsieur !..... le roitelet est tombé dans le fourré qui couronne le sommet de la colline; mon *Patou* va le rapporter à l'instant....

-- Vos yeux sont donc meilleurs que ceux du milan et de l'épervier? Ne pourriez-vous m'accompagner dans mon voyage? vos services pourraient m'être utiles. Montez sur un de ces chevaux; vous serez content de moi.

Le bon tireur ne se fait pas répéter la proposition; il s'élance à cheval, et chemine à côté de *Jean-Fine-Oreille.*

Ils n'avaient pas fait cinquante pas, lorsque traversant une bruyère ils rencontrèrent un jeune paysan qui, voyant lever un lièvre sous ses pas, se mit à remplir ses poches de grosses pierres, à placer un fagot de bois sur son cou, et à courir après l'animal aux longues pattes. Deux minutes après, il était dans le havresac.

-- Eh bien! mon ami, dit le seigneur, c'est ainsi que tu fais la chasse au quadrupède le plus fin coureur du monde?

-- Vous le voyez, monseigeur! je n'en ai pris que trois ce matin; mais il est encore de bonne heure, et j'espère compléter la douzaine avant la nuit.

-- Et tu fais tes préparatifs de chien-levrier en te chargeant de pierres et de fagots?

-- C'est par prudence, monseigneur! je suis tellement emporté dans ma course, que je serais toujours au-devant du lièvre, et ne pourrais jamais lui mettre la main dessus, si je ne modérais cette rapidité en me donnant le surpoids que vous voyez.

— Peste ! l'ami, quelle paire de jambes à ton service!.. Monte sur ce troisième cheval; je pourrai mettre à l'épreuve tes mer-

veilleuses dispositions. Si je réussis, tu n'auras pas à te plaindre de moi...

Le fin coureur monte sur le cheval, en compagnie de *Jean-Fine-Oreille* et de *Bernard-Bon-Œil*, et nos hommes continuent leur marche.

Au moment où la compagnie traversait un bois à haute futaie, le chevalier n'est pas moins surpris que ses compagnons de voir un homme aux larges épaules monter comme un chat au sommet d'un chêneteau, le faire ployer jusqu'à terre par le poids de son propre corps, puis se mettre à le tordre comme on ferait d'une fine branche de saussaie.

— Que fais-tu là, mon compère? demande le gentilhomme en arrêtant son cheval.

— Je baisse cet arbre afin de cueillir ses glands et de faire ensuite un lien tordu destiné à serrer un fagot de branches.

— Voilà des muscles et des bras que je pourrais employer, mon ami *Sansom-le-Taureau*... Monte sur ce quatrième cheval; et si tu veux avoir la complaisance de me suivre, nous serons satisfaits l'un de l'autre.

Les cinq chevaux avaient chacun leur cavalier; la compagnie atteignit le palais du roi de Gascogne, et le gentilhomme obtint bientôt la faveur d'examiner la fameuse peau du coffret d'ivoire; mais le secours de *Jean-Fine-Oreille* et de *Bernard-Bon-Œil* ne lui donnèrent pas la perspicacité nécessaire pour découvrir l'animal producteur de cette étrange couverture. Le soir même de son arrivée, le roi le priait de regagner la porte, et la princesse, qui ne le trouvait pas trop vilain garçon, passait la nuit suivante à soupirer.

Au moment où le chevalier allait franchir la funeste frontière, *Jean-Fine-Oreille* pousse un *chut!* d'espérance et fait arrêter la compagnie.—Monseigneur! nous tenons la victoire!.... j'entends le roi dire à sa fille : Sont-ils bêtes! ces étrangers-là....... Cinq hommes qui se croient les plus fameux de la Gascogne, et qui ne savent pas deviner que la couverture de ton coffret est la peau d'une punaise engraissée!...

— Une punaise engraissée! répartit le gentilhomme; revenons en arrière : la belle princesse est à moi!

Un instant après, ils rentraient tous au palais, et le gentilhomme disait au roi : Je viens chercher la main de la belle princesse.

— De quel droit? demande le roi de Gascogne.

-- Du droit que me donne la découverte de la peau d'une punaise engraissée.

-- Tu as raison, mon gentilhomme! la main de ma fille est à toi, pourvu qu'il soit prouvé que des liens de parenté ne rendent pas ce mariage impossible...

Le monarque avait eu ses raisons pour soumettre le mariage de sa fille à la découverte d'une énigme qu'il croyait insoluble. La jeune princesse possédait la moitié du royaume, du chef de feu sa mère, et le père, non moins avare qu'orgueilleux, faisait tous ses efforts pour ne pas écorner ses domaines, en faisant la constitution dotale de sa fille.

Dans ce projet, aussi peu louable qu'un grand nombre de ceux qui se combinent chez les monarques, le roi de Gascogne avait saisi, avec la plus grande avidité, l'idée de soumettre ses prétendus gendres à une épreuve qu'il estimait impossible à traverser victorieusement. Retranché derrière sa peau de punaise engraissée, il croyait avoir placé ses domaines à l'abri de toute atteinte, et la main de sa fille hors de portée à l'égard de tous les prétendants.

Le gouverneur du royaume, autre tête grise tout aussi intéressée que celle de son maître à ne pas diminuer les revenus des administrateurs, avait poussé plus loin ses précautions; et dans la crainte que le gentilhomme aux cinq chevaux ne découvrît la provenance de la peau du coffret, il avait préparé deux empêchements à son mariage avec la princesse pour raison de parenté..... Aussitôt que le mystère eut été découvert et la main de la princesse conquise, il s'empressa de faire connaître la cause dirimante qui s'opposait à la célébration du mariage.

-- Nous demanderons la dispense à Rome, répondit le chevalier.

-- Nous la demanderons, ajouta le monarque d'un air bonhomme et sincère, car il n'osait pas faire entendre ouvertement un refus. Aussitôt il charge le gouverneur d'écrire une lettre au Pape; mais, loin de renfermer une demande de dispense, cette lettre priait le Saint-Père de refuser tout consentement.... Le chevalier comprit la ruse, grâce au secours de *Jean-Fine-Oreille;* il voulut envoyer un commissionnaire particulier à notre Saint-Père, et ce fut *Simon-Levrier* qu'il chargea de ce message im-

portant. Il avait affaire à forte partie cependant, car le roi avait mis en route un pigeon tourier des plus fins coureurs; mais le gentilhomme fait poster *Bernard-Bon-Oeil* sur son passage : dès que le pigeon est en vue, un coup de fronde le renverse mort, sans faire de bruit, et *Simon-Levrier* arrive seul dans la ville de Rome. Le pape ne recevant qu'une demande, accorde la dispense sans difficulté; *Simon-Levrier* la rapporte à son maître, et le vieux roi, faisant un peu la grimace, est obligé de s'avouer vaincu.

Le croirait-on cependant! l'avarice et l'orgueil tentent un dernier effort, afin de ne pas céder la moitié du royaume. -- La main de ma fille t'appartient, dit-il au gentilhomme vainqueur; mais ne pourrais-je la racheter à prix d'or?.... combien d'argent exigerais-tu pour renoncer à tes droits sur elle? -- Tout celui que cet homme-là pourra porter! et le gentilhomme désignait *Samson-Taureau* le tordeur d'arbres.... Le roi se croit sauvé et va danser de joie avec le gouverneur ; mais *Samson-Taureau* se place dans la cour du palais, et pendant qu'on va chercher l'argent dans les coffres, il s'amuse à placer sur ses épaules un énorme cuvier de pierre qui servait à faire boire les chevaux dans la basse-cour. Le roi revient avec le gouverneur; celui-ci voit le singulier jeu de géant auquel *Samson-Taureau* occupe ses loisirs.—Par saint Crésus! arrêtez-vous, mon roi! dit-il avec épouvante; cet homme est capable d'emporter l'arche de Noë : il ne laisserait pas une once d'or dans votre royaume! hâtez-vous d'accorder la main de votre fille; son rachat vous coûterait tous vos domaines; il ne vous resterait plus de quoi vous nourrir et vous habiller.

Le roi de Gascogne se rendit aux bonnes raisons du gouverneur; il donna sa fille au gentilhomme avec la moitié de ses Etats, et les quatre serviteurs du jeune époux devinrent les premiers ministres du royaume, ce qui fit qu'aucun Etat des environs ne fut aussi bien administré que celui-là...... Quel est celui qui peut se vanter, en effet, d'avoir un ministre qui entend tout comme *Jean-Fine-Oreille,* un autre qui voit tout et vise toujours juste comme *Bernard-Bon-Œil?* Il serait peu facile d'en trouver d'aussi forts que *Samson-le-Taureau,* quand il s'agit d'emporter l'argent des taillables, et d'aussi bons coureurs que *Simon-Levrier,* pour se soustraire aux réclamations de ceux qu'ils ont tondu.

AMBROSI LOU PEC.

(AMBROISE L'IMBÉCILE.)

Il y avait une fois une femme veuve qui n'avait qu'un fils, mais un fils si sot et si niais que pas une fille n'avait voulu le prendre pour mari. Un jour qu'il n'y avait plus de pain à la maison, la mère prit un boisseau de blé, le plaça dans un sac, mit le sac sur l'épaule d'Ambroise, plaça Ambroise sur le chemin du moulin et lui dit : Va faire moudre ce blé, reviens vite, et n'oublie pas surtout que le meunier ne doit prendre qu'une poignée par boisseau. As-tu bien compris ma recommandation ?

— Oui, mère, *une poignée par boisseau.*

— Très-bien, mon fils, tu montres plus d'esprit que de coutume; mais pour que ta tête folle ne reprenne pas son étourderie habituelle, aie la bonté de répéter en marchant : *une poignée par boisseau,... une poignée par boisseau...*

— Oui, mère ! Et le jeune homme partit en marmottant à chaque pas la phrase recommandée : *une poignée par boisseau !... une poignée par boisseau !...*

Quand il eut fait un morceau de chemin, à peu près aussi long qu'un jugement de M. le juge de paix, il rencontra deux laboureurs occupés à semer leur blé dans un champ qui passait pour la meilleure terre de la commune, et où ils espéraient, par conséquent, décupler la semence. Aussitôt que le maître bouvier entendit ce quidam crier tout haut : *une poignée par boisseau !...* il se figura qu'il jetait un sort sur sa récolte prochaine, afin qu'elle ne donnât que le produit illusoire du vingtième; la colère lui monta à la tête, et, sans autre avertissement, il tomba sur les

épaules d'Ambroise à coups de houlette et lui aplatit le dos comme certains maris ont l'habitude de traiter celui de leurs femmes.

— Comment faut-il dire, bon Dieu ! comment donc faut-il dire? demandait le pauve garçon en pleurant comme un mouton qui va rendre une visite au boucher.

— Ai-je besoin de te l'apprendre? imbécile! quand il s'agit de récolte, peut-on répéter autre chose que : *Dieu la bénisse!*

— Eh bien! je dirai : *Dieu la bénisse!* Mais laissez-moi continuer mon chemin ; et Ambroise se remet en route en répétant de grand cœur : *Dieu la bénisse! Dieu la bénisse!...*

Au bout de trente pas, cinq à six hommes se montrèrent sur un sentier de traverse ; ils conduisaient, par quatre cordes, une petite chienne au poil hérissé qu'ils allaient noyer à la rivière.

— *Dieu la bénisse!... Dieu la bénisse!...* continuait le pauvre benêt, sans se préoccuper des nouveaux venus ; mais le chef de la troupe se figurant qu'il appelait la protection céleste sur l'animal enragé dont il voulait se défaire, lança trois ou quatre jurons capables de faire tomber le clocher de l'église s'il avait été plus rapproché ; et se mettant à la poursuite d'Ambroise, il le cingla d'une douzaine de coups de cordes qui lui firent implorer la miséricorde de Dieu.

— Comment donc faut-il dire, mon Dieu ! comment donc faut-il dire? murmurait piteusement le pauvre contus en frottant ses meurtrissures.

— Il faut dire : *Ah! la jolie chienne qu'on va noyer!...*

— Je dirai tout ce qui vous sera agréable, pourvu que je ne sois plus battu... *Ah! la jolie chienne qu'on va noyer!...*

Ambroise avait répété son dicton pendant moins de temps qu'il n'en faut à M. le curé pour bénir trois cents paroissiens après l'*Ite missa est,*! lorsqu'il entendit plusieurs coups de pistolet retentir à ses oreilles. Il se retourne, toujours en marmottant sa phrase : *Ah! la jolie chienne qu'on va noyer!* afin de ne pas la laisser échapper de sa mémoire, et il aperçoit une trentaine d'hommes et de femmes, vêtus de leurs plus beaux habits de fête. Ils conduisaient une fiancée à l'église pour aller lui faire prononcer le *oui* que tant d'époux voudraient transformer en *non*. Je laisse à penser quel fut l'effet du cri d'Ambroise tombant au milieu d'une foule de jeunes gens qu'un bon déjeuner avait déjà mis en train de jouer des poignets et des jambes. En attendant comparer la fiancée à une chienne, un frère lui lance un coup de

pied, un cousin lui donne un bon soufflet, le garçon de noce un coup de canne, la mère elle-même un coup de béquille ;.... c'en était fait d'Ambroise, s'il n'avait apaisé la colère publique en demandant de l'air le plus contrit :

— Comment faut-il donc que je dise, mon Dieu! comment faut-il que je dise?

— *Qu'il en soit de toutes ainsi !* voilà le souhait qu'il faut adresser au ciel devant les jeunes filles qui vont faire leur noce.

Après cette nouvelle bousculade, Ambroise, instruit de ses nouveaux devoirs, continua son chemin en répétant avec obéissance : *Qu'il en soit de toutes ainsi!.... qu'il en soit de toutes ainsi!...* Hélas! il n'avait pas fait deux cents pas qu'il arriva dans un hameau dont la population entière était sur pied pour éteindre un incendie qui dévorait la maison de M. le Maire, et qui menaçait de réduire le bourg en cendres..... N'importe, le pauvre sot passe au milieu de tous ces paysans épouvantés en répétant d'un petit air satisfait : *Qu'il en soit de toutes ainsi!... qu'il en soit de toutes ainsi!...*

— Maraud! s'écrie le maire en lui assainant un coup de barre; ce n'est pas assez que ma maison brûle, tu désires voir toutes celles du hameau partager son sort!.. Et les paysans, imitant la correction exemplaire de leur magistrat, lui lancent à la tête les seaux, les baquets et tous les objets qui leur tombent sous la main.

—Mais comment faut-il que je dise, mon Dieu! comment faut-il que je dise pour éviter d'être battu? demandait Ambroise, plus ramolli qu'une pièce de drap roulée sous le foulon.

—Eh! parbleu : *Dieu puisse l'éteindre!...* lui répondit M. le Maire.

Ambroise s'éloigne plus joyeux, se croyant à l'abri de tout accident, grâce au passeport de l'autorité municipale.

Mais, à la sortie du bourg en feu, il va donner de la tête, comme un mouton atteint de la tourniole, dans la cour d'un paysan qui essayait en vain, depuis la veille, d'allumer un mauvais four trempé par les pluies du mois de mars. Le malheureux jurait comme un affamé qui n'a pu manger de pain depuis deux jours, et voilà qu'Ambroise lui crie aux oreilles :

— *Dieu puisse l'éteindre!... Dieu puisse l'éteindre!...*

— Que l'enfer puisse t'éreinter! tu veux dire;.. répartit le pay-

san furieux, en lui appliquant cinq ou six coups de fourche sur le dos.

— Et vous aussi, vous n'êtes pas content de mes paroles? demanda piteusement Ambroise. Comment donc dois-je dire, mon Dieu! comment dois-je dire?

— ***Beau feu s'allume!*** voilà ce que tu dois crier bien haut.

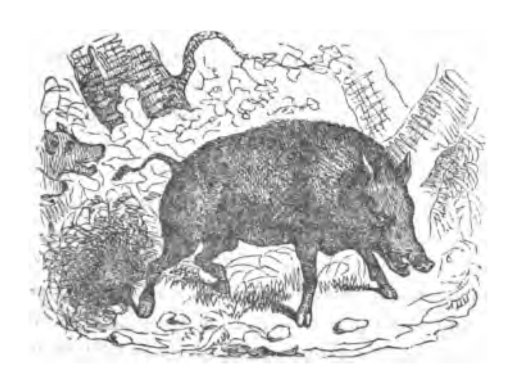
A peine Ambroise avait-il traversé la cour du four éteint, qu'il passe devant la porte d'une vieille femme qui venait de mettre le feu à sa quenouille, et Dieu sait si le lin flambait et menaçait de gagner la coiffe de la Madelon...

— ***Beau feu s'allume!***.... misérable sorcier, s'écria la fileuse en répondant à la dernière phrase d'Ambroise;..... tu veux donc que je te brûle la crinière à coups de quenouille!..... Et joignant aussitôt l'exécution à la menace, elle se met à frapper le malheureux jusqu'à ce que le manche de roseau se brisa dans ses mains.

— Comment donc faut-il dire, mon Dieu!.... comment faut-il dire, pour n'offenser personne? demanda le pauvre hère en s'affaissant sous le poids douloureux des coups qu'il avait si longtemps endurés.

— Il faut te taire! répondit la vieille qui, seule, montrait quelque esprit dans cette série de circonstances. Rappelle-toi bien qu'on ne doit jamais dire ce qu'on pense, et moins encore parler tout haut sur les chemins.

Ambroise écouta la leçon et sut en profiter. Renonçant pour toujours à trouver une pensée qui pût servir de bonnet à la tête de tout le monde, il resta bouche clause et atteignit le moulin sans être mis de nouveau au régime peu réjouissant des coups de fourche.



MAITRE JEAN L'HABILE HOMME.

Sur le coteau que vous voyez là-bas, il y avait jadis un jeune homme, fort élégant dans ses habits, qui se croyait très-habile homme, parce qu'il avait été long-temps à l'école, qu'il lisait dans tous les livres, savait écrire une lettre, et pouvait faire le catéchisme quand M. le curé était absent. Ce jeune homme appelé Jean, épousa une jeune fille un peu simplette, appelée Jeanne ; mais il n'avait garde de se plaindre d'une simplicité qui lui garantissait une éternelle supériorité dans le ménage.

Le lendemain de la noce, comme les invités avaient épuisé la barrique de vin et mis à sec jusques à la cruche, Jeanne se rendit à la fontaine afin d'aller chercher de l'eau fraîche, sur la prière de son mari, qui sentait un vif besoin de boire...

Nous avions oublié de dire que leur habitation était située sur un coteau, tandis que la fontaine coulait au point le plus bas d'une petite vallée profonde. Jeanne descend donc à la fontaine ; un quard d'heure s'écoule, la demie fait le même chemin, et le

pauvre Jean, très-altéré, ne voit arriver ni l'eau fraîche ni sa femme.

— Bièbe, dit-il à sa mère, allez donc voir ce que Jeanne peut faire là-bas; elle sait que j'attends la cruche, et n'a pas l'air de s'occuper de ma soif ardente.

Bièbe descend par le sentier de la vallée et trouve Jeanne assise sur le bord de la fontaine, les coudes appuyés sur les genoux.

— Que faites-vous là, ma bru? votre mari s'impatiente; il a besoin de boire comme un faucheur après trois sillons, et vos retards augmentent sa soif.

— Je me demandai si vous aviez un berceau, ma mère; et comme je n'en ai pas aperçu dans la maison, j'étais à réfléchir au moyen de nous en procurer un, ne fût-il que d'osier ou de roseau.

— Nous manquons, il est vrai, de ce meuble fort utile, répondit Bièbe; celui qui me servit quand Jean était petit fut percé par les rats, et finit misérablement sa carrière réduit à l'état de panier de vendange, et je ne sais trop où nous pourrons trouver à le remplacer. Il était fort joli, je vous assure; le parrain qui m'en fit cadeau crut me donner une pièce assez rare. Mais comme le pauvre homme s'est laissé transporter dernièrement au cimetière, ce n'est plus sur lui qu'il faut compter pour en avoir un second.

Pendant la conversation des deux femmes, Jean, de plus en plus altéré et furieux, voit passer son père dans la cour et l'appelle.

— Ah! les sottes de femmes que nous avons épousées, dit-il; les voilà toutes les deux à la fontaine; depuis une heure j'attends de l'eau fraîche avec l'impatience du mauvais riche dans le purgatoire, et, comme la femme de Barbe-Bleue, je ne vois jamais rien venir.

Le pauvre père, désolé de la contrariété de son fils, descend au plus vite à la fontaine, et demande tout en colère aux deux ménagères comment elles peuvent causer aussi tranquillement lorsque Jean bat du pied, meurt de soif et tempête si fort en colère qu'il a parlé tout haut de la Barbe-Bleue!..

— Nous allons remonter, répondit Bièbe. Mais votre chère bru se trouve dans un grand embarras : elle me demandait si nous n'aurions pas un berceau pour quand le temps viendra de

se servir de ce meuble...... Que devais-je lui répondre? Que le nôtre avait été mis hors de service, et qu'il ne fallait pas compter sur l'ancien parrain pour le remplacer.

—Le pauvre Benoît, il est vrai, nous avait donné là le berceau le plus commode du monde, répondit le mari, en exprimant par un soupir la part qu'il prenait à la perte du berceau... Les maudits rats ont abrégé son service, et je ne connais pas de faiseur de panier capable de nous donner un objet d'une aussi bonne fabrication.

— Ne pensez-vous pas, beau-père, répartit Jeanne.....

— Ah! c'est trop fort! s'écrie pendant ce temps le jeune mari furieux... Quoi! je les envoie tous à la fontaine, et je ne puis obtenir un verre d'eau. Il court, descend, arrive au fond de la vallée et voit, non sans surprise, son père aussi tranquille que sa mère, sa mère aussi tranquille que sa femme, nonchalamment assis sur un tronc d'arbre et devisant avec le calme de paresseux qui n'ont qu'à tuer la journée. C'est ainsi que vous m'apportez l'eau que j'attends depuis une heure, gens incroyables qui semblez prendre plaisir à me faire enrager!...

—Nous nous occupions du berceau avec ta mère et ta femme, répondit le père, et je disais que je ne connaissais pas dans les environs.....

— De mortels aussi bêtes que vous l'êtes tous les trois!... répartit Jean en terminant la phrase conformément à la situation irritable de son esprit. Quoi! vous me laissez mourir de soif, moi qui suis vivant, moi qui souffre, pour vous préoccuper d'un berceau dont nous n'aurons peut-être jamais besoin!. Quelle honte pour un homme qui sait lire, écrire, compter et chanter au lutrin, de vivre accouplé à de semblables imbéciles..... Je ne puis supporter cette existence abrutissante;... restez tous les trois à la maison : vous êtes dignes les uns des autres.... Quant à moi, je m'éloigne, ne pouvant plus supporter la compagnie de trois ignorants sans raison, et je jure que je ne remettrai pas les pieds chez vous avant d'avoir découvert trois individus doués d'une aussi forte dose de bêtise.

Sur cette belle déclaration de principes, Jean leur tourne le dos sans dire adieu; le père, la mère et la femme, tout en larmes, ont beau le supplier de ne pas exécuter sa menace, il s'enfonce dans le bois et disparaît à leurs regards.

Arrivé sur la dernière lisière de la forêt, le fugitif entend du bruit; il regarde, et s'arrête fort surpris de voir une vieille femme occupée à tenir un cochon par une corde et à le frapper atrocement à coups de bâton.

— Que faites-vous donc à ce pourceau? lui demanda Jean, et de quel méfait a-t-il pu se rendre coupable pour mériter ce traitement?

— Vous ne voulez pas que je le frappe à coups redoublés! répondit la vieille. Je l'excite, depuis plus d'une heure, à monter sur ce chêne, afin qu'il aille en cueillir les glands, et le nigaud entêté s'obstine à mourir de faim au pied de l'arbre, au lieu d'obéir à mes bons conseils. Ah! le sot de pourceau, le vilain animal de pourceau!

— J'aurais bien fantaisie d'adresser à quelqu'un les adjectifs dont vous accablez cet innocent quadrupède. Comment pouvez-vous espérer le faire grimper sur ces hautes branches? il n'est pas fouine ou chat pour se livrer à de tels exercices. Donnez-moi votre bâton, je vais en frapper le chêne, et vous verrez les glands tomber sous la dent avide du pourceau, sans qu'il se fatigue inutilement, et vous aussi, à essayer d'escalader un tronc sur lequel le bon Dieu ne lui a jamais dit de monter...

Jean exécute ce qu'il annonce; les glands tombent avec abondance, et le cochon se gorge avec empressement de ce fruit des forêts, aux regards étonnés de la vieille, toute muette de stupéfaction.

Jean poursuit sa course. Le ciel se couvre de nuages, l'orage approche... Il allait se réfugier dans une maison, quand il aperçoit une jeune femme, armée d'une fourche, qui s'efforçait en vain de jeter des noix fraîches, avec cet outil, dans une galerie supérieure.

— Que faites-vous donc là, voisine? lui demande-t-il avec intérêt.

— Ne voyez-vous pas, lui répondit-elle avec une colère mêlée de larmes, que la pluie va tomber, et que je voudrais mettre les noix à l'abri?

— Et vous employez une fourche à ce travail?

— Je crois qu'elles sont ensorcelées, ces maudites, ces coquines de noix; j'ai donné plus de trente coups de fourche sans pouvoir en lancer une... Que la peste mange ces noix!... que la grêle détruise les noyers!...

— Si vous aviez eu le soin de prendre une pelle au lieu d'une fourche, la besogne serait faite depuis long-temps, ma pauvre femme!

— La pelle est au grenier; j'ai pris la fourche qui se trouvait sous ma main...

— Apprenez donc qu'on ne perd jamais son temps à prendre les instruments propres au travail que l'on veut faire... Et Jean, courant au grenier, revient muni de la pelle, et dans cinq ou six pelletées il abrite toutes les noix dans la galerie.

L'orage passe; Jean reprend son voyage, chargé des bénédictions de la vieille femme au cochon maigre et de la jeune femme aux noix vertes. A peine avait-il fait deux cents pas, qu'il rencontre une troisième femme occupée à jurer contre un vieillard infirme et insensé qui ne savait pas mettre ses culottes. Armée du vêtement à deux ouvertures, la femme, tout aussi peu sage que le vieillard, avait fait monter le pauvre homme sur un coffre, et plaçant la culotte ouverte devant lui, l'y faisait sauter dedans, avec l'intention de faire entrer ses deux jambes à la fois dans leur double enveloppe, toujours pour économiser le temps. Mais le malheureux vieillard ne pouvait réussir à rencontrer les deux ouvertures, et ce pénible exercice recommençait incessamment, au milieu des gronderies et des reproches de la ménagère, qui traitait le vieillard tout aussi sévèrement que la première avait traité son pourceau, et la seconde ses noix et ses noyers.

Après avoir considéré l'étrange tentative faite par ce couple insensé, Jean s'approche et leur dit :

— Quelque facile qu'il soit de mettre une culotte, et j'en veux pour preuve le grand nombre de mortels qui exécutent ce travail chaque matin, la chose ne va pas toute seule cependant, et l'on peut échouer dans la tentative : témoin cet ancien roi de France qui mérita pour cela d'être mis en chanson... Les opérations les plus simples ne sont aisées qu'à la condition de suivre certaines règles invariables. Si vous étiez moins pressée d'enfourcher d'un seul coup cette culotte, et que vous prissiez le temps de faire entrer une jambe après l'autre, ce pauvre vieillard serait culotté depuis long-temps, et votre âme aurait évité le poids assez lourd de tous les mots peu chrétiens que vous avez lancés.

Dès qu'il eut achevé ce discours assez sage, Jean l'habile homme prend le haut de chausse, introduit le pied droit de l'infirme dans

une gaine, le pied gauche dans la seconde; il lève le vêtement entier, serre la boucle, et le vieillard est mieux habillé que le respectable roi Dagobert. Mais en donnant une leçon à la femme maladroite, il s'en était donné une à lui-même.

— Ah! par mon patron! dit-il, je puis rentrer chez moi... Aux premiers pas que j'ai fait hors de ma demeure, j'ai rencontré plus de sottise que dans ma propre famille. Vouloir faire monter les pourceaux sur les arbres, vouloir jeter des noix à coups de fourche et mettre des culottes les deux jambes à la fois, est bien autrement sot que de s'oublier à la fontaine, à parler d'un berceau neuf mois avant la naissance d'un enfant........ Nous avons beau courir à la recherche des gens d'esprit, nous trouvons un bon nombre d'imbéciles avant de rencontrer des cervelles irréprochables. Contentons-nous d'être un homme supérieur nous-même, de lire dans toute espèce de livres, de chanter au lutrin, et permettons à ceux qui nous entourent de n'avoir pas autant d'esprit que nous. Sottise pour sottise, mieux vaut encore supporter au coin de notre feu celle des êtres qui nous aiment, que de broncher sur les chemins et dans les bois aux grosses balourdises de gens indifférents qui n'ont pas de compensation à nous offrir pour se les faire pardonner.

Nous avons entendu jadis un vieillard commencer ses récits des veillées par l'étrange fantaisie suivante :

Vous êtes des gens fort recommandables, vous tous qui m'écoutez. Je vois des femmes qui sont venues de bien loin pour acheter fort cher un mari qui les frappe; je vois des hommes qui conduisent leur jument poulinière à l'âne, et qui ne sont pas étonnés d'en obtenir un animal qui n'est pas un ânon, et moins encore un cheval; je vois des enfants qui ont la force d'aimer des pères qui leur donnent des soufflets, d'autres qui ne se font pas scrupule de détester des parents qui les chérissent; je vois plus de chiens soumis que de femmes obéissantes. Mais, au milieu de tous ces faits extraordinaires, aucun ne peut approcher des aventures étranges qui me sont advenues depuis que ma mère m'a con-

damné à marcher sur mes deux pieds dans ce pauvre monde couvert de ronces.

— Et que vous est-il advenu, père Matroc? Père Matroc, racontez-nous votre histoire, demandaient à l'envi toutes les personnes de la veillée.

— Un jour que j'allais faire baptiser mon père, je montais la côte de Hacban pour aller chercher le curé de Saint-Michel, lorsque je rencontrai une fourmi qui portait un brin de paille; je donne un coup de bâton à l'insecte, je le fais accoucher forcément d'une ânesse toute sellée... Jugez du bonheur que me causa la trouvaille d'une monture qui me coûtait si peu. Je monte à cheval avec l'empressement d'un homme accablé de fatigue et m'écriai tout joyeux : *Haï! l'ânesse, fille de compère l'âne, ça ne va pas mal jusqu'ici.*

Au bout de trente pas, je vois un lièvre qui courait vers nous à toutes jambes; je saisis un emplâtre de poix que le chirurgien m'avait appliqué sous l'aisselle afin de me guérir d'une entorse au pied; et quand le lièvre est à distance, je vise la tête, et l'emplâtre va se coller au milieu du front... Mon lièvre, tout étourdi du coup, se retourne raide comme la queue d'une vache tracassée par les mouches; il reprend la course en sens inverse, rencontre un autre lièvre qui le suivait ; ils se cognent, l'emplâtre de poix les colle front à front. J'arrive sur ces entrefaites, je les prends, et les plaçant en forme de besace sur ma selle :— *Haï! l'ânesse, fille de compère l'âne,* m'écriai-je, *ça ne va pas trop mal jusqu'ici.*

Je continuai mon chemin avec mon âne et mes deux lièvres, lorsque traversant le canal du moulin de Saint-Elix, le pont se casse sous mon poids, et je tombe dans l'eau comme un sac de farine. Heureusement, l'eau n'était pas froide; nous étions au mois d'août; avec un peu plus de chaleur, elle aurait pu faire bouillir mes lièvres et peler mon ânesse. Mais ce qui ne fut pas également heureux, c'est que mon pied s'embarrassa dans une racine, et je fus plus d'un quart d'heure à le dégager de ce traquenard. Je sors du canal cependant; mais, quand je veux remonter sur mon âne, je me trouve d'une pesanteur extraordinaire; je regarde mes culottes d'étoupe : oh! surprise agréable ! les poissons avaient profité de leur ampleur et de l'ouverture de mes poches pour faire un voyage dans les détours de ces pays

inconnus. J'en avais plus de douze livres dans les chausses; je remonte bien vite sur mon âne, et j'arrive chez le parrain de mon père en m'écriant : ***Haï! l'ânesse, fille de compère l'âne, ça ne va pas trop mal jusqu'ici*****.....**

Nous ne poursuivrons pas le cours des excentricités du même genre, que le narrateur enfilait à la suite dans ce récit d'impossibilités..... Nous en avons dit assez pour donner un échantillon d'un genre complètement passé d'usage aujourd'hui... Que l'on n'aille pas se récrier cependant à l'endroit d'une fantaisie d'imagination où les allusions morales n'occupent aucune place ; nos gentilshommes et nos bourgeois ne chantèrent-ils pas long-temps des chansons bien autrement ridicules?

Celle-ci, par exemple :

Ce Savoyard était un homme
Qui connaissait bien le latin;
Son père était un Limousin
Natif de la ville de Rome,
Et sa femme, de Montauban,
Accoucha d'un moulin à vent.



LA FLUTE DU BERGER MEYOT.

Il y avait une fois un homme et une femme qui n'avaient jamais eu d'enfants, malgré tous les devins consultés, les pèlerinages exécutés à Garaison, à Bétarram et à Saint-Bertrand de Comminges; il est vrai qu'ils s'étaient toujours montrés fort exigeants dans leurs prières, car ils voulaient posséder le garçon le plus beau, le plus sage et le plus spirituel qu'on eût vu sur la terre depuis la mort du beau David.

Arrivés au terme fatal où tout espoir doit s'anéantir, ils modérèrent leur ambition, et se contentèrent de demander au ciel un enfant quel qu'il pût être, ne fût-il que la moitié d'un homme de cinq pieds.

Le destin dut être satisfait de cet acte d'humilité : quelques mois après, un garçon naissait dans la maison jusqu'alors maudite; et comme l'exiguité de sa taille faisait comprendre que le

ciel avait accepté les dernières conditions, on lui donna le nom de *Meyot*, c'est-à-dire, petite moitié d'homme. Il fut bien inspiré, l'auteur de cette dénomination. Arrivé à quinze ans, l'enfant n'était pas plus haut qu'un chien de garde, et ses parents comprenaient bien qu'il devrait passer sa vie à faire pacager le bétail comme simple berger.

Hâtons-nous d'ajouter cependant qu'il ne manquait ni d'activité ni d'intelligence; aussi fut-il aisé de le placer dans une très-bonne métairie où il eut à garder une vingtaine de têtes de bêtes à cornes. Il ne faut pas juger des choses sur les apparences : Meyot s'aperçut bientôt que la place était assez mauvaise; le bordier et la bordière n'étaient pas moins avares que bizarres, et les journées se passaient tout entières à recevoir des gronderies accompagnées de quelques coups... Encore, si la bonne nourriture lui avait offert certain dédommagement; mais du pain moisi et de la soupe sans l'art ni graisse achevaient de rendre la position du pauvre berger aussi peu tolérable que celle de l'Enfant prodigue dans la garderie des pourceaux.

Tous les jours ne se ressemblent pas cependant; la lune change d'aspect tous les soirs, et Meyot, il faut bien le dire, eut à son tour son bon quartier de lune.

Un jour qu'il gardait les vaches sur les bords d'un ruisseau, Meyot aperçut une petite vieille de sa taille qui cherchait un gué afin de traverser à pied sec :

— Petit berger qui garde les vaches, cria-t-elle d'une voix aussi grêle que celle du roitelet, ne pourrais-tu m'aider à franchir le courant?...

Meyot s'empresse d'accourir; il fait monter la petite vieille sur ses épaules, relève ses chausses, passe le ruisseau et la dépose sur l'autre bord.

— Vous m'avez rendu grand service, mon petit ami, lui dit la vieille en lui faisant la révérence, que pourrai-je vous donner en paiement?

— Absolument rien, répond Meyot; je fais le bien par plaisir, et ne demande jamais de récompense; ma grande pauvreté ne saurait servir d'excuse à mon avarice.

— Cette générosité augmente la dette de ma reconnaissance ; quel souhait, quel désir pourriez-vous former? parlez; je m'empresserai de les satisfaire.

— Si vous voulez remplir un de mes désirs, bonne femme, procurez-moi une petite flûte, afin que je fasse danser les bergers et les bergères au pâturage, et tous les vœux que je forme seront comblés ; la maison que j'habite est si triste, qu'il me serait doux de prendre quelque délassement quand je suis loin de la surveillance de mes maîtres.

— Ton ambition est trop naturelle et trop modeste pour que je ne sois pas heureuse de la satisfaire. Voilà la flûte, répondit la vieille en la tirant de son corsage ; cet instrument est à ce point merveilleux, ajouta-t-elle, que nul être vivant ne pourra l'entendre sans se mettre à danser jusqu'à ce qu'il te plaise d'en arrêter les sons.

La petite vieille disparut, et Meyot, ravi de l'étrange puissance que l'on mettait à ses ordres, sempresse d'essayer l'instrument, afin de constater la réalité des promesses de la vieille... Il porte la flûte à la bouche, il souffle ; aussitôt les bœufs dressent la tête, les vaches cessent de brouter ; ils se regardent les uns les autres, s'ébranlent, sautent, gambadent, et commencent enfin cette ronde générale que les animaux n'ont coutume de se permettre que dans les journées brûlantes de l'été, lorsque la piqûre des mouches les fait courir à travers les champs et les fondrières. Meyot, plus heureux qu'il ne pouvait l'espérer, finit par avoir peur de les voir se lancer dans la rivière ; il renferme sa flûte sous sa veste et se promet d'en jouer plus d'une fois, mais après avoir bien choisi le moment opportun.

Un coup de fusil retentit tout-à-coup à ses oreilles ; il se retourne : M. le maire venait de tirer aux ramiers..... Or, maître Meyot avait eu maille à partir avec M. le maire, au sujet d'une vache qui s'était permis de pénétrer dans sa basse-cour, et pour laquelle le berger avait dû payer douze sols de dommages.

— Pourrais-tu me dire si j'ai touché les ramiers ? demanda le chasseur au petit joueur de flûte.

— Assurément, monsieur le maire : vous êtes trop habile tireur pour manquer votre gibier.

— Où donc est-il tombé, mon ami ? la fumée ne m'a pas permis de suivre la direction de sa chute...

— Dans ce buisson de houx, monsieur le maire.

Le maire avance dans le buisson.

— Je ne vois rien, mon cher Meyot.

— Encore quelques pas dans le fourré, et vous allez mettre la main dessus.

Le maire écarte péniblement les broussailles et pénètre plus avant; dès qu'il est bien engagé dans les ronces, Meyot prend sa flûte, joue le *Coum ten ba l'aoueillado l'aouellé*,....... et voilà Monsieur le Maire qui, malgré sa bonne envie de rester tranquille au milieu d'un semblable fourré, se met à danser le rondeau dans les épines.

— Qu'est-ce que cela? Aïe! aïe! miséricorde!.... le diable est donc caché dans le buisson? Mes pauvres mains! ma pauvre figure!...

Il aurait été mis en lambeaux comme saint Barthélemi, si Meyot, satisfait de cette petite vengeance, n'avait remis l'instrument fatal dans sa poche, afin de porter secours à l'écorché.

Pendant que le maire allait se laver à la fontaine, sans avoir trouvé son ramier, Meyot ramenait les bestiaux à la métairie, afin de prendre son déjeuner. La bordière trempait les armautes (bouillie de farine de maïs) dans une douzaine de berrets (petits plats) disposés, selon l'usage, autour du pot placé au milieu de la cuisine. Au bruit des sabots du berger, la mégère se met à lui payer son contingent ordinaire d'injures, le traite de paresseux, de vaurien qui fait mourir le bétail de faim en le ramenant trop tôt, et lui promet de ne pas lui donner sa part de bouillie, et moins encore sa ration de soupe.

— Si tu ne m'en donnes pas, tu pourrais bien ne pas en manger toi-même, pensait Meyot sans oser le dire.

Le bordier, rentrant aussitôt, vient ajouter ses gronderies à celles de sa femme; Meyot est traité, pour la seconde fois, de paresseux, de vaurien, et l'on décide qu'il n'aura pas même de pain à son dîner.

— Si vous ne m'en donnez pas, vous pourriez bien ne pas en manger vous-mêmes, dit-il assez haut cette fois pour être parfaitement entendu; et, prenant sa flûte, il joue son *Qu'in ten ba l'aoueillado l'aouellé* sur le ton le plus bruyant de son instrument. Aussitôt la femme et le mari se prennent, bien malgré eux, à danser un rondeau qu'ils n'avaient pas essayé depuis le jour de leurs noces; la bordière, encore accroupie et la cosse à la main, saute sur les plats de bouillie qu'elle met en mille pièces; le métayer, en sabots, fait subir le même sort au chaudron, et

finit de pulvériser la vaisselle. La bouillie répandue ne forme plus qu'un bourbier blanchâtre, sali de poussière et de boue, dans lequel les danseurs furieux continuent à piétiner.

Au milieu de ce bouleversement général, pendant que Meyot met son instrument fatal dans sa poche, afin de rire à cœur joie du spectacle de sa petite vengeance, M. le maire paraît sur le seuil tout égratigné par les caresses du buisson de houx, et le berger prend sa fuite vers l'écurie...

— Qu'est-ce donc que ceci, demande M. le maire, attiré par le bruit, et qui peut vous pousser à faire un semblable fracas?... Des bordiers d'une sagesse et d'une économie proverbiale qui brisent leur vaisselle et mettent leur bouillie sous leurs pieds!...

— Ah! monsieur le maire, une maudite flûte, jouée par le diable, sans doute, nous a mis dans les jambes une démangeaison de gambades qu'il nous a été impossible de maîtriser......... Mais vous-même, monsieur le maire, d'où venez-vous, ainsi couvert de sang et d'égratignures?

— Ah! mes amis, je dirai comme vous! une maudite flûte, jouée par le diable, probablement, m'a mis en danse, malgré moi, au milieu d'un buisson d'épines!..... Et connaissez-vous le joueur de cet instrument diabolique?..... c'est votre Meyot, mes amis! un effronté coquin que je vais de ce pas dénoncer à la justice...

— Notre Meyot! en êtes-vous bien sûr, monsieur le maire? Il mériterait d'être emprisonné pour avoir mis de si bons maîtres dans une semblable confusion...

— Vous voulez dire d'être pendu, pour s'être ainsi moqué de M. le maire!...

L'effet suivit de près cette double menace : Meyot, dénoncé comme coupable d'injures et de mauvais traitements envers son maître, sa maîtresse et le magistrat municipal, fut arrêté par ordre du bailli, mis en prison, interrogé, et condamné à danser à son tour au bout de la corde qui sert d'égrette à la potence.

Le jour fatal de l'exécution arrivé, le bourreau dresse l'échafaud sur la place publique. Le bordier, la bordière, M. le maire, voulant bien s'assurer qu'il soit pendu, prennent position aux meilleures places. Tout est préparé pour l'exécution avec l'attention la plus méticuleuse : Meyot a les mains attachées, quatre hommes de la maréchaussée lui servent d'escorte; la corde et la

potence sont faites tout exprès pour la cérémonie. On n'avait oublié qu'un point : celui de retirer sa flûte au coupable. Arrivé sur l'échafaud, Meyot prie le bourreau de lui permettre de faire sa prière ; l'exécuteur des hautes-œuvres, qui gagnait le pain de ses enfants en faisant tirer la langue à des gens qui ne lui avaient rien fait, n'en était pas moins bonhomme ; il répondit favorablement à la demande de Meyot en se disant :

— Il est fâcheux, après tout, d'avoir à pendre un homme dont le seul crime est d'avoir joué de la flûte lorsque personne ne l'en priait.

Meyot s'agenouille ; et pendant que l'exécuteur graisse la corde, le patient parvient à porter sa flûte à la bouche et souffle son terrible *Qu'in t'en ba l'aoueillado l'aouellé?*

Aussitôt, bourreau, maréchaussée, maire, bordier et bordière, se mettent à danser le rondeau furibond. Le bourreau, renversé du haut de l'échafaud, se casse le bras et se démet la jambe ; le bordier se tourne le pied, la bordière tombe sur les dents et se casse les incisives ; le maire, voulant s'appuyer contre un arbre, rencontre une cheville placée dans le tronc pour faire sécher le fil, la cravate s'y prend ; et comme il continue à danser, le nœud serre, serre de façon à lui faire tirer la langue... Qu'allait-il arriver, bon Dieu ? Meyot soufflait toujours....... Par bonheur (on a beau se plaindre du sort, le bonheur se mêle de toutes les affaires), la petite vieille du ruisseau apparaît tout-à-coup près du musicien implacable :

— Prenez-lui la flûte ! retirez-lui cet instrument damné !.. s'écrient la bordière et le bourreau : M. le maire tire la langue.....

— Pourquoi le lui retirerai-je ? répondit la fée ;... ma flûte ne fait danser que les mortels affectés de quelque vice bien tenace : tel que l'avarice, l'acrimonie... Qu'il ne reste ici que des hommes justes et charitables, Meyot pourra jouer impunément de son instrument : aucune jambe ne se permettra de mouvement intempestif.

Malgré les paroles rassurantes de la fée, tout le monde dansait encore ; mais la bordière commence à jurer de ne plus refuser à Meyot la nourriture qui lui est due : aussitôt elle cesse de sauter. Le bordier promet de ne plus le quereller et le battre : il s'arrête sur ses deux pieds. Le maire assure qu'il ne fera plus payer de dommages pour un bœuf qui traversera innocemment sa basse-

cour : sa cravate se dénoue; il peut respirer à l'aise. Le bourreau crie bien haut qu'il ne s'amusera plus à étrangler personne : il cesse de sauter par enchantement. Après de semblables promesses, Meyot, délivré des cordes qui le tenaient garroté, fut rappelé à la métairie par le bordier, qui lui pardonnait, après avoir voulu le faire pendre... Cependant la fée, n'osant compter sur la correction définitive des vieux pécheurs, s'occupe des moyens d'assurer l'observation des promesses qu'elle venait d'obtenir. Dans ce but, elle attache à la flûte enchantée la propriété de ne pouvoir être enlevée du gousset de Meyot, et tous les habitants du pays sont maintenus dans la nécessité de rester généreux et tolérants, par la crainte de voir Meyot emboucher de nouveau le flageolet redoutable. La peur fut souvent la meilleure sauvegarde de la probité; chacun se tint sur le qui-vive. On assure, toutefois, que Meyot dut plus d'une fois tirer l'instrument de son étui; mais sa vue suffisait pour inspirer une crainte salutaire. Il ne fut plus obligé de faire danser le maire dans les épines, les propriétaires sur leur vaisselle; il put garder paisiblement son bétail. La bordière ne fit plus de bouillie sans lui en donner; il eut sa soupe chaque jour, et son morceau de poule au pot chaque dimanche. Cependant, tous les avares n'ont pas été corrigés par l'aventure de Meyot : le conte suivant leur donne une nouvelle leçon sans l'intervention des fées, et ils n'en sont pas moins vigoureusement punis, pour ne pas danser au son de la flûte.

CHOURRA DE MARSEILLAN.

La commune de Marseillan possédait autrefois un homme et une femme doués d'une avarice si grande, que leur réputation s'était étendue à plus de dix lieues à la ronde.

Ils seraient volontiers restés seuls dans leur maison, sans domestiques et sans chiens, s'ils avaient été capables de travailler eux-mêmes leurs terres; mais, placés dans l'impossibilité d'exécuter tous les travaux agricoles, ils s'étaient résolus à louer un valet qu'ils payaient le moins possible et nourrissaient le plus mal qu'ils pouvaient. Afin d'économiser davantage sur l'article fort important de la nourriture, le père Chourra et sa femme avaient pris la coutume de faire leurs repas en cachette, pendant que le domestique était aux champs; et quand le pauvre diable revenait manger la soupe, ils se trouvaient en mesure de lui faire de beaux discours sur la sobriété et sur la misère du temps; ils ne lui donnaient que du mistras (*gâteau de maïs*) et du pain assez dur pour qu'il dût mettre un temps considérable à le mâcher et qu'ils fussent en droit de lui dire.. : Bernard, voilà demi-heure que tu es à table; il est temps de revenir à la charrue..... Le pauvre Bernard, doué d'un caractère fort pacifique, n'osait pas faire d'observation rigoureuse; toutefois, après quelques mois de ce régime affaiblissant, il résolut de prendre congé afin de ne pas mourir à la peine, et se retira dans sa famille.

—Que tu es sot! lui dit son frère Mathieu; loin de pâtir comme tu l'as fait, et de battre en retraite sans mot dire en perdant une partie de tes gages, je serais resté au poste, afin de donner à ce méchant Chourra de Marseillan une leçon qui l'aurait peut-être guéri d'une partie de son avarice... Laisse-moi faire : je vais te remplacer chez lui et chercher à te venger des mauvais repas que tu as faits dans leur bicoque.

Mathieu va chez le propriétaire.

— Mon frère Bernard est malade, dit-il, et comme les travaux sont pressés à ce moment de l'année, je viens à sa place faire tout ce que vous voudrez me commander.

— Voilà le trait d'un brave garçon! répondit le père Chourra en lui frappant cavalièrement sur l'épaule : Dieu t'en récompensera quelque jour, et tu peux compter sur notre reconnaissance. Va prendre les bœufs à l'étable et laboure la pièce de l'enclos; je voudrais l'ensemencer la semaine prochaine.

Mathieu va joindre les bœufs, les conduit au champ, laboure une partie de la pièce, et rentre à l'heure du souper avec l'appétit d'une journée de travail bien remplie.... A peine est-il assis devant la table, armé du morceau de pain qu'il vient de s'octroyer, que la femme Chourra retire le reste sans mot dire et le met sous clef, comme elle avait l'habitude de le faire du temps du pacifique Bernard.

— Est-ce que vous n'avez pas de soupe aujourd'hui, maîtresse? demande Mathieu en dirigeant ses regards vers l'armoire.

— De la soupe, mon ami! la graisse est trop chère pour qu'il soit permis de faire cette dépense tous les jours; le maître et moi n'en mangeons guère que le dimanche.

— Il me semblait avoir vu le pot sur la crémaillère ce matin?

— Chourra se sentait malade et j'ai voulu lui procurer ce régal comfortant, il est vrai; mais à peine avais-je tourné le dos, que le chien est entré, et d'un coup de patte a renversé le pot dans les cendres.

— C'est bien fâcheux, maîtresse, d'autant plus fâcheux qu'on m'avait assuré que vous vous étiez mise à l'abri de ces accidents en ne tenant jamais de chien au logis.

— C'était celui du voisin Simon, mon pauvre.....

— Il est encore plus fâcheux de nourrir aussi cher des chiens qui sont à d'autres;.... mais n'entendez-vous pas du bruit dans cette armoire? je suis sûr qu'il s'est logé là dedans, afin d'achever d'y manger votre pain, après avoir dévoré votre soupe....

Aussitôt Mathieu s'élance vers la serrure dans un beau mouvement d'économie domestique, tourne vivement la clef, ouvre la porte avant que la maîtresse ait le temps de s'écrier : — Que fais-tu là, Mathieu? et le valet se trouve en présence d'une magnifique soupière de garbure.

— Tiens! dit-il en jouant la surprise, le chien de Simon a ou-

blié de manger la soupe après l'avoir renversée ; puisqu'il en reste encore, je vais achever sa besogne. Et plaçant la soupière sur la table, il se met à la manger du bout des doigts avec l'appétit le plus décidé.... (1)

— C'est assez, mon ami ;.... laisses-en pour ton maître ! avait beau dire la ménagère, désolée du destin fatal de son potage de réserve....

— C'est le chien de Simon qui me l'a laissé, répliquait Mathieu ; je veux le remercier de sa politesse en faisant honneur à sa garbure... Savez-vous qu'elle est excellente, maîtresse !... il paraît que la cendre est d'un très-bon assaisonnement dans votre maison. Et le valet poursuivait ses exploits gloutons en retenant le plat d'une main et mangeant la soupe de l'autre.

Pendant le cours de ce repas copieux, la femme Chourra se tordait les pouces, et le père Chourra, survenant sur ces entrefaites, demeura muet de terreur en voyant son dîner s'enfoncer dans la gorge de son valet......

— Qu'est-ce que cela ? dit l'avare ; un seul homme qui mange aujourd'hui le dîner qui devait servir demain...

— J'ai besoin de travailler, maître, et ventre creux n'a guère de cœur à l'ouvrage ; laissez-le-moi remplir dans vos intérêts ; les semailles s'en trouveront bien.

— Il faut manger pour vivre sans doute, mais il n'y a que les gens de rien et les voleurs qui songent à dévorer comme des loups.

— Je suis donc un homme de bien peu de chose, maître ? car j'espérais grignoter encore du pain après avoir mangé les choux.

— Du pain après la soupe, misérable ! mais tu voudrais donc nous ruiner : est-ce qu'il reste une miette de pain dans la maison ?.. Pense-tu que nous soyons assez riches pour faire des provisions de chanoine ?

— S'il ne reste rien dans la maison, vous allez donc vous mettre au lit sans souper, mon pauvre Chourra ?

Ne t'afflige pas outre mesure sur mon compte ; après le déjeuner de ce matin, je puis attendre patiemment jusqu'à demain ; je n'ai pas la coutume de faire plus d'un repas. La continence et

(1) L'usage de la cuiller est très-récent en Gascogne ; au commencement de ce siècle, il était à peu près inconnu chez nos laboureurs.

la sobriété sont les premières vertus de ce monde, et tu dois savoir qu'il n'est pas de privations auxquelles un estomac honnête ne sache se soumettre.

— Si tels sont vos principes, vous n'aurez pas à souffrir du souper que j'ai fait à votre préjudice, et j'irai me coucher sans remords.

Mathieu souriait sous cape de la punition infligée à l'avare; mais il ne la jugeait pas suffisante et voulait la pousser plus loin. Le moment de prendre du repos étant venu, la femme et le mari entrent dans l'alcôve que les maîtres de la maison ont l'habitude d'occuper entre la porte et la cheminée, afin d'avoir l'œil sur tout ce qui se fait chez eux, et Mathieu se rend à son lit de l'écurie pour surveiller ses bœufs au ratelier, comme les maîtres guêtent leurs valets dans la cuisine.

A peine Chourra l'a-t-il vu s'éloigner, qu'il se relève en criant à sa femme : — Je meurs de faim! donne-moi du pain de réserve. Ah! le gourmand de valet! ah! le scélérat de domestique! manger la soupe que nous gardions pour nous...

Mathieu, qui les surveille par le trou de la serrure, rentre incontinent, prétend qu'il a plu sur son lit, et qu'il vient passer la nuit dans la cuisine, sur le coffre à pain, afin d'attendre le jour sur une couche moins humide que celle de l'écurie.

C'est en vain que Chourra lui fait observer la dureté d'un pareil gîte; Mathieu répond qu'il est prudent de s'habituer aux planches; afin dene pas se sentir trop mal à l'aise dans la bière qui doit le porter à son derniir gîte, il s'étend sur le bahut et cherche nne position à pouvoir sommeiller.

Que faire! impossible de trouver le pain de réserve, sans dénoncer au domestique la richesse des provisions et se mettre en contradiction flagrante avec tout ce qu'on vient de dire sur la pénurie des subsistances et l'abstinence des maîtres du logis..... Mathieu, couché sur le coffre, fait bientôt semblant de ronfler, et Chourra, étendu près de sa femme, de s'écrier, en portant les mains à son estomac vide : — Je meurs de faim ! Méniquette ; puisqu'il m'est impossible d'avoir du pain, prends de la farine de maïs, mets de l'eau sur le feu et fais un peu d'armautes (bouillie de maïs).

Méniquette se lève, morte de faim elle-même, et compte bien prendre sa part de la bouillie..... Mais à peine a-t-elle mis

le chaudron à chauffer, à peine l'eau paraît-elle assez chaude pour recevoir convenablement la farine, que Mathieu se lève et demande ce qu'on veut faire d'un chaudron d'eau chaude à cette heure de la nuit?... Méniquette déguise habilement la vérité, en répondant :—Dors, mon ami, je fais chauffer de l'eau pour mettre le linge à tremper : demain est mon jour de lessive.

— Ah! puisque vous faites la lessive, mon devoir est de vous aider, maîtresse, répond le rusé valet. La première chose à faire pour rendre le blanchissage de bonne nature, c'est de mettre de la cendre dans votre eau. Voilà de la cendre, maîtresse, voilà de la cendre! et prenant la pelle à feu, il en jette cinq à six pelletées dans le chaudron.

— Encore ma bouillie perdue! murmure le pauvre mari derrière les rideaux de son alcôve. Ah! le misérable! il a juré de me faire mourir de faim cette nuit!.... j'étais bien plus heureux avec son frère! Ah! combien je regrette que sa maladie l'ait contraint à nous quitter....

Cependant, Mathieu, enchanté d'avoir troublé l'eau destinée à la bouillie, va se recoucher sur le coffre; et dès que Chourra le croit rendormi, il appelle Méniquette à voix basse.

— J'ai beau me serrer le ventre, dit-il d'une voix exténuée, je commence à ressentir des défaillances épouvantables... Puisque l'eau chaude ne peut plus servir à faire des armautes, mets la farine de maïs en pâte et fais-moi cuire au plus vite un gâteau sous la cendre; je serais mort au point du jour, si je ne trouvais à manger dans peu d'instants.

La pauvre Méniquette, pleurant son eau chaude cendrée, prépare un peu de pâte de maïs dans le blutoir, et dépose ce gâteau dans le foyer, en prenant toutes les précautions imaginables afin de ne pas réveiller le domestique. Mais celui-ci s'élance brusquement de sa couchette et vient s'asseoir près de l'âtre en prétendant que le souvenir d'une certaine affaire de famille ne lui permet pas de fermer l'œil.

Méniquette et Chourra commencent à trembler pour leur pâte de maïs, tout en espérant cependant que Mathieu finira par retourner à son coffre, après avoir pris l'air du feu.

Je vais vous raconter mon histoire, et vous demander vos conseils, dit Mathieu....

— Pourquoi n'irais-tu pas voir d'abord les bœufs à l'étable,

mon garçon? Le jour approche; il serait temps de leur donner à manger, afin de pouvoir atteler à l'apparition de l'aube.

— Laissez-moi vous dire deux mots sur mon affaire; j'irai ensuite donner le fourrage à mes bêtes.

— Dieu soit loué de ce départ! Si le récit n'est pas long, pensa Chourra, je vais pouvoir enfin manger mon gâteau de maïs tout à l'aise.

— Ma mère a eu la mauvaise pensée de se marier trois fois, dit Mathieu, et chaque mari lui a donné deux garçons et une fille, ce qui fait un total de trois filles et de six garçons, attendu que le bon Dieu nous a trouvés trop mauvais pour nous prendre et le diable trop bons pour nous enlever.... Or, ma mère étant morte il y a deux ans, il s'agit de procéder au partage et de composer neuf lots aussi équitables que faire se pourra.... A ces fins, M. le notaire commence le partage par le midi, et forme ses neuf parts égales, en allant du sud au nord.

Mathieu, prenant la sarbacane de roseau avec laquelle on soufflait au feu sans se brûler la figure, veut indiquer sur la cendre l'opération divisoire de M. le notaire.

— Que fais-tu, malheureux? s'écrie le vieux Chourra en sautant hors du lit... Mais le valet avait déjà creusé neuf raies profondes dans la cendre et mis la farine de maïs en marmelade.

— Je fais le partage du notaire; vous ferez le vôtre après cela. Le géomètre vient de son côté, et veut commencer les lots du couchant au levant, ce qui forme des carreaux de jardin en sens inverse,... et Mathieu, répétant l'opération, achève de mêler la cendre avec la farine, au point de ne pas le rendre acceptable à des pourceaux.

—Qu'en dites-vous, mon cher Chourra? poursuit-il avec le plus grand calme; êtes-vous pour l'arpenteur ou pour le notaire? Maintenant, que vous connaissez la question, préparez votre réponse; je vais me recoucher un instant avant d'aller donner le foin aux bœufs, car je m'aperçois qu'il n'est pas deux heures du matin.

— Je suis mort! je suis assassiné! murmura le maître à l'oreille de sa femme; privé du pain sur lequel il dort, de la bouillie dont il a troublé l'eau, du gâteau de maïs dont il a mis la pâte en perdition, il ne me reste plus qu'à me rendre au champ de raves, afin de manger quelques racines crues, et remplir mon

estomac de quelque chose qui ne soit pas du vent.

Chourra se glisse aussitôt hors de la cuisine, et se dirige vers le champ de raves. Mais Mathieu sort à sa suite, sous prétexte d'aller donner le foin à ses bœufs ; au lieu de se rendre à l'étable, il suit son maître à la piste, et, dès qu'il le voit occupé à prendre des navets, il court vers lui en criant au voleur! et accompagne cet acte de haute surveillance domestique d'une volée de coups de gaules...

— Aïe! aïe! aïe! doucement, je suis Chourra! ne reconnais-tu pas ton maître? s'écrie le propriétaire du ton le plus aiguë des lamentations.

— Mon maître dort avec sa femme; il n'y a que les voleurs qui puissent courir ainsi la nuit, répond Mathieu en poursuivant le cours de sa bastonnade.

— Aie pitié de moi! la faim m'a forcé de venir arracher quelques raves.

— Mon maître est trop sobre et trop économe pour s'abandonner à cet appétit vorace; « il n'y a que les gens de rien qui songent toujours à manger. » Et la bastonnade continue.

— Je n'avais pas suffisamment soupé hier soir; je sentais dans mon estomac des défaillances épouvantables.

— Chourra de Marseillan n'a jamais rien pris hors de ses repas; il possède « un de ces estomacs honnêtes qui savent se plier à toutes sortes de privations. »

Le malheureux Chourra, puni par les principes qu'il venait de proclamer si haut lui-même, allait expirer sous les coups de Mathieu, lorsque Méniquette, attirée par ses cris, arrive, une chandelle de résine à la main, et met le domestique dans l'impossibilité de se méprendre plus long-temps sur l'identité du maître qu'il flagellait. Jetant sa latte à trente pas, Mathieu présente ses très-humbles excuses; et Chourra, frottant ses épaules endolories, rentre dans son logis, bien décidé à ne plus attendre que son domestique soit couché pour manger en cachette, et se promettant de ne plus vanter des principes d'abstinence et d'économie que son estomac n'est pas en mesure de mettre en pratique.

A la suite de cette leçon, Mathieu se hâta de quitter une maison dont il avait si mal traité le propriétaire. Son frère reprit sa

place de valet de charrue, et n'eut plus à se plaindre si fort du mauvais régime qu'on lui faisait subir.





LE LION PENDU.

Vous le verrez toujours, de bien faire mal survient.

On raconte qu'un voyageur passant un jour dans une forêt, aperçut un lion pendu par la patte à la plus haute branche d'un arbre.

— Ah! par miséricorde, retire-moi d'ici, lui dit la bête féroce du ton le plus suppliant et le plus humble. En montant sur cet arbre pour manger cette couvée de pies qui désolait le voisinage, j'ai pris ma patte dans cette branche fendue, je suis tombé la tête en bas, et me voilà pendu depuis vingt-quatre heures, sans espoir de me délivrer moi-même.

— Je comprends ta détresse, répartit le voyageur; mais, si je te délivre, n'auras-tu pas fantaisie de me dévorer, afin de réparer tes forces affaiblies par cette fâcheuse position?

— Je te jure, par ma lionne et mes petits, que je ne te causerai jamais aucun dommage; je respecterai ta personne et tes troupeaux, comme s'ils étaient composés de petits lionceaux de ma race.

Le voyageur, rassuré par ces promesses solennelles, monte sur l'arbre, dégage le lion et le met en mesure de descendre de sa potence... Le lion, ainsi délivré, témoigne à son libérateur sa plus vive reconnaissance, et lui propose de l'accompagner jusqu'au fonds de la vallée. A peine arrivé à moitié chemin, le lion s'arrête un instant, passe sa large langue sur ses lèvres, et considère le voyageur de son regard le plus affamé.

— J'ai bien faim cependant, s'écria-t-il d'une voix peu rassurante, et je m'accommoderais bien d'un homme comme toi pour mon dîner.

— Pas de plaisanteries sinistres, reprit le voyageur; tu m'as solennellement promis de respecter ma personne, et tu n'ignores pas que, sans cet engagement, je t'aurais laissé mourir dans la position d'un pendu.

— Sans doute, répondit le lion en passant encore sa langue sur ses lèvres; mais je ne puis disconvenir que ma faim est très-pressante. Maintenant, que je n'ai plus à craindre de périr sur une potence, il y aurait folie à me laisser mourir d'inanition, et si quelque autre proie ne vient pas bientôt soulager mon appétit, je finirai par retirer ma parole imprudente : je te croquerai aussi doucement que possible; je commencerai par la tête ou par les pieds, à ton choix; mais tu n'en passeras pas moins par mes gencives.

— On a bien raison de le dire : *De bien faire mal survient*, reprend le voyageur d'un ton lamentable. Une semblable action serait le comble de l'infamie, tu dois le reconnaître; elle ferait douter de l'existence de la générosité ici-bas. Soumettons le cas à des arbitres; il n'est pas un être vivant, j'en suis convaincu, qui ne trouve la seule pensée de ton ingratitude digne du plus sévère châtiment. Veux-tu consulter la chienne qui rôde autour de ce fourré à la recherche de quelque animal mort?

— Je le veux bien, répondit le lion. Et tous les deux s'acheminèrent vers une chienne, vieille et maigre, qui se traînait péniblement le long du sentier...

— Ecoute notre affaire, et juge-nous, dit le voyageur à la pau-

vre bête exténuée... Le lion était pendu à cet arbre par la patte; il allait infailliblement périr de douleur et de faim, lorsqu'il m'a supplié de venir à son secours; je l'ai délivré, et voilà qu'il voudrait me dévorer pour récompense....... N'ai-je pas dit la vérité, lion?...

— Je n'en disconviens pas, camarade. Si le hasard ne t'avait conduit près de moi, j'aurais assurément passé de bien mauvais quarts d'heure.

— Eh bien! décide la question, intéressante chienne, toi que la vieillesse et le malheur paraissent avoir dotée de la sagesse impartiale et clairvoyante; trouve-tu qu'il soit juste qu'après avoir sauvé le lion, il ait l'ingratitude de se nourrir de ma chair?...

— Vous ne pouviez plus mal vous adresser pour faire juger votre affaire, répondit la chienne en broutant quelques bouts de ronces : après avoir rendu les plus fidèles et les plus irréprochables services au chasseur Martinon, que j'avais la faiblesse d'aimer, de suivre à la course quand il courait à cheval, de lécher quand il se reposait accablé de fatigue, je me vois jetée hors de chez lui; maintenant, que je suis appesantie par les années, il m'abandonne à la misère et me condamne à chercher une nourriture misérable dans les sentiers déserts; tant est vrai le malheureureux proverbe : *De bien faire mal survient!*... Je ne suis donc pas à même, vous le voyez, de juger avec impartialité une question d'ingratitude. Adressez-vous à d'autres, mes amis : la méchanceté des êtres vivants ne me touche plus..... Cela dit, la chienne continua péniblement sa route, laissant l'homme tout tremblant devant la gueule du lion qui commençait à limer ses incisives.

— Voilà, je dois en convenir, une bien méchante chienne, s'écria le voyageur, et je la tiens, quant à moi, fort digne du sort qu'elle subit!....... Mais la question reste la même, et je veux la soumettre à quelque animal moins indifférent... Consultons cette jument d'un certain âge qui broute l'herbe dans cette clairière de là-bas; la lenteur de sa démarche prévient favorablement en sa faveur.

— Va pour la jument! répondit le lion en se faisant un grand mérite de cette seconde complaisance; et ils se dirigèrent vers la bête.

— Nous allons te soumettre une question fort importante, en

te priant de la décider, dit le voyageur à la monture. Voici le fait : le lion allait périr sur un arbre, attaché par la patte comme un pendu sur sa potence. Je passais par là ; il appelle au secours, je le détache, le remets sur ses pieds..... Et sais-tu quelle est la récompense qu'il réserve à ce trait de vertu?... Il veut faire servir ma chair à son premier repas!..... Demande-lui si mon récit n'est pas véritable...

— Assurément, dit le lion ; mais il n'est pas moins certain que j'éprouve un appétit d'enfer, et je n'ai pas l'habitude de retarder aussi long-temps mon dîner.

— Vous vous adressez bien mal pour faire trancher une question d'ingratitude, répondit la vieille jument, comme avait fait la chienne maigre ; depuis que mon maître, un jeune gentilhomme que j'avais longuement et fidèlement servi, m'a jeté hors de ses écuries, après avoir mis en question s'il ne me ferait pas abattre pour avoir mon cuir, je n'ai plus de temps à donner aux affaires des autres ; c'est à peine si je puis trouver sur les bords desséchés des chemins une nourriture qui m'empêche de mourir d'inanition : adressez-vous à gens plus heureux et plus oisifs. Persuadée de plus en plus que de *bien faire mal arrive,* je n'ai rien à voir dans vos discussions, mes amis... Sur cette réponse très-catégorique, la jument leur tourna le dos en continuant de brouter l'herbe desséchée.

Le pauvre voyageur voyait glisser tous ses arbitres sous sa main, et commençait à craindre que l'appétit du lion ne perdît complètement patience. A cet instant décisif et critique, il aperçut le museau d'un renard dans un buisson. La bête au nez pointu paraissait écouter attentivement la conversation et chercher le motif de cette querelle judiciaire.

— Te voilà, compère renard, lui dit l'homme avec un salut respectueux que l'animal mange-poule n'a pas coutume de recevoir de l'animal portant fusil ; si le lion voulait t'accepter pour arbitre, je te soumettrais une affaire qui nous divise fort d'opinion à ce moment.

— J'y adhère volontiers, répondit le roi des animaux.

Et le voyageur renouvela l'exposition de son affaire.

— Tout cela me paraît fort délicat, répondit le renard en passant ses deux pattes sur son museau ; et comme je ne voudrais pas engager ma conscience, je désirerais connaître avec exacti-

tude le véritable état de la question... Sur quel arbre le lion occupait-il la position fâcheuse d'un pendu?

— Sur le gros chêne de la marre.

— Faites-le-moi voir de plus près, s'il vous plaît; je désirerais connaître les lieux avant de songer au jugement.

Les deux parties litigieuses le conduisent auprès de l'arbre et lui montrent la branche fatale.

— C'est fort bien! Mais comment le lion a-t-il engagé sa patte dans cette branche?.... Montez un peu là-haut, seigneur lion; il me sera plus facile de saisir.

Le lion s'exécute et grimpe sur l'arbre.

— Encore un peu de complaisance! remettez votre patte dans la branche fendue.

Le lion se rend encore à la prière du renard.

— Et vous dites qu'en cet état vous êtes tombé la tête en bas, sans pouvoir vous détacher?... Je ne puis comprendre comment la chose a pu se faire.

Mais, parbleu! rien de plus simple, dit le lion : j'étais pris par la patte, comme ceci (et il se penche); je tombe de cette façon (et il tombe).....

— Et puis, dit le renard, tu ne sais plus t'en détacher?

— Comment voulais-tu que je fisse?

— Que tu y restasses, mon compère!..... Garde cette position de pendu, puisque tu es si digne de l'occuper : je n'en veux pas davantage pour connaître ton affaire et te condamner à périr sur la potence.

Là-dessus, maître renard s'éloigne avec le voyageur, laissant le lion rugissant de fureur, envoyant l'homme et la bête à tous les diables...

— Ah! mon cher, mon bien-aimé renard! renard le plus honnête homme qu'il y ait à cent lieues à la ronde, que puis-je te donner pour récompense? s'écrie l'homme prêt à se prosterner devant lui dans ce premier transport de reconnaissance.

— Absolument rien, mon cher l'homme; je suis suffisamment payé par le bonheur de m'être fait un ami de celui qui n'avait eu d'autre désir, jusqu'ici, que de me loger quelque balle dans le ventre.

— Si ta générosité se contente de si peu de chose, la mienne voudrait remplir un peu mieux ses devoirs à ton endroit.

— Si tu sens la rage de la reconnaissance, répond le renard, apporte-moi deux poulardes pour célébrer ma fête avec la renarde; et je te considère comme le plus généreux des mortels.

— Tu les auras demain. Où te trouverai-je, mon bien aimable libérateur?

— Ici même, cher ami.

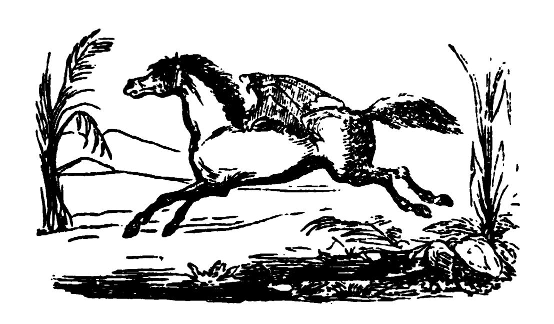
— J'y serai au lever de l'aurore.

— Ce n'est pas moi qui me retarderai.

La nuit s'écoule, le lion achève de mourir en rugissant, le renard dort du sommeil paisible d'un bon juge qui a sauvé l'innocent; mais l'homme ne dort pas aussi bien, et pour cause..... Il passe la nuit à préparer ses cadeaux du lendemain; il les place soigneusement dans un sac, et se rend dans la forêt à l'heure indiquée... Le renard, tout aussi matinal, ne tarde pas à paraître. On se salue, on se donne la bénédiction; peu s'en faut qu'on ne s'embrasse.

— Voici les poulardes, dit l'homme; sois prêt à les saisir : elles sont vigoureuses, et pourraient t'échapper.

Le renard se met en position de jeter une patte sur chacune; l'homme soulève le sac, en renverse l'ouverture............. Mais qu'en sort-il?....... deux chiens courants qui poussent les aboiements les plus sinistres...... Le renard prend la course et gagne son terrier à toutes jambes, en répétant le proverbe de la vieille chienne et de la jument maigre : ***Vous le verrez toujours, de bien faire mal arrive.*** O lion ingrat! homme plus ingrat encore! n'aurai-je pas fait acte de prudence et de justice en te laissant dévorer par un animal moins méchant que toi?...



Tels sont les contes que nous avons entendu raconter dans les veillées de nos villages. Nous sommes loin de les présenter comme des chefs-d'œuvre de délicatesse; mais ils nous paraissent renfermer ces joûtes primitives de l'esprit gaulois, ces éléments de bon sens vulgaire qui ne les rendent pas indignes de figurer parmi les œuvres primitives des vieux littérateurs qui nous instruisaient et nous moralisaient en nous amusant. Il est à remarquer, en effet, que ces récits, traduits d'âge en âge par la seule tradition, ne sont pas les enfants perdus d'une imagination vagabonde qui ne cherche qu'à distraire les auditeurs : la moralité se cache, dès le début, dans quelque coin de la narration, et finit par absorber l'événement tout entier à la fin de l'épisode. Qui ne remarquera la piquante leçon morale d'*Ambrosi lou Peg,* ce cousin-germain du *Meunier* de La Fontaine, qui tombe de sottise en sottise en voulant suivre les conseils de tout le monde, et finit par renoncer à contenter qui que ce soit? Qui n'admirera la fine satire de *Juan le Fainéant* et de *Jean l'habile homme,* le premier obligeant son maître à reconnaître que la ruse et la finesse peuvent loger sous le bonnet d'un paysan comme sous le chapeau d'un gentilhomme; le second finissant par reconnaître que sa maison ne loge pas plus d'imbéciles que celles des autres, et qu'il vaut mieux, à tout prendre, subir la simplicité de ses proches que les bêtises des étrangers.

La satire gasconne ne recule pas même devant la politique : *Le Coffret de la Princesse* renferme, sous une forme fantastique, d'assez bonnes leçons adressées aux ruses diplomatiques des palais. *Le Maréchal de Barbaste* cache des allusions à la ruse persévérente d'Henri IV, qui finissent par devenir fort transparentes au dénouement.

Quoi de plus incisif et de plus flagellant contre l'avarice et la cupidité brutale que les récits animés et vigoureux de *la Flûte du berger Meyot* et de *Chourra de Marseillan!* Beaucoup de littératures classiques ont-elles aussi poétiquement flétri le vice éternel des Harpagon?........ Pour dernier trait, enfin, est-il un fabuliste, se nommât-il La Fontaine, qui pût offrir des leçons d'une plus haute moralité que celle du *Lion pendu?*...

Il est inutile d'ajouter que la littérature gasconne eut, comme toutes les autres langues, ses Bocace et ses Arétins. Nous devons le reconnaître cependant, le genre occupe une place fort rétrécie

dans les récits des veillées ; la grande majorité des Contes rentre dans le genre satirique et moral dont nous venons de faire connaître les types principaux.

Les soins que nous nous sommes donnés pour recueillir les compositions populaires d'une province gasconne ont-ils été sans résultat ? Nous laissons au lecteur le soin de juger la question. Nous avions commencé de la poser dans notre cinquième volume de l'*Histoire des Pyrénées :* les chansons, le mystère et les contes qu'on vient de lire sont la justification de nos principes. « A côté » des écrivains officiels qui abandonnaient leur langue mater- » nelle ou qui sacrifiaient plus ou moins les traditions aux nou- » velles lois littéraires, pour flatter le goût des princes et des » rois, disions-nous, il ne faut pas oublier un grand poëte que » les révolutions d'école ne gâtent ni n'améliorent, qui ne de- » mande d'inspirations qu'à ses transports spontanés, qui chante » pour exprimer ses passions, sans envisager le salaire, et fait » de la poésie par instinct, sans se préoccuper des princes qui » paient les versificateurs, et des sociétés savantes qui les cou- » ronnent. Le peuple, ce poëte de la nature et des sentiments » vrais comme l'oiseau en est le chanteur, ne sacrifia jamais aux » idoles académiques ; il conserva ses vieilles et simples formes » poétiques : la chanson ; il resta fidèle aux coutumes locales ; » et ce n'est pas sans charme que l'on retrouve les chants d'a- » mour, l'enjouement et la satire des anciens troubadours dans » les couplets chantés par les danseurs et les amants, par les » moissonneurs et les bergers. » (*Histoire des Pyrénées,* t. v, p. 314 et 315.)

NOTE.

Il paraît, d'après les registres de la paroisse de Loubersan, qu'en 1673 le seigneur du château portait le nom de Jean-Antoine de Carbonneau, baron de Termes. La seigneurie dut passer sur la tête de François d'Antras de Gardères, en 1690, car ce dernier resta seigneur de Loubersan depuis cette époque jusqu'en 1758. Il possédait également le châtelet d'Artigues-Dieu, où madame d'Antras, une de ses parentes, termina ses jours il y a quelques années. En 1758, le nom du propriétaire disparaît; son existence n'en est pas moins prouvée, cependant, par le procès qu'il eut à soutenir contre le duc de Rohan, qui revendiquait le formidable château dont nous avons fait la description à la page 79. Le puissant feudataire ne manqua pas de faire triompher ses prétentions devant le Parlement de Toulouse, en 1784, et Loubersan n'abrita plus dans sa formidable enceinte que l'intendant du duc, M. Bourdonnier, au pouvoir duquel il passa régulièrement à l'époque de la révolution. (Extrait des registres de la paroisse de Loubersan.)

Nous aurons le soin d'ajouter, pour prévenir toute erreur, que les vignettes et culs-de-lampes placés dans cet ouvrage ne représentent pas des monuments de l'Astarac : ils n'ont été employés qu'à titre d'ornements typographiques.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

COMTÉ D'ASTARAC.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

Monuments religieux de second ordre.

QUATRIÈME PARTIE.

COMTÉ DE PARDIAC.

CINQUIÈME PARTIE.

SIXIÈME PARTIE.

SEPTIÈME PARTIE. — CONTES MORAUX.

